initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

18 janvier 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 janvier 2016** à **19 h 02**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance extraordinaire du 14 décembre 2015;
3.2 Séance ordinaire du 14 décembre 2015;

4. Règlement

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - contribution 2016;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Service du greffe;
6.2 Embauche temporaire d'un stagiaire communications et relations publiques - Service des communications et relations publiques;
6.3 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Retiré;
9.2 Demande d'enlèvement et de raccordement de lumières de rue auprès d'Hydro-Québec;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Place de la Gare - entente de service;

12. Police
12.1 Uniformes des policiers - contrat.

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

18 janvier 2016

17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA16 01 002 **3.1 Séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 01 003 **3.2 Séance ordinaire du 14 décembre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA16 01 004 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 01 005 **5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - contribution 2016**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant en novembre 2000;

CONSIDÉRANT les avenants et les résolutions antérieurs modifiant le protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU de verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2016 une contribution indexée au montant de 423 600 $ taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-971), répartie en trois versements comme suit :

- 223 600 $ plus taxes applicables en janvier 2016;
- 100 000 $ plus taxes applicables le 1er avril 2016;
- 100 000 $ plus taxes applicables le 1er août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 01 006 **6.1 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Service du greffe**

CONSIDÉRANT le volume de travail à la cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Caroline Fouquette à titre de technicienne juridique à la cour municipale, Service du greffe, pour une période de 26 semaines à compter du 4 janvier 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 01 007 **6.2 Embauche temporaire d'un stagiaire communications et relations publiques - Service des communications et relations publiques**

CONSIDÉRANT la reconduction du poste de stagiaire communications et relations publiques pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Mathilde St-Vincent à titre de stagiaire communication et relations publiques au Service des communications et relations publiques à compter du 8 janvier 2016 pour une période maximale de 910 heures.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 01 008 **6.3 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer, durant la saison hivernale 2015-2016, la surveillance et l'entretien des patinoires extérieures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Marius Gallant à titre de préposé aux patinoires à compter du 27 décembre 2015 pour une période maximale de 15 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 01 009 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois décembre 2015 au montant de 203 144,42 $ et de 26 453,70 $ pour janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CA16 01 010 **9.2 Demande d'enlèvement et de raccordement de lumières de rue auprès d'Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de réfection de la rue de Saint-Jovite, entre le pont de la rivière du Diable et la rue Demontigny, et à la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage décoratif, il y a lieu de faire enlever les lumières de rue de type « conventionnel » sur poteau de bois;

CONSIDÉRANT QUE trois des lumières de rue enlevées seront remplacées par des lumières de type « décoratif » sur poteau de bois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande à Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement de huit luminaires de rue de type « conventionnel » sur poteau de bois localisés aux endroits suivants :

- vis-à-vis le 1330, rue de Saint-Jovite (poteau H5H5K);

- vis-à-vis le 1313, rue de Saint-Jovite (poteau Y5D8H - Z5H3C);
- entre le 1313, rue de Saint-Jovite et le 10, chemin de Brébeuf (poteau R8C3R);
- à l'intersection de la rue de Saint-Jovite et du chemin de Brébeuf (côté sud) (poteau sans numéro);
- à l'intersection des rues de Saint-Jovite et de la Diable (poteau #1290);
- entre le 1259 et le 1243, rue de Saint-Jovite (poteau H5R7Y);
- à l'intersection des rues de Saint-Jovite et Boivin (poteau R5K7K);
- entre le 1195 et le 1219, rue de Saint-Jovite (poteau C5K2Z).

D' autoriser la demande à Hydro-Québec de procéder au raccordement de trois nouveaux luminaires décoratifs de rue de 60 watts DEL situés aux endroits suivants :

- vis-à-vis le 1330, rue de Saint-Jovite (poteau H5H5K);
- vis-à-vis le 1313, rue de Saint-Jovite (poteau Y5D8H - Z5H3C);
- entre le 1313, rue de Saint-Jovite et le 10, chemin de Brébeuf (poteau R8C3R).

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'enlèvement, l'installation ou le raccordement de chacun des luminaires (projet 2015-18);

DE demander à Hydro-Québec de cesser de charger les coûts d'opération pour cinq luminaires ayant été définitivement enlevés, soit les frais d'électricité mensuels en vigueur et les frais de location de poteau;

DE continuer à verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération pour les trois luminaires remplacés selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 01 011

11.1 Place de la Gare - entente de service

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare est un centre d'exposition et un atelier permanent de quatre artistes résidents qui participent à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de ce lieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de service avec madame Josée Desharnais et messieurs Michel Normandeau, Luis Paniagua et Jean-Marc Pisapia encadrant leur participation à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare en 2016, pour un montant maximal de 12 000 $ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA16 01 012

12.1 Uniformes des policiers - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2016 auprès de deux fournisseurs;

initiales du maire

0031

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs Martin & Lévesque inc. et uniforme L & M inc. ont soumis des prix en regard des articles demandés;

CONSIDÉRANT QUE pour les pantalons, la soumission est attribuée globalement à un seul fournisseur selon le total des prix unitaires et que pour les uniformes, la soumission est attribuée au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles séparément;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2016 soit attribué à uniforme L & M inc. pour les pantalons et au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles pour les uniformes, tels que décrits à la liste préparée par le Service de police (poste budgétaire 02-210-00-650), le tout pour un montant total n'excédant pas 35 000 $, taxes incluses, à partager entre Martin & Lévesque inc. et L & M inc. en fonction des besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA16 01 013 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Hugh Scott

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0228

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

18 janvier 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 janvier 2016** à **19 h 08**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 19 janvier 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois;
II. Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation102-37;
III. Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance extraordinaire du 14 décembre 2015;
3.2 Séance ordinaire du 14 décembre 2015;

4. Règlement
4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection et de mise à niveau de chemins publics - avis de motion;

5. Administration
5.1 Cocktail du Président - participation;
5.2 Développement économique Mont-Tremblant - contribution 2016;
5.3 Encan de la Fondation Tremblant - participation;
5.4 Gala des Mercures 2015-2016 - contribution;
5.5 Parc linéaire et corridor aérobique - demande au MTQ de maintenir le programme d'entretien de la Route verte;
5.6 FADOQ des Laurentides - contrat social;
5.7 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.8 Impression des bulletins municipaux Info Mont-Tremblant - contrat;
5.9 Division du territoire de la municipalité en districts électoraux - reconduction;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'une brigadière scolaire - Service de police;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;

initiales du maire

0229

initiales de la greffière

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :

8.1.1 768-774, rue de Saint-Jovite - empiètements en marges avant et latérale;

8.1.2 Allée de l'Académie - réductions de l'aire d'isolement entre l'allée d'accès et 2 bâtiments, de la distance entre l'allée d'accès et une ligne de terrain et de la largeur d'une allée de circulation;

8.1.3 1895, rue Émond - empiètements en marge avant;

8.1.4 788, rue de la Colline - augmentation de la largeur et de la superficie du garage;

8.1.5 881, rue Suppère - absence de clôture opaque;

8.1.6 1595-1599, route 117 - empiètements en marges arrière et latérale et réduction de la zone tampon;

8.1.7 702, rue des Grands-Pins - augmentation de la superficie du garage;

8.1.8 Chemin des Skieurs - augmentation du pourcentage de pentes pour chemins d'accès;

8.1.9 839, rue de Saint-Jovite - absence d'écran autour de l'appareil de ventilation;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 14 décembre 2015;

8.3 Plan image - projet Le Linéaire - 9251-7465 Québec inc. - rue Émond;

8.4 Demandes d'occupation permanente du domaine public;

8.5 Acquisition du lot 2 803 708 du cadastre du Québec - Les Manoirs du Lac Tremblant inc. - chemin Claude-Lefebvre;

9. Travaux publics

9.1 Retiré;

9.2 Municipalisation - réseaux d'aqueduc - Rabaska;

10. Environnement

10.1 AGIR pour la Diable - subvention 2016;

11. Culture et loisirs

11.1 Ententes de subventions avec des organismes;

11.2 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;

11.3 Première Scène Mont-Tremblant - budget 2016;

11.4 Politique de prêt et de location des salles municipales - adoption.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2015)-100-19, (2015)-101-12 et (2015)-102-37 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 19 janvier à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- le retrait de l'obligation de mixité entre les commerces et les habitations sur le chemin du Village;

- la suppression de l'exigence de certains documents lors des demandes de permis;
- l'agrandissement de la zone RA-119 (une partie de la rue Rabellino et du chemin de l'Érablière) afin d'autoriser la résidence de tourisme;
- la création de la zone TM-934-1 (chemin de la Paroi, rue des Cervidés et impasse des Bourons) pour autoriser la résidence de tourisme;
- l'autorisation de fabrication de bière dans la zone RF-344-1 et l'interdiction dans la zone RF-344 (sud de la rue Saint-Roch et ouest de la rue Labelle);
- l'intégration de dispositions pour autoriser une nouvelle enseigne amovible apposée sur une structure fixe au mur de l'établissement; *****
- la bonification de dispositions applicables aux enseignes identifiant un projet intégré en construction (pour autoriser un affichage en lien avec la vente ou la location d'un terrain, d'un bâtiment ou d'un logement); *****
- l'intégration de dispositions pour autoriser un drapeau temporaire annonçant une visite libre pour la vente immobilière d'un bâtiment d'un projet de construction; *****
- l'assouplissement de la réglementation portant sur l'affichage événementiel; *****
- l'intégration de dispositions pour autoriser les enseignes temporaires se rapportant à des travaux publics ou pour assurer la sécurité; *****
- l'ajout d'une définition du mot événement;
- la clarification à l'effet que l'occupant ne peut exercer lui-même l'usage complémentaire dans les cas de logement accessoire et intergénérationel pour les usages complémentaires à l'habitation;
- la modification de la hauteur des murets ornementaux situés dans les cours latérales et arrières pour 2 mètres au lieu de 1 mètre;
- la correction du règlement concernant les parcs de maisons mobiles pour clarifier les dispositions concernant les sites et le terrain lui-même;
- l'ajout du déclin en acier prépeint comme matériau autorisé;
- la correction du numéro de la grille RC-344-1 pour RF-344-1.

***** Points retirés séance tenante.

****

CM16 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM16 01 002 **3.1 Séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 003 **3.2 Séance ordinaire du 14 décembre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM16 01 004

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection et de mise à niveau de chemins publics - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 5 000 000 $ permettant la réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau de plusieurs chemins publics.

5. Administration

CM16 01 005

5.1 Cocktail du Président - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à participer au Cocktail du Président de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 19 janvier prochain à l'église du Village et de verser la somme de 30 $, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 006

5.2 Développement économique Mont-Tremblant - contribution 2016

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et Développement économique Mont-Tremblant en août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser à Développement économique Mont-Tremblant pour l'année 2016 une contribution au montant de 250 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-974), payable le 1er février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 01 007

5.3 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Vincent Perreault et Pascal De Bellefeuille représentent la Ville lors de la Réception Cocktail/Encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 26 mars 2016, au Fairmont Tremblant et d'acheter 5 billets pour un total de 475 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 008

5.4 Gala des Mercures 2015-2016 - contribution

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente Curé-Mercure a déposé une demande de contribution pour le Gala des Mercures 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE cet événement souligne l'excellence académique, l'implication sociale et communautaire ainsi que les efforts et les progrès réalisés par les élèves au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE remettre une bourse d'une valeur de 1 000 $ lors du Gala des Mercures 2015-2016 à un étudiant qui poursuivra ses études et qui s'est démarqué durant l'année (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 01 009

5.5 Parc linéaire et corridor aérobique - demande au MTQ de maintenir le programme d'entretien de la Route verte

CONSIDÉRANT QUE le parc linéaire le P'tit Train du Nord est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure sous le parc linéaire présente des signes de dégradation importants et nécessite une mise à niveau importante;

CONSIDÉRANT QU' en plus de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route verte, le MTQ n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous le parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE l'on dénombre plus d'un million d'usagers annuellement sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QU' un nombre important d'entreprises touristiques de la région des Laurentides dépendent de la qualité de l'infrastructure du parc linéaire et sont préoccupées par les décisions du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le parc linéaire le P'tit Train du Nord traverse six MRC de la région des Laurentides et huit municipalités de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le parc linéaire le P'tit Train du Nord est un outil de développement économique et social pour la région des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE demander au MTQ de prendre les responsabilités qui reviennent au propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonnée sur lequel est situé le parc linéaire du P'tit Train du Nord, et qu'un engagement financier soit pris afin d'assurer la mise à niveau de l'infrastructure;

DE réitérer la demande au gouvernement du Québec de maintenir son programme d'entretien de la Route verte;

DE transmettre cette résolution au MTQ, à la Corporation du Parc linéaire et à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 010 **5.6 FADOQ des Laurentides - contrat social**

CONSIDÉRANT QUE dans moins de 20 ans, les 50 ans et plus formeront 42 % de la population au Québec et un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans;

CONSIDÉRANT QU' assurer une qualité de vie adéquate aux aînés est une responsabilité collective, le Réseau FADOQ demande à la société québécoise de s'engager formellement à en faire une priorité;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau FADOQ entend exercer ce leadership essentiel avec ses partenaires pour mobiliser l'ensemble de la société et l'inciter à adhérer à ce changement majeur à travers un contrat social;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la Ville confirme son objectif à prendre les actions nécessaires, dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, afin de privilégier la qualité de vie des aînés de son territoire, notamment en prenant en compte l'impact de ses décisions et de ses pratiques au regard de l'intégrité morale et physique des aînés et en apportant à ces derniers le meilleur soutien possible pour favoriser leur accès aux services nécessaires à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être en général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 011 **5.7 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 012 **5.8 Impression des bulletins municipaux Info Mont-Tremblant - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de soumissions pour l'impression du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)

Imprimerie Léonard inc.	7 796 $
L'Artographe inc.	7 940 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Imprimerie Léonard inc. au montant de 7 796 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression des quatre bulletins municipaux Info Mont-Tremblant de 12 pages sur papier Rolland Opaque 50 - 140M pour l'année 2016, le tout conformément à la demande de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 013 **5.9 Division du territoire de la municipalité en districts électoraux - reconduction**

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans et que la division actuelle respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE demander à la Commission de la représentation électorale de confirmer que la Ville remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CM16 01 014 **6.1 Embauche d'une brigadière scolaire - Service de police**

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste a démissionné pour prendre sa retraite définitive;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Nadine Dupras à titre de brigadière au Service de police à compter du 5 janvier 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM16 01 015 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2015 au montant de 218 731,98 $ et de 3 568,73 $ pour le mois de janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 768-774, rue de Saint-Jovite - empiètements en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-173) vise à autoriser des travaux de rénovation au bâtiment commercial dont :

- la projection d'une avancée du revêtement extérieur à l'étage est à 0,22 m plutôt qu'à 2 m de la ligne de la rue de Saint-Jovite;
- la projection de l'avant-toit empiète dans l'emprise des rues de Saint-Jovite et Filion plutôt qu'à une distance de 1,7 m de celles-ci;
- l'implantation de l'escalier menant à l'étage est à 0,45 m plutôt qu'à 1,5 m de la ligne latérale gauche.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-12-228)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.2 Allée de l'Académie - réductions de l'aire d'isolement entre l'allée d'accès et 2 bâtiments, de la distance entre l'allée d'accès et une ligne de terrain et de la largeur d'une allée de circulation

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-189) vise à régulariser la construction d'une allée d'accès d'un projet intégré dont :

- la localisation est à 0,3 m plutôt qu'à 1 m de la ligne de terrain, à 4,19 m du bâtiment érigé sur le lot 5 793 940 et à 5,28 m plutôt qu'à 6 m de celui érigé sur le lot 5 793 939;
- la largeur est de 3,78 m plutôt que de 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-12-224)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1895, rue Émond - empiètements en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-191) vise à régulariser l'implantation d'une véranda et d'une galerie à 1,33 m plutôt qu'à respectivement 7,5 m et 4,5 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-12-223)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 788, rue de la Colline - augmentation de la largeur et de la superficie du garage

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-192) vise à autoriser l'agrandissement d'un garage résidentiel détaché avec :

- une largeur de 13,3 m plutôt que de 10 m;
- une superficie de 131,83 m^2 plutôt que de 65 m^2 et qui représente 147,5 % de la superficie du rez-de-chaussée de la résidence plutôt que 75 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-12-221)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 881, rue Suppère - absence de clôture opaque

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-197) vise à régulariser l'aménagement d'une aire de stationnement commerciale de 10 cases sans l'installation d'une clôture opaque non ajourée entre celle-ci et les usages « habitation (H) » voisins.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-12-226)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.6 1595-1599, route 117 - empiètements en marges arrière et latérale et réduction de la zone tampon

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-199) vise à autoriser :

- l'implantation d'un agrandissement à un bâtiment commercial à 3,6 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne arrière;
- la relocalisation de l'allée menant à l'aire d'entreposage à l'intérieur de la zone tampon réduisant celle-ci jusqu'à 1 m plutôt que de 5 m;
- l'installation d'une clôture opaque pour délimiter l'aire d'entreposage sur la ligne latérale plutôt qu'à 2 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-12-225)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.7 702, rue des Grands-Pins - augmentation de la superficie du garage

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-200) vise à régulariser la superficie d'un garage détaché de 87 m^2 plutôt que de 65 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-12-222)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Chemin des Skieurs - augmentation du pourcentage de pentes pour chemins d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-201) vise à autoriser la construction de 8 tronçons d'allées d'accès d'un projet intégré qui ne respectent pas les pentes de façons suivantes :

- secteur « A », tronçon dont la pente est de 13,5 % sur une longueur de 153,4 m et précédé d'un tronçon d'une longueur de 35 m plutôt que de 50 m;
- secteur « B », tronçon dont la pente maximale est de 13,5 % et sa longueur inférieure à 200 m mais précédé d'un tronçon d'une longueur de 50 m avec une pente de 10 % plutôt que de 8 %;
- secteur « C », tronçon dont la pente maximale est de 13,5 %, sa longueur inférieure à 150 m et précédé d'un tronçon d'une longueur de 50 m avec une pente de 10 % plutôt que de 8 %;

- secteur « D », tronçon dont la pente maximale est de 13,5 %, sur une longueur de 398,6 m plutôt que de 200 m et précédé d'un tronçon d'une longueur de 50 m avec une pente de 12 % plutôt que de 8 %;
- secteur « E », tronçon dont la pente maximale est de 13,5 % sur une longueur inférieure à 200 m et précédé d'un tronçon d'une longueur de 50 m avec une pente de 12 % plutôt que de 8 %;
- secteur « F », tronçon dont la pente maximale est de 13,5 % sur une longueur de 269,2 m plutôt que de 200 m et précédé d'un tronçon d'une longueur de 35 m plutôt que de 50 m avec une pente de 8 %;
- secteur « G », tronçon dont la pente maximale est de 13,5 % avec une longueur inférieure à 200 m et précédé d'un tronçon d'une longueur de 35 m plutôt que de 50 m avec une pente de 9,5 % plutôt que de 8 %;
- secteur « H », tronçon dont la pente maximale est de 13,5 % sur une longueur inférieure à 200 m et précédé d'un tronçon d'une longueur de 35 m plutôt que de 50 m et avec une pente de 9,9 % plutôt que de 8 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-12-219)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.9 839, rue de Saint-Jovite - absence d'écran autour de l'appareil de ventilation

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-205) vise à autoriser l'absence d'écran opaque autour de l'appareil de ventilation installé sur le toit.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-12-230)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller François Marcoux déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM16 01 016

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 14 décembre 2015

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter le projet majeur de type projet intégré sur le chemin des Skieurs faisant l'objet de la recommandation CCU15-12-220 et qui comporte la construction de 93 résidences unifamiliales isolées qui s'articulent de part et d'autre de 5 allées d'accès principales, le tout conformément aux documents de la firme d'urbanisme Apur, 1/4 à 4/4 déposés le 26 mars 2009, au document complémentaire daté du 28 mai 2009 ainsi qu'au plan image réalisé par la firme Projet Paysage en mars 2010, à la condition que la balance de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent puisqu'une servitude a déjà été consentie en faveur de la Ville pour un sentier récréatif. La présente résolution ne dispense pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 14 décembre 2015 :

Accepter conditionnellement la demande de plan image sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin des Cèdres	CCU15-12-218

en ajoutant une condition à l'effet que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent. La présente résolution ne dispense pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
788, rue de la Colline	CCU15-12-221
702, rue des Grands-Pins	CCU15-12-222
1895, rue Émond	CCU15-12-223
Allée de l'Académie	CCU15-12-224
1595-1599, route 117	CCU15-12-225
881, rue Suppère	CCU15-12-226
839, rue de Saint-Jovite	CCU15-12-230

en remboursant les frais de 450 $ versés pour la demande de dérogation mineure visant la propriété au 702, rue des Grands-Pins.

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Skieurs	CCU15-12-219
768-774, rue de Saint-Jovite	CCU15-12-228

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
839, rue de Saint-Jovite	CCU15-12-231
205, rue Lacasse	CCU15-12-233
499, rue Charbonneau	CCU15-12-235

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
881, rue Suppère	CCU15-12-227
768, rue de Saint-Jovite	CCU15-12-229
1250, rue de Saint-Jovite	CCU15-12-234
585, rue Labelle	CCU15-12-236
405, route 117	CCU15-12-237

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller François Marcoux reprend part aux délibérations.

CM16 01 017 **8.3 Plan image - projet Le Linéaire - 9251-7465 Québec inc. - rue Émond**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image a été déposée par le propriétaire du lot 3 278 908, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise un projet intégré comportant la construction de 19 bâtiments pour un total de 102 logements qui se distribuent de part et d'autre d'une allée d'accès prenant son origine sur la rue Émond;

CONSIDÉRANT QU' un amendement réglementaire a été adopté récemment pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers n'identifie aucun sentier ou terrain à acquérir dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le plan image pour le projet de type intégré Le Linéaire, le tout conformément au plan réalisé par le Groupe Mobius révisé au 11 janvier 2016 et portant le numéro de projet 09665-1422 aux conditions suivantes :

- que les bâtiments respectent les marges prescrites;
- que les services soient enfouis entre les bâtiments et le réseau de distribution électrique;
- que la contribution à des fins de parcs soit versée en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsqu'applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 018 **8.4 Demandes d'occupation permanente du domaine public**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 :

Demandeur	Objet
9316-8524 Québec inc. 1250, rue de Saint-Jovite	Installer une affiche pour le commerce
Jean-Claude Gagné et Jacques A. Lauzon 768, rue de Saint-Jovite	Construire une corniche de toit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 019 **8.5 Acquisition du lot 2 803 708 du cadastre du Québec - Les Manoirs du Lac Tremblant inc. - chemin Claude-Lefebvre**

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 803 708 situé en bordure de la rivière Cachée et du chemin Claude-Lefebvre est l'assiette d'un sentier récréatif menant au pont qui traverse la rivière Cachée;

CONSIDÉRANT QU' une promesse de vente à la Ville a été consentie pour ce terrain par Les Manoirs du Lac Tremblant inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'acquérir pour 1 $ de Les Manoirs du Lac Tremblant inc. le lot 2 803 708 du cadastre de Québec, les frais relatifs à cette transaction étant à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0240

initiales de la greffière

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CM16 01 020 **9.2 Municipalisation - réseaux d'aqueduc - Rabaska**

CONSIDÉRANT QUE L'Aiglon de Tremblant phase II inc. et Rabaska Mont-Tremblant ltée désirent céder à la Ville les réseaux d'aqueduc mis en place dans le cadre de leurs développement immobilier respectif sur le Golf La Bête tel que prévu aux ententes relatives aux travaux municipaux intervenues avec la Ville et autorisées par les résolutions CM07 04 155 et CM06 05 240;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux mis en place sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser, conditionnellement au respect des ententes relatives aux travaux municipaux intervenues avec la Ville, la signature des actes de cession et de servitudes nécessaires à la municipalisation des réseaux d'aqueduc mis en place dans le cadre des projets de développements immobiliers réalisés par L'Aiglon de Tremblant phase II inc et Rabaska Mont-Tremblant ltée, réseaux d'aqueduc se trouvant sur une partie des lots 3 278 287, 3 278 288, 3 801 466, 3 932 717, 4 115 505, 4 115 508, 4 180 126, 4 191 705, 4 191 708, 4 191 711, 4 207 907, 4 211 098, 4 281 158, 4 281 159, 4 281 160, 4 281 161, 4 438 009, 4 443 005, 4 443 006, 4 649 834, 4 650 502 et 5 139 566 du cadastre du Québec, le tout tel que montré aux plans du dossier 7805, minute 1416 de Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, cette cession excluant toutefois les branchements de service entre la conduite principale d'aqueduc et la vanne d'arrêt de service;

D' autoriser la signature des actes de cession et de servitude conditionnellement à la remise d'une confirmation que les réseaux d'aqueduc soient libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à ces transactions soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM16 01 021 **10.1 AGIR pour la Diable - subvention 2016**

CONSIDÉRANT QU' AGIR pour la Diable est un organisme à but non lucratif voué à la protection de la rivière du Diable dont les travaux assurent la préservation des ressources dont la source d'eau potable pour le secteur du Centre-Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à AGIR pour la Diable la somme de 30 000 $ pour l'année 2016 (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0241

initiales de la greffière

11. Culture et loisirs

CM16 01 022

11.1 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de leurs activités;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés et de verser les sommes spécifiées après la signature des ententes.

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Association des personnes handicapées Clair-Soleil	Camp de jour pour enfants handicapés physiques et intellectuels	6 000 $	02-110-00-970
Centre d'action bénévole des Laurentides	Dîners communautaires pour les aînés	1 000 $	
La Maison de la Famille du Nord	Soutien aux activités régulières	1 500 $	
Maison de jeunes de Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières dont le projet TRIP	3 500 $	
Palliacco	Organisation d'une journée de conférence sur la prévention du cancer	1 000 $	
Club de Hockey Junior AA Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières	3 000 $	02-701-90-970
L'Abondance en fête	Édition 2016	9 500 $	
Productions Événements Plus	Course du Demi-marathon de Mont-Tremblant et Elles courent À Toi Lola	10 000 $	
Polyvalente Curé-Mercure	Équipe de football Les Voyageurs - Soutien aux activités régulières du club et achat d'équipements	5 000 $	
Association de Villégiature Tremblant	23e Festival International du Blues et 18e Fête de la Musique 2016	70 000 $	02-702-90-970
Carrefour Bois-Chantants	Série de trois concerts de musique classique à Mont-Tremblant	12 000 $	
Chœur Tremblant	Présentation d'un concert de Noël à Mont-Tremblant	5 000 $	
Parents-Musique des Hautes-Laurentides	Soutien à la présentation de 7 concerts de la Concentration musique de la polyvalente Curé-Mercure	5 000 $	
Festi Jazz Mont-Tremblant	9e édition du Festi Jazz	25 000 $	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 023

11.2 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la surveillance des expositions d'artistes professionnels présentées à la salle Alphonse-Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Lucie Brossard pour la surveillance d'expositions à la salle Alphonse-Desjardins pour l'année 2016, au taux horaire prévu dans l'entente et pour un montant maximal de 8 500 $ (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 024 **11.3 Première Scène Mont-Tremblant - budget 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville présente une programmation de spectacles professionnels à l'église du Village;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'allouer un budget maximal de 45 000 $ (poste budgétaire 02-702-20-690), pour la programmation de spectacles professionnels en 2016 de Première Scène Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 01 025 **11.4 Politique de prêt et de location des salles municipales - adoption**

CONSIDÉRANT QUE la *Politique d'utilisation des locaux municipaux* adoptée en 2013 doit être mise à jour en tenant compte notamment de l'évolution des demandes et de l'objectif de la Ville de préserver les intérêts des commerçants situés sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique de prêt et de location des salles municipales* édictant les règles et les procédures pour le prêt ou la location des espaces municipaux, cette nouvelle politique remplaçant et abrogeant celle adoptée le 11 mars 2013 par la résolution CM13 03 119.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 01 026 **19. Levée de la séance**

initiales du maire

0243

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

18 janvier 2016

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 février 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 février 2016** à **19 h 10**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

Lundi 8 février 2016

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 18 janvier 2016;

4. Règlement
4.1 Retiré;
4.2 Règlement modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - avis de motion et présentation du projet de règlement;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard :
5.2.1 Contrat de service 2016;
5.2.2 Entente de subvention 2016;

6. Ressources humaines
6.1 Taux horaire du capitaine par intérim - Service de sécurité incendie;
6.2 Embauche d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs;
6.3 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire - Service des travaux publics;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Retiré;
9.2 Fourniture et plantation d'arbres - acceptation finale des travaux;
9.3 Permis de voirie et raccordement routier;
9.4 Entretien ménager 2016 - renouvellement;
9.5 Location de balais de rues - contrat;
9.6 Projets 2016 - utilisation de fonds;

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

11.1 Association du hockey mineur de Mont-Tremblant - gratuité du temps de glace à l'aréna;

12. Police

12.1 Véhicules Ford Police Interceptor 2016 - contrat;
12.2 Véhicule Dodge Charger Police Pack 2016 - contrat.

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 02 014

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA16 02 015

3.1 Séance du 18 janvier 2016

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 18 janvier 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

4.1 Retiré

CA16 02 016

4.2 Règlement modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil.

Conformément aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus*, le projet de règlement est présenté séance tenante par monsieur le conseiller François Marcoux et un avis public sera publié dans les délais requis.

Intervention de monsieur le conseiller Pierre Labonté.

5. Administration

CA16 02 017 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard

CA16 02 018 **5.2.1 Contrat de service 2016**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 6 de l'acte de Fiducie, la Ville transfère dans le patrimoine d'affectation fiduciaire, un capital en argent à chaque année, lequel doit être utilisé conformément aux dispositions de l'acte de fiducie afin de répondre aux besoins généraux du fiduciaire selon une entente signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Fiducie d'utilité sociale est créée pour répondre à des fins d'intérêt général dont notamment l'accès aux citoyens au Domaine Saint-Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'un contrat de service à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2016 pour permettre notamment l'accès gratuit au site et aux installations pour les citoyens de la Ville et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord ainsi qu'aux enfants du camp de jour de la Ville;

DE verser, aux fins de l'entente, la somme de 44 671 $ taxes applicables en sus, le 1er avril 2016 (poste budgétaire 02-701-51-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 02 019 **5.2.2 Entente de subvention 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir de nommer les fiduciaires, qu'elle contribue annuellement au patrimoine par une subvention en capital et qu'elle s'est réservée un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de l'article 6 de l'acte de Fiducie, la Ville s'engage à transférer dans le patrimoine d'affectation un capital en argent d'année en année, suivant un protocole d'entente à intervenir entre elle et la Fiducie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2016 et de lui verser la somme de 234 179 $ en deux versements égaux de 117 089,50 $ le 1er avril et le 1er juillet 2016 (poste budgétaire 02-701-51-970), aux fins pour lesquelles le patrimoine est affecté dans l'intérêt général de la collectivité, soit la protection écologique ainsi que les fins à caractère social, culturel, patrimonial, récréatif, sportif, scientifique et éducatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 02 020

6.1 Taux horaire du capitaine par intérim - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE l'échelle salariale des pompiers est majorée de 1,5 % pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaire applicables aux différentes tâches reliées à l'exercice de la fonction de capitaine par intérim sont majorés à partir des taux de salaire du lieutenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser les taux horaires applicables aux différentes tâches de la fonction de capitaine par intérim et ce, rétroactivement au 1er janvier 2016 comme suit :

- Taux horaire de combat du capitaine par intérim : 34,41 $;
- Taux horaire pour le travail administratif : 27,53 $;
- Taux horaire pour de la garde externe : 2,10 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 02 021

6.2 Embauche d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage du poste suite au départ du titulaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Catherine Fauteux à titre de préposée aux prêts, poste régulier à temps partiel à la bibliothèque Samuel-Ouimet au Service de la culture et des loisirs à compter du 11 février 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 02 022

6.3 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour des raisons de maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Stéphane Gauthier, à titre de journalier/chauffeur/opérateur au Service des travaux publics à partir du 1er février 2016 jusqu'au retour en poste du titulaire, le tout selon les termes et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 02 023 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois décembre 2015 au montant de 218 542,98 $ et de 104 920,03 $ pour le mois de janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 02 024 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 685 573,17 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pierre Labonté.

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CA16 02 025 **9.2 Fourniture et plantation d'arbres - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la première phase pour la fourniture et les travaux de plantation d'arbres sur la rue de Saint-Jovite ont été réalisés par Les entreprises Bernard Sigouin inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Les entreprises Bernard Sigouin inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 2 096,70 $, taxes en sus (projet 2104-78), pour la fourniture et les travaux de plantation d'arbres sur la rue de Saint-Jovite;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 02 026 **9.3 Permis de voirie et raccordement routier**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec et que des permis de voirie sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec, les permis de voirie nécessaires pour les travaux de l'année 2016 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le responsable des services techniques de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédent pas 10 000 $;

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 02 027 **9.4 Entretien ménager 2016 - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2014 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Entretien Mana inc. a été mandatée par la résolution CA14 02 032 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Entretien Mana inc., au montant de 113 043 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 02 028 **9.5 Location de balais de rues - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont plusieurs avec bordures et trottoirs et que le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix auprès de trois entreprises pour ce projet et qu'une seule proposition a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Multiservices MD inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période d'environ 150 heures par unité, à un taux horaire de 58,95 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément au document de demandes de prix TP-2016-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 02 029 **9.6 Projets 2016 - utilisation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA15 12 264 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance du 14 décembre 2015 le programme triennal des immobilisations et projets spéciaux des années financières 2016, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'utilisation des fonds en regard des projets spéciaux et d'immobilisations retenus pour l'année 2016 comme suit :

Description	Budget	Fonds
Ensemble coussins de levage - incendie	5 250 $	Surplus
Cylindre d'air respirable - incendie	9 200 $	
Acquisition boyaux d'incendie	6 700 $	
Moteur hors-bord 518 - incendie	6 900 $	
Céramique plancher patrouilleurs	7 500 $	
Remplacement climatiseur serveurs - poste de police	5 000 $	
Remplacement bardeau d'asphalte - Caserne 2	35 000 $	
Climatisation salle serveurs - Caserne 2	7 000 $	
Abribus Vaillancourt/Docteur-Gervais (11 000$)	1 650 $	
Pavage chemin du Village (500 000 $)	250 000 $	
Pavé-uni pourtour arbres rue de Saint-Jovite	5 000 $	
Réfection de trottoirs - Village et centre-ville	20 000 $	
Signalisation limites de vitesse (10 000 $)	852 $	
Afficheur (1) de vitesses sur lampadaires (5 400 $)	460 $	
Reconstruction des compresseurs - Aréna	30 000 $	
Reconstruction header - Aréna	10 000 $	
Restauration équipements de réfrigération - Aréna	15 000 $	
Aménagement parc piste La Villageoise/Rivière Cachée	10 000 $	
Ajout décorations d'hiver	35 000 $	
Ajout prises électriques luminaires décoratifs	10 000 $	
Éclairage des jeux - Parc des Voyageurs	15 000 $	
Clôture - Parc des Voyageurs	3 000 $	
Élagage et taille des arbres parcs (10 000$)	3 237 $	
Finaliser aménagement piste A-20 DSB	20 000 $	
Élagage et taille des arbres parcs	3 237 $	
Mobilier Bibliothèque Samuel-Ouimet	3 450 $	

Boîtes (2) à sable (20 000 $)	1 874 $	Fonds de roulement
Élagage et taille des arbres parcs	891 $	Fonds de parcs
Remplacement mobilier urbain (15 000 $)	6 192 $	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 02 030 **11.1 Association du hockey mineur de Mont-Tremblant - gratuité du temps de glace à l'aréna**

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'Association du hockey mineur de Mont-Tremblant pour l'obtention de la gratuité du temps de glace à l'aréna pour la tenue d'une activité bénéfice, le 24h de hockey, au profit du Défi Pierre Lavoie, Les Diables de Mont-Tremblant et elle-même;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité du temps de glace pour la tenue du 24h de hockey au profit du Défi Pierre Lavoie, Les Diables de Mont-Tremblant et de l'Association du hockey mineur de Mont-Tremblant les 13 et 14 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA16 02 031 **12.1 Véhicules Ford Police Interceptor 2016 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de deux véhicules Ford Police Interceptor 2016 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Alliance Ford inc.	66 914 $
Lasalle Ford inc.	67 001 $
Jacques Olivier Ford inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Alliance Ford inc. au montant de 66 914 $, taxes en sus (projet 2016-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture de deux véhicules Ford Police Interceptor 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 02 032 **12.2 Véhicule Dodge Charger Police Pack 2016 - contrat**

initiales du maire

0034

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger Police Pack 2016 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	30 535,00 $
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	31 178,00 $
Performance Laurentides inc.	32 818,22 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) au montant de 30 535 $, taxes en sus (projet 2016-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger Police Pack 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 02 033 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0476

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 février 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 février 2016** à **19 h 24**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***

3. **Procès-verbal**
3.1 Séance du 18 janvier 2016;

4. **Règlements**
4.1 Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois - avis de motion;
4.2 Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation - avis de motion;
4.3 Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
4.3.1 Avis de motion;
4.3.2 Adoption du second projet de règlement;
4.4 Règlement (2016)-148 décrétant un emprunt et une dépense de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux - adoption;

5. **Administration**
5.1 Retiré;
5.2 Plein Air Mont-Tremblant - contribution 2016;
5.3 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente 2016;
5.4 Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées - contribution;
5.5 Fondation médicale des Laurentides - contribution;
5.6 Activité Skiez et réseautez - participation;

6. **Ressources humaines**

7. **Gestion financière**
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. **Urbanisme**
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 624, rue Grégoire - empiètement en marge avant;
8.1.2 251, allée Boréalis - réduction d'une aire d'isolement;

initiales du maire

0477

initiales de la greffière

8.1.3 174-184, chemin Harrisson - agrandissement sur pilotis d'un bâtiment accessoire;
8.1.4 965, chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel, augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement et de la largeur d'un palier et implantation, en cour avant, d'une génératrice et d'un réservoir au propane;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 janvier 2016;
8.3 Contribution à des fins de parcs, espaces naturels et terrains de jeux - lot 3 646 337 du cadastre du Québec;
8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;

9. Travaux publics
9.1 Reconstruction de la boîte de réduction - usine d'épuration de type boues activées - acceptation finale des travaux;
9.2 Réparation d'une pompe submersible Flygt - contrat;
9.3 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière pour 2016;
9.4 Projet Plateau Émond - acceptation provisoire des travaux de niveau I;
9.5 Projets 2016 - autorisation des dépenses;
9.6 Retiré;
9.7 Mise à niveau de la station de pompage Saint-Jovite - Développement immobilier montée Kavanagh - engagements;

10. Environnement
10.1 Annulation de la facture 2015-000695 - matières résiduelles;

11. Culture et loisirs
11.1 Église du Village - contrat de gérance de salle;
11.2 Nomination des membres de la Commission culturelle;
11.3 Remboursement des frais de non résidence - activités sportives.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM16 02 027

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM16 02 028

3.1 Séance du 18 janvier 2016

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM16 02 029

4.1 Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois.

CM16 02 030

4.2 Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation.

4.3 Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Le greffier adjoint mentionne les modifications apportées suite à l'adoption du projet de règlement, lors de la séance du 14 décembre 2015.

CM16 02 031

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM16 02 032

4.3.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 02 033

4.4 Règlement (2016)-148 décrétant un emprunt et une dépense de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 18 janvier 2016;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-148 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 5 000 000 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION, DE MISE À NIVEAU ET DE PAVAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

5.1 Retiré

CM16 02 034

5.2 Plein Air Mont-Tremblant - contribution 2016

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et Plein Air Mont-Tremblant en mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE verser à Plein Air Mont-Tremblant pour l'année 2016 une contribution au montant de 200 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-976), payable en février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 02 035

5.3 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente 2016

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord pour la saison 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord et de verser la somme de 35 000 $, taxes en sus, pour la saison 2016 (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 02 036

5.4 Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées - contribution

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) a déposé une demande de contribution pour leur campagne de financement 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a choisi de contribuer à raison de 1 $ par citoyen et que selon le décret de population de 2016 du MAMOT, la Ville compte 9 620 citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser à la Fondation CHDL-CRHV la somme de 9 620 $ (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 02 037 **5.5 Fondation médicale des Laurentides - contribution**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides a déposé une demande de contribution pour acquérir de l'équipement pour la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a choisi de contribuer à raison de 1 $ par citoyen et que selon le décret de population de 2016 du MAMOT, la Ville compte 9 620 citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser à la Fondation médicale des Laurentides la somme de 9 620 $ (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 02 038 **5.6 Activité Skiez et réseautez - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux soient autorisés à représenter la Ville à l'activité ski alpin et cocktail de réseautage de la 10e édition de « Skiez et réseautez » qui aura lieu le jeudi 24 février 2016 à Station Mont Tremblant et de verser 69,58 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346) pour l'achat des billets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM16 02 039 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2015 au montant de 125 003,55 $ et de 30 220,14 $ pour le mois de janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0481

initiales de la greffière

CM16 02 040 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 74 779,69 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 624, rue Grégoire - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-208) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 5,2 m plutôt qu'à 6,5 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-01-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 251, allée Boréalis - réduction d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-209) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment à 5,81 m plutôt qu'à 6 m d'une allée d'accès d'un projet intégré.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-01-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 174-184, chemin Harrisson - agrandissement sur pilotis d'un bâtiment accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-211) vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire sur une fondation de pilotis alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-01-006)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 965, chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel, augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement et de la largeur d'un palier et implantation, en cour avant, d'une génératrice et d'un réservoir au propane

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-218) vise à régulariser, suite à la construction d'une nouvelle résidence :

- la hauteur d'un mur de soutènement en cour latérale de 3,8 m plutôt que de 1,5 m;
- l'installation d'une génératrice et d'un réservoir de propane en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- la construction d'un palier d'un escalier d'une largeur de 2,38 m plutôt que de 1,2 m;
- un pourcentage d'espace naturel de 74 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-01-003)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM16 02 041

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 janvier 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt, le 19 janvier dernier, d'une correspondance relative à l'enseigne sur la rue Saint-Georges dans laquelle le requérant indique son projet de la remplacer à court terme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner la recommandation CCU16-01-010 (enseigne au 441, rue Saint-Georges) en modifiant la troisième condition comme suit :

- ajouter du relief à l'enseigne existante ou sur un nouveau projet d'enseigne conforme et ce, avant le 31 juillet 2016;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 18 janvier 2016 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
624, rue Grégoire	CCU16-01-004
251, allée Boréalis	CCU16-01-005
174-184, rue Harrisson	CCU16-01-006

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
965, chemin Cochrane	CCU16-01-003

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
3035, chemin de la Chapelle	CCU16-01-008
976, rue de Saint-Jovite	CCU16-01-009
768, rue de Saint-Jovite	CCU16-01-011
116, chemin de Kandahar	CCU16-01-013

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
3035, chemin de la Chapelle	CCU16-01-007
950, rue Labelle	CCU16-01-012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 02 042

Abrogée par la résolution CM16 03 076

8.3 Contribution à des fins de parcs, espaces naturels et terrains de jeux - lot 3 646 337 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 646 337 a demandé un permis de lotissement et qu'une contribution à des fins de parcs, espaces naturels et terrains de jeux est exigible;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers indique qu'un sentier de motoneige est présent sur la propriété et que la la contribution doit être sous la forme d'une servitude;

initiales du maire

0483

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, désire faire une contribution en argent et donner un droit d'accès de 5 ans renouvelable au club de motoneige;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser l'offre du propriétaire et de lui demander la création d'une servitude de 6 mètres de largeur sur le futur lot 5 805 081 à l'emplacement indiqué au plan directeur des parcs et sentiers et que la balance de la contribution soit faite en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 janvier 2016 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois;
- Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certification d'autorisation;
- Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

9. Travaux publics

CM16 02 043

9.1 Reconstruction de la boîte de réduction - usine d'épuration de type boues activées - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction de la boîte de réduction à l'usine d'épuration de types boues activées ont été réalisés par l'entreprise Nordmec Construction en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit un montant total de 4 286,10 $, taxes en sus (projet 2014-33), à l'entreprise Nordmec Construction pour la reconstruction de la boîte de réduction à l'usine d'épuration de type boues activées;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 02 044 **9.2 Réparation d'une pompe submersible Flygt - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réparation d'une pompe submersible Flygt pour la station de pompage Base Sud et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Groupe Québeco inc.	25 497 $
Nordmec Construction inc.	25 710 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco inc., au montant de 25 497 $, taxes en sus, poste budgétaire 02-415-02-521 pour la réparation d'une pompe submersible Flygt de la station de pompage Base Sud, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2016-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 02 045 **9.3 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière pour 2016**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose un achat regroupé avec ses membres pour se procurer des produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, pour l'année 2016, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à prendre du chlorure de calcium en solution liquide selon la meilleure proposition conforme, pour une quantité estimée à 152 000 litres et s'engage à respecter les termes du contrat attribué par l'UMQ comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la Ville avant taxes tel que fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QUE la Ville pourra se retirer de l'achat regroupé en transmettant à l'UMQ, une résolution en ce sens au moins 5 jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM16 02 046 **9.4 Projet Plateau Émond - acceptation provisoire des travaux de niveau I**

CONSIDÉRANT l'entente signée par Construction Tremblant inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM15 01 025, pour des travaux de mise en place des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le projet Plateau Émond dans le secteur du Golf Le Maître;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de niveau I du projet de Construction Tremblant inc. pour la mise en place des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le projet du Plateau Émond;

D' autoriser le remboursement de la garantie pour les travaux de niveau I (278 297 $) dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % (55 659 $) de l'évaluation des coûts totaux des travaux, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec Construction Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM16 02 047 **9.5 Projets 2016 - autorisation des dépenses**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution CM15 12 364 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, le programme triennal des années financières 2016, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2016, des fonds ci-après décrits :

Description	Budget	Fonds
Rechargement de pierres chemins	100 000 $	Surplus
Réfection traverses de pavé uni	15 000 $	
Canalisation de fossés	15 000 $	
Remplacement de ponceau chemin Wheeler	20 000 $	
Signalisation limites de vitesses (10 000 $)	9 148 $	
Afficheur de vitesses sur lampadaires	4 940 $	
Luminaires conventionnels	10 000 $	
Luminaires décoratifs	5 000 $	
Relocalisation luminaires rue Marie-Louise-Vallée	5 000 $	
Système anti-castors	7 000 $	
Borne de recharge rapide	40 000 $	
Étude restauration lac Maskinongé	25 000 $	
Correction ponceau Ruisseau Clair - Phase I	50 000 $	
Affiches code de courtoisie Lacs	12 000 $	
Étude future collectrice secteur industriel	10 000 $	
Réfection circuit patrimonial Centre-ville	33 800 $	
Régularisation chemins des Palissades	30 000 $	
Étude capacité Salle de spectacle	10 000 $	
Remplacement chapiteaux et tables	15 000 $	
Peinture du toit - Salle de spectacle	35 000 $	
Remplacement de bouées - Lac Tremblant	10 000 $	
Prises électriques - Carrefour giratoire montée Ryan/route 327	5 000 $	
Système d'éclairage - Salle Alphonse-Desjardins	4 000 $	
Revêtement de plancher - Salle Alphonse-Desjardins	10 000 $	
Améliorations Salle de spectacle	20 650 $	
Chapiteaux pour événements	12 195 $	
Boîtes (2) à sable (20 000 $)	18 126 $	Fonds de roulement
Réfection réseau d'aqueduc chemin du Village	90 000 $	Subvention TECQ
Purge automatique aqueduc	5 000 $	50%RASJ/50%RAMT
Servitudes pour sentiers existants	15 000 $	Fonds de parcs
Élagage et tailles d'arbres dans les parcs (10 000$)	5 872 $	
Plans et devis - Terrains de tennis	20 000 $	
Aménagement piste *Pumptrack*	80 000 $	
Aménagement piste *La Cachée*	125 000 $	

RASJ : réserve aqueduc secteur Saint-Jovite
RAMT : réserve aqueduc secteur Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Retiré

CM16 02 048

9.7 Mise à niveau de la station de pompage Saint-Jovite - Développement immobilier montée Kavanagh - engagements

CONSIDÉRANT QU' une demande de certificat d'autorisation a été déposée par la firme WSP (projet 131-21965-00) auprès du MDDELCC afin de permettre le prolongement du réseau d'aqueduc et du réseau d'égout sanitaire pour un projet de développement immobilier domiciliaire sur la montée Kavanagh;

CONSIDÉRANT QUE les eaux usées générées par ce projet de développement immobilier vont transiter par le biais de la station de pompage des eaux usées de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QU' en raison de l'usure des pompes y étant présentes, la capacité réelle de pompage étalonnée à la station de pompage des eaux usées de Saint-Jovite est significativement inférieure à la capacité théorique de pompage autorisée par le MDDELCC, soit environ 25 l/s au lieu de 68 l/s;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage par la présente à procéder, au plus tard en juin 2016, au remplacement des 2 pompes de la station de pompage des eaux usées de Saint-Jovite, de sorte que la capacité nominale de cette station de pompage corresponde à la capacité théorique autorisée par le MDDELCC, soit 68 l/s;

DE procéder à l'amendement de la résolution CM15 07 235 afin de permettre la modification de l'entente relative aux travaux municipaux à intervenir avec l'entreprise 9223-0507 Québec inc. en lien avec le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour un projet de développement immobilier sur la montée Kavanagh;

QUE l'entente amendée prévoit que le promoteur, soit 9223-0507 Québec inc. ou son représentant autorisé, ne pourra procéder au raccordement du nouveau réseau d'égout sanitaire requis pour son projet à celui du réseau d'égout sanitaire municipal existant, tant et aussi longtemps que les travaux de mise à niveau de la station de pompage des eaux usées de Saint-Jovite ne seront pas complétés et fonctionnels, de sorte que le débit réel étalonné de cette station de pompage corresponde au débit nominal théorique autorisé, soit 68l/s.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM16 02 049

10.1 Annulation de la facture 2015-000695 - matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE Pure Tremblant s'est vu facturé des frais de récupération d'un couvercle de conteneur de matières résiduelles par la compagnie de collecte de déchets R.C. Miller;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, ces frais doivent être absorbés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'annuler la facture 2015-000695 au montant de 304,47 $ envoyée à Pure Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM16 02 050

11.1 Église du Village - contrat de gérance de salle

CONSIDÉRANT QUE la location de l'église du Village pour des activités publiques nécessite la présence d'un gérant de salle notamment pour faire respecter la règlementation et effectuer des tâches telles que l'ouverture et la fermeture des portes, l'encadrement de l'utilisation du mobilier et

des équipements techniques ainsi que la surveillance des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec monsieur Martin Lapierre pour la gérance de salle à l'église du Village pour l'année 2016, au taux horaire prévu dans l'entente et pour un montant maximal de 5 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 02 051

Modifiée par la résolution CM16 06 228

11.2 Nomination des membres de la Commission culturelle

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend assurer le suivi de sa Politique culturelle adoptée en 2011 et de son plan d'action stratégique en culture 2012-2015 ainsi que l'élaboration de son prochain plan d'action stratégique;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de plusieurs membres sur cette commission, la Ville a lancé un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la constitution de la commission culturelle révisée par la résolution CM12 08 740;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, pour une période de deux ans, soit du 9 février 2016 au 9 février 2018 :

DE modifier la constitution de la commission culturelle comme suit :

<u>Membres</u> :
- 2 représentants des citoyens;
- 2 représentants d'organismes culturels;
- 1 représentant des artistes;
- 1 représentant du milieu des affaires et du tourisme;
- 2 conseillers municipaux;

<u>Employés sans droit de vote</u> :
- Le directeur du Service de la culture et des loisirs, agissant à titre de personne ressource;
- La secrétaire du Service de la culture et des loisirs, agissant à titre de secrétaire.

DE nommer ou renouveler le mandat des personnes comme suit :
- Madame Nicole Culis, représentante des citoyens;
- Madame Francine Martin, représentante des organismes culturels;
- Monsieur Roger Gauthier, représentant des organismes culturels;
- Martin Lapierre, représentant des artistes;

Mesdames Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse sont respectivement nommées par les résolutions CM15 01 013 et CM14 01 013 jusqu'à leur remplacement par résolution du conseil.

Deux postes demeurent à combler soit, un représentant des citoyens et un représentant du milieu des affaires et du tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0489

initiales de la greffière

CM16 02 052 **11.3 Remboursement des frais de non résidence - activités sportives**

CONSIDÉRANT QUE le baseball mineur organisé ne fait pas partie des activités offertes à Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE rembourser les frais de non résidence pour l'inscription au baseball mineur à Sainte-Agathe-des-Monts aux citoyens qui en feront la demande sur présentation d'une pièce justificative (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM16 02 053 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0552

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 février 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **15 février 2016** à **9 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3, mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Acquisition d'un camion 6 roues 6X6 - contrat;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA16 02 034

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA16 02 035

4. Acquisition d'un camion 6 roues 4X4 - contrat

initiales du maire

0553

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'acquisition d'un camion 6 roues 4X4 avec équipements en remplacement de celui dont le moteur a pris feu et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Globocam (Montréal) inc.	187 862,00 $
Camion Freighliner Mont-Laurier inc.	188 130,92 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Globocam (Montréal) inc., au montant de 187 862 $, taxes en sus, pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4X4 avec équipements, et payable comme suit :

- un montant de 58 713,53 $, taxes en sus, provenant du produit de la vente du véhicule incendié à l'assureur;
- un montant de 129 148,47 $, taxes en sus (projet 2016-03), dont 12 101,21 $, taxes en sus, payable par le fonds de roulement d'agglomération et 117 047,26 $, taxes en sus, payable par le fonds de roulement de la ville, ces sommes étant remboursables aux fonds de roulement par les fonds d'administration sur une période de 3 ans;

QUE conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2016-01, le camion et les équipements soient livrés avec les items suivants, tels qu'exigés :

- 5.14 - Marche pied en aluminium;
- 6.1 - 2 pneus d'hiver neufs avant : Michelin XDN-2, 315/80R22.5;
- 6.2 - 4 pneus d'hiver neufs arrière : Michelin XDS, 12R22.5;
- 11.2 - Les lumières arrières d'origine du véhicule et de l'équipement de déneigement doivent être remplacées par du type DEL, Grote ou Truck Lite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 02 036 **6. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 9 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0373

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

15 février 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **15 février 2016** à **9 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1 (arrive au point 4.2)
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3, mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, maire

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471 :
   - 4.1 Avis de motion;
   - 4.2 Adoption du projet de règlement;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM16 02 054

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471

CM16 02 055

4.1 Avis de motion

initiales du maire

0374

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire établir et dynamiser une zone industrielle sur son territoire afin de diversifier et complémenter les emplois disponibles sur celui-ci;

CONSIDÉRANT QU' actuellement, certains usages permis dans la zone IN-471 ne correspondent pas aux orientations prises par la Ville en terme de concept de développement industriel et requièrent une restructuration de ce secteur en autorisant des usages optimaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les usages permis dans la zone IN-471;

EN CONSÉQUENCE,

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471 qui seront modifiées comme suit :

- exclure le groupe d'usages industrie lourde (I-3);
- spécifiquement exclure pour l'usage industrie légère (I-2) le bureau administratif pouvant exiger un stationnement pour une flotte de véhicules et parfois de l'espace pour l'entreposage;
- spécifiquement permettre pour l'usage commerce artériel léger (C-3) les ateliers spécialisés : plombier, électricien, imprimerie, rembourreur;
- spécifiquement permettre pour l'usage commerce artériel lourd (C-4) entrepôt et mini-entrepôt, entreprise de transport et de camionnage, imprimerie, ateliers spécialisés : ferblantier et ébéniste, entrepreneur général.

Monsieur Ratcliffe arrive.

CM16 02 056 **4.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 15 mars 2016, à 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée

CM16 02 057 **6. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 9 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mars 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 mars 2016** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance du 8 février 2016;
3.2 Séance extraordinaire du 15 février 2016;

4. Règlements
4.1 Règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - avis de motion;
4.2 Règlement (2015)-A-39-2 nommant les fonctionnaires désignés afin de demander ou accorder assistance en cas de sinistre - avis de motion;
4.3 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption;
4.4 Règlement (2016)-A-28-3 modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - adoption;
4.5 Règlement concernant les numéros civiques des maisons et des bâtiments - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - protocole d'entente 2016;
5.3 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations - modification de la résolution CA15 01 007;

6. Ressources humaines
6.1 Mesure administrative - employé;
6.2 Embauche temporaire d'un technicien juridique, Cour municipale - Service du greffe;
6.3 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
6.4 Signature d'une lettre d'entente;
6.5 Révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants;
6.6 Modifications de politiques internes;

7. Gestion financière
7.1 Listes des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2016;
7.4 Activités de reconnaissance des employés;

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

7.5 Assurance des frais juridiques - contrat;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
- 9.1 Transport en commun - modification à la tarification et horaire du 1er mai 2016 au 30 avril 2017;
- 9.2 Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL;
- 9.3 Installation d'abribus - droit d'usage avec la Commission scolaire des Laurentides;
- 9.4 Fourniture et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville - contrat;
- 9.5 Réfection du muret de pierre et drainage - chemin du Village - demande au ministère des Transports du Québec;
- 9.6 Concession du restaurant de l'aréna - contrat;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police
- 12.1 Fourniture et aménagement d'équipements pour trois véhicules de police - contrat.

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 03 037

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA16 03 038

3.1 Séance du 8 février 2016

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 8 février 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 039 **3.2 Séance extraordinaire du 15 février 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 février 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CA16 03 040 **4.1 Règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes.

Conformément aux dispositions de l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*, le projet de règlement est déposé séance tenante et le résumé de ce projet sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville et affiché dans les véhicules du transporteur au moins 30 jours avant l'adoption du règlement.

CA16 03 041 **4.2 Règlement nommant les fonctionnaires désignés afin de demander ou accorder assistance en cas de sinistre - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement nommant les fonctionnaires désignés afin de demander ou accorder assistance en cas de sinistre.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

CA16 03 042 **4.3 Règlement (2015)-A-39-2 modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 14 décembre 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-39-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-A-39 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 043 **4.4 Règlement (2016)-A-28-3 modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 8 février 2016;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-28-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2011)-A-28 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 03 044 **4.5 Règlement concernant les numéros civiques des maisons et des bâtiments - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant les numéros civiques des maisons et des bâtiments.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5. Administration

CA16 03 045 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions du directeur général concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 046 **5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - protocole d'entente 2016**

CONSIDÉRANT les dispositions du 11e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2016, une somme de 880 000 $ à ces fins;

CONSIDÉRANT QU' la Ville souhaite attribuer à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant une contribution additionnelle en lien avec la promotion touristique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2016 et de verser, tel que précisé ci-dessous, une

contribution pouvant atteindre la somme de 880 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-972) pour la production de plans de communication marketing, notamment pour accroître la notoriété de la destination, le développement de nouveaux marchés et assurer la mise en marché des cinq pôles de *Destination Mont-Tremblant* :

- Deux versements égaux de 400 000 $ payables :
  - lors de la signature des présentes;
  - le 15 août 2016.

- Un montant de 40 000 $ pour chacune des deux campagnes, versé au plus tard :
  - 30 octobre 2016 (campagne été 2016);
  - 30 avril 2017 (campagne hiver 2016-2017).

le tout, conditionnellement à ce que l'Office fournisse à la Ville les documents suivants :
- le plan des actions de communication marketing;
- les factures motivant les dépenses encourues;
- le bilan des actions faisant état des sommes dépensées;
- le rapport des mesures de performance en lien avec les diverses actions de communication marketing réalisées aux fins de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 047 **5.3 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations - modification de la résolution CA15 01 007**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA15 01 007 en nommant monsieur Pascal De Bellefeuille en remplacement de monsieur Hugh Scott au conseil d'administration de Tourisme aérien Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 03 048 **6.1 Mesure administrative - employé**

CONSIDÉRANT l'enquête et les récents événements qui font en sorte que l'employé est dans l'impossibilité de fournir sa prestation de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 365 pour une période indéterminée à compter du 14 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 049 **6.2 Embauche temporaire d'un technicien juridique, Cour municipale - Service du greffe**

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste en raison d'une maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Sylvie Proulx à titre de technicienne juridique à la Cour municipale, Service du greffe, à compter du 23

février 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 050 **6.3 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la vacance du poste dû à un départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Joé Mc Millan à titre de journalier/chauffeur/opérateur, poste régulier et permanent au Service des travaux publics à compter du 15 mars 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 051 **6.4 Signature d'une lettre d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente 2015-02 n'a jamais pris effet;

CONSIDÉRANT QUE la travailleuse a fait une nouvelle demande de préretraite/retraite progressive;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer la lettre d'entente 2016-01 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de permettre à une travailleuse de se prévaloir d'une préretraite/retraite progressive telle que définie à l'article 32 de la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' abroger la résolution CA15 12 279;

D' autoriser la signature de la lettre d'entente 2016-01 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 052 **6.5 Révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants**

CONSIDÉRANT QUE l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants est majorée de 1,5 % par année pour les années 2016 à 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'adoption de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants pour les années 2016 à 2018 et d'embaucher des étudiants au taux horaire identifié dans l'échelle salariale révisée selon l'emploi occupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 053 **6.6 Modifications de politiques internes**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la *Politique à caractère social* adoptée le 14 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la *Politique concernant les indemnités de kilométrage remboursables* adoptée le 11 octobre 2005;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE modifier les articles 1 à 5, 9, 10, et l'ajout de l'article 11 de la *Politique à caractère social* qui traite respectivement de l'accueil, des années de service continu, du départ à la retraite, de l'événement reconnaissance et de la diffusion de l'information;

DE modifier les articles 2, 3 et 4 de la *Politique concernant les indemnités de kilométrage remboursables* qui traite du déplacement, du champ d'application et du remboursement des indemnités de kilométrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. Gestion financière

CA16 03 054 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois février 2016 au montant de 226 752,06 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 055 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU, d'approuver, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la liste des engagements au montant de 36 999,41 $, dont 5 203,07 $ est payable à même le surplus libre de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 056 **7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant- budget 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant a déposé un budget 2016 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter le dépôt du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant totalisant un déficit de 132 710 $;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour la somme de 13 271 $ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit anticipé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 057 **7.4 Activité de reconnaissance des employés**

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au travail;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à confier au Services des finances et des ressources humaines l'organisation d'une activité de reconnaissance des employés prévue en décembre 2016 et d'allouer un budget de 14 288 $, taxes en sus, à cette fin (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 058 **7.5 Assurance des frais juridiques - contrat**

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée et qu'elle modifie le *Code criminel canadien*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi C-21, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge nécessaire de se protéger par le biais d'une assurance des frais juridiques;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) n'offre pas les mêmes couvertures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat d'assurance des frais juridiques au courtier BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1er mars 2016 au 1er mars 2017 et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 200 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

initiales du maire

0034

initiales de la greffière

9. Travaux publics

CA16 03 059

9.1 Transport en commun - modification à la tarification et horaire du 1er mai 2016 au 30 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Ville à compter du 1er mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur le transport des personnes a procédé à l'analyse de la tarification et recommande une modification;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' adopter l'horaire des lignes « A » et « B » pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017 tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes.

DE modifier la tarification tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes comme suit :

Produits	Tarification
Passage simple - pour tous	3 $
12 ans et moins	Gratuit
10 passages - régulier	25 $
10 passages - étudiant, 65 ans et plus	Supprimé
Carte 30 jours régulière	55 $
Carte 30 jours citoyen	40 $
Carte 30 jours étudiant	35 $
Carte 30 jours 65 ans et plus	30 $
1 jour illimité	8 $
2 jours illimités	14 $
3 jours illimités	18 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 060

9.2 Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'abribus additionnels et de pièces de remplacement pour les boites de perception pour son service de transport en commun, ainsi que des unités de recyclage pour l'ensemble de ses abribus sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide au transport collectif de la SOFIL pourrait subventionner jusqu'à 85 % de l'investissement nécessaire;

CONSIDÉRANT le solde des sommes non dépensées dans le dossier de la Ville à la SOFIL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun (SOFIL) de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour l'acquisition d'abribus avec équipements, valideur de monnaie, lecteur encodeur de carte magnétique et d'unité de recyclage pour le service de transport en commun de la Ville afin que 85 % des coûts afférents, soit un montant de 57 493 $, taxes en sus, soit défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville assume la portion non subventionnée des coûts du projet évalués à 67 639 $, taxes en sus, soit un montant de 10 146 $, taxes en sus (projet 2016-xx);

QUE la Ville autorise le directeur du Service des travaux publics à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 061

9.3 Installation d'abribus - droit d'usage avec la Commission scolaire des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE deux abribus ont été installés sur les terrains de la Commission scolaire des Laurentides sur la rue Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les autorisations pour ces installations ont été reçues de la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un droit d'usage avec la Commission scolaire des Laurentides pour l'installation, le maintien et l'entretien de deux abribus sur une partie des lots 3 279 834 et 3 279 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et de mandater les professionnels nécessaires à la préparation des documents requis pour l'établissement de ce droit d'usage (poste budgétaire 02-370-00-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 062

9.4 Fourniture et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une génératrice à l'hôtel de ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Coût (taxes en sus)**
Nordmec Construction inc.	147 944 $
Le Cie Électrique Britton Ltée	170 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 147 944 $, taxes en sus (projet 2016-26), pour la fourniture et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville payable à 45,19 % par le fonds de roulement de l'agglomération, à 54,81 % par le fonds de roulement de la Ville et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2016-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 03 063 **9.5 Réfection du muret de pierre et drainage - chemin du Village - demande au ministère des Transports du Québec**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit faire des travaux de réfection du muret de pierre sur un tronçon du chemin du Village, face au lac Mercier;

CONSIDÉRANT QUE des problèmes d'écoulement des eaux de surface sont présents depuis de nombreuses années dans ce secteur aux jonctions des propriétés privées de la route 327;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE transmettre une demande au ministère des Transports du Québec afin qu'il effectue des travaux d'amélioration du drainage de l'écoulement des eaux de surface dans ce secteur lors de la réfection du muret de pierre, notamment sur la propriété portant le numéro de lot 2 803 288 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 03 064 **9.6 Concession du restaurant de l'aréna - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de concession du restaurant de l'aréna arrive à échéance en date du 30 mai 2016, que la Ville est très satisfaite des services rendus par l'actuel concessionnaire et que l'octroi de ce contrat de gré à gré respecte les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accorder le contrat d'opérateur de la concession du restaurant de l'aréna à madame Chantal Whissell pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2016 jusqu'au 30 mai 2019 inclusivement, suivant les mêmes termes et conditions ayant fait l'objet de l'appel d'offres 2013-30;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer le nouveau contrat à intervenir pour et au nom de la Ville;

QUE le contrat à intervenir prévoit que le concessionnaire versera à la Ville la somme de 25 469,02 $ (poste budgétaire 01-234-71-305) répartie comme suit :

- 8 240,00 $ pour la saison 2016-2017;
- 8 487,20 $ pour la saison 2017-2018;
- 8 741,82 $ pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

initiales du maire

0037

initiales de la greffière

11. Culture et loisirs

12. Police

CA16 03 065 **12.1 Fourniture et aménagement d'équipements pour trois véhicules de police - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour la fourniture et l'aménagement d'équipements pour trois véhicules de police et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission reçue et conforme de 911Pro inc. au montant de 20 801 $, taxes en sus (projet 2016-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture et l'installation d'équipements pour trois véhicules de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 03 066 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0492

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mars 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 mars 2016** à **19 h 18**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 15 mars 16 heures, en regard du projet de règlement suivant :

I. Règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance du 8 février 2016;
3.2 Séance extraordinaire du 15 février 2016;

4. Règlements
4.1 Règlement (2015)-143-1 modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption;
4.2 Adoption de règlements :
4.2.1 Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois;
4.2.2 Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation;
4.2.3 Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
4.3 Règlement (2016)-148 décrétant un emprunt et une dépense de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux - dépôt du certificat;
4.4 Règlement concernant les animaux - avis de motion;

5. Administration
5.1 Retiré;
5.2 Entente relative au site du lac Boisseau - modification;
5.3 Les Journées de la persévérance scolaire - appui;
5.4 Retiré;
5.5 Avril, Mois de la jonquille - demande d'appui;

initiales du maire

0493

initiales de la greffière

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics;
6.2 Embauche temporaire d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme;
6.3 Création de poste et nomination - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

7.1 Listes des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 2376, rue Labelle - empiètements en rive, en marge latérale et dans la bande de protection de corridor de signature et augmentation du pourcentage de fondation sur pilotis;
8.1.2 65, chemin du Lac-Forget - augmentation de la superficie d'un garage;
8.1.3 710, chemin Paquette - réduction de la profondeur d'un terrain;
8.1.4 880-884, rue Mercier - construction d'un toit plat sur un abri d'auto;
8.1.5 192, chemin de l'Horizon - implantation d'un garage en cour avant et augmentation de sa superficie;
8.1.6 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel;
8.1.7 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel;
8.1.8 Chemin Plouffe - augmentation de la hauteur d'un muret, de l'angle d'un talus et d'un pourcentage de visibilité;
8.1.9 167, chemin Plouffe - augmentations de la pente de l'allée d'accès, de la hauteur du muret, de l'angle d'un talus et d'un pourcentage de visibilité;
8.1.10 Chemin des Saisons - empiètements dans le milieu humide;
8.1.11 Rue Sigouin - réductions de la superficie du bâtiment et de la distance avec l'allée d'accès, augmentation de la pente de l'allée d'accès, et absence de pavage;
8.1.12 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel;
8.1.13 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel;
8.1.14 Rue Sigouin - réductions de la superficie du bâtiment et de la distance avec l'allée d'accès, augmentation de la pente de l'allée d'accès, et absence de pavage;
8.1.15 Rue Sigouin - réduction de la distance avec l'allée d'accès, augmentation de la pente de l'allée d'accès, absence de pavage et empiètement en marge arrière;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 22 février 2016;
8.3 Demande de dérogation mineure 2015-DM-166 - affichage directionnel - Casino Mont-Tremblant - modification à la résolution CM15 11 348;
8.4 Contribution à des fins de parcs, espaces naturels et terrains de jeux - lot 3 646 337 du cadastre du Québec - abrogation de la résolution CM16 02 042;
8.5 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - demande de permis de lotissement 2015-10053;
8.6 Offre de terrain pour cession à des fins de parcs - Projet Aqua - rue Labelle - 9165-6108 Québec inc.;
8.7 Demandes d'autorisation dans la zone agricole :
8.7.1 Lots 3 942 589 et 3 942 590 du cadastre du Québec - modification de la résolution CM15 12 387;
8.7.2 Lots 3 647 254 et 3 647 247 du cadastre du Québec;
8.8 Demande d'occupation permanente du domaine public - Robert Di Gregorio et als - Halte des Trains-de-Neige;
8.9 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme - impasse des Billots;
8.10 Modification au tracé d'une servitude pour une piste multifonctionnelle - G7 Développement;

initiales du maire

0494

initiales de la greffière

8.11 Retiré;
8.12 Plan d'ensemble du projet Développement de La Grande Ourse inc. - modification de son acceptation;

9. Travaux publics
9.1 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - contrat;
9.2 Pavage conventionnel 2016 - contrat;
9.3 Réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle - contrat;
9.4 Travaux de réparation de pavage 2016 - contrat;
9.5 Quais municipaux au lac Tremblant - baux de plaisance - modification;
9.6 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat;
9.7 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat;
9.8 Retiré;
9.9 Complexe aquatique Mont-Tremblant - utilisation Wi-Fi - entente;
9.10 Projet Pure Tremblant - acceptation finale des travaux;
9.11 Club de Voile Mont Tremblant - signature d'un bail;
9.12 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2016;
9.13 Fourniture d'un véhicule Nissan Leaf - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs
11.1 Retiré;
11.2 Autorisation de passage et d'événements;
11.3 Première Scène - contrat de direction artistique.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

M. Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée du règlement (2016)-102-38 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 15 mars à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent sur les usages de la zone IN-471 et vise à :

- Supprimer l'usage industrie lourde (I-3);
- Exclure spécifiquement, pour l'usage industrie légère (I-2), le bureau administratif pouvant exiger un stationnement pour une flotte de véhicules et parfois de l'espace pour l'entreposage;
- Permettre spécifiquement pour l'usage commerce artériel léger (C-3), les ateliers spécialisés : plombier, électricien, imprimerie et rembourreur;
- Permettre spécifiquement pour l'usage commerce artériel lourd (C-4), l'entrepôt et le mini-entrepôt, l'entreprise de transport et de camionnage, l'imprimerie et les ateliers spécialisés : ferblantier, ébéniste et entrepreneur général.

***

CM16 03 058 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0495

initiales de la greffière

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CM16 03 059 **3.1 Séance du 8 février 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 février 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 060 **3.2 Séance extraordinaire du 15 février 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM16 03 061 **4.1 Règlement (2015)-143-1 modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 14 décembre 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-143-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-143 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0496

initiales de la greffière

4.2 Adoption de règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CM16 03 062

4.2.1 Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 février 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-100-19 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À LA MIXITÉ DES USAGES DU NOYAU VILLAGEOIS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 063

4.2.2 Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 8 février 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-101-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT AUX DOCUMENTS EXIGÉS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 064

4.2.3 Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 17 février 2016 informant les personnes intéressées des modalités de signature de demandes d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions ayant fait l'objet de demandes d'approbation référendaire ont été retirées du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 8 février 2016;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-102-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2016)-148 décrétant un emprunt et une dépense de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier adjoint dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2016)-148 décrétant un emprunt et une dépense de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2016)-148 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 03 065 **4.4 Règlement concernant les animaux - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement actuel concernant les animaux.

Les modifications viseront notamment à mieux encadrer le contrôle des chats, à uniformiser les dispositions du présent règlement avec le règlement de tarification de la Ville et à refléter les normes actuelles de contrôle animalier.

5. Administration

5.1 Retiré

CM16 03 066 **5.2 Entente relative au site du lac Boisseau - modification**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 23 novembre 2011 entre la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de La Conception concernant l'acquisition de meubles, d'équipements, de bâtiments, d'infrastructures et leurs aménagements sur le site du lac Boisseau, ainsi que la gestion et le partage de leur utilisation à des fins communautaires;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 7 de cette entente, elle demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 et se renouvelle ensuite par période de 5 ans, à moins d'avis contraire de l'une des parties avant le 31 mai précédant une échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2011 a été amendée par la résolution CM15 05 147 afin de prolonger son terme initial au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent à nouveau prolonger le terme initial de l'entente au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE modifier l'entente intervenue entre la municipalité de la Conception et la Ville en date du 23 novembre 2011 en remplaçant la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 7 par ce qui suit : « Elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. »;

QUE l'adoption d'une résolution en ce sens par les deux parties constitue un amendement à cette entente comme si les parties l'avaient reproduite, amendée et signée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 067 **5.3 Les Journées de la persévérance scolaire - appui**

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 78,4 % chez les filles et 66,2 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus et se répercutent aussi sur la société;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides qu'il est lié à la pauvreté et à la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organise dans la 3e semaine de février organise des journées d'activités dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire dans les différentes communautés et écoles de notre région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE déclarer la 3e semaine de février de chaque année comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre Ville, d'appuyer le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés et de s'engager à poser des gestes significatifs en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Retiré

CM16 03 068 **5.5 Avril, Mois de la jonquille - demande d'appui**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

initiales du maire

0499

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE décréter le mois d'avril, Mois de la jonquille et la Ville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM16 03 069

6.1 Embauche d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ définitif d'un opérateur en assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de monsieur Joël Savoie à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 22 février 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 070

6.2 Embauche temporaire d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le début d'un congé à traitement différé du titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Poirier à titre d'inspecteur des bâtiments, poste temporaire au Service de l'urbanisme à compter du 22 février 2016 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 071 **6.3 Création de poste et nomination - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un chef d'équipe qui a comme principales tâches la distribution et l'accomplissement des travaux selon les normes et les attentes du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE créer le poste de chef d'équipe - assainissement des eaux au Service des travaux publics et de nommer monsieur Andrew Henderson à titre de chef d'équipe - assainissement des eaux à compter du 15 mars 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM16 03 072 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de février 2016 au montant de 154 359,20 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 073 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 20 743,54 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 2376, rue Labelle - empiètements en rive, en marge latérale et dans la bande de protection de corridor de signature et augmentation du pourcentage de fondation sur pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-210) vise à :

- régulariser l'agrandissement d'une résidence par la transformation d'un cabanon en pièce habitable dont l'implantation est à 15,15 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Ouimet, à 1,86 m plutôt qu'à 6 m du corridor de signature qu'est la rue Labelle et à 3,06 m plutôt qu'à 6 m de la ligne latérale droite;
- autoriser l'agrandissement d'une résidence dont :
  - l'implantation est à 15,58 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Ouimet et à 4,28 m plutôt qu'à 6 m du corridor de signature qu'est la rue Labelle;
  - les fondations sur pilotis représentent 26 % plutôt que 20 % de la superficie au sol du bâtiment qui repose sur des fondations continues;
- autoriser l'implantation d'un cabanon attenant à la résidence à 16,24 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Ouimet et à 2,6 m plutôt qu'à 6 m du corridor de signature qu'est la rue Labelle.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU16-02-032)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 65, chemin du Lac-Forget - augmentation de la superficie d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-000) vise à régulariser la superficie d'un garage de 67 m^2 plutôt que de 65 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-02-019)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 710, chemin Paquette - réduction de la profondeur d'un terrain

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-001) vise à autoriser la création d'un lot d'une profondeur de 71,55 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-02-022)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 880-884, rue Mercier - construction d'un toit plat sur un abri d'auto

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-004) vise à autoriser, pour un abri d'auto existant, la modification du toit pour le mettre plat alors que le règlement le permet que si le bâtiment principal a un toit plat.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-02-021)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 192, chemin de l'Horizon - implantation d'un garage en cour avant et augmentation de sa superficie

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-005) vise à autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 77,77 m^2 plutôt que de 65 m^2 et dont l'implantation est en cour avant dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-02-020)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-010) vise à autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel est de 80,8 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-02-023)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-013) vise à autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel est de 78,2 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-02-024)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Chemin Plouffe - augmentation de la hauteur d'un muret, de l'angle d'un talus et d'un pourcentage de visibilité

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-015) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'une habitation unifamiliale, que :

- la hauteur de murets de soutènement en cour avant varie de 1,75 m à 5,9 m plutôt qu'être de 1,5 m;
- l'angle d'un talus par rapport à l'horizontale dans le prolongement de murets de soutènement soit de 85 % plutôt que de 17 %;
- la façade de la résidence orientée sur un corridor de signature soit visible sur 45 % plutôt que sur 30 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-02-027)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 167, chemin Plouffe - augmentations de la pente de l'allée d'accès, de la hauteur du muret, de l'angle d'un talus et d'un pourcentage de visibilité

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-016) vise à régulariser, suite à la construction d'une résidence, que :

- sa façade orientée sur un corridor de signature soit visible sur 50 % plutôt que de 30 %;
- la pente de l'allée d'accès des premiers 5 mètres soit de 14,5 % plutôt que de 3 %;
- la hauteur d'un muret de soutènement en marge avant soit de 3,05 m plutôt que de 1 m;
- la hauteur de murets de soutènement en cour avant soit de 3,05 m plutôt que de 1,5 m;
- l'angle d'un talus par rapport à l'horizontale dans le prolongement de murets de soutènement soit de 80 % plutôt que de 17 %;
- l'absence de végétation pour camoufler au minimum 70 % des murs de soutènement.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU16-02-028)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 Chemin des Saisons - empiètements dans le milieu humide

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-018) vise à autoriser l'implantation d'une allée d'accès d'une résidence unifamiliale localisée à 2,14 m et sa galerie avant à 4,76 m plutôt qu'à 10 m d'un milieu humide fermé.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-02-017)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 Rue Sigouin - réductions de la superficie du bâtiment et de la distance avec l'allée d'accès, augmentation de la pente de l'allée d'accès, et absence de pavage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-019) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'une habitation trifamiliale, que :

- l'allée d'accès soit située à 0 m plutôt qu'à 1 m des lignes de terrain;

- la pente de l'allée d'accès des premiers 5 mètres soit de 16 % plutôt que de 3 %;
- l'aire de stationnement ne soit pas pavée alors que le règlement l'exige;
- la superficie du bâtiment soit de 89,38 m^2 plutôt que de 100 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-02-029)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-022) vise à autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel est de 79,5 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-02-025)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-023) vise à autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel est de 82,8 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-02-026)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.14 Rue Sigouin - réductions de la superficie du bâtiment et de la distance avec l'allée d'accès, augmentation de la pente de l'allée d'accès, et absence de pavage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-025) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'une habitation trifamiliale, que :

- l'allée d'accès soit située à 0 m plutôt qu'à 1 m des lignes de terrain;
- la pente de l'allée d'accès des premiers 5 mètres soit de 16 % plutôt que de 3 %;
- l'aire de stationnement ne soit pas pavée alors que le règlement l'exige;
- la superficie du bâtiment au sol soit de 89,38 m^2 plutôt que de 100 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-02-030)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.15 Rue Sigouin - réduction de la distance avec l'allée d'accès, augmentation de la pente de l'allée d'accès, absence de pavage et empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-026) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'une habitation trifamiliale, que :

- l'allée d'accès soit située à 0 m plutôt qu'à 1 m des lignes de terrain;
- la pente de l'allée d'accès des premiers 5 mètres soit de 16 % plutôt que de 3 %;
- l'aire de stationnement ne soit pas pavée alors que le règlement l'exige;
- le bâtiment soit implanté à 5,2 m plutôt qu'à 8 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-02-031)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mars 2016

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM16 03 074

Modifiée par la résolution CM16 04 133

Modifiée par la résolution CM16 05 171

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 22 février 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt de nouvelles propositions pour le 151, chemin du Curé-Deslauriers et le 2005-2009, chemin du Village;

BIEN QU' une nouvelle proposition ait été déposée pour le 2052, chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de rénovation de la façade du 151, chemin du Curé-Deslauriers, faisant l'objet de la recommandation CCU16-02-036, conformément à la nouvelle proposition de la firme Parent-Labelle Architectes inc. portant le numéro de dossier 16003 et datée du 2 mars 2016, et conditionnellement au dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 $ maximum 10 000 $);

D' accepter la demande de modification des couleurs du bâtiment au 2005-2009, chemin du Village, faisant l'objet de la recommandation CCU16-02-040, conformément aux échantillons déposés le 26 février 2016 et conditionnellement au dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 $ maximum 10 000 $);

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 22 février 2016 :

Accepter conditionnellement la demande modification au plan image sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin des Saisons	CCU16-02-018

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
65, chemin du Lac-Forget	CCU16-02-019
192, chemin de l'Horizon	CCU16-02-020
880-884, rue Mercier	CCU16-02-021
710, chemin Paquette	CCU16-02-022
Rue Sigouin	CCU16-02-029
Rue Sigouin	CCU16-02-030
Rue Sigouin	CCU16-02-031

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Saisons	CCU16-02-017
Chemin des Castors	CCU16-02-023
Chemin des Castors	CCU16-02-024
Chemin des Castors	CCU16-02-026
Chemin des Castors	CCU16-02-025
Chemin Plouffe	CCU16-02-027

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
167, chemin Plouffe	CCU16-02-028

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
2376, rue Labelle	CCU16-02-032

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
151, chemin du Curé-Deslauriers	CCU16-02-037
3035, chemin de la Chapelle # E1	CCU16-02-039
3035, chemin de la Chapelle # A4	CCU16-02-042
116, chemin de Kandahar	CCU16-02-043
2005-2009, chemin du Village	CCU16-02-041

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
61, montée Ryan	CCU16-02-035
3035, chemin de la Chapelle # E1	CCU16-02-038
490, rue de Saint-Jovite	CCU16-02-044

Refuser les demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2376, rue Labelle	CCU16-02-033
2052, chemin du Village	CCU16-02-034

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

CM16 03 075

8.3 Demande de dérogation mineure 2015-DM-166 - affichage directionnel - Casino Mont-Tremblant - modification à la résolution CM15 11 348

CONSIDÉRANT la résolution CM 15 11 348 qui entérinait la recommandation d'acceptation partielle CCU15-10-183;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle proposition le 18 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM15 11 348 afin :

D' accepter le remplacement des oriflammes existantes pour leur ajouter une flèche directionnelle et ce, conformément au document du requérant déposé le 3 octobre 2015;

D' accepter l'installation de 3 affiches directionnelles aux emplacements 1, 2 et 3 indiqués sur un plan d'ensemble inclus dans un document déposé le 18 février 2016. Cette acceptation est conditionnelle à l'acceptation des enseignes en vertu des PIIA applicables pour ces secteurs et est valable pour une période de 5 ans qui pourrait être renouvelée sur demande;

D' accepter le principe d'installer une enseigne sur une structure permanente au-dessus du chemin Duplessis. Cette acceptation est conditionnelle à l'acceptation de l'enseigne en vertu du PIIA applicable et du règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures;

D' informer le requérant que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 076

8.4 Contribution à des fins de parcs, espaces naturels et terrains de jeux - lot 3 646 337 du cadastre du Québec - abrogation de la résolution CM16 02 042

CONSIDÉRANT la résolution CM16 02 042 relativement à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour un permis de lotissement sur le lot 3 646 337;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeurs des parcs et sentiers indique qu'un sentier de motoneige est présent sur la propriété et que la forme de la contribution doit être sous forme de servitude;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, dans une correspondance datée du 18 février 2016, confirme être prêt à accorder au club de motoneige un droit de passage de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' abroger la résolution CM16 02 042;

D' accepter que le propriétaire verse la contribution à des fins de parcs, espaces naturels et terrains de jeux en argent et donne un droit d'accès de 10 ans renouvelable au Club de motoneiges Diable et Rouge inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 077

8.5 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - demande de permis de lotissement 2015-10053

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement 2015-10053 pour laquelle une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels doit être faite;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers identifie un sentier en bordure du ruisseau Noir entre le Complexe aquatique et la rue du Ruisseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'exiger comme contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour la demande de permis de lotissement 2015-10053, une servitude d'une largeur de 3 mètres pour une piste multifonctionnelle, telle que montrée sur une description technique préparée par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre en date du 8 février 2016, plan 24 693 et minute 1 706.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 078

8.6 Offre de terrain pour cession à des fins de parcs - Projet Aqua - rue Labelle - 9165-6108 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9165-6108 Québec inc. a un projet de construction sur son terrain de la rue Labelle pour lequel elle doit faire une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, en vertu de la règlementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie propose de céder à la Ville un terrain de d'une superficie approximative de 6 149 m^2 situé au sud du ruisseau Noir sur le lot 3 278 734;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain possède plusieurs contraintes à la construction le destinant à demeurer un espace naturel;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers ne relève aucun terrain ni sentier à acquérir dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser l'offre de la compagnie 9164-6108 Québec inc. et de lui demander le versement de la contribution en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.7 Demandes d'autorisation dans la zone agricole

CM16 03 079

8.7.1 Lots 3 942 589 et 3 942 590 du cadastre du Québec - modification de la résolution CM15 12 387

CONSIDÉRANT la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de préciser la résolution CM15 12 387;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM15 12 387 en ajoutant à la suite du dernier considérant, le texte suivant :

« CONSIDÉRANT QU' il y a d'autres propriétés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville et hors de la zone agricole satisfaisant la demande des propriétaires; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 080

8.7.2 Lots 3 647 254 et 3 647 247 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' une demande est déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour que des propriétaires puissent échanger entre eux deux parcelles de terrain ayant chacune une superficie approximative de 1,6 hectare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 081

8.8 Demande d'occupation permanente du domaine public - Robert Di Gregorio et als - Halte des Trains-de-Neige

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public à Robert Di Gregorio et als pour la construction d'une remise de 2,44 m par 4,88 m sur le lot 5 009 987, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.9 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme - impasse des Billots

Suite à une intervention d'une personne présente dans la salle et discussion avec le maire, il est convenu de retirer ce point.

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE retirer ce point et de le remettre à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 082

8.10 Modification au tracé d'une servitude pour une piste multifonctionnelle - G7 Développement

CONSIDÉRANT QUE G7 Développement inc., dans le cadre de la réalisation de la phase 6 de son projet, a cédé à des fins de parcs une piste multifonctionnelle située dans la phase 9;

CONSIDÉRANT QUE la planification de la phase 9 engendre des conflits avec le tracé de cette servitude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un amendement à la servitude publiée sous le numéro 16 240 040 au bureau de la publicité des droits de Labelle, afin que le tracé soit tel qu'il apparait au plan intitulé « Piste multifonctionnelle / Phase 9 » préparé par l'agence Relief Design, en date du 12 février 2016, tous les frais relatifs à cette transaction étant à la charge de G7 Développement inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Retiré

CM16 03 083 **8.12 Plan d'ensemble du projet Développement de La Grande Ourse inc. - modification de son acceptation**

CONSIDÉRANT la résolution CM10 03 069 acceptant le plan d'ensemble de la phase II du projet Domaine Mont-Bellevue dont le nom est devenu Développement de La Grande Ourse inc.;

CONSIDÉRANT la résolution CM15 06 186 acceptant la demande de modification du plan d'ensemble pour ne pas aménager le lien entre les 2 allées d'accès;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de rétablir le lien véhiculaire entre les 2 allées d'accès;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CM15 06 186 et d'amender la résolution CM10 03 069 pour ajouter les éléments suivants :

D' accepter les plans mentionnés aux précédents paragraphes dans leur intégralité, à l'exception du feuillet 2 des plans préparés par monsieur Jacques Patenaude portant le n° 2963, minute 8231, datés du 25 juin 2009 qui est remplacé par le plan préparé par monsieur Dominique Fecteau, portant le n° 14-504, minute 5097, daté du 6 mai 2015 et reçu le 22 janvier dernier et du feuillet 5 des plans préparés par monsieur Michel Labelle, portant le numéro LT112906, datés de février 2009 et révisé le 4 mars 2010 qui est remplacé par le plan conçu par monsieur Dominic Charbonneau, portant le numéro LT112906, datés de février 2009, révisé le 1er février 2016 et reçu le 25 février 2016;

QUE le promoteur signe une entente avec la Ville pour les travaux prévus au précédent paragraphe et dépose une garantie financière. Cette entente devra inclure la mise en place de mesures de mitigation pendant et après les travaux et le suivi du projet par une firme de professionnels assurant le respect de ces mesures de mitigations. Cette entente devra être signée avant l'émission du permis encadrant ces travaux;

QUE l'aménagement du site du dépôt pour conteneurs à matières résiduelles, prévu sur le chemin Bellevue, fasse l'objet d'une approbation du Service de l'environnement;

QU' il soit de la responsabilité du promoteur d'aviser tout acheteur éventuel d'une propriété du projet Développement de La Grande Ourse inc. que la gestion des matières résiduelles est une desserte centralisée, que le seul site autorisé est celui du chemin Bellevue et qu'aucune desserte de porte-à-porte ne sera possible;

QUE le rond-point de l'allée de l'Aventure soit élargi et que les travaux fassent l'objet d'une approbation du Service de sécurité incendie avant le 1er juillet 2017 ou avant l'émission du prochain permis de construction pour une résidence sur cette allée d'accès, selon la première échéance à survenir, afin de permettre les manœuvres des camions du Service de sécurité incendie au réservoir NEMO;

QUE le promoteur s'engage à indemniser la Ville de toute poursuite en lien avec les réservoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0510

initiales de la greffière

9. Travaux publics

CM16 03 084

9.1 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire procéder à la cueillette, au transport et à la disposition ou la revalorisation des boues ainsi que des déchets des eaux usées pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	1er avril 2016 au 31 mars 2017 (taxes en sus)	Périodes additionnelles optionnelles (taxes en sus)	
		1er avril 2017 au 31 mars 2018	1er avril 2018 au 31 mars 2019
Environnement Viridis inc.	81 716 $	83 872 $	86 028 $
Épursol 9147 9279 Québec inc.	102 119 $	102 119 $	102 119 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Environnement Viridis inc., au montant de 81 716 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-414-00-528), pour la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 000 tonnes métriques de boues et environ 78 levées de conteneurs de 2 verges de déchets d'eaux usées annuellement, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 085

9.2 Pavage conventionnel 2016 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel pour l'année 2016 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Pavage Multipro inc.	1 058 795,00 $
Uniroc Construction inc.	1 073 599,80 $
Sintra inc.	1 198 242,25 $
Construction Bau-Val inc.	1 249 072,50 $
Pavage Jéromien inc.	1 362 825,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pavage Multipro inc., au montant de 1 058 795 $, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel 2016, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-03, conditionnel à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt pour ces travaux et réparti dans les projets suivants :

· Côte Commandant	projet 2016-10;
· Place Kavanagh	projet 2016-20;
· Rue Estelle	projet 2016-13;
· Rue des Marguerites	projet 2016-17;
· Rue de la Montagne	projet 2016-18;
· Rue Barbe	projet 2016-08;
· Rue Sigouin	projet 2016-22;
· Rue Lavigne	projet 2016-15;
· Chemin Jean-Robert	projet 2016-14;
· Chemin Desmarais	projet 2016-11;
· Chemin Dubois	projet 2016-12;
· Chemin Léo-Bouvrette	projet 2016-16;
· Chemin de la Paix	projet 2016-19;
· Chemin du Raccourci	projet 2016-21;
· Chemin Tour-du-Lac	projet 2016-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 03 086 **9.3 Réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction inc.	133 868,80 $
Construction Bau-Val inc.	159 802,01 $
Pavage Jéromien inc.	167 035,00 $
Sintra inc.	180 383,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Uniroc Construction inc. au montant de 133 868,80 $, taxes en sus (projet 2016-09), pour la réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2016-06 et conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt pour ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 087 **9.4 Travaux de réparation de pavage 2016 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Entreprise Lake inc.	37 600 $
Pavage Ste-Adèle ltée.	51 350 $
Asphalte Bélanger inc.	53 400 $
Pavage Jérômien inc.	56 700 $

Uniroc Construction inc.	59 600 $
Pavage Inter Cité	85 485 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Entreprise Lake inc., au montant de 37 600 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), pour les travaux de réparation de pavage 2016 conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 088 **9.5 Quais municipaux au lac Tremblant - baux de plaisance - modification**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des quais flottants permettant l'amarrage de 24 bateaux de plaisance au lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est également propriétaire des quais au parc la Halte-du-Quai permettant l'amarrage de 9 autres bateaux de plaisance;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier certaines conditions aux baux antérieurement consentis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la modification des baux annuels à usage de plaisance à intervenir avec les locataires ou occupants des 33 emplacements aux quais flottants municipaux, et que le maire et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 089 **9.6 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit effectuer des travaux d'hydrocurage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant inc.	22 195 $
National Vacuum inc.	29 750 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pompage Sanitaire Mont-Tremblant inc., au montant de 22 195 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-320-00-524, 02-415-00-524, 02-415-01-524), pour des travaux de traitement de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2016-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 090 **9.7 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM14 04 165 attribuait un contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie sur le territoire de la Ville à la firme Aqua Data inc. pour l'année 2014 avec possibilité de renouvellement aux mêmes conditions pour les années 2015 et 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de la firme Aqua-Data inc. pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse d'environ 655 bornes d'incendie pour l'année 2016, à un taux unitaire de 29,45 $ par borne d'incendie, pour un montant de 19 289,75 $, taxes en sus, conformément au document d'appel d'offres TP-2014-01, conditionnellement à la remise à la Ville d'une preuve de renouvellement d'assurance responsabilité civile de l'entreprise avant le début des travaux et payable comme suit :

- 9 453,45 $ poste budgétaire 02-413-00-419;
- 9 836,30 $ poste budgétaire 02-413-01-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Retiré

CM16 03 091 **9.9 Complexe aquatique Mont-Tremblant - utilisation Wi-Fi - entente**

CONSIDÉRANT QUE SODEM s'est vu octroyer un mandat d'opération du Complexe aquatique Mont-Tremblant pour une période de 3 ans jusqu'au 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déterminer les conditions d'utilisation de la connexion Wi-Fi dans l'enceinte du Complexe aquatique Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec SODEM, concernant l'utilisation gratuite d'une connexion Wi-Fi dans l'enceinte du Complexe aquatique Mont-Tremblant pour le personnel de SODEM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 092 **9.10 Projet Pure Tremblant - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT l'entente signée par le Groupe Sylvain Farand inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et des résolutions CM14 04 162 et CM13 12 441, pour des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à l'extrémité du chemin de l'Albatros;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics recommandent l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet Pure Tremblant pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à l'extrémité du chemin de l'Albatros et d'autoriser le remboursement de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, soit un montant de 15 131 $, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec le Groupe Sylvain Farand inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de la remise par le promoteur des quittances complètes, ou d'une déclaration statutaire, confirmant que tous et chacun des fournisseurs et sous-traitants ayant œuvré sur les travaux ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 093 **9.11 Club de Voile Mont Tremblant - signature d'un bail**

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient maintenant un bail du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'espace où sont aménagés les quais et bouées du Club de Voile Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du quai principal où est amarré le quai privé donnant accès aux embarcations du Club de Voile Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du bail à intervenir avec le Club de Voile Mont-Tremblant et d'autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à signer celui-ci pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 094 **9.12 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2016**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal aux municipalités qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QU' il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville où des travaux de réfection sont nécessaires, dont voici une liste non exhaustive :

Côte Commandant (450 m) **140 000 $**
- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

Rue Estelle (400 m) **150 000 $**
- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Pavage conventionnel;

Chemin Dubois (625 m) **190 000 $**
- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

Chemin du Tour-du-Lac (775 m) **200 000 $**
- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 095 **9.13 Fourniture d'un véhicule Nissan Leaf - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit faire l'acquisition d'un véhicule électrique et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Laurentides Nissan inc. pour l'acquisition d'un véhicule électrique au montant de 37 074,25 $, taxes en sus (projet 2016-24), sur lequel un rabais gouvernemental de 8 000 $ sera appliqué, le tout payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Retiré

CM16 03 096 **11.2 Autorisation de passage et d'événements**

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Paroisse de Saint-Jovite	Marche du pardon	25 mars 2016	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Fondation de l'Externat Sacré-coeur	Course à relais	14 mai 2016	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Défi Gatineau-Tremblant	Randonnée cycliste	28 et 29 mai 2016	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Centre Jeunesse des Laurentides	Une route sans fin	2 juin 2016	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Association Clair-Soleil	Levée de fonds	11 juin 2016	Terrain de la Paroisse de Saint-Jovite

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 097 **11.3 Première Scène - contrat de direction artistique**

CONSIDÉRANT QUE les services d'un directeur artistique sont requis pour la saison 2016-2017 de Première Scène, notamment pour élaborer la programmation, concevoir et mettre en œuvre un plan de mise en marché des spectacles, superviser la production et la diffusion/distribution du matériel publicitaire et de presse et voir aux améliorations et à l'entretien de la salle et des équipements techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec monsieur Martin Lapierre pour assurer la direction artistique de Première Scène pour la saison 2016-2017 (poste budgétaire 02-702-20-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

initiales du maire

0517

initiales de la greffière

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes. Une lettre est déposée par monsieur Kevin Rock concernant une demande de parc à chiens et monsieur Serge Gonçalves dépose un document concernant l'urbanisme.

CM16 03 098

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0254

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

31 mars 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **31 mars 2016** à **13 h 37**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - avis de motion;
5. Règlement (2016)-149 concernant les animaux - adoption;
6. Camp de jour 2016 - contrat;
7. Service de contrôle animalier - contrat;
8. Deuxième période de questions;
9. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM16 03 099 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM16 03 100 **4. Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification.

CM16 03 101 **5. Règlement (2016)-149 concernant les animaux - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 14 mars 2016;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-149 CONCERNANT LES ANIMAUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 102 **6. Camp de jour 2016 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire octroyer un contrat pour l'élaboration, la planification et la gestion du programme de camp de jour 2016 et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du comité de sélection formé pour étudier les offres reçues se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation globale
Gestion Vincent et Limoges inc. conjointement avec Sodem inc.	78,32
Camp Sportmax inc.	70,23

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de Gestion Vincent Limoges inc. conjointement avec Sodem inc., aux montants indiqués ci-dessous, pour l'élaboration, la planification et la gestion du camp de jour pour l'année 2016, avec option de renouvellement pour les années 2017 et 2018, le tout conformément au document d'appel d'offres CL-2016-01.

Par enfant (taxes en sus)	Camp de jour	Camp spécialisé	Service de garde
2016	700 $	735 $	175 $
2017	714 $	749 $	210 $
2018	735 $	770 $	224 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 03 103 **7. Service de contrôle animalier - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer sur son territoire un service de contrôle animalier incluant la fourniture d'une fourrière et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

initiales du maire

0256

initiales de la greffière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de monsieur Robert Rochon, au montant de 47 500 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-292-00-451) pour la fourniture du service de contrôle animalier incluant une fourrière pour la période du 1er avril 2016 au 31 janvier 2017, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2016-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM16 03 104 **9. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 13h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0552

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

4 avril 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **4 avril 2016** à **midi**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Embauche d'un directeur général adjoint;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA16 04 067 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA16 04 068 **4. Embauche d'un directeur général adjoint**

initiales du maire

0553

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE le rôle du directeur général sera axé sur le développement économique de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les tâches du directeur général adjoint seront de gérer divers dossiers stratégiques et techniques ainsi que les différents mandats qui lui sont confiés en lien avec les orientations prises par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Julie Godard à titre de directrice générale adjointe à la direction générale en date du 18 mai 2016 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 04 069 **6. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

18 avril 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 avril 2016** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance ordinaire du 14 mars 2016;
3.2 Séance extraordinaire du 4 avril 2016;

4. Règlements
4.1 Règlement (2016)-A-33-3 modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption;
4.2 Règlement (2016)-A-45 concernant les numéros civiques des maisons et des bâtiments - adoption;
4.3 Règlement (2016)-A-46 nommant les fonctionnaires désignés afin de demander ou accorder assistance en cas de sinistre - adoption;
4.4 Règlement (2016)-A-23-1 modifiant le règlement (2009)-A-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - adoption;
4.5 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Tourisme aérien Laurentides - entente 2016;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un stagiaire en génie de construction - division parcs et immeubles - Service des travaux publics;
6.2 Embauche d'un stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics;
6.3 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police;
6.4 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
6.5 Augmentation salariale du personnel cadre;
6.6 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements - Service des travaux publics;
6.7 Prolongation de la période d'emploi - Service de police;
6.8 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des travaux publics;
6.9 Embauche temporaire d'un technicien travaux publics - Services des travaux publics;

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

6.10 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs;
6.11 Reconduction de poste, saison estival 2016 - Service des travaux publics;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant - contrat;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Marquage de lignes de rues - contrat;
9.2 Scellement de fissures - contrat;
9.3 Fourniture de pierre concassée - contrat;
9.4 Aréna - entretien du système de réfrigération - contrat;
9.5 Gratuité du service de transport en commun;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière;

12. Police
12.1 Emplacement des barrages routiers - modification de la résolution CA10 04 108;

13. Incendie
13.1 Achat de bottes de pompier en cuir;
13.2 Achat de vêtements de protection incendie;
13.3 Projet de révision du plan de mise en œuvre local du schéma de couverture de risques.

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 04 070 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA16 04 071 **3.1 Séance ordinaire du 14 mars 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 mars 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 072 **3.2 Séance extraordinaire du 4 avril 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 4 avril 2016, tel que déposé en modifiant dans la résolution CA16 04 068 la date du « 18 mai 2016 » par « 16 mai 2016 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CA16 04 073 **4.1 Règlement (2016)-A-33-3 modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 14 mars 2016;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-33-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2013)-A-33 CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 074 **4.2 Règlement (2016)-A-45 concernant les numéros civiques des maisons et des bâtiments - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 14 mars 2016;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-45 CONCERNANT LES NUMÉROS CIVIQUES DES MAISONS ET DES BÂTIMENTS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 075

4.3 Règlement (2016)-A-46 nommant les fonctionnaires désignés afin de demander ou accorder assistance en cas de sinistre - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 14 mars 2016;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-46 NOMMANT LES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS AFIN DE DEMANDER OU ACCORDER ASSISTANCE EN CAS DE SINISTRE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 076

4.4 Règlement (2016)-A-23-1 modifiant le règlement (2009)-A-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-23-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2009)-A-23 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 04 077

4.5 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement.

Ce règlement visera notamment à tenir compte de l'impact de l'Espace public sur la circulation au centre-ville, à régulariser l'ajustement des vitesses de certaines rues et à modifier la zone de débarcadère du chemin au Pied-de-la-Montagne.

5. Administration

CA16 04 078 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions du directeur général concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 079 **5.2 Tourisme aérien Laurentides - entente 2016**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA07 06 155 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour mandat le développement du tourisme aérien de « Destination Mont-Tremblant »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec Tourisme aérien Laurentides qui prévoit notamment une contribution financière de 120 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-973).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 04 080 **6.1 Embauche d'un stagiaire en génie de construction - division parcs et immeubles - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Pier-Marc Vézina à titre de stagiaire en génie de construction - division parcs et immeubles au Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines à compter du 2 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 081 **6.2 Embauche d'un stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean-Christophe Blais à titre de stagiaire en génie civil - division services techniques au Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines à compter du 2 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 082 **6.3 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de huit cadets afin d'assister les policiers pour assurer la sécurité sur son territoire lors des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale ainsi que lors des activités récréatives de la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Alice Valiquette, Mariane Fournier et Ève Marois et de messieurs Philippe-Olivier Desjardins, Philippe Piché, Félix F. Alarie, Alexandre Lefebvre et Sébastien Pilote à titre de cadet policier pour la saison estivale 2016 pour une durée maximale de 5 440 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 083 **6.4 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les besoins de personnel de voirie pour la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Félix Morand-Campeau et Sébastien Ste-Marie à compter du 18 avril 2016 et Alexis Paquin à compter du 25 avril 2016 à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs pour une période de 32 semaines au Service des travaux publics selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 084 **6.5 Augmentation salariale du personnel cadre**

CONSIDÉRANT QUE la structure salariale du personnel cadre adoptée le 24 avril 2006 par la résolution CA06 04 121 comporte des échelles salariales avec minimum et maximum pour chacune des classes et qu'elle est indexée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe le pourcentage attribuable aux augmentations de salaire du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE fixer à 1,5 %, le pourcentage des augmentations de salaire du personnel cadre et ce, rétroactivement au 1er janvier 2016 et qu'à cette même date, les minimums et les maximums des échelles des classes de la structure salariale du personnel cadre en vigueur (excluant la politique de rémunération s'appliquant aux policiers cadres) soient indexés de 1,1% selon l'I.P.C.- Québec 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 085 **6.6 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la planification des travaux prévus pour la saison estivale 2016 et le remplacement des vacances annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Jonathan Major à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements au Service des travaux publics pour 26 semaines pour un total de 1040 heures selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 086 **6.7 Prolongation de la période d'emploi - Service de police**

CONSIDÉRANT les travaux requis pour la mise à jour du plan des mesures d'urgence de la Ville;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE prolonger l'emploi de madame Alexandra Dinelle-Elliott du 14 au 24 mars 2016 à titre de secrétaire, soutien administratif au Service de police selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 087 **6.8 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE l'article 32 de la convention collective des employés cols bleus/cols blancs permet, à certaines conditions, à un employé de se prévaloir d'une retraite progressive/préretraite;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire sera en retraite progressive/préretraite pour une période de six mois à compter du 2 mai 2016;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Alexandra Dinelle-Elliott à compter du 21 avril 2016 à titre de commis réceptionniste au Service des travaux publics selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 088 **6.9 Embauche temporaire d'un technicien travaux publics - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE l'absence du titulaire du poste pour une période indéterminée;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Marie-Pier Lévesque à titre de technicienne travaux publics au Service des travaux publics à compter du 14 mars 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 089 **6.10 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel et le remplacement du personnel absent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame France Mercure à titre de préposée aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet au Service de la culture et des loisirs à compter du 29 mars 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 090 **6.11 Reconduction de poste, saison estivale 2016 - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un chef d'équipe qui a comme principales tâches la distribution, la réalisation et l'accomplissement des travaux selon les normes et les attentes du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la performance du titulaire pour la saison estivale 2015 est des plus satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE reconduire pour la saison estivale 2016, la fonction de chef d'équipe Parcs et immeubles au Service des travaux publics, fonction occupée par monsieur André Ouellette, pour une période de 27 semaines pour un total de 1080 heures selon les termes et condition prévus à la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 04 091 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2016 au montant de 301 119,30 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 092 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la liste des engagements au montant de 35 152,91 $, dont 6 315,76 $ payables par le surplus libre accumulé de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 093 **7.3 Assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2013 à un regroupement d'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX et a nommé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'UMQ, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande le renouvellement des assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement et l'attribution du contrat d'assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017;

D' accepter l'offre de BFL Canada risques au montant de 1 150 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420) plus des frais de 65 $, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 04 094 **9.1 Marquage de lignes de rues - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au marquage de lignes de rues sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc)	30 028,40 $
Marquage et Traçage du Québec inc.	33 379,40 $
Lignco Sigma inc.	57 248,90 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) au montant de 30 028,40 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 095 **9.2 Scellement de fissures - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, pour une quantité totalisant approximativement 6 000 mètres linéaires et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Scellement de fissures d'asphalte inc.	10 998 $
Eurovia Québec Construction inc.	13 200 $
Environnement Routier NRJ inc.	14 640 $
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	15 300 $
Lignes Maska	25 500 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Scellement de fissures d'asphalte inc., au montant de 10 998 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625) pour procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 096 **9.3 Fourniture de pierre concassée - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de pierre concassée pour ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Conformité
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	Conforme
Carrière Miller 2015	Conforme
Excavation R.B. Gauthier inc.	Non conforme

initiales du maire

0036

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec l'article 10 du document d'appel d'offres TP-2016-13, la Ville attribuera le contrat pour chacun des sites pour la fourniture du produit seulement, le transport étant à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce même article, c'est le prix incluant les frais relatif au transport qui déterminera le soumissionnaire le plus avantageux pour chacun des sites définis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de pierre concassée pour chacun des endroits ciblés pour les travaux en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2016-13 et réparti comme suit :

PIERRE CONCASSÉE - 20-0 mm

Emplacement	Montant par emplacement (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire	Projet ou poste budgétaire
Voirie générale	105 512,00 $	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
Rue Barbe	10 836,00 $	Carrière Miller 2015	2016-08
Côte Commandant	11 928,00 $	Carrière Miller 2015	2016-10
Chemin Desmarais	19 383,00 $	Carrière Miller 2015	2016-11
Rue Dubois	22 687,50 $	Carrière Miller 2015	2016-12
Rue Estelle	12 642,00 $	Carrière Miller 2015	2016-13
Chemin Jean-Robert	10 234,00 $	Carrière Miller 2015	2016-14
Rues Lavigne et Sigouin	7 815,50 $	Carrière Miller 2015	2016-15
Chemin Léo-Bouvrette	12 407,00 $	Carrière Miller 2015	2016-16
Rue des Marguerites	1 128,00 $	Carrière Miller 2015	2016-17
Rue de la Montagne	7 380,00 $	Carrière Miller 2015	2016-18
Chemin de la Paix	16 325,00 $	Carrière Miller 2015	2016-19
Place Kavanagh	1 692,00 $	Carrière Miller 2015	2016-20
Chemin du Raccourci	6 530,00 $	Carrière Miller 2015	2016-21
Chemin du Tour-du-Lac	16 653,00 $	Carrière Miller 2015	2016-23

PIERRE CONCASSÉE - 56-0 mm

Emplacement	Montant par emplacement (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire	Poste budgétaire ou projet
Voirie générale	26 977,50 $	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
Rue Barbe	3 612,00 $	Carrière Miller 2015	2016-08
Côte Commandant	5 964,00 $	Carrière Miller 2015	2016-10

Rue Dubois	9 625,00 $	Carrière Miller 2015	2016-12
Chemin Jean-Robert	4 816,00 $	Carrière Miller 2015	2016-14
Rues Lavigne et Sigouin	5 684,00 $	Carrière Miller 2015	2016-15
Chemin Léo-Bouvrette	23 508,00 $	Carrière Miller 2015	2016-16
Rue de la Montagne	4 720,00 $	Carrière Miller 2015	2016-18
Chemin de la Paix	10 048,00 $	Carrière Miller 2015	2016-19
Chemin du Raccourci	2 156,00 $	Carrière Miller 2015	2016-21
Chemin du Tour-du-Lac	12 560,00 $	Carrière Miller 2015	2016-23

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 097

9.4 Aréna - entretien du système de réfrigération - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'entretien du système de réfrigération de l'aréna et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Période 2016 Coût (taxes en sus)	Période 2017 Coût (taxes en sus)	Période 2018 Coût (taxes en sus)	Total pour les 3 périodes (taxes en sus)
Les entreprises de réfrigération LS inc.	23 329,12 $	5 170,60 $	5 325,72 $	33 825,44 $
Cimco Réfrigération	23 148,00 $	7 245,92 $	7 491,24 $	37 885,16 $
Ingénierie Carmichael ltée	20 421,86 $	10 050,27 $	10 301,40 $	40 773,53 $
Fixair inc.	26 980,00 $	9 120,00 $	9 120,00 $	45 220,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises de réfrigération LS inc., au montant de 33 825,44 $, taxes en sus, pour les travaux d'entretien du système de réfrigération de l'aréna, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-15 et répartis comme suit :

Période 2016	**Montant**	**Poste budgétaire**
visite et entretien	4 850,00 $	02-701-30-521
réhabilitation des compresseurs	18 479,12$	Projet 2016-33 payable par le surplus libre accumulé
Période 2017		
visite et entretien	5 170,60 $	02-701-30-521
Période 2018		
visite et entretien	5 325,72 $	02-701-30-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 04 098

9.5 Gratuité du service de transport en commun

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère

environnemental « En ville sans ma voiture » en offrant gratuitement le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE les 26 juin et 21 août, se tiendront les triathlons Ironman 70.3 et Ironman et que la Ville souhaite offrir à tous les usagers la gratuité du transport et faciliter les déplacements entre les divers pôles;

CONSIDÉRANT QU' au mois de septembre 2016 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant et que la Ville désire offrir aux détenteurs de la carte citoyen, la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun, pour les journées suivantes :

- 26 juin 2016 - Ironman 70.3;
- 21 août 2016 - Ironman;
- Septembre 2016 - Journée du citoyen, entre 9 h et 18 h et sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant; (date à déterminer);
- Septembre 2016 - En ville sans ma voiture (date à déterminer).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 04 099

11.1 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications effectue un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes pour 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA16 04 100

Abrogée par la résolution CA16 05 120

12.1 Emplacement des barrages routiers - modification de la résolution CA10 04 108

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA10 04 108 autorise la tenue d'un maximum de 6 barrages routiers à l'intersection des rues de Saint-Jovite et Labelle;

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser les activités de financement pour des raisons de sécurité avec le futur aménagement de l'Espace public au centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA10 04 108 et de relocaliser les barrages routiers à l'intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA16 04 101

13.1 Achat de bottes de pompier en cuir

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de 36 paires de bottes de pompier Cosmas Vulcan et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offre sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Aréo-Feu ltée	17 640 $
Novation North America	20 124 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Aréo-Feu ltée au montant de 17 640 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), pour l'achat de 36 paires de bottes de pompier Cosmas Vulcan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 04 102

13.2 Achat de vêtements de protection incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires afin de remplacer des vêtements de protection incendie et que les prix soumis par les fournisseurs pour un contrat de 3 ans sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Aréo-Feu ltée	54 013,20 $
Équipements incendies C.M.P. Mayer inc.	59 880,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Aréo-Feu ltée, au montant de 54 013,20 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), pour la fourniture annuelle de vêtements de protection incendie pour une période de 3 ans, conformément à l'appel d'offres INC-2016-01 et réparti comme suit :

- 2016 18 004,40 $;
- 2017 18 004,40 $;
- 2018 18 004,40 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 04 103

13.3 Projet de révision du plan de mise en œuvre local du schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté de façon générale les orientions, les objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé en mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a collaboré à l'élaboration de son plan de mise en œuvre local sur la base des objectifs et orientations régionaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le plan de mise en œuvre local quinquennal qui sera intégré au schéma de couverture de risques révisé et déposé au ministère de la Sécurité publique pour l'obtention de l'attestation de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA16 04 104

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0521

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

18 avril 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 avril 2016** à **19 h 29**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
- 3.1 Séance ordinaire du 14 mars 2016;
- 3.2 Séance extraordinaire du 31 mars 2016;

4. Règlements
- 4.1 Règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471 - adoption du second projet de règlement;
- 4.2 Adoption de projets de règlements :
  - 4.2.1 Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage;
  - 4.2.2 Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
  - 4.2.3 Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
  - 4.2.4 Règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
  - 4.2.5 Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable à un projet de développement en bordure du chemin Clément;
- 4.3 Règlement (2016)-143-2 modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption;

5. Administration
- 5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
- 5.2 L'Ombre-Elle - contribution financière;
- 5.3 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
- 5.4 Événements IRONMAN 2016 - autorisation des parcours;
- 5.5 Retiré;
- 5.6 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur;
- 5.7 Association canadienne pour la santé mentale - demande de proclamation;
- 5.8 Comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel - nominations;
- 5.9 Union des municipalités du Québec - adhésion à la déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat;
- 5.10 Syndicat Manoir Aiguille du Midi et al. et Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ et al.;

5.11 Acquisition de servitude - sentier du lac de l'Aqueduc - entente hors cour dossier TAQ SAI-M-238352-1506;
5.12 Requête introductive d'instance en révision judiciaire et en jugement déclaratoire - mandat de services professionnels;
5.13 Support informatique - mandat de services professionnels;
5.14 L'Écluse des Laurentides - aide financière;
5.15 Coupe Dodge 2016 - contribution financière;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche temporaire de deux préposés à l'écocentre - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 Route 117 - affiches directionnelles, augmentation de hauteur et de superficie et empiètement en marge latérale;
8.1.2 1345, rue Piché - empiètements en marges avant et latérale;
8.1.3 440, chemin Desmarais - réduction du pourcentage d'espace naturel;
8.1.4 340, chemin des Boisés - augmentation de la hauteur des murets, de la pente d'un talus, réduction de la distance entre un abri à bois et la résidence et empiètement en marge latérale;
8.1.5 850-858, rue Lalonde - réduction de la largeur des allées de circulation, absence de bordure de béton et implantation de l'aire de chargement et des conteneurs à matières résiduelles en cour avant;
8.1.6 521, rue Filion - ajout d'un garage;
8.1.7 215, rue de l'Iris - empiètement en marge latérale;
8.1.8 213, chemin des Boisés - rénovations en rive;
8.1.9 725, rue de la Montagne - réduction d'une aire d'isolement, absence de bordures et de pavage, augmentation d'un pourcentage de pente de l'allée d'accès et bordure en pierres;
8.1.10 Chemin Cochrane - réduction du pourcentage d'espace naturel;
8.1.11 970-972, rue des Thuyas - empiètement en marge avant et ajout d'une allée d'accès;
8.1.12 240, impasse David - augmentation de largeur et de superficie d'un garage et augmentation de la hauteur des portes;
8.1.13 Route 117 - réduction de la largeur d'un lot;
8.1.14 1060, rue de Saint-Jovite - ajout d'une enseigne rattachée;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 mars 2016;
8.3 Enseigne - Le Salon Mont-Tremblant - 2005-2009, chemin du Village - modification d'une résolution;
8.4 Offre de terrains - projet Le Linéaire - lots 5 854 875 et 5 854 876 du cadastre du Québec;
8.5 Offre d'achat lot 2 802 700 - Holdrew Corp. - chemin du Village;
8.6 Lot 3 646 374 du cadastre du Québec - modification de la résolution CM15 12 386;
8.7 Acquisition - 905-913, rue de Saint-Jovite;
8.8 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
8.9 Rénovations Cheval de Jade - 688, rue de Saint-Jovite - modification de la résolution CM15 03 084;
8.10 Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-008063-116;

9. Travaux publics

9.1 Amélioration de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite - contrat;
9.2 Église du Village - peinture de la toiture - contrat;
9.3 Réparation et installation de 2 pompes à colonnes - contrat;
9.4 Acquisition de 4 pompes - contrat;
9.5 Aménagement d'un tunnel - parc linéaire/montée Ryan - services professionnels - mandat;
9.6 Chenil - terminaison de contrat;
9.7 Plan d'intervention - dépôt pour approbation;

initiales du maire

0523

initiales de la greffière

9.8 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - projet AQUA - rue Labelle;
9.9 Retiré;
9.10 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - projet Vision Nature Tremblant - chemin des Saisons;
9.11 Signalisation temporaire - intersection parc linéaire et montée Ryan;
9.12 Aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase III - aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire;

10. Environnement

11. Culture et loisirs
11.1 Programmes de golf et de tennis.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM16 04 105 **1.1 Modification de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

D'autoriser la modification de l'ordre du jour par l'ajout du point suivant :

8.11 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme - impasse des Billots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 106 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CM16 04 107 **3.1 Séance ordinaire du 14 mars 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 108 **3.2 Séance extraordinaire du 31 mars 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 mars 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CM16 04 109 **4.1 Règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471 - adoption du second projet de règlement**

Le greffier adjoint mentionne les modifications apportées suite à l'adoption du projet de règlement à la séance du 15 février 2016.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 14 mars 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4.2 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 10 mai 2016, à compter de 16 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite.

CM16 04 110 **4.2.1 Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 111 **4.2.2 Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 112 **4.2.3 Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 113 **4.2.4 Règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 114 **4.2.5 Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable à un projet de développement en bordure du chemin Clément**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable à un projet de développement en bordure du chemin Clément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 115 **4.3 Règlement (2016)-143-2 modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance extraordinaire du 31 mars 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-143-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-143 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CM16 04 116 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver les décisions du directeur général concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 117 **5.2 L'Ombre-Elle - contribution financière**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 250 $ (poste budgétaire 02-110-00-972) à la Maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale L'Ombre-Elle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 118 **5.3 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, François Marcoux et Pierre Labonté soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 12 et 13 mai 2016 au Centre des congrès de Québec et de payer la somme maximale de 19 050 $, taxes en sus, comprenant les frais d'inscription, d'hébergement et autres dépenses inhérentes à ce congrès (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 119 **5.4 Événements IRONMAN 2016 - autorisation des parcours**

CONSIDÉRANT QU' il y aura 3 événements IRONMAN en 2016, soit le 5150, 70.3 et le IRONMAN;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les parcours de nage, de vélo et de course des événements IRONMAN 2016 qui auront lieu respectivement les 25 et 26 juin ainsi que le 21 août et ce, conformément aux trajets déposés en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Retiré

CM16 04 120 **5.6 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Pastorale paroissiale souligne les anniversaires de mariage le dimanche 1er mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 $ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 121 **5.7 Association canadienne pour la santé mentale - demande de proclamation**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE proclamer le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 122 **5.8 Comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel - nominations**

CONSIDÉRANT QUE le comité de jumelage a procédé à un appel de candidatures pour recruter de nouveaux bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été sollicitées par avis publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes pour siéger au comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel pour une période de 2 ans soit du 19 avril 2016 au 18 avril 2018 :

- Madame Clairette Clément;
- Madame Adele J Mostert;
- Monsieur David Curtis;
- Monsieur Jean-Marc Payette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 123

5.9 Union des municipalités du Québec - adhésion à la déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat

CONSIDÉRANT QUE lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement dans diverses actions;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris », à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions et à soutenir la plateforme NAZCA des Nations unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux;

CONSIDÉRANT QUE les collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte et de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' appuyer la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU' une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 124

5.10 Syndicat Manoir Aiguille du Midi et al. et Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ et al.

CONSIDÉRANT les significations de requêtes introductives d'instance;

CONSIDÉRANT la recommandation commune de l'assureur, des services et de nos procureurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' accepter, le désistement sans frais des demanderesses;

D' autoriser la greffière adjointe à signer les documents nécessaires pour donner acte aux désistements dans les dossiers de la Cour supérieure 700-17-007870-115 et 700-17-009583-120.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 04 125

5.11 Acquisition de servitude - sentier du lac de l'Aqueduc - entente hors cour dossier TAQ SAI-M-238352-1506

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots 3 280 471 et 4 651 703 entourant le lac de l'Aqueduc et a pris des mesures d'expropriation en vue d'aménager un sentier pédestre et un petit stationnement permettant un accès public au lac et au terrain de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté les résolutions CM15 05 148 et CM14 12 434 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'inscription, contre le Fonds servant étant une partie du lot 4 650 741 du cadastre du Québec, d'un avis de transfert d'un droit réel étant une servitude réelle et perpétuelle de passage, lequel a été inscrit au registre foncier le 15 mars 2016, sous le numéro 22 178 552;

CONSIDÉRANT QU' une entente en vue d'un règlement hors cour est intervenue entre le propriétaire du lot 4 650 741 et la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature d'une entente de règlement hors cour conformément à l'entente intervenue avec le propriétaire du lot 4 650 741 du cadastre du Québec en date du 24 mars 2016;

DE mandater les professionnels nécessaires à cette transaction, incluant la préparation des quittances et de la déclaration de règlement hors cour mettant fin au dossier devant le Tribunal administratif du Québec et d'autoriser le service des finances à procéder au versement de l'indemnité d'expropriation, et ce, conformément à l'entente du 24 mars 2016;

QUE tous les frais inhérents à cette proposition soient à la charge de la Ville (projet 2014-14.01), payables par le fonds de parc;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 126 **5.12 Requête introductive d'instance en révision judiciaire et en jugement déclaratoire - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vue signifier une requête introductive d'instance en révision judiciaire et en jugement déclaratoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet LeChasseur avocats ltée pour représenter les intérêts de la Ville dans le dossier 700-17-013077-168 (poste budgétaire 02-140-03-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 127 **5.13 Support informatique - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre des services d'accompagnement et de gestion dans le domaine des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme ITGS, représentée par monsieur Michel Monette, pour accompagner la Ville dans sa gestion informatique et la mise en œuvre du plan directeur en informatique (poste budgétaire 02-xxx-xx-414).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 128 **5.14 L'Écluse des Laurentides - aide financière**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution financière au montant de 18 000 $ (surplus libre accumulé) à l'Écluse des Laurentides afin de maintenir le travail de rue effectué sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 129 **5.15 Coupe Dodge 2016 - contribution financière**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution financière au montant de 500 $ (poste budgétaire 02-110-00-972) au Hockey mineur Ste-Agathe pour la participation des Montagnards PeeWee BB à la Coupe Dodge 2016 qui aura lieu à Québec du 20 au 24 avril.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CM16 04 130

6.1 Embauche temporaire de deux préposés à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'embauche de deux préposés à l'écocentre, dont un pour un poste de 14 heures par semaine, le lundi et le samedi et l'autre pour un poste de 38 heures par semaine du mardi au samedi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Donald Méthot et Luc Gagnier à titre de préposés à l'écocentre au Service des travaux publics et ce, respectivement à compter du 29 mars et du 11 avril 2016 pour une durée respective de 29 et de 24 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM16 04 131

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2016 au montant de 136 683,05 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Route 117 - affiches directionnelles, augmentation de hauteur et de superficie et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-193) vise à autoriser l'installation d'enseignes directionnelles dont :

- la superficie est de 0,56 m^2 plutôt que 0,5 m^2;
- la hauteur est de 2,13 m plutôt de 1,5 m;
- l'implantation est sur un autre terrain que l'endroit où l'usage s'exerce plutôt qu'à 0,3 m de la ligne de terrain.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-03-059)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1345, rue Piché - empiètements en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-024) vise à autoriser le remplacement d'un toit plat par un toit à 2 versants et le changement de revêtement extérieur sur une résidence dont l'implantation est à 6,96 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne avant et à 1,2 m plutôt qu'à 3 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-03-052)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 440, chemin Desmarais - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-028) vise à autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel est de 70,1 % plutôt que de 80 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.
(CCU16-03-049)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 340, chemin des Boisés - augmentation de la hauteur des murets, de la pente d'un talus, réduction de la distance entre un abri à bois et la résidence et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-031) vise à autoriser dans le cadre de la construction d'une nouvelle résidence que :

- des murets de soutènement érigés en marge avant soient d'une hauteur de 2,9 m plutôt que de 1 m;
- l'angle d'un talus, par rapport à l'horizontale dans le prolongement de murets de soutènement, soit de 75 % plutôt que de 17 %;
- l'implantation d'un abri à bois soit à 0,75 m plutôt qu'à 1 m de la ligne latérale et à 2 m plutôt qu'à 3 m du bâtiment principal.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.
(CCU16-03-058)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 850-858, rue Lalonde - réduction de la largeur des allées de circulation, absence de bordure de béton et implantation de l'aire de chargement et des conteneurs à matières résiduelles en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-032) vise à régulariser l'aménagement d'un stationnement dont :

- l'allée de circulation a une largeur allant jusqu'à 5,62 m plutôt que 6 m;
- aucune bordure de béton ne borde les aires de stationnement;
- l'aire de chargement et de déchargement ainsi que les conteneurs à matières résiduelles sont implantés en cour avant alors que le règlement ne le prévoit pas.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU16-03-060)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.6 521, rue Filion - ajout d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-033) vise à autoriser la construction d'un second garage intégré dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-03-056)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 215, rue de l'Iris - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-035) vise à régulariser l'implantation d'une galerie à 0,64 m plutôt qu'à 1,5 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-03-053)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 213, chemin des Boisés - rénovations en rive

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-036) vise à régulariser et autoriser des travaux de rénovation à une résidence implantée en grande partie dans la rive de 5 m du lac Mercier où le règlement ne permet aucune rénovation.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.
(CCU16-03-051)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 725, rue de la Montagne - réduction d'une aire d'isolement, absence de bordures et de pavage, augmentation d'un pourcentage de pente de l'allée d'accès et bordure en pierres

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-042) vise à autoriser :
- la profondeur d'une aire d'isolement de 0,9 m plutôt que de 1 m;
- une bordure de pierres autour de l'aire de stationnement en cour avant et autour de l'allée d'accès plutôt qu'une bordure de béton monolithique coulé sur place;
- l'absence de bordure autour de l'aire du stationnement en cour arrière;
- un pourcentage de pente de l'allée d'accès de 6 % à l'entrée et de 13 % à la sortie plutôt que de 3 % sur une distance de 5 m calculée à partir de l'assiette de la rue;
- le recouvrement en gravier de l'aire de stationnement en cour arrière et de l'allée de circulation plutôt que de l'asphalte.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-03-061)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 Chemin Cochrane - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-043) vise à autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel est de 78,5 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-03-050)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 970-972, rue des Thuyas - empiètement en marge avant et ajout d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-044) vise à autoriser :
- dans une cour avant dont la profondeur est inférieure à 15 m, la construction d'un garage à 3,25 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne avant;
- une seconde allée d'accès sur un terrain dont la largeur est de 34 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-03-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 240, impasse David - augmentation de largeur et de superficie d'un garage et augmentation de la hauteur des portes

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-048) vise à autoriser la construction d'un garage dont :
- la largeur est de 12,19 m plutôt que de 10 m;
- la hauteur des 2 portes de garage est de 3,05 m plutôt que de 2,5 m;

- la superficie est de 170,9 m^2 plutôt que de 65 m^2 et représente 130,8 % plutôt que 75 % de la superficie du rez-de-chaussée de la résidence.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU16-03-057)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 Route 117 - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-058) vise à autoriser la création d'un lot avec une largeur de 22,36 m plutôt que de 25 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-03-055)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.14 1060, rue de Saint-Jovite - ajout d'une enseigne rattachée

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-059) vise à autoriser l'installation d'une troisième enseigne rattachée alors que le règlement n'en permet que deux.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-03-062)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 04 132

Modifiée par la résolution CM17 03 097

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 mars 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

BIEN QU' une demande de remboursement des frais versés pour la dérogation mineure au 215, rue de l'Iris ait été déposée;

BIEN QUE de nouvelles propositions aient été déposées pour le 850-858, rue Lalonde et le 125, chemin de Kandahar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' entériner la recommandation CCU16-03-057 (dérogation mineure pour le 240, impasse David) en reportant, à la séance du conseil du 9 mai prochain, le volet de la demande qui vise la hauteur des portes de garage, en raison de l'obligation de publier un nouvel avis;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 21 mars 2016 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1345, rue Piché	CCU16-03-052
215, rue de l'Iris	CCU16-03-053
Route 117	CCU16-03-055
521, rue Filion	CCU16-03-056
Route 117	CCU16-03-059
725, rue de la Montagne	CCU16-03-061
1060, rue de Saint-Jovite	CCU16-03-062

sans remboursement des frais de 450 $ versés pour la demande de dérogation mineure visant la propriété du 215, rue de l'Iris;

Accepter conditionnellement les demandes de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
440, chemin Desmarais	CCU16-03-049
Chemin Cochrane	CCU16-03-050
213, chemin des Boisés	CCU16-03-051
970-972, rue des Thuyas	CCU16-03-054
340, chemin des Boisés	CCU16-03-058

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
850-858, rue Lalonde	CCU16-03-060

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1060, rue de Saint-Jovite	CCU16-03-063
552-556, rue Labelle	CCU16-03-064
Route 117	CCU16-03-066
864, rue de Saint-Jovite	CCU16-03-075
116, chemin de Kandahar	CCU16-03-076

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue Labelle	CCU16-03-048
491, rue Charbonneau	CCU16-03-065
1235, route 117	CCU16-03-067
120, chemin de Brébeuf	CCU16-03-068
115, chemin de Kandahar	CCU16-03-070
3035, chemin de la Chapelle	CCU16-03-071 et 072
340, route 117	CCU16-03-073
720, rue de Saint-Jovite	CCU16-03-074
435, rue des Pionniers	CCU16-03-077

Accepter en partie et conditionnellement la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
125, chemin de Kandahar	CCU16-03-069

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 133

8.3 Enseigne - Le Salon Mont-Tremblant - 2005-2009, chemin du Village - modification d'une résolution

CONSIDÉRANT la résolution CM16 03 074 qui acceptait le projet de modification des couleurs du bâtiment au 2005-2009, chemin du Village conformément à des échantillons de couleurs déposées le 26 février 2016;

CONSIDÉRANT cette même résolution CM16 03 074 qui entérinait la recommandation CCU16-02-041 en acceptant le projet d'enseigne conformément à un plan déposé le 21 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la requérante souhaite agencer son enseigne aux nouvelles couleurs de son bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM16 03 074 comme suit :

- Ajouter entre le deuxième et le troisième paragraphe du résolu, le paragraphe suivant :

  « D' accepter d'appliquer la peinture Rona 5132-3 sur les poteaux et le fond de l'enseigne pour le 2005-2009, chemin du Village, faisant l'objet de la recommandation CCU16-02-041; ».

- Retirer du tableau des recommandations la ligne qui fait référence à la décision CCU16-02-041.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 134

8.4 Offre de terrains - projet Le Linéaire - lots 5 854 875 et 5 854 876 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9251-7465 Québec inc., propriétaire et promoteur du projet de développement *Le linéaire*, offre à la Ville deux bandes de terrain pour permettre un élargissement de l'emprise de la rue Émond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter l'offre de 9254-7465 Québec inc. d'acquérir, pour 1 $, les lots numéros 5 854 875 et 5 854 876 identifiés comme tels au plan cadastral parcellaire produit le 11 décembre 2015 par monsieur Alain Thiffault, arpenteur géomètre, sous le numéro 35540 de ses minutes, conditionnellement à ce que tous les frais relatifs à cette cession soient assumés par cette compagnie;

QUE ces immeubles soient inclus dans le domaine public comme étant une partie de la rue Émond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 04 135

8.5 Offre d'achat lot 2 802 700 - Holdrew Corp. - chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE la compagnie propriétaire du 1926, chemin du Village a fait une offre d'achat du lot 2 802 700 du cadastre du Québec duquel la Ville s'est portée adjudicataire lors de la vente pour taxes intervenue le 11 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce lot, identifié par la rénovation cadastrale et trop petit pour être construit, est l'assiette de l'entrée charretière de la propriété;

CONSIDÉRANT l'appel de soumission invitant les voisins à déposer une offre d'achat pour ce lot avec un prix minimal fixé à 3 500 $, selon une évaluation réalisé par la firme Bruyère et Charbonneau, le 10 février 2016;

CONSIDÉRANT QU' aucune proposition n'a été déposée pour l'ouverture des soumissions prévue à 13 h, le 14 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE vendre à Holdrew Corp. le lot 2 802 700 du cadastre du Québec au montant de 1 000 $ aux conditions suivantes :

QUE tous les frais relatifs à cette vente, incluant la vente du terrain à la Ville suite à l'adjudication, soient à la charge de l'acquéreur;

QU' une servitude de passage soit créée en faveur du lot 2 802 684 et que tous les frais relatifs soient également à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 04 136

8.6 Lot 3 646 374 du cadastre du Québec - modification de la résolution CM15 12 386

CONSIDÉRANT la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, par le biais de monsieur Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, de préciser la résolution CM15 12 386;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM15 12 386 en ajoutant à la suite du dernier considérant, le texte suivant :

« CONSIDÉRANT QUE la présente demande porte donc sur les lots 3 646 374 et 3 821 247 du cadastre du Québec, ce dernier lot étant la propriété du 8190, rue Léonard; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 137

8.7 Acquisition - 905-913, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le Centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la résolution CM15 03 087 adoptée par le conseil municipal et l'accord intervenu entre le propriétaire et la Ville sur les modalités d'acquisition de l'immeuble par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE 9250-2202 Québec Inc. (ci-après «**9250**») est propriétaire du lot TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE VINGT-SIX (3 278 026) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, avec bâtisses y érigées, portant les numéros civiques 905 à 913 rue de Saint-Jovite (le lot et les bâtisses étant ci-après collectivement appelées l'«**Immeuble**»);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

initiales du maire

0538

initiales de la greffière

ET RÉSOLU :

D' acquérir l'Immeuble de 9250, libre de toute hypothèque ou autre charge à l'exception de toute servitude quelle qu'elle soit publiée contre l'Immeuble, pour la somme de 1 000 000 $ payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, plus les taxes applicables le cas échéant, dont 369 060 $ payable par le règlement d'emprunt (2016)-146 autorisant des dépenses pour la réalisation de l'Espace public et 630 940 $ payable par le surplus libre accumulé;

DE prévoir à l'acte de vente un délai d'occupation maximum de 12 mois, un droit de premier refus, une clause de restriction d'usages, une date de prise de possession et des modalités d'occupations, un loyer mensuel de 4610,00 $, l'absence de garantie et aux risques et périls de la Ville et les modalités de cession du bail résidentiel;

QUE 9250 soumettra à la Ville un projet de l'Acte de vente respectant les dispositions prévues aux présentes, chacune des parties prenant à sa charge les honoraires de ses conseillers juridiques;

QUE 9250 rédigera l'Acte de vente sous seing privé conforme au projet préalablement accepté par les deux parties et sera responsable de sa publication au registre foncier, seuls les frais de publication étant à la charge de la Ville;

QUE le cas échéant, tous les frais relatifs à la radiation d'hypothèques seront à la charge exclusive 9250;

QUE la Ville prêtera toute l'assistance possible à 9250 et à SQI afin de trouver un nouvel emplacement pour le commerce Rachelle-Béry sur le territoire de la Ville;

QUE dès la signature de l'Acte de vente, 9250 entamera les recherches nécessaires afin de relocaliser le commerce Rachelle-Béry, de préférence sur le territoire de la Ville;

DE mandater un notaire afin qu'il détienne en fidéicommis le prix de vente dû au vendeur jusqu'à publication du titre d'acquisition de la Ville, libre de toute charge autre que les servitudes et hypothèque et qu'il agisse à titre de conseiller juridique aux fins des transactions nécessaires à donner plein effet aux présentes, notamment pour la vérification de l'Acte de vente et la mainlevée des avis d'imposition de réserves pour fins publiques, tous ces frais étant à la charge de la Ville;

D' informer le cabinet d'avocats au dossier de cesser la procédure d'expropriation de l'Immeuble;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.8 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 mars 2016 en regard du projet de règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471.

CM16 04 138

8.9 Rénovations Cheval de Jade - 688, rue de Saint-Jovite - modification de la résolution CM15 03 084

initiales du maire

0539

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT la résolution CM15 03 084 qui acceptait sous conditions le projet de rénovation du bâtiment commercial sis au 688, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT la lettre des propriétaires déposée le 1er mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM15 03 084 en retirant la troisième condition du premier résolu concernant l'installation de meneaux aux fenêtres du 688, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 139 **8.10 Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-008063-116**

CONSIDÉRANT QU' un recours en jugement déclaratoire et nullité de règlements a été intenté en Cour Supérieure contre la MRC des Laurentides et la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir un échéancier et les modalités d'exécution des principes renégociés et visant la conclusion d'une entente tel que convenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'échéancier-transaction et quittance proposé par la Ville conjointement avec la MRC des Laurentides à Les Sommets du Mont-Tremblant inc le 15 avril 2016, sous réserve que toutes les parties obtiennent elles aussi par résolutions les autorisations nécessaires à la conclusion de la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 140 **8.11 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme - impasse des Billots**

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification au règlement de zonage a été déposée le 26 janvier 2016 afin d'autoriser la résidence de tourisme sur l'impasse des Billots;

CONSIDÉRANT QUE la Ville préfère concentrer l'offre d'hébergement en bordure des corridors de signature et des pôles d'hébergement existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement au règlement de zonage visant à autoriser la résidence de tourisme à l'intérieur de la zone TV-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe et de monsieur le maire Luc Brisebois.

9. Travaux publics

CM16 04 141

9.1 Amélioration de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite- contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise à niveau de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	96 621 $
Groupe Québeco inc.	99 960 $
Plomberie Brébeuf inc.	101 850 $
Centre de Pompes Villemaire Inc.	116 285 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 96 621 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-00-523), pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 142

9.2 Église du Village - peinture de la toiture - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire procéder aux travaux de peinture de la toiture en acier de l'église du Village et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Rénovation en Action (9217 2097 Québec inc.)	43 200,00 $
Les Peintures P.S.T. inc.	56 815,00 $
PCB inc.	58 426,50 $
Les Entreprises M. Melançon inc.	85 500,00 $
Construction Léandre inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Rénovation en Action (9217 2097 Québec inc.), au montant de 43 200 $, taxes en sus (projet 2016-25, payable par le surplus libre accumulé), pour les travaux de peinture de la toiture de l'église du Village, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 143

9.3 Réparation et installation de 2 pompes à colonnes - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de réparation de 2 pompes à colonnes pour l'usine de filtration d'eau potable

située au Lac Tremblant et au poste de surpression d'aqueduc Grignon et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Groupe Québeco inc.	15 600 $
Nordmec Construction inc.	23 869 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco inc., au montant de 15 600 $, taxes en sus (réparti également dans les postes budgétaires suivants : 02-412-01-523 et 02-413-00-523), pour des travaux de réparation de 2 pompes à colonnes pour l'usine de filtration d'eau potable située au Lac Tremblant et au poste de surpression d'aqueduc Grignon, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 144 **9.4 Acquisition de 4 pompes - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'acquisition de 4 pompes pour les sites de l'usine de filtration St-Roch, l'usine de boues activées et la station de pompage Cassiopée, et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	22 752,00 $
Groupe Québeco inc.	22 938,36 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 22 752 $, taxes en sus pour l'acquisition de 4 pompes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-22 et réparti comme suit, taxes en sus :

Emplacement	Montant	Poste budgétaire
Usine St-Roch (1)	16 252 $	02-412-00-523
Usine de boues activées (1)	2 930 $	02-414-00-522
Station de pompage Cassiopée(2)	3 570 $	02-415-02-523

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 145 **9.5 Aménagement d'un tunnel - parc linéaire/montée Ryan - services professionnels - mandat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire à l'intersection de la montée Ryan;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le

cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III, pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Pointage global
Équipe Laurence, experts-conseils SENC	22,22
WSP Canada inc.	21,62
Les Consultants S. M. inc.	18,90

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission ayant obtenu le plus haut pointage global suite à l'étude des offres techniques et monétaires, soit celle de la firme Équipe Laurence, experts-conseils SENC, au montant de 63 900 $, taxes en sus, conformément à leur proposition datée du 18 mars 2016 pour la préparation des plans et devis pour le projet d'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire à l'intersection de la montée Ryan et de la surveillance des travaux (poste budgétaire 02-701-50-637) payable par la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles, et conditionnellement à l'attribution d'une aide financière pouvant atteindre 350 000 $ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 04 146 **9.6 Chenil - terminaison de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a attribué un contrat pour le service de contrôle animalier sur son territoire par la résolution CM16 03 103 et que le contrat de tenue d'un chenil conclu avec madame Claire Morel se terminant le 30 avril 2017 n'est plus requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'entériner la terminaison du contrat de chenil qui a fait l'objet d'un avis à cet effet à madame Claire Morel en date du 1er avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 147 **9.7 Plan d'intervention - dépôt pour approbation**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) demande aux municipalités de se doter d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées sur son territoire en conformité avec le guide et les procédures qu'il a établi;

CONSIDÉRANT QUE ce plan permettra à la Ville d'être admissible à certains programmes de financement gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Cima+ pour l'élaboration d'un plan d'intervention et que ce dernier doit être déposé au MAMOT pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter et d'approuver le plan d'intervention préparé par la firme Cima+ et d'autoriser son dépôt pour analyse et approbation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 148

9.8 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet AQUA - rue Labelle

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 21 mars 2016 par monsieur Guy Gascon, président de 9165-6108 Québec inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet AQUA sur la rue Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme Ingémax inc, et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés conformément aux normes et règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par monsieur Guy Gascon, président de 9165-6108 Québec inc., pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet AQUA, sur les lots 3 278 724 et 5 284 078 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9.9 Retiré

CM16 04 149

9.10 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet Vision Nature Tremblant - chemin des Saisons

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 28 mars 2016 par monsieur Sylvain Farand, président de Vision Nature Tremblant inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Vision Nature Tremblant sur le chemin des Saisons;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme CDGU, et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par monsieur Sylvain Farand, président de Vision Nature Tremblant inc., pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Vision Nature Tremblant, sur les lots 5 608 928, 5 608 929 et 5 608 930 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 04 150 **9.11 Signalisation temporaire - intersection parc linéaire et montée Ryan**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville conviennent qu'il y a lieu d'améliorer la signalisation à l'intersection de la montée Ryan et du parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels du MTQ ont préparé un plan de signalisation et qu'ils sont disposés à le mettre en application dès le printemps 2016, dans la mesure où la Ville procédera à l'acquisition du matériel de signalisation nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de moyens afin de rendre cette intersection plus sécuritaire est impérative;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accorder une enveloppe budgétaire de 8 000 $, provenant du fonds de parcs, au Service des travaux publics afin de procéder à l'acquisition d'équipements de signalisation tel que démontré au plan préparé par le ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux d'installation et d'enlèvement de cette signalisation seront de la responsabilité du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 04 151 **9.12 Aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase III - aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire**

initiales du maire

0545

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu confirmer par le ministre délégué au Loisir et au Sport, le 17 février dernier, l'octroi d'une aide financière maximale de 350 000 $ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Phase III, pour le projet d'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire à l'intersection de la montée Ryan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire à l'intersection de la montée Ryan dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts inadmissibles et les frais d'exploitation continue de ce dernier, payable par la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles;

QUE la Ville de Mont-Tremblant désigne monsieur Robert Davis, ing., directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM16 04 152 **11.1 Programmes de golf et de tennis**

CONSIDÉRANT QUE Gray Rocks et l'Académie internationale de tennis André Lemaire offrent à la Ville des programmes de golf et de tennis pour les jeunes de 6 à 14 ans, résidents de Mont-Tremblant, d'une durée de 6 semaines et assument le tiers des coûts, la participation de la Ville étant également du tiers des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription aura lieu du 18 au 29 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accorder un budget maximal de 7 000 $, pour les programmes de golf et de tennis offerts par Gray Rocks et l'Académie internationale de tennis André Lemaire (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

initiales du maire

0546

initiales de la greffière

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe explique la raison pour laquelle il n'a pas appuyé le projet de tunnel à l'intersection du parc linéaire et de la montée Ryan. Monsieur le maire et monsieur le conseiller Pierre Labonté quant à eux, exprime leur appui en faveur de la mise en place de ce tunnel.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 04 153

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mai 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mai 2016** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord (arrivé au point 7.3)

Absence : Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 18 avril 2016;

4. Règlement
4.1 Règlement modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Régularisation et acquisition finale de lots vendus pour taxes - Ville adjudicataire;
5.3 Refonte du site Internet - contrat;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un responsable surveillant-sauveteur plage, saison estivale 2016;
6.2 Retiré;
6.3 Embauche de deux recrues pompiers - Service de sécurité incendie;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;
7.4 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et des rapports des vérificateurs externes;
7.5 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016;

8. Urbanisme (non-applicable)

9. Travaux publics
9.1 Mise à niveau du barrage du lac Tremblant - contrat;

10. Environnement (non-applicable)

11. Culture et loisirs

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

11.1 Autorisation de passage et d'événements;

12. Police
12.1 Barrages routiers - aide aux organismes voués à la jeunesse - abrogation des résolutions CA10 04 108 et CA16 04 100;

13. Incendie
13.1 Entente intermunicipale incendie - municipalité de Brébeuf.

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 05 105 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA16 05 106 **3.1 Séance du 18 avril 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA16 05 107 **4.1 Règlement modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.

Ce règlement, qui traite des règles applicables aux divers comités formés par la Ville, doit être modifié afin de tenir compte de la spécificité des comités de quartier lesquels, contrairement aux autres comités, sont formés de citoyens agissant à titre d'interlocuteurs auprès de la Ville afin d'exprimer le point de vue de la population qu'ils représentent.

initiales du maire

0028

initiales de la greffière

5. Administration

CA16 05 108

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'approuver les décisions du directeur général concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 05 109

5.2 Régularisation et acquisition finale de lots vendus pour taxes - Ville adjudicataire

CONSIDÉRANT QUE suite à la vente des immeubles pour taxes impayées de novembre 2010 (résolution CA10 09 233) et de juillet 2014 (résolution CA14 05 119), la Ville s'est portée adjudicataire des immeubles suivants :

Immeubles en 2010	**Lot**
Chemin de la Plage-Vanier	3 278 065
Chemin des Palissades	3 646 173
Chemin des Palissades	3 646 171
Immeubles en 2014	**Lot**
Chemin du Loup-Blanc	4 650 751
Croissant du Roselin	4 650 752
Chemin Clément	4 651 329
Chemin des Palissades	3 646 165

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires respectifs ne se sont pas prévalus de leur droit de rachat dans l'année qui a suivi la vente;

CONSIDÉRANT QUE la greffière est autorisée à consentir, au nom de la Ville, un acte de vente à l'adjudicataire après un délai d'un an suivant la vente et qu'il y a lieu de régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition finale par la Ville des lots qui lui ont été adjugés lors des ventes pour taxes de 2010 et 2014 et de mandater les professionnels requis pour la réalisation de cette transaction, tous les frais relatifs étant à la charge de la Ville (poste budgétaire 02-140-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 05 110

5.3 Refonte du site Internet - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la refonte du site Internet et que le Service des communications et des relations publiques a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE seules les propositions obtenant au moins 70 % de la note pour la partie technique sont considérées;

Soumissionnaires	Pointage global
Amiral Agence Web	35,83
Locomotive Inc.	15,40
Lithium Marketing	7,31
Spektrum Media	non considérée
Rouge Marketing inc.	non considérée

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission ayant obtenu le plus haut pointage global suite à l'étude des offres techniques et monétaires, soit celle de l'entreprise Amiral Agence Web au montant de 37 400 $, taxes en sus (projet 2016-38) payable par le fonds de roulement d'agglomération pour 45,19 % et par le fonds de roulement de la ville à 54,81 % et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la refonte du site Internet, conformément aux documents d'appel d'offres DCRP 2016-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CA16 05 111

6.1 Embauche d'un responsable surveillant-sauveteur plage, saison estivale 2016

CONSIDÉRANT le rappel en poste du responsable des surveillants sauveteurs pour la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Kim Paulin à titre de responsable des surveillants-sauveteurs au Service de la culture et des loisirs à compter du 13 juin jusqu'au 5 septembre 2016.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Retiré

CA16 05 112

6.3 Embauche de deux recrues pompiers - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le départ de deux pompiers et la vacance des poste à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Patrick Forgues et Maxime Turcotte à titre de pompier recrue pour le Service de sécurité incendie à compter du 17 mai 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 05 113 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2016 au montant de 172 591,82 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 05 114 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la liste des engagements au montant de 67 342,69 $, dont un montant de 7 385,99 $ est payable par le surplus libre accumulé de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Hugh Scott arrive.

CA16 05 115 **7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2014 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou au greffier adjoint de vendre à l'enchère publique, le 20 juillet 2016, à 10 heures, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes,* les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou la trésorière ou le trésorier adjoint soient autorisés à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 20 juillet 2016, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou le greffier adjoint soient autorisés à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 05 116

7.4 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et des rapports des vérificateurs externes

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier d'agglomération de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 05 117

7.5 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 05 118

9.1 Mise à niveau du barrage du lac Tremblant - contrat

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages*, la Ville doit procéder à la mise à niveau du barrage du lac Tremblant et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Gelco Construction inc.	208 807,55 $
Ross and Anglin limitée	211 022,00 $
Cimota Inc.	218 300,00 $
Maurécon inc.	281 510,00 $
Construction et Expertise PG	288 225,00 $
Inter Chantiers inc.	328 581,69 $
Construction Hydrosphère	398 399,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Gelco Construction inc., au montant de 208 807,55 $, taxes en sus (projet 2013-56 - payable par le règlement d'emprunt 2015-A-41), pour les travaux de mise à niveau du barrage du lac Tremblant, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-25.

La réalisation de ce projet est conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations et permis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 05 119

11.1 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Service de police - Ville de Mont-Tremblant	Partie de hockey Poly-Police (BBQ à l'extérieur de l'aréna - levée de fonds)	14 mai 2016	Aréna municipal
Association de Villégiature de Tremblant	Vélo-Motion	21-22-23 mai 2016	Station Mont Tremblant et territoire Ville de Mont-Tremblant
Gran Fondo	Randonnée cycliste	28 mai 2016	Territoire Ville de Mont-Tremblant
Ironman 5150	Triathlon	25 juin 2016	Territoire Ville de Mont-Tremblant
Ironman 70.3	Triathlon	26 juin 2016	Territoire Ville de Mont-Tremblant

initiales du maire

0033

initiales de la greffière

Ironkids	Course	19 août 2016	Territoire Ville de Mont-Tremblant
Ironman	Triathlon	21 août 2016	Territoire Ville de Mont-Tremblant

D' autoriser la fermeture du chemin des Voyageurs aux intersections du chemin au Pied-de-la-Montagne et la sortie du stationnement P-1 pour l'événement Vélo Motion à la Station Tremblant du 21 au 23 mai 2016;

D' autoriser les 4 trajets de vélo de l'événement Gran Fondo qui aura lieu le 28 mai 2016, conformément aux documents déposés en annexe soit :

- Super Fondo 160 km;
- Gran Fondo 125 km;
- Medio Fondo 80 km;
- Molo Fondo 45 km.

D' autoriser les fermetures des rues le 28 mai 2016 pour l'événement Gran Fondo, comme suit :

- chemin des Voyageurs entre chemin au Pied-de-la-Montagne et la sortie du stationnement P1;
- chemin Duplessis entre impasse Argentière au rond-point du Casino (chemin du Versant-Soleil);
- chemin Curé-Deslauriers entre chemin des Voyageurs et chemin Duplessis.

D' autoriser, pour les événements Ironman (5150, 70.3, Ironkids et Ironman), la fermeture de rues les 25 et 26 juin 2016 de même que les 19 et 21 août 2016, conformément aux documents déposés en annexe, ainsi que la fermeture du chemin des Voyageurs du 21 au 26 juin ainsi que du 16 au 21 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA16 05 120

12.1 Barrages routiers - aide aux organismes voués à la jeunesse - abrogation des résolutions CA10 04 108 et CA16 04 100

CONSIDÉRANT QUE les emplacements ciblés pour la tenue des barrages routiers ne nécessitent plus l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de circonscrire les barrages routiers et d'en fixer les règles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' abroger les résolutions CA10 04 108 et CA16 04 100;

D' autoriser la tenue de barrages routiers sous la supervision et selon les directives du Service de police comme suit :

- un maximum de 6 par année (incluant la guignolée organisée par les Chevaliers de Colomb) à l'intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers pour les organismes voués aux jeunes qui ont leur siège social à Mont-Tremblant et qui en auront fait la demande au Service de police au plus tard le 15 avril de chaque année;
- un barrage routier annuel, pour la guignolée organisée par le Comité de quartier #1 du secteur Village.

Les barrages se tiendront seulement les samedis entre 9 h et 15 h, remis au dimanche en cas de pluie, mais ne peuvent avoir lieu durant les fins de semaine allongées d'un jour férié et celles où ont lieu des événements d'envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA16 05 121 **13.1 Entente intermunicipale incendie - municipalité de Brébeuf**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la municipalité de Brébeuf ont décidé de remplacer l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie intervenue entre elles en date du 3 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU' elles entendent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une nouvelle entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente avec la municipalité de Brébeuf pour la fourniture de services de sécurité incendie pour une période 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

Intervention de monsieur le maire sur le marquage de lignes afin de régulariser les traverses de piétons et délimiter les cases de stationnement.

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 05 122 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0547

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mai 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mai 2016** à **20 h 35**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Absence : Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 10 mai à 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
II. Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
III. Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage;
IV. Règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
V. Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable au secteur de la nouvelle zone TM-922-2.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 18 avril 2016;

4. Règlements
4.1 Règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471 - adoption;
4.2 Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Retiré;
5.3 Document de constitution des comités de quartier - modifications;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'étudiants - Service de l'environnement;

initiales du maire

0548

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mai 2016

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et des rapports des vérificateurs externes;
7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 240, impasse David - augmentation de la hauteur des portes de garage;
8.1.2 412, chemin Desmarais - réduction de largeur d'un lot;
8.1.3 136, chemin Lapointe - augmentation de la superficie d'une remise, réduction de distance entre une remise et un garage, absence de porte pour un garage et construction d'un toit à 1 versant;
8.1.4 2500, chemin du Grand-Pic - augmentation du nombre d'étage et de la superficie d'un garage;
8.1.5 Chemin Napoléon - réduction de superficie et de largeur;
8.1.6 1302, rue Piché - implantation d'une piscine en cour avant;
8.1.7 Allée de l'Académie - réduction de la distance avec l'allée d'accès;
8.1.8 420, chemin Desmarais - réduction de largeur du lot et de largeur au lac;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 25 avril 2016;
8.3 Garantie financière - stationnement situé au 510, rue de Saint-Jovite;
8.4 Correction de la résolution CM15 05 157 - dossier chemin des Palissades -monsieur Ernesto Lopes;
8.5 Fondation La Traversée - 5100, montée Ryan - mandat de services professionnels;
8.6 Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-012262-159;
8.7 Demande de modification à la règlementation d'urbanisme - résidence de tourisme - 1446697 Alberta ULC - lot 5 011 464 - chemin du Lac-Mercier;
8.8 Demande de modification à la règlementation d'urbanisme - résidence de tourisme - Société immobilière Manitonga Soutana inc. - chemin Desmarais;
8.9 Agrandissement d'un bâtiment commercial - 2052 chemin du Village - Jardin d'Hiver - modification d'une résolution;

9. Travaux publics

9.1 Chemin des Boisseaux - traitement de surface triple;
9.2 Espace public - services professionnels - mandat;
9.3 Retiré;
9.4 Aménagement du sentier La Cachée - contrat;
9.5 Modification à un bail annuel à usage commercial - lac Tremblant;
9.6 Mesure de contrôle pour la gestion des redevances 2016 - contrat;
9.7 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin Cochrane - Projet Domaine du Lac Desmarais phase 9;
9.8 Retiré;
9.9 Acquisition de quais au lac Fortier;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Impression de la brochure *Programmation culture et loisirs* - contrat;
11.2 Retiré;
11.3 Marché d'été - demande de budget pour animation;
11.4 Moucheurs EnDiablés - demande d'aide technique et contribution financière.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport

initiales du maire

0549

initiales de la greffière

15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2016)-100-20, (2016)-101-13, (2016)-102-39, (2016)-102-40, (2016)-106-14 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 10 mai à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- la suppression, pour les nouvelles constructions, dans la zone RA-307 (rues de la Terrasse, des Prairies, des Prés, de la Clairière et des Champs) de l'obligation de se raccorder aux réseaux d'aqueduc et d'égout;
- l'émission d'un permis de construction, dans le cas d'un projet intégré pour lequel un plan a été approuvé, même si le terrain sur lequel est érigé la construction projetée n'est pas adjacent à une rue;
- l'intégration de nouvelles dispositions ainsi que des précisions des normes existantes pour l'affichage;
- la création d'une nouvelle zone TM-922-2 (secteur du lac Gélinas, du projet Aux Abords de Tremblant, d'un secteur situé au sud du parc linéaire, à l'ouest de la montée Ryan et au nord de la ligne arrière des lots touchant le chemin des Cervidés) afin d'y obliger le développement en projet intégré, d'y autoriser la résidence de tourisme, les fondations avec pilotis et les piscines sur les parties privatives, de modifier les définitions de contigu et jumelé et de l'assujettir aux critères d'évaluation d'un nouveau PIIA;
- l'agrandissement de la zone CV-433, (terrains entre le 558 et 655 rue de Saint-Jovite) où la mixité n'est pas obligatoire avec un usage commercial si le bâtiment abritant l'usage des classes « habitation (H) » est situé à plus de 110 mètres de la rue de Saint-Jovite et y interdire la construction d'une allée d'accès à partir de la rue Grégoire;
- l'autorisation dans la zone CA-309 (côté nord de la route 117 entre la montée Ryan et la rue de Saint-Jovite), de location d'embarcations nautiques non motorisés dans un bâtiment temporaire saisonnier et l'introduction de normes spéciales concernant l'apparence du bâtiment, la construction du stationnement, des bâtiments et constructions accessoires, quai et affichage;
- la correction des usages complémentaires autorisés pour les commerces pétroliers;
- l'enlèvement des normes de pourcentage de pente en bas ou en haut d'un mur de soutènement;
- le retrait des dispositions relatives à l'entretien des quais car celles-ci sont reprises dans le chapitre 15;
- l'autorisation de fondations sur pilotis pour l'ensemble des constructions accessoires.

****

CM16 05 154 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0550

initiales de la greffière

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM16 05 155 **3.1 Séance du 18 avril 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 18 avril 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM16 05 156 **4.1 Règlement (2016)-102-38 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux usages de la zone IN-471 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 15 février 2016;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-102-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT AUX USAGES DE LA ZONE IN-471.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 05 157 **4.2 Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage.

5. Administration

CM16 05 158 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les décisions du directeur général concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Retiré

CM16 05 159 **5.3 Document de constitution des comités de quartier - modifications**

CONSIDÉRANT le document de constitution des comités de quartier adopté par le conseil le 25 avril 2005 et modifié en 2005, 2007, 2011 et 2014;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu d'apporter à nouveau certaines modifications au document de constitution;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE modifier le document de constitution des comités de quartier comme suit :

- aux articles 2, 3, 4 et 5, en remplaçant la description des districts électoraux par une référence au règlement concernant la division du territoire en huit districts électoraux en vigueur;

- à l'article 8, par le retrait du premier alinéa et en modifiant le texte du deuxième aliéna comme suit : « *Le comité de quartier est composé de cinq à sept membres comprenant un maximum d'un (1) commerçant, ainsi que des citoyens et représentants de groupes communautaires. Seules sont éligibles les personnes majeures résidant ou ayant un commerce dans le quartier visé. Dans la mesure du possible, le comité est composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes.* »;

- à l'article 11, à la fin du dernier alinéa, retrait de l'année « *2005* »;

- ajout d'une annexe - Affirmation solennelle par tout membre de comités de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CM16 05 160 **6.1 Embauche d'étudiants - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes étudiants pour la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Maghalie Bérubé Guillemette et Sabina Côté et de monsieur Maxime Fraser Franco à compter du 30 mai 2016 ainsi que monsieur Pierre-Luc Brin à compter du 6 juin 2016, tous à titre d'étudiants au Service de l'environnement pour une période maximale de 1 610 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM16 05 161 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2016 au montant de 74 648,55 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM16 05 162 **7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et des rapports des vérificateurs externes**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 163 **7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 240, impasse David - augmentation de la hauteur des portes de garage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-048) vise à autoriser la construction d'un garage dont les portes ont une hauteur de 3,7 m plutôt que de 2,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-04-081)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 412, chemin Desmarais - réduction de largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-055) vise à autoriser une nouvelle subdivision de 2 lots déjà construits dont un a une largeur de 68,81 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-04-086)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 136, chemin Lapointe - augmentation de la superficie d'une remise, réduction de distance entre une remise et un garage, absence de porte pour un garage et construction d'un toit à 1 versant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-056) vise à autoriser la reconstruction d'un bâtiment accessoire comprenant une section « garage » et une section « remise » avec un toit à 1 versant alors que la résidence a un toit à 4 versants et dont :

- la remise est accolée au garage plutôt qu'à 2 m de celui-ci;
- la remise a une superficie de 30,14 m^2 plutôt que de 22 m^2;
- aucune porte n'est prévue sur le côté garage.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-04-083)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 2500, chemin du Grand-Pic - augmentation du nombre d'étage et de la superficie d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-061) vise à autoriser la construction d'un garage :

- avec une superficie de 83,17 m^2 plutôt que de 65 m^2 ;
- sur 2 étages plutôt que sur 1 seul.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-04-082)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.5 Chemin Napoléon - réduction de superficie et de largeur

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-072) vise à autoriser la construction d'un bâtiment commercial sur un lot dont :

- la superficie est de 3 104,1 m^2 plutôt que de 4 000 m^2;
- la largeur est de 36,97 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-04-084)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 1302, rue Piché - implantation d'une piscine en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-078) vise à régulariser l'implantation d'une piscine hors-terre dont une partie empiète en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-04-088)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Allée de l'Académie - réduction de la distance avec l'allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-080) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment à 4,2 m plutôt qu'à 6 m d'une allée d'accès.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-04-085)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 420, chemin Desmarais - réduction de largeur du lot et de largeur au lac

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-081) vise à autoriser une nouvelle subdivision de 2 lots déjà construits dont 1 lot a :

- une largeur de 68,81 m plutôt que de 75 m;
- une largeur de sa ligne de terrain adjacente au lac Tremblant de 30,03 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-04-087)

Questions du public : aucune question n'est posée. .

CM16 05 164

Modifiée par la résolution CM17 01 022

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 25 avril 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

BIEN QU' une nouvelle proposition ait été déposée pour les couleurs de la façade commerciale au 116, chemin de Kandahar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' entériner la recommandation CCU16-04-101 ayant pour objet l'installation d'une enseigne au 369, route 117 en retirant la seconde condition concernant la couleur du fond de l'enseigne;

D' accepter la demande de rénovations au 1988-1990, chemin du Village faisant l'objet de la recommandation CCU16-04-089 conformément à la nouvelle proposition déposée le 2 mai 2016;

D' d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 25 avril 2016 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
240, impasse David	CCU16-04-081
2500, chemin du Grand-Pic	CCU16-04-082
136, chemin Lapointe	CCU16-04-083
Chemin Napoléon	CCU16-04-084
Allée de l'Académie	CCU16-04-085
412, chemin Desmarais	CCU16-04-086
420, chemin Desmarais	CCU16-04-087
1302, rue Piché	CCU16-04-088

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
168, rue du Couvent	CCU16-04-090
116, chemin de Kandahar	CCU16-04-093
1265, rue de Saint-Jovite	CCU16-04-098
1242, rue de Saint-Jovite	CCU16-04-099
151, chemin du Curé-Deslauriers	CCU16-04-102

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
60, chemin Charles-Duncan	CCU16-04-091
724-728, rue de Saint-Jovite	CCU16-04-094 et 095
205, rue Lacasse	CCU16-04-096
447, rue Léonard	CCU16-04-097
258-260, rue de Saint-Jovite	CCU16-04-100

Refuser les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
116, chemin de Kandahar	CCU16-04-092
3035, chemin de la Chapelle	CCU16-04-103

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 05 165 **8.3 Garantie financière - stationnement situé au 510, rue de Saint-Jovite**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du permis visant l'aménagement d'un stationnement en cour avant n'ont pas été respectées et qu'une garantie financière a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE conserver la garantie financière de 500 $ remise à la Ville dans le cadre de l'émission du permis 2012-0435 pour le stationnement situé au 510, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 05 166 **8.4 Correction de la résolution CM15 05 157 - dossier chemin des Palissades-monsieur Ernesto Lopes**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM15 05 157 la Ville acceptait de faire un échange de terrains avec monsieur Ernesto Lopes en assumant tous les frais relatifs à cette transaction;

CONSIDÉRANT QU' avant d'en vendre une partie à la Ville, le lot 3 647 636, dont monsieur Lopes est adjudicataire, doit faire l'objet d'un contrat de vente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE remplacer les premier et dernier alinéas de la résolution CM15 05 157 par les alinéas suivants :

« D' accepter la demande d'échange déposée par monsieur Ernesto Lopes afin de céder la partie ouest du lot 3 647 665 représentant environ 183 m^2, la partie ouest du lot 3 647 683 représentant environ 365 m^2, la partie ouest du lot 3 647 636 représentant environ 904 m^2 et le lot 3 647 699 contre un lot appartenant à la Ville étant le lot 5 791 009; »;

« DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville incluant le contrat de vente à monsieur Lopes pour le lot 3 647 636. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 167

8.5 Fondation La Traversée - 5100, montée Ryan - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la subdivision du lot 4 649 721 du cadastre du Québec afin de permettre à la Fondation La Traversée de s'installer au 5100, montée Ryan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE mandater le bureau d'arpenteurs-géomètres Murray, Patenaude, Maltais pour une subdivision du lot 4 649 721 du cadastre du Québec, pour un montant de 1 140 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 05 168

8.6 Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-012262-159

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance et en injonction interlocutoire a été intentée en Cour Supérieure où la Ville de Mont-Tremblant est mise en cause;

CONSIDÉRANT QU' une entente est en négociation entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le conseil conserve toute sa discrétion relativement à l'adoption d'éventuelles résolutions de dérogations mineures ou autres relevant de sa compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la transaction et quittance proposées, une fois que les parties principales au dossier se seront entendues sur leurs obligations respectives afin de permettre une conclusion complète et finale du litige incluant la fermeture du dossier judiciaire, sous réserve que toutes les parties obtiennent elles aussi par résolutions les autorisations nécessaires à la conclusion de la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 169

8.7 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme - 1446697 Alberta ULC - lot 5 011 464 - chemin du Lac-Mercier

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser la résidence de tourisme dans un projet de développement partagé avec la municipalité de La Conception sur le lot 5 011 464 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville préfère ne pas étendre l'offre d'hébergement autour du lac Mercier afin de maintenir une parfaite

ségrégation des usages au profit d'habitation de très faible densité, assurant ainsi la quiétude du voisinage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement au règlement de zonage visant à autoriser la résidence de tourisme dans le projet majeur de type projet intégré de la compagnie 1446697 Alberta ULC en bordure du chemin du Lac-Mercier, telle que décrite dans le document de la firme Apur daté du 23 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 170

8.8 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme - Société immobilière Manitonga Soutana inc. - chemin Desmarais

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser la résidence de tourisme dans le projet majeur de type projet intégré « Les Légendes » comportant 93 résidences sur un terrain de 353 âcres au nord du chemin Desmarais dont la Société immobilière Manitonga Soutana est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE les locataires de ces 93 résidences projetées devraient circuler à travers des zones résidentielles où cette offre d'hébergement commercial n'est pas autorisée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet possède un accès au lac Tremblant et que la tranquillité du lieu serait grandement perturbée lorsqu'il y aura 93 résidences de tourisme qui pourront y avoir accès;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de tourisme est incompatible avec le projet initial présenté comme étant un projet haut de gamme où les propriétaires achetaient un petit domaine en forêt;

CONSIDÉRANT QUE la Ville préfère concentrer l'offre d'hébergement en bordure des corridors de signature et des pôles d'hébergement existants et ne pas créer une brèche dans les zones de villégiature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement au règlement de zonage visant à autoriser la résidence de tourisme dans le projet de développement Les Légendes au nord du chemin Desmarais, telle que décrite dans le document du mandataire la firme Apur daté du 7 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 171

8.9 Agrandissement d'un bâtiment commercial - 2052, chemin du Village - Jardin d'Hiver - modification d'une résolution

CONSIDÉRANT la résolution CM16 03 074 qui entérinait la recommandation CCU16-02-034 à l'effet de refuser le projet d'agrandissement au 2052, chemin du Village compte tenu qu'il ne respectait pas les critères d'évaluation du PIIA du noyau villageois;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle proposition qui s'intègre davantage à la trame architecturale de ce secteur ainsi qu'au bâtiment d'origine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CM16 03 074 en retirant du tableau des recommandations la ligne qui fait référence à la recommandation CCU16-02-034;

D' accepter le projet d'agrandissement au 2052, chemin du Village conformément aux élévations déposées le 5 avril 2016 et au plan projet d'implantation de monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre, portant le numéro 18101, minute 4560, daté du 16 juillet 2010 et amendé le 23 août 2010 et conditionnellement au dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 $ maximum 10 000 $).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM16 05 172

9.1 Chemin des Boisseaux - traitement de surface triple

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Serge Morin, propriétaire du chemin des Boisseaux, afin de pouvoir procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.5.2 du Règlement (2001)-18 régissant la construction de rue permet au propriétaire d'un chemin situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation de la Ville de procéder à cette mise en place sur autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Serge Morin à procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur le chemin des Boisseaux, en conformité avec les exigences du Règlement (2001)-18 régissant la construction de rues.

Cette autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter l'entente sur les travaux municipaux pour son projet de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 173

9.2 Espace public - services professionnels - mandat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement de l'Espace public au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Pointage global
Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.	9,93
Projet Paysage inc.	8,23
AECOM Consultants inc.	8,20
Les Consultants S.M. inc.	7,96
WSP Canada inc.	7,26
BC2 Groupe Conseil inc.	6,93

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la soumission ayant obtenu le plus haut pointage global suite à l'étude des offres techniques et monétaires, soit celle de la firme Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc., au montant de 139 000 $, taxes en sus, conformément à leur proposition du 15 avril dernier pour la préparation de plans et devis pour le projet d'aménagement de l'Espace public au centre-ville et de la surveillance des travaux (projet 2014-81), payable par le règlement d'emprunt 2015-146.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9.3 Retiré

CM16 05 174 **9.4 Aménagement du sentier La Cachée - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement du sentier La Cachée et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Excavation PEA inc.	33 499,05 $
Enviroforêt inc.	49 970,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation PEA inc., au montant de 33 499,05 $, taxes en sus (projet 2016-05) payable par le fonds de parcs, pour l'aménagement du sentier La Cachée, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 175 **9.5 Modification à un bail annuel à usage commercial - lac Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du quai municipal permettant l'amarrage de bateaux commerciaux au lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier certaines conditions au bail antérieurement consenti à monsieur Jake Graton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la modification du bail annuel à usage commercial à intervenir avec monsieur Jake Graton et que le maire et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 176

9.6 Mesure de contrôle pour la gestion des redevances 2016 - contrat

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM13 07 275 la Ville mandatait l'entreprise Promotek pour procéder à la fourniture et à l'installation d'appareil de mesure de contrôle pour les sites d'exploitation de carrières et sablières et que des frais de gestion sont attribuables à cette mesure;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service des travaux publics en conformité avec l'article 6 de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE mandater l'entreprise Promotek pour la gestion des mesures de contrôle des redevances pour les sites d'exploitation de la carrière Miller située sur la route 117 et de la sablière Sintra située sur la montée Tassé pour l'année 2016 et d'autoriser le responsable parc et immeubles du Service des travaux publics à signer le contrat à intervenir;

QUE les frais de gestion attribuables aux mesures de contrôle pour la gestion des redevances des sites d'exploitation de carrières et sablières soient payables par la réserve pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques pour les sites du 169, route 117 et de la montée Tassé pour un montant annuel de 10 000 $;

DE verser à l'entreprise Promotek les frais mensuels suivants, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-01-499) :

- rapports mensuels : 2 250 $ /an par site;
- redevance : 0,0075 $ / tonne;
- frais d'entretien de ligne cellulaire : 50 $ / mois pour le site du 169, route 117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 05 177

9.7 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin Cochrane - Projet Domaine du Lac Desmarais, phase 9

CONSIDÉRANT la requête pour la réalisation de travaux municipaux déposée le 21 avril 2016 par monsieur Christian Joly, président de G7 Développement inc., concernant le prolongement du chemin Cochrane pour le projet du Domaine du Lac Desmarais, phase 9;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme Équipe Laurence experts-conseils s.e.n.c. et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie

les travaux visés conformément aux normes et règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par monsieur Christian Joly, président de G7 Développement inc., concernant le prolongement du chemin Cochrane pour le projet du Domaine du Lac Desmarais, phase 9, sur le lot 5 891 285 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Retiré

CM16 05 178

Abrogée par la résolution CM17 10 327

9.9 Acquisition d'un quai au lac Fortier

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite standardiser et uniformiser l'amarrage qui a lieu à l'intérieur de la zone située aux abords du lac Fortier;

CONSIDÉRANT QU' un quai privé est en rive de l'accès public situé sur le lot municipal 3 646 309 et dessert des propriétaires d'embarcations de plaisance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' acquérir les infrastructures et le quai existant en rive du lot 3 646 309 au montant symbolique de 1 $;

DE mandater les professionnels requis à la réalisation de cette acquisition et que tous les frais reliés à cette transaction soient assumés par la Ville, le tout payable par le surplus libre accumulé (poste budgétaire 02-701-40-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM16 05 179

11.1 Impression des brochures *Programmation culture et loisirs* - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de soumissions pour l'impression des brochures *Programmation culture et loisirs* et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
L'Artographe inc.	7 185 $
Imprimerie Léonard inc.	8 367 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'Artographe au montant de 7 185 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-70-499), pour l'impression des trois *Programmation culture et loisirs* de 16 pages pour l'année 2016, le tout conformément à la demande de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Retiré

CM16 05 180 **11.3 Marché d'été - demande de budget pour animation**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de quartier # 1 désire apporter un souffle nouveau au marché d'été en présentant des activités d'animation, telles que des démonstrations culinaires par des chefs locaux, les samedis du 2 juillet au 10 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de ces activités entraîne des dépenses, notamment pour l'achat d'équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'allouer un budget spécial d'un montant maximal de 2 700 $ pour la présentation d'activités d'animation au Marché d'été (poste budgétaire 02-629-00-649).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.
Intervention de monsieur Pascal De Bellefeuille.

CM16 05 181 **11.4 Moucheurs EnDiablés - demande d'aide technique et contribution financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE des participants provenant de dix pays prendront part au Championnat de pêche à la mouche du Commonwealth 2016, qui aura lieu à Mont-Tremblant du 28 août au 1er septembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accorder l'aide technique demandée par les Moucheurs EnDiablés pour l'organisation du Championnat de pêche à la mouche du Commonwealth 2016, d'offrir un cocktail de bienvenue aux participants et d'allouer un montant maximal de 1 000 $ pour ce cocktail (poste budgétaire 02-110-03-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

initiales du maire

0563

initiales de la greffière

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de monsieur le maire concernant le budget de 40 000 $ alloué aux trottoirs et intervention de monsieur Pascal De Bellefeuille.

18. Deuxième période de questions

Exceptionnellement, la seconde période de questions concernant le camp de jour s'est tenue avant la séance du conseil municipal compte tenu du grand nombre de parents et d'enfants venus s'exprimer. Une pétition concernant le camp de jour est déposée par madame Karen Sampson.

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 05 182 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juin 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 juin 2016** à **19 h 08**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents la directrice générale adjointe et la greffière.

****

Remise de la bourse Mont-Tremblant tes jours sont contés

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 9 mai 2016;

4. Règlements
4.1 Retiré;
4.2 Règlement (2016)-A-15-7 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;
4.3 Règlement (2016)-A-47 modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - adoption;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Protocole d'entente de soutien à certaines initiatives touristiques - Office du tourisme Région Mont-Tremblant - non-renouvellement de l'entente;
5.3 Modification de la résolution CA15 01 007;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire au Service des travaux publics;
6.2 Embauche de trois policiers temporaires - Service de police;
6.3 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Service du greffe;
6.4 Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - modification de la résolution CA14 02 027;
6.5 Embauche d'un préposé aux parcs et espaces verts, poste temporaire - Service des travaux publics;
6.6 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics;
6.7 Embauche d'étudiants aux événements - Service de la culture et des loisirs;
6.8 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;
6.9 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

7.2 Retiré;
7.3 Radiation de créances de factures diverses;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Fourniture de produits pétroliers - contrat;
9.2 Retiré;
9.3 Acquisition et installation d'une plateforme en aluminium - contrat;
9.4 Remplacement du revêtement de la toiture de la caserne 2 - contrat;
9.5 Retiré;
9.6 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 - demande d'aide financière - aréna;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Autorisation de passage et d'événement - Demi-marathon de Mont-Tremblant;
11.2 Autorisation de passage et d'événements;

12. Police
12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » parrainage de jeunes.

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 06 123 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CA16 06 124 **3.1 Séance du 9 mai 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 mai 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Retiré

CA16 06 125

4.2 Règlement (2016)-A-15-7 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 18 avril 2016;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-15-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 126

4.3 Règlement (2016)-A-47 modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - adoption

Ce règlement précise que les comités de quartier, dont la mise en place vise à créer un intermédiaire entre la population et les conseils municipal et d'agglomération, constituent une exception au règlement et donc qu'ils ne sont pas assujettis à ses dispositions.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 9 mai 2016;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2003)-42 ÉDICTANT DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE S'APPLIQUANT À TOUTES LES COMMISSIONS ET À TOUS LES COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA16 06 127

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions du directeur général concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 128 **5.2 Protocole d'entente de soutien à certaines initiatives touristiques - Office du tourisme Région Mont-Tremblant - non-renouvellement de l'entente**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant en novembre 2000 ainsi que les avenants subséquents;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revoir cette entente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4, l'entente prévoit l'envoi d'un avis de non-renouvellement au moins six mois avant la date d'expiration d'un renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'aviser l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant de l'intention de la Ville de ne pas renouveler l'entente de *Soutien à certaines initiatives touristiques en matière de promotion, développement, accueil et information ainsi qu'en matière de réservation/location* signée en novembre 2000, laquelle prendra fin le 31 décembre 2016 et de prendre les dispositions afin de renégocier une nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 129 **5.3 Modification de la résolution CA15 01 007**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA15 01 007 en remplaçant monsieur Kevin Ratcliffe par madame Sylvie Vaillancourt sur le Comité des travaux publics et en remplaçant monsieur Vincent Perreault par monsieur François Marcoux sur le Comité des incendies et de la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CA16 06 130 **6.1 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour raison de maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Simon Lacasse à titre de journalier/chauffeur/opérateur au Service des travaux publics à compter du 10 mai 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 131 **6.2 Embauche de trois policiers temporaires - Service de police**

CONSIDÉRANT la vacance de trois postes de policiers temporaires en raison d'un départ définitif et de congés de maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder aux embauches temporaires de mesdames Marie-Pier Richer et Lori-Ann Morin ainsi que monsieur Guillaume Larose à titre de policiers temporaires à compter du 24 mai 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 132 **6.3 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Service du greffe**

CONSIDÉRANT le départ du technicien juridique temporaire et le remplacement de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Sylvie Proulx à titre de technicienne juridique à la Cour municipale - Service du greffe pour la période du 19 mai au 2 juillet 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 133 **6.4 Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - modification de la résolution CA14 02 027**

CONSIDÉRANT la résolution CA14 02 027 nommant trois membres afin de représenter la Ville sur le comité concernant le régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA14 02 027 afin de remplacer le directeur général par le directeur général adjoint comme membre du comité de retraite à compter du 14 juin 2016 et ce, jusqu'à la fin de la période de trois ans ayant débutée le 10 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 134 **6.5 Embauche d'un préposé aux parcs et espaces verts, poste temporaire - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer en saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Pierre Millette à titre de préposé aux parcs et espaces verts au Service des travaux publics à compter du 17 mai 2016 pour une période de 26 semaines selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 135 **6.6 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Bisson à titre d'étudiant aqueduc à compter du 13 juin 2016 pour une période maximale de 640 heures et de messieurs Justin Côté, Francis Dubois et Chad Patry à titre d'étudiants à la voirie à compter du 27 juin 2016 pour une période maximale de 1 920 heures;

DE procéder à l'embauche de monsieur Philippe Parent Simard à compter du 17 mai 2016, de madame Audrey Marquis à compter du 24 mai 2016 et de madame Laurence Gervais à compter du 20 juin 2016, tous à titre d'étudiants aux parcs et sentiers pour une période maximale de 1 920 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 136 **6.7 Embauche d'étudiants aux événements - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Maxime Leroy et Gabriel Gleeton à titre d'étudiant aux événements en date du 30 mai 2016 pour une période maximale de 960 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 137 **6.8 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste répartiteur temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Samantha Moore à titre de répartiteur-préposée au MIP au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police à compter du 24 mai 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 138 **6.9 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT le départ définitif d'un pompier et la vacance du poste à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Hugo Babin à titre de pompier recrue pour le Service de sécurité incendie à compter du 5 juillet 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 06 139

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2016 au montant de 249 834,26 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA16 06 140

7.3 Radiation de créances de factures diverses

CONSIDÉRANT QUE des sommes impayées, provisionnées au complet et prescrites figurent aux comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE radier les factures diverses (capital, intérêts et pénalités) dont le total est de 21 910,18 $, selon la liste préparée par le Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 06 141

9.1 Fourniture de produits pétroliers - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de différents produits pétroliers et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Produits	**Fournisseurs**	
	Location L.A Pelletier Ltée	**Énergies Sonic RN s.e.c.**
Chauffage des bâtiments	0,5800 $ / litre	0,5585 $ / litre
Biodiésel B5 -25°C pour véhicules	Non conforme	0,9662 $ / litre
Biodiésel B5 -40°C pour véhicules	Non conforme	1,0422 $ / litre
Génératrices	0,6600 $ / litre	0,6310 $ / litre

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Énergies Sonic RN s.e.c., pour la fourniture de produits pour le chauffage des bâtiments, les génératrices et les produits biodiésel B5 -25°C et -40°C pour les véhicules aux prix unitaires nets au litre décrit ci-dessus, taxes applicables en sus, pour la saison 2016-2017 avec possibilité de renouvellement pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-12 (l'ensemble des coûts étant assumés par les différents postes budgétaires affectés).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Retiré

CA16 06 142 **9.3 Acquisition et installation d'une plateforme en aluminium - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation d'une plateforme en aluminium et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Les Machineries St-Jovite inc.	11 826,00 $
Équipements Twin inc.	12 245,33 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Machineries St-Jovite inc., au montant de 11 826 $, taxes en sus (projet 2016-44), payable à 9,37 % par le fonds de roulement, à 90,63 % par le fonds de roulement local et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'acquisition et l'installation d'une plateforme en aluminium, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 143 **9.4 Remplacement du revêtement de la toiture de la caserne 2 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement du revêtement de la toiture de la caserne 2 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Toitures Lessard Provost inc.	28 000 $
Toitures Nicolas Brunet	29 200 $
Toitures Yannick Robert	29 325 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Toitures Lessard Provost inc., au montant de 28 000 $, taxes en sus (projet 2016-41),

pour le remplacement du revêtement de la toiture de la caserne 2, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Retiré

CA16 06 144

9.6 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 - demande d'aide financière - aréna

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet de remise en état du revêtement extérieur et d'agrandissement permettant la mise en place d'une marquise à l'entrée de l'aréna municipal;

DE confirmer l'engagement de l'agglomération de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 66,7 % et à payer les coûts d'exploitation continue de celui-ci;

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à agir pour et au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 06 145

11.1 Autorisation de passage et d'événement - Demi-marathon de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT la demande de passage et la tenue de l'événement du Demi-marathon de Mont-Tremblant les 13 et 14 août 2016 sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'événement du Demi-marathon de Mont-Tremblant les 13 et 14 août 2016 au parc Au fil de l'eau et la fermeture du stationnement du parc à compter du 12 août, 13 h, jusqu'au 14 août 18 h;

D' autoriser les affectations des rues le 14 août 2016 comme suit :

- rue chemin du Versant-Soleil (entre le chemin des Pléiades et le chemin de la Constellation) : fermeture de 8 h 45 à 9 h;
- rue Labelle - (de la rue de Saint-Jovite au carrefour giratoire BIT) : circulation en direction nord seulement de 8 h 30 à 12 h (midi) et fermeture complète en direction sud;
- montée Ryan (du carrefour giratoire BIT à la Station Tremblant) : circulation en direction nord seulement de 8 h 30 à 12 h (midi) et fermeture complète en direction sud;
- rue de Saint-Jovite (entre les rues Léonard et Mercure) de 5 h à 13 h 30 : fermeture de ce tronçon et installation de l'arche d'arrivée (près de la SAQ);
- rue de Saint-Jovite (entre rue Labelle et rue du Moulin) de 9 h 15 à 9 h 30 : fermeture de ce tronçon;
- rue Latreille : fermeture de 9 h 15 à 9 h 30;
- rue Lauzon : sens unique de la rue Mercure à la rue Léonard de 5 h à 18 h;
- rue Suppère : sens unique de la rue Mercure à la rue Léonard de 5 h à 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 06 146 **11.2 Autorisation de passage et d'événements**

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Vélo Mont-Tremblant	Projection de films	18 juin 2016	Plage du lac Mercier
Ville de Mont-Tremblant	Fête nationale du Québec	24 juin 2016	Plage du lac Mercier
Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau	Tour CIBC Charles-Bruneau	5-6 juillet 2016	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Club Vélo Plaisirs	L'Estivale	23 et 24 juillet 2016	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
L'Abondance en fête		27 au 31 juillet 2016	rue de Saint-Jovite - rue Charbonneau - Parc au Fil-de-l'Eau
Ensemble-Asmoun	Pique-nique	6 août 2016	Parc au Fil-de-l'Eau

Association de hockey mineur Mont-Tremblant	24 heures de hockey	13 et 14 août 2016	Aréna municipal

D' autoriser la fermeture partielle du chemin du Village, de l'intersection du chemin du lac Mercier à la rue du Couvent, pendant la durée du feu d'artifice le 24 juin de la Fête nationale du Québec;

D' autoriser les fermetures ci-après citées pour l'événement L'Abondance en fête :

- rue Charbonneau (de la rue de Saint-Jovite à la rue Lauzon) le 27 juillet de 3 h à 19 h;
- rue de Saint-Jovite (tronçon du pont de la rivière du Diable pour le déversement des canards) le 31 juillet de 16 h 15 à 16 h 45;
- fermeture du stationnement de l'hôtel de ville le dimanche 31 juillet de 6 h à 18 h.

D' autoriser la fermeture du stationnement de l'hôtel de ville le 6 août pour le pique-nique de Ensemble-Asmoun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA16 06 147 **12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » parrainage de jeunes**

CONSIDÉRANT QUE le conseil et le Service de police reconnaissent la difficulté d'attirer des jeunes de Mont-Tremblant à la carrière de policier et souhaitent parrainer 4 jeunes ayant démontré un comportement social exemplaire et promouvoir la carrière policière;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds des produits de la criminalité vise la prévention de la criminalité et l'encouragement à un comportement social exemplaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyer par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de police à parrainer 4 jeunes, de 11 à 12 ans, des écoles primaires de Mont-Tremblant, pour participer à un Camp de vacances « Apprentis policiers », au coût total de 2 660 $, taxes en sus, payable par le Fonds des produits de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur Hugh Scott souligne la mise en place des poteaux à l'intersection de la montée Ryan et du parc linéaire.

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 06 148 **19. Levée de la séance**

initiales du maire

0037

initiales de la greffière

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0228

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juin 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 juin 2016** à **19 h 16**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***

3. **Procès-verbal**
3.1 Séance du 9 mai 2016;

4. **Règlements**
4.1 Adoption de projets de règlements :
4.1.1 Règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « touristique faunique (TF) »;
4.1.2 Règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642;
4.1.3 Règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642;
4.2 Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage - adoption;
4.3 Avis de motion :
4.3.1 Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'affectation centre-ville;
4.3.2 Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
4.4 Règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
4.4.1 Avis de motion;
4.4.2 Adoption du second projet de règlement;
4.5 Règlement modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement - avis de motion;

5. **Administration**
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Retiré;
5.3 Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;
5.4 Convention de bail avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant - amendement;
5.5 Plan municipal de sécurité civile - modifications;
5.6 Feux de forêt en Alberta - contribution à la Croix-Rouge;
5.7 Syndicat Manoir Aiguille du Midi et al. et Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ et al.;

5.8 Système de caméra de surveillance pour la descente de bateau du lac Mercier - contrat;
5.9 Fourniture et installation d'une tour de communication - contrat;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un étudiant - projet pilote sur l'affichage commercial - Service de l'urbanisme;
6.2 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de l'environnement;
6.3 Programme d'échange étudiant de Châtel - emploi d'été - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 1350, chemin du Versant-Soleil - augmentation du nombre d'enseignes d'un projet domiciliaire;
8.1.2 251, chemin des Eaux-Vives - système de chauffage dans une véranda;
8.1.3 Chemin Duplessis - réduction de distances avec un ruisseau et avec un corridor de signature;
8.1.4 5, montée Fortier - empiètement en marges avant et latérale;
8.1.5 70, chemin du Bouton-d'Or - empiètement en marge latérale, augmentation de superficie, de largeur et de hauteur et implantation d'un abri d'auto accolé à un garage;
8.1.6 161, chemin du Curé-Deslauriers - ajout d'une enseigne;
8.1.7 941, rue Jolicoeur - augmentation de la superficie d'un bâtiment sur pilotis;
8.1.8 80, chemin du Lac-Duhamel - implantation d'un garage en cour avant;
8.1.9 65, chemin du Bouton-d'Or - ajout d'une construction accessoire sous le garage attenant;
8.1.10 1235, route 117 - augmentation du nombre d'enseignes, matériau et éclairage non conformes;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 mai 2016;
8.3 Enseignes directionnelles - Casino de Mont-Tremblant;
8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 9165-6108 Québec inc. - projet résidentiel Aqua - rue Labelle;
8.5 G7 Développement inc. - contribution à des fins de parcs et offre de terrains - lots compensatoires pour espace naturel;
8.6 Identification d'un odonyme pour une allée d'accès prévue sur les lots 5 608 928 à 5 608 930 du cadastre du Québec;
8.7 Retiré;
8.8 Mise à jour du plan directeur des parcs et sentiers;
8.9 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
8.10 Offre d'achat du lot 3 279 231 - succession Norman Harold Edwards - rue Labonté;

9. Travaux publics
9.1 Prolongement de trottoirs sur le boulevard du Docteur-Gervais - contrat;
9.2 Aménagement d'un parc récréatif de vélos - contrat;
9.3 Retiré;
9.4 Gestion Steben inc. - entente relative aux travaux municipaux - modification;
9.5 Tunnel parc linéaire :
9.5.1 Relocalisation des conduites de gaz naturel;
9.5.2 Coupe d'arbres et essouchage - budget;
9.6 Baux - lac Fortier;
9.7 Salle communautaire :
9.7.1 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 - demande d'aide financière;
9.7.2 Plans et devis pour un monte-personne - mandat;
9.8 Retiré;

initiales du maire

0230

initiales de la greffière

9.9 Retiré;
9.10 Rampe de mise à l'eau au lac Mercier - installation d'une barrière;

10. Environnement
10.1 Technologue professionnelle - Service de l'environnement - contrat;
10.2 Modifications de conteneurs loués - matières résiduelles;
10.3 Installation d'une borne rapide pour voitures électriques - entente;
10.4 Étude de type bilan de phosphore au lac Maskinongé en 2016 - rejet des soumissions;

11. Culture et loisirs
11.1 Marché d'été 2016 - protocole d'entente;
11.2 Commission culturelle - nomination d'un membre et modification de la résolution CM16 02 051;
11.3 Autorisation de passage et d'événements;
11.4 Camp de jour - transport et service de garde au Village.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM16 06 183 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM16 06 184 **3.1 Séance du 9 mai 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 mai 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 12 juillet 2016, à compter de 16 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite.

CM16 06 185 **4.1.1 Règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « touristique faunique (TF) »**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « touristique faunique (TF) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 186 **4.1.2 Règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 187 **4.1.3 Règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 188 **4.2 Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet et les changements apportés au règlement depuis l'adoption du projet de règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 9 mai 2016;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-102-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À CERTAINES DISPOSITIONS SUR L'AFFICHAGE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Avis de motion

La greffière mentionne les modifications apportées depuis l'adoption des projets de règlements.

CM16 06 189 **4.3.1 Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'affectation centre-ville**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'affectation centre-ville.

CM16 06 190 **4.3.2 Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

4.4 Règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM16 06 191 **4.4.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM16 06 192 **4.4.2 Adoption du second projet de règlement**

La greffière mentionne les modifications apportées depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 193 **4.5 Règlement modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-117-1 modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement.

Le projet de règlement vise à augmenter le fonds de roulement de 800 000 $ à 1,5 millions.

5. Administration

CM16 06 194 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les décisions du directeur général concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Retiré

CM16 06 195 **5.3 Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant pour un montant total de 70 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 196 **5.4 Convention de bail avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant - amendement**

CONSIDÉRANT la convention de bail signée le 30 juillet 2012 entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour les bureaux d'accueil touristiques secteur Village et secteur Centre-ville (ci-après appelé « le bail initial »);

CONSIDÉRANT QUE l'Office du tourisme a transmis un avis à la Ville concernant son intention de relocaliser le bureau d'accueil touristique secteur Centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- que lorsque l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant aura cessé d'occuper l'immeuble sis au 48, chemin de Brébeuf (bureau d'accueil touristique secteur Centre-ville), toutes les dispositions du bail initial relatives à cet immeuble soient réputées nulles et non avenues;

- que toutes les dispositions du bail initial conservent leur plein effet à l'endroit de l'immeuble situé au 5080, montée Ryan;

- que telle modification au bail initial fasse l'objet d'une résolution par le conseil d'administration de l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant confirmant cette modification, telle résolution et la présente faisant foi de l'entente entre les parties comme si un nouveau bail était intervenu entre elles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 197 **5.5 Plan municipal de sécurité civile - modifications**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le 11 février 2008 le *Plan municipal de sécurité civile* et qu'une mise à jour est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier le plan et d'autoriser le maire et le coordonnateur des mesures d'urgence à signer le nouveau *Plan municipal de sécurité civile* tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 198 **5.6 Feux de forêt en Alberta - contribution à la Croix-Rouge**

CONSIDÉRANT le regroupement du secteur municipal pour exprimer son soutien et offrir de l'aide aux victimes des feux de forêt en Alberta et appuyer les citoyens de Fort McMurray et des collectivités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada donnera l'équivalent des dons individuels qui seront versés à la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE verser au fonds *Feux de forêt en Alberta* une contribution au montant de 1 000 $ (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 199 **5.7 Syndicat Manoir Aiguille du Midi et al. et Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ et al.**

CONSIDÉRANT la résolution CM16 04 124 autorisant l'acceptation du désistement sans frais;

CONSIDÉRANT QU' une franchise est due;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la franchise à SCM IPG LP en fidéicommis au montant de 25 000 $ (poste budgétaire 02-140-01-995), payable par le surplus libre accumulé de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 200 **5.8 Système de caméra de surveillance pour la descente de bateau du lac Mercier - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire implanter un système de gestion des accès et des caméras de surveillance Genetec et que la direction générale a procédé à une demande de prix auprès d'un seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT les informations reçues de la direction générale en conformité avec l'article 6 de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Panavideo inc. pour la fourniture et l'installation de deux caméras de surveillance Genetec et autres équipements requis au montant de 14 409,93 $, taxes en sus (projet 2016-40), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 201 **5.9 Fourniture et installation d'une tour de communication - contrat**

CONSIDÉRANT QU' il est requis de faire l'installation d'une tour de communication de 40 pieds au 1875, chemin du Village pour le système de caméras de surveillance à la descente de bateau du lac Mercier;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de gré à gré à l'entreprise Vidéo Comm Électronique inc. pour la fourniture et l'installation de la tour au montant de 1 720,54 $, taxes en sus (projet 2016-40), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM16 06 202 **6.1 Embauche d'un étudiant - projet pilote sur l'affichage commercial - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation sur l'affichage temporaire et le projet visant à sensibiliser les commerçants à l'application de cette réglementation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Tommy St-Cyr à titre d'étudiant dédié au projet de sensibilisation sur l'affichage commercial temporaire à compter du 17 juin 2016 pour une période maximale de 10 semaines.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 203 **6.2 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période de prise des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Éliane Roy à titre de commis secrétaire au Service de l'environnement pour la période du 24 au 27 mai 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 204 **6.3 Programme d'échange étudiant de Châtel - emploi d'été - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer au programme d'échange étudiant venant de Châtel (France), lequel programme est coordonné par l'Association France/Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Adrien Jacques Marchand à titre d'étudiant aux événements au Service de la culture et des loisirs pour une période de huit (8) semaines à compter du 27 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. Gestion financière

CM16 06 205

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2016 au montant de 146 207,73 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 206

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 6 208,66 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 1350, chemin du Versant-Soleil - augmentation du nombre d'enseignes d'un projet domiciliaire

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-051) vise à autoriser l'installation d'une deuxième enseigne identifiant un projet domiciliaire alors qu'une seule est autorisée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-05-130)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 251, chemin des Eaux-Vives - système de chauffage dans une véranda

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-082) vise à autoriser l'installation d'un système de chauffage dans une véranda alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-05-107)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin Duplessis - réduction de distances avec un ruisseau et avec un corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-086) vise à autoriser la construction d'une aire de stationnement d'environ 360 cases à 10 m plutôt qu'à 30 m d'un cours d'eau et à 10 m plutôt qu'à 15 m du chemin Duplessis.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-05-108)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 5, montée Fortier - empiètement en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-087) vise à régulariser l'implantation d'un garage attenant à la résidence à 3,99 m de la ligne avant et à 1,75 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m de celles-ci.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-05-113)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 70, chemin du Bouton-d'Or - empiètement en marge latérale, augmentation de superficie, de largeur et de hauteur et implantation d'un abri d'auto accolé à un garage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-090) vise :

- À autoriser la construction d'un garage détaché dont l'implantation est à 1,5 m plutôt qu'à 5 m de la ligne latérale et dont la superficie est de 78 m^2 plutôt que de 65 m^2;
- À autoriser la construction d'un abri d'auto :
  - attenant au garage plutôt qu'à la résidence;
  - accolé au garage plutôt à 2 m de celui-ci;
  - dont la largeur en façade du chemin est de 6,71 m plutôt que de 6 m;
  - dont la hauteur est de 6,4 m plutôt que de 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-05-110)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 161, chemin du Curé-Deslauriers - ajout d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-094) vise à autoriser l'ajout d'une deuxième enseigne pour annoncer le bureau d'information touristique de Station Mont Tremblant « Quartier Tremblant » alors qu'une seule enseigne est autorisée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-05-115)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 941, rue Jolicoeur - augmentation de la superficie d'un bâtiment sur pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-100) vise à autoriser un agrandissement sur pilotis de 39 % plutôt que de 20 % de la superficie de la résidence qui repose sur des fondations continues.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-05-111)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 80, chemin du Lac-Duhamel - implantation d'un garage en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-103) vise à autoriser l'implantation d'un garage en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-05-112)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 65, chemin du Bouton-d'Or - ajout d'une construction accessoire sous le garage attenant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-108) vise à autoriser la construction d'un garage sous un garage attenant à la résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-05-109)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 1235, route 117 - augmentation du nombre d'enseignes, matériau et éclairage non conformes

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-109) vise à autoriser l'ajout d'une deuxième enseigne détachée en façade alors qu'une seule enseigne est autorisée et :

- fabriquée en vinyle translucide avec graphiques plutôt qu'en bois, métal ou uréthane;
- éclairée de l'intérieur plutôt que par réflexion.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU16-05-117)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM16 06 207

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 mai 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle proposition pour le 1235, route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner la recommandation CCU16-05-108 (dérogation mineure pour un stationnement sur le chemin Duplessis) en remplaçant la troisième condition par la suivante :

- qu'une rangée d'épinettes blanches soit plantée le long de la bande de protection du chemin Duplessis avec un espacement maximal de 2 mètres entre chacune d'elles et dont la hauteur, à la plantation, est au minimum de 1,8 mètre;

D' accepter la demande d'installation de 2 enseignes rattachées au 1235, route 117 faisant l'objet de la recommandation CCU16-05-118 conformément à la nouvelle proposition de la firme Prise Signs déposée le 18 mai 2016;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 16 mai 2016 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
251, chemin des Eaux-Vives	CCU16-05-107
65, chemin du Bouton-d'Or	CCU16-05-109
70, chemin du Bouton-d'Or	CCU16-05-110
941, rue Jolicoeur	CCU16-05-111
80, chemin du Lac-Duhamel	CCU16-05-112
5, montée Fortier	CCU16-05-113
161, chemin du Curé-Deslauriers	CCU16-05-115
1350, chemin du Versant-Soleil	CCU16-05-130

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1235, route 117	CCU16-05-117

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
161, chemin du Curé-Deslauriers	CCU16-05-116
7e rang	CCU16-05-120
1433, chemin du Village	CCU16-05-122
1519, chemin du Village	CCU16-05-123
141, chemin du Pont-de-Fer	CCU16-05-124
780, rue de Saint-Jovite	CCU16-05-127

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
5, montée Fortier	CCU16-05-114
chemin Plouffe	CCU16-05-119
986-992, rue Lauzon	CCU16-05-121
990, rue Suppère	CCU16-05-125
1001, rue de Saint-Jovite	CCU16-05-126
468, rue de Saint-Jovite	CCU16-05-128
1246-1250, route 117	CCU16-05-129

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 208 **8.3 Enseignes directionnelles - Casino de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT la résolution CM15 11 348, amendée par la résolution CM16 03 075, accordant, au Casino de Mont-Tremblant, une dérogation mineure pour l'installation de 3 enseignes directionnelles;

BIEN QUE ces enseignes soient soumises au règlement de zonage et celui sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter l'installation de trois affiches directionnelles en conformité avec les résolutions CM15 11 348 et CM16 03 075, et conditionnellement à ce que :

- l'approbation de ces enseignes soit valide pour une période de 5 ans;
- les enseignes soient en bois;
- l'éclairage soit par réflexion;
- leur implantation soit à l'extérieur des emprises des rues et des bandes de protection riveraine des lacs et des cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 209

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 9165-6108 Québec inc. - projet résidentiel Aqua - rue Labelle

CONSIDÉRANT QUE la compagnie numérique 9165-6108 Québec inc. a déposé une demande d'occupation du domaine public pour installer une enseigne dans l'emprise de la rue Labelle et pour reprofiler l'entrée de son projet qui affecte également l'accès pour une station de pompage appartenant à la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public à 9165-6108 Québec inc propriétaire et promoteur du projet résidentiel Aqua sur la rue Labelle; le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 210

8.5 G7 Développement inc. - contribution à des fins de parcs et offre de terrains - lots compensatoires pour espace naturel

CONSIDÉRANT QUE la compagnie G7 Développement inc. a déposé une demande afin de créer six lots grevés de servitudes de non-construction et de non-déboisement, ces lots étant des mesures compensatoires pour de l'espace naturel;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie souhaite donner ces terrains à la Ville puisqu'ils ne possèdent pas de valeur au rôle d'évaluation et qu'ils sont voisins d'un parc appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement (2008)-103, ces terrains doivent faire l'objet d'une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' acquérir gratuitement de G7 Développement inc. les futurs lots 5 898 225 à 5 898 228, 5 901 386 et 5 901 387 du cadastre du Québec, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par le demandeur;

D' exiger un versement en argent comme contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 211

8.6 Identification d'un odonyme pour une allée d'accès prévue sur les lots 5 608 928 à 5 608 930 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer l'allée d'accès du projet de Vision Nature Tremblant inc. (situé au bout du chemin des Saisons) et que la proposition fait référence à la présence du golf Le Géant situé à proximité;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer l'allée se trouvant sur les lots 5 608 928 à 5 608 930 du cadastre du Québec, l'allée du Géant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Retiré

CM16 06 212

8.8 Mise à jour du plan directeur des parcs et sentiers

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le plan directeur des parcs et sentiers le 8 décembre 2003 par la résolution 2003-1018 et une mise à jour le 12 décembre 2011 par la résolution CM11 09 350;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire une mise à jour de ce plan directeur en y modifiant l'annexe I *Sentiers de vélo, ski de fond et motoneige* aux fins d'indiquer les sentiers futurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE remplacer dans l'article 6.0, les deux derniers alinéas suivants :

« Dans le but d'orienter les promoteurs, élus et fonctionnaires dans cette mise en oeuvre quinquennale, une nouvelle cartographie a été produite qui cible les sentiers projetés et existants à acquérir au moment de la contribution à des fins de parcs. Voir la nouvelle annexe I.

Cette mise en oeuvre nouvelle du plan directeur des pacs et sentiers est proposée pour une période de cinq ans et devra être révisée à son échéance en fonction des réalisations et des visions des décideurs ».

Par :

« Dans le but d'orienter les promoteurs, élus et fonctionnaires dans cette mise en oeuvre, une nouvelle cartographie a été produite en collaboration avec Plein Air Mont-Tremblant. Cette nouvelle cartographie cible les sentiers projetés et existants à acquérir sous forme de servitude ou de cession de terrain au moment de la contribution à des fins de parcs lors d'émissions de permis de lotissement. L'annexe I-1 illustre cette cartographie.

Cette mise en oeuvre du plan directeur des pacs et sentiers est proposée et devra être révisée en fonction des réalisations et des visions des décideurs. »;

DE remplacer l'annexe I par l'annexe I-1, telle que jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2016 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2016)-102-39 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à certaines dispositions sur l'affichage;
- Règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de lotissement (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA.

CM16 06 213

8.10 Offre d'achat du lot 3 279 231 - succession Norman Harold Edwards - rue Labonté

CONSIDÉRANT QUE la succession de Norman Harold Edwards souhaite vendre à la Ville le lot 3 279 231 non bâtissable conditionnellement à ce qu'il soit conservé comme espace vert;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain respecte la politique d'acquisition des espaces naturels édictée au plan directeur des parcs et sentiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'acquérir pour un montant de 1 $, le lot 3 279 231 du cadastre du Québec pour le conserver en espace naturel, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville (projet 2016-48).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM16 06 214

9.1 Prolongement de trottoirs sur le boulevard du Docteur-Gervais - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un trottoir sur un tronçon du boulevard du Docteur-Gervais, entre les rues Brown et Proulx, et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
9088-9569 Québec inc.	68 927,44 $
Uniroc Construction inc.	73 807,90 $
Inter Chantiers inc.	80 480,30 $
Excavation A.M. Ltée	81 652,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise 9088-9569 Québec inc., au montant de 68 927,44 $, taxes en sus (projet 2016-47), payable par le surplus libre accumulé, pour le prolongement de trottoirs sur le boulevard du Docteur-Gervais, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 215

9.2 Aménagement d'un parc récréatif de vélos - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un parc récréatif de vélo et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Enviroforêt inc.	69 937,30 $
Sentiers Boréals Inc.	74 720,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Enviroforêt inc., au montant de 69 937,30 $, taxes en sus (projet 2015-47), payable par la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles, pour l'aménagement d'un parc récréatif de vélos, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM16 06 216

9.4 Gestion Steben inc. - entente relative aux travaux municipaux - modification

CONSIDÉRANT QU' une entente relative aux travaux municipaux a été signée avec Gestion Steben inc, représenté par monsieur Serge Morin, pour la construction d'un nouveau chemin (chemin des Boisseaux), en vertu de la résolution CM10 06 191;

CONSIDÉRANT QUE cette entente considère le paiement d'une quote-part pour le lot 3 278 409 du cadastre du Québec, n'appartenant pas au promoteur et qui bénéficie de la construction du nouveau chemin;

CONSIDÉRANT QU' une entente multilatérale a été conclue entre Gestion Steben inc., monsieur Denis Bouchard, propriétaire du lot 3 278 409, et als, faisant en sorte qu'il n'y a plus lieu d'exiger de quote-part;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE modifier l'entente relative aux travaux municipaux signée avec Gestion Steben inc. pour la construction d'un nouveau chemin (chemin des Boisseaux), en

vertu de la résolution CM10 06 191, en retirant l'article concernant les travaux profitant à d'autres immeubles et éliminant ainsi tout paiement de quote-part exigible pour le lot 3 278 409 du cadastre du Québec.

QUE cette modification soit conditionnelle à la réalisation de la cession de terrain prévue à l'article 3.3 de l'entente multilatérale.

Cette modification ne dispense pas le demandeur de respecter l'entente sur les travaux municipaux pour son projet de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Tunnel parc linéaire

CM16 06 217 **9.5.1 Relocalisation des conduites de gaz naturel**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un tunnel pour le parc linéaire nécessitent la relocalisation des conduites de gaz naturel existantes;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été conclue entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Metro à laquelle la Ville a adhéré et qui prévoit notamment un partage des coûts de relocalisation des conduites qui tient compte de la dépréciation de l'actif;

CONSIDÉRANT QUE Gaz Metro a fait parvenir à la Ville le 3 juin 2016 une proposition de partage des coûts des frais de relocalisation des conduites de gaz naturel situées à l'intersection de la montée Ryan et du parc linéaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la proposition de Gaz Metro au montant de 99 515,29 $, taxes en sus, (poste budgétaire 02-701-50-637) afin de relocaliser les conduites de gaz naturel existantes pour le projet d'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire conditionnellement à l'obtention de l'autorisation finale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme d'infrastructures aux installations sportives et récréatives - Phase III. Ce montant devant être assumés par la Ville et payable par la Réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles;

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant la proposition soumise par Gaz Metro et tous autres documents permettant la réalisation du projet;

QU' afin que les coûts associés à la relocalisation des conduites de gaz naturel soit admissible à l'aide financière, et ce en vertu des conditions décrites au programme d'infrastructures aux installations sportives et récréatives - Phase III - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les travaux requis par Gaz Metro devront être réalisés suivant l'émission de l'autorisation finale par ledit ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 218 **9.5.2 Coupe d'arbres et essouchage - budget**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un tunnel pour le parc linéaire nécessitent la relocalisation des conduites de gaz

naturel existantes et l'aménagement de lien cyclable entre la montée Ryan et le parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Gaz Metro exclut les travaux de coupe d'arbres et d'essouchage requis pour la relocalisation des conduites de gaz naturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le déboisement et l'essouchage requis dans le cadre des travaux de relocalisation des conduites de gaz naturel devant être réalisés afin de permettre l'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire à l'intersection de la montée Ryan, et ce, pour un budget d'un maximum de 25 000 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-637), payable par la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 219 **9.6 Baux - lac Fortier**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution CM16 05 178 autorisant l'acquisition du quai à la descente municipale du lac Fortier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régulariser les usages du quai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser, une fois la Ville devenue propriétaire du quai, la conclusion d'un bail pour usage de plaisance avec madame Élise Bernatchez et monsieur Alain Brault, et que le maire et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Salle communautaire

CM16 06 220 **9.7.1 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet de mise en place d'un monte-personnes, d'un système audio et d'un système de projection à la salle communautaire de l'église du Village;

QUE soit confirmé par la présente l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 66,7 % et à payer les coûts d'exploitation continue de celui-ci;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit désigné comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM16 06 221 **9.7.2 Plans et devis pour un monte-personne - mandat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis devront être préparés et déposés en lien avec le projet de mise en place d'un monte-personne à la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater la firme Parent-Labelle architectes, pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour la surveillance du projet de mise en place d'un monte-personne à la salle communautaire de l'église du Village, le tout au montant 19 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-20-419), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

9.8 Retiré

9.9 Retiré

CM16 06 222 **9.10 Installation barrière à la rampe de mise à l'eau du lac Mercier**

CONSIDÉRANT QUE certains usagers accèdent de façon illicite au lac Mercier et utilisent la rampe de mise à l'eau municipale sans autorisation préalable de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Inter Clôtures Clobec au montant de 5 265,95 $, taxes en sus (projet 2016-49), payable par le surplus libre accumulé, pour la fourniture et la mise en place d'une barrière à la rampe de mise à l'eau municipale du lac Mercier, le tout conformément à la proposition reçue le 28 mai dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM16 06 223 **10.1 Technologue professionnelle - Service de l'environnement - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes d'offres pour se prévaloir des services temporaires d'un technologue professionnel au Service de l'environnement pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de technologue professionnel au Service de l'environnement à madame Marie-Lise Langevin pour une période à être déterminée en fonction des besoins, conformément à l'offre de service déposée le 10 mai 2016. Madame Langevin sera en fonction à partir du 16 mai 2016 à raison de 21 heures/semaine (poste budgétaire 02-470-00-419).

Par la présente résolution, et pour toute la durée de ce contrat de service, le technologue professionnel :

- est autorisé à agir à titre de membre du Service de l'environnement et à titre de personne nommée pour l'application des règlements de la Ville, au sens du *Règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction*;

- est un représentant autorisé des personnes nommées en vertu de la résolution CM08 05 145, au sens du *Règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats*; et

- est autorisé, de manière générale, à faire respecter tous règlements de la Ville et de la MRC des Laurentides ou toute règlementation ou loi d'une autre instance gouvernementale, dont l'application relève en tout ou en partie du Service de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 224 **10.2 Modifications de conteneurs loués - matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux conteneurs loués ont remplacé les anciens, en décembre 2015, lors de la mise en place du nouveau contrat de la MRC pour la collecte-transport-disposition des matières résiduelles résidentielles pour les années 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE certains conteneurs ont besoin d'être améliorés pour être plus facilement utilisables par certains citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de SOGESTEK, tel qu'obtenue par la MRC des Laurentides en février 2016, au montant de 5 381,37 $, taxes en sus, (poste budgétaire 02-451-10-516), pour procéder aux modifications requises de certains conteneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 225 **10.3 Installation d'une borne rapide pour voitures électriques - entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire contribuer à la diminution des gaz à effet de serre et ainsi démontrer l'importance de ce geste pour l'environnement et la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec veut encourager la mise en place de bornes de charge rapide à la grandeur du Québec pour les électromobilistes et qu'elle subventionne jusqu'à 50 % l'implantation de ce type de borne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature du protocole d'entente d'une durée de 20 ans avec Hydro-Québec pour l'installation et l'exploitation d'une borne rapide au parc de la Paix à l'été 2016;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à l'obtention par la Ville des approbations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 226 **10.4 Étude de type bilan de phosphore au lac Maskinongé en 2016 - rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT QUE le Service d'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir une étude du bilan de phosphore au lac Maskinongé pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE la bande riveraine du ruisseau principal de charge a été détruite récemment sur une longueur de près de 800 mètres et que ceci empêche la réalisation de l'étude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'annuler l'appel d'offres et de rejeter toutes les soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM16 06 227 **11.1 Marché d'été 2016 - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2016 en collaboration avec le Marché public des Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec le Marché public des Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 7 000 $ (poste budgétaire 02-629-00-499) pour l'organisation et la mise en place du marché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 06 228

11.2 Commission culturelle - nomination d'un membre et modification de la résolution CM16 02 051

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM16 02 051 nomme des membres sur la commission culturelle;

CONSIDÉRANT QUE madame Nicole Culis a été nommée comme représentante des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les présidents et vice-présidents des comités et commissions doivent être nommés par le conseil municipal et que les membres de la Commission ont choisi à l'unanimité une présidente et une vice-présidente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CM16 02 051 de sorte que madame Nicole Culis représente dorénavant le milieu des affaires;

DE nommer madame Laure Dupont, représentante des citoyens, pour une période de deux ans soit du 14 juin 2016 au 14 juin 2018;

DE nommer madame Nicole Culis, présidente et madame Laure Dupont, vice-présidente de la Commission culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 229

11.3 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Marché d'été de Mont-Tremblant	Marché d'été	2, 9, 16, 23 et 30 juillet, 6, 13, 20 et 27 août, 3 et 10 septembre 2016, 6 h à 14 h	Stationnement de l'édifice Félix-Calvé
Club social des Pompiers de St-Faustin-Lac-Carré et de Mont-Tremblant	Lave-o-thon, vente de hot-dog et objets promotionnels de la Fondation	17 juillet 2016	Stationnement du Centre électronique de St-Jovite au 1208, rue de Saint-Jovite

	Laforce		
JEVEH (Journée d'essais de voitures électriques et hybrides	Essais de voitures électriques	23 juillet 2016	parc au Fil-de-l'Eau
Festi-Jazz	Spectacle de jazz	3 au 7 août 2016	Rue Charbonneau
Paroisse St-Jovite	Marché aux puces	27 août 2016	Stationnement de l'église de St-Jovite

D' autoriser la fermeture du stationnement de l'édifice Félix-Calvé, les samedis du 2 juillet au 10 septembre 2016 de 6 h à 14 h pour le Marché d'été;

D' autoriser la fermeture du stationnement du parc au Fil-de-l'Eau, le 23 juillet 2016 de 6 h à 18 h pour la Journée d'essais de voitures électriques et hybrides;

D' autoriser la fermeture de la rue Charbonneau de la rue de Saint-Jovite à la rue Lauzon du 1er au 8 août pour l'événement Festi-Jazz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 06 230

11.4 Camp de jour - transport et service de garde au Village

CONSIDÉRANT la résolution CM16 03 102 mandatant Gestion Vincent et Limoges inc. conjointement avec Sodem inc. pour l'élaboration, la planification et la gestion du camp de jour pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir un service de garde dans le secteur du Village ainsi qu'un transport de ce secteur à la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Gestion Vincent & Limoges;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE demander à l'entreprise Gestion Vincent & Limoges de mettre sur place un service de garde et un service de transport pour le secteur du Village, au montant de 10 678,10 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-498).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 06 231

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

initiales du maire

0251

initiales de la greffière

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0192

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juillet 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 juillet 2016** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes, la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 13 juin 2016;

4. Règlement

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
5.2 Société d'habitation du Québec / Programme AccèsLogis - entente;
5.3 Délégation de pouvoir - directeur général adjoint;
5.4 Remboursement d'honoraires professionnels;

6. Ressources humaines
6.1 Reconduction de l'embauche temporaire d'un technicien juridique - Service du greffe - Cour municipale;
6.2 Embauche d'un policier temporaire - Service de police;
6.3 Nomination au poste de chef d'équipe mécanicien de véhicules lourds - Service des travaux publics;
6.4 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire - Service des travaux publics;
6.5 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire - Service des travaux publics;
6.6 Transaction de fin d'emploi;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Récupération de la TPS et de la TVQ - mandat de services professionnels;
7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2015;
7.5 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2016 révisé;
7.6 Affectation du surplus libre accumulé;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Politique sur le transport en vrac - contrats à octroyer.

initiales du maire

0193

initiales de la greffière

10. Environnement (non applicable)
11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 07 149

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA16 07 150

3.1 Séance du 13 juin 2016

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 13 juin 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA16 07 151

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 152 **5.2 Société d'habitation du Québec / Programme AccèsLogis - entente**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Mont-Tremblant et l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant le 1er décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3, cette entente est toujours valide;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec demande de confirmer l'engagement de la Ville pour la période de 2013 à 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU que la Ville de Mont-Tremblant confirme son engagement pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2018 selon l'entente 4387 conclue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Mont-Tremblant et l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant en date du 1er décembre 2005, relative à la gestion des unités du Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 153 **5.3 Délégation de pouvoir - directeur général adjoint**

CONSIDÉRANT l'embauche d'une directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions, les politiques et les autres documents administratifs émanant de l'agglomération de Mont-Tremblant et de la Ville de Mont-Tremblant réfèrent uniquement au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et Villes* prévoit une délégation de pouvoir au directeur général adjoint uniquement en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sauf pour les cas spécifiquement prévus par la loi ou à moins de dispositions contraires dans toute résolution, politique et autre document administratif émanant de l'agglomération de Mont-Tremblant ou de la Ville de Mont-Tremblant :

D' autoriser la directrice générale adjointe à exercer tous les devoirs de la charge du directeur général, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE le poste de directeur général adjoint soit inclus dans les appellations « directeur général » et « direction générale » pour l'interprétation de toute résolution, politique et autre document administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 154 **5.4 Remboursement d'honoraires professionnels**

CONSIDÉRANT QU' en 2012 des chefs d'accusation ont été déposés contre un employé et que la Ville a refusé de payer les frais raisonnables de défense malgré l'acquittement de ce dernier qui a d'ailleurs été porté en appel le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce refus, un recours en mandamus a été déposé pour obtenir le remboursement des frais encourus;

CONSIDÉRANT QUE le 3 août 2015 dans le dossier 700-80-005546-129 la Cour du Québec a cassé la résolution numéro CA11 12 317 de la Ville et y a substitué entre autres choses une suspension sans solde pour une période de quatre mois;

CONSIDÉRANT QUE le jugement du 4 mai 2016 la Cour supérieure du Québec a rejeté la requête en révision judiciaire de la Ville dans le dossier 700-17-012405-154 et que la Ville a décidé de ne pas en appeler de ce jugement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 604.6 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que toute municipalité doit assumer la défense ou la représentation d'un fonctionnaire accusé dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que si la personne assume, elle-même ou par le procureur de son choix, cette défense ou représentation, la municipalité doit en payer les frais raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et ville*s prévoit que lorsqu'une municipalité est tenue de faire des dépenses en vertu de l'article 604.6, elle peut demander un remboursement notamment dans le cas où la personne accusée dans la procédure de nature pénale ou criminelle a été déclarée coupable et n'avait aucun motif raisonnable de croire que sa conduite était conforme à la loi;

CONSIDÉRANT QU' il y a un différend sur la valeur juste et raisonnable d'honoraires professionnels rendus et ceux à être rendus par les procureurs de l'employé;

CONSIDÉRANT QUE sans préjudice à ses droits, la Ville souhaite satisfaire les obligations qui sont les siennes aux termes de la loi en acquittant les honoraires et débours qu'elle estime raisonnables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE verser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et de l'article 604.7 de la *Loi sur les cités et villes*, la somme de 419 126,33 $ (capital, intérêts et indemnité additionnelle jusqu'au 11 juillet 2016) représentant les frais raisonnables de défense dans les dossiers 700-01-110072-124, 500-10-05668-148 et 700-17-011244-141 dans le poste 02-210-00-995, le tout payable par le surplus libre accumulé.

Sans limiter le droit de la Ville de juger de la raisonnabilité des frais en fonction notamment du critère de la proportionnalité, les frais à venir devront notamment respecter les paramètres suivants :

- Le taux horaire du procureur sera au maximum de 125$/heure pour un stagiaire, de 175$/l'heure pour un avocat de 0 à 5 ans de Barreau de 225$/l'heure pour un avocat de 5 à 10 ans de Barreau et de 275$/l'heure pour un avocat ayant plus de 10 ans d'année de Barreau;

- Le taux horaire de Me John T. Pepper Jr. sera exceptionnellement, et pour les seules fins des présents dossiers, établi à un maximum de 350 $/l'heure et non pas 650 $/l'heure tel que réclamé;

- Le temps d'un seul avocat sera payé en tout temps. Aucun dédoublement ne sera accepté à moins qu'en raison de circonstances particulières et avec l'autorisation préalable de la Ville, le temps d'un second avocat soit requis et autorisé;

En fonction des procédures administratives en vigueur à la Ville :

- Une facture devra être émise à la fin de chaque mois avec une description détaillée du travail effectué, des dates précises, le nom de la personne qui a effectué ce travail et du temps consacré;
- Aucune entrée de temps imprécise ne sera acceptée et le temps devra représenter le temps réel consacré;
- Une facture devra être soumise pour tous les débours à l'exception du kilométrage;
- Tous les débours ou déboursés importants doivent être divulgués avant que la dépense soit faite;
- Aucun intérêt n'est payable sur les factures avant l'expiration d'un délai de 60 jours suivant la réception de la facture sauf si la facture est contestée auquel cas le 60 jours débute à partir du moment où le différent est résolu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 07 155

6.1 Reconduction de l'embauche temporaire d'un technicien juridique - Service du greffe - Cour municipale

CONSIDÉRANT le volume de travail à la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE reconduire, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'embauche temporaire de madame Sylvie Proulx à titre de technicienne juridique au Service du greffe - Cour municipale, pour une période de 9 semaines à compter du 3 juillet 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 156

6.2 Embauche d'un policier temporaire - Service de police

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour raison de maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Frédéric Grégoire à titre de policier temporaire à compter du 14 juin 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 157

6.3 Nomination au poste de chef d'équipe mécanicien de véhicules lourds - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la démission du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste selon les modalités prévus à la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Pascal Boivin à titre de chef d'équipe, mécanicien de véhicules lourds au Service des travaux publics, poste régulier permanent, le tout en date du 11 juillet 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 158 **6.4 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour raison de maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Simon Lacasse à titre de journalier/chauffeur/opérateur au Service des travaux publics à compter du 27 juin 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 159 **6.5 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT le projet de travaux de pavage pour l'été 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, de procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Gauthier à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics à compter du 27 juin 2016 pour une période maximale de 26 semaines, payable par le surplus libre accumulé et selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 160 **6.6 Transaction de fin d'emploi**

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec l'employé et la décision mutuelle de mettre fin au lien d'emploi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la transaction à intervenir dans l'entente de fin d'emploi de l'employé portant le numéro 47 et que, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les sommes à verser soient réparties entre les surplus libres accumulés de l'agglomération et de la Ville, conformément au règlement (2005)-A-01 décrétant les règles applicables aux actes mixtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 07 161

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2016 au montant de 218 715,11 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA16 07 162

7.3 Récupération de la TPS et de la TVQ - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une offre de services professionnels a été déposée le 15 juin 2016 par une firme d'avocats fiscalistes, pour la récupération de la TPS et de la TVQ au bénéfice de l'agglomération de Mont-Tremblant;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE mandater la firme Planitaxe (Ethier Avocats inc.) conformément à l'offre de services professionnels reçue afin de récupérer des taxes payées antérieurement au 31 décembre 2016, le montant à payer correspondant à une commission équivalant à 35 % des montants récupérés par la firme d'avocats fiscalistes auprès des autorités fiscales (poste budgétaire 02-130-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 163

7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2015

CONSIDÉRANT les états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 tels que vérifiés par la firme Amyot Gélinas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' approuver les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 totalisant un déficit de 192 066 $;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour une somme additionnelle de 4 524,62 $, payable immédiatement (poste budgétaire 02-520-00-971), ce qui représente 10 % du déficit réalisé moins le montant de 14 681 $ déjà versé, moins la somme de 1,03 $ du Programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 07 164

7.5 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2016 révisé

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant a déposé un budget 2016 révisé pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter le dépôt du budget révisé 2016 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant totalisant un déficit de 143 710 $;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour une somme additionnelle de 1 100 $, payable immédiatement (poste budgétaire 02-520-00-971), ce qui représente 10 % du déficit anticipé moins le montant de 13 271 $ déjà versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 07 165 **7.6 Affectation du surplus libre accumulé**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a fait appel à l'aide des municipalités avoisinantes dont celle du Lac-Supérieur, Ste-Agathe-des-Monts ainsi que la municipalité de La Conception suite à l'incendie majeur qui a eu lieu à la Villa des générations située au 1450, rue Deguire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'affectation d'une somme de 10 000 $ du surplus libre accumulé au poste budgétaire 02-221-00-442 pour assumer les frais supplémentaires occasionnés par cet incendie majeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 07 166 **9.1 Politique sur le transport en vrac - contrats à octroyer**

Abrogée par la résolution CA18 03 081

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant le transport de matières en vrac dans les contrats municipaux* permet à toute municipalité, pour un contrat adjugé nécessitant du transport de matières en vrac, de stipuler l'obligation de recourir à une association titulaire du permis de courtage dans la proportion, aux conditions et aux tarifs applicables qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013 l'agglomération de Mont-Tremblant (ci-après appelée « l'agglomération ») inclut systématiquement une clause relative au transport de matériel en vrac à l'intérieur de ses documents d'appel d'offres obligeant les entrepreneurs qui ont un contrat octroyé par l'agglomération et qui effectuent des travaux de transport en vrac à utiliser pour un pourcentage de 50 %, les services dispensés par des entreprises de courtage en vrac;

initiales du maire

0200

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération souhaite encourager le principe d'achat local, entre autres en matière de transport de matériel en vrac pour les contrats qu'elle attribue sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt des parties que l'agglomération officialise une politique sur le transport des matériaux en vrac en incluant des dispositions à l'intérieur de ses documents d'appels d'offres impliquant du transport en vrac afin que 50 % de ce transport soit effectué par des camionneurs résidents ou dont la place d'affaires est situé sur le territoire de l'agglomération et qui sont membres du poste de camionnage en vrac Région 06 inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' inclure les clauses suivantes à l'intérieur de chaque document d'appel d'offres comportant du transport de matériaux en vrac :

« Lors de l'exécution d'un contrat pour la Ville relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants devront utiliser en rotation répartie à part égale en nombre, pour le transport de matériel en vrac, des camions appartenant à des camionneurs, des entrepreneurs ou à de petites entreprises de camionnage en vrac, qui sont abonnés au service de courtage du poste de camionnage en vrac Région 06 inc. et qui sont résidents ou dont la place d'affaires est située sur le territoire de la Ville, dans une proportion de 50 %, tributaire de leurs disponibilités. Dans l'éventualité où le nombre de camions disponibles du poste de camionnage Région 06 inc. pouvant rencontrer ces conditions est insuffisant par rapport aux besoins exprimés par l'entrepreneur, celui-ci pourra effectuer avec les camions de son entreprise le transport de la proportion résiduelle à effectuer.

L'entrepreneur qui n'utiliserait pas les camions dont il est propriétaire pour une portion ou la totalité du transport de matières en vrac qu'il est en droit d'effectuer en conformité avec le 1er alinéa sur un contrat octroyé par la Ville devra en priorité faire appel aux services des camionneurs résidents ou dont la place d'affaires est située sur le territoire de la Ville membres du poste de camionnage région 06 inc. et ce, en rotation à part égale.

B*ien que la Ville prendra tous les moyens jugés raisonnables afin de faire respecter les obligations contractuelles de l'entrepreneur, la Ville ne pourra pas être tenue responsable de tout dommage, y incluant toute perte de profit d'un des camionneurs résultant du défaut de l'entrepreneur ou de ses sous-traitants de respecter la présente politique.* »;

QUE cette obligation s'applique au transport de toutes matières en vrac incluant les matériaux d'excavation, à partir de leur source originale et qui entrent ou sortent au chantier;

QUE nonobstant ce qui précède et ce, peu importe la nature des travaux qu'elle réalise, l'agglomération se réserve le droit d'utiliser l'ensemble des camions dont elle est propriétaire ou sous sa juridiction (en cas de location de camions sans opérateur) avant de faire appel aux services de camionneurs du poste de camionnage en vrac Région 06 inc.;

QUE dans les cas spécifiques de transport de neige, la Ville exigera la fourniture exclusive de camions 12 roues ou de plus grande capacité qui devront nécessairement être munis de contreplaqués afin d'augmenter et de maximiser le volume de neige pouvant être chargé. Considérant que le Service des travaux publics de la Ville utilise systématiquement les camions de son service afin d'effectuer le transport de neige, les camionneurs membres du poste de camionnage en vrac région 06 inc. résidents ou dont la

place d'affaires est située sur le territoire de l'agglomération seront appelés en priorité, en cas de besoin;

QUE les tarifs applicables pour le transport de matières et matériaux en vrac facturés par le poste de camionnage en vrac Région 06 inc. aux entrepreneurs, sous-traitants et à l'agglomération lors de contrats municipaux au cours duquel leurs services auront été requis devront être ceux déterminés au recueil des tarifs du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports auquel un escompte de 4 % sera accordé au contractant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement (non applicable)
11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA16 07 167 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0228

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juillet 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 juillet 2016** à **19 h 16**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes, la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 12 juillet à 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « touristique faunique (TF) »;
II. Règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642;
III. Règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642.

***

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 13 juin 2016;

4. Règlements
4.1 Adoption de règlements :
4.1.1 Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'affectation centre-ville;
4.1.2 Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
4.1.3 Règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
4.2 Règlement (2016)-117-1 modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement - adoption;
4.3 Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
5.2 Ski de fond Mont-Tremblant - non-renouvellement des ententes;
5.3 Retiré;
5.4 Procès-verbal de correction - dépôt;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche temporaire d'un inspecteur à l'environnement - Service de l'environnement;

6.2 Embauche temporaire d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 124, rue Audet - logement accessoire et augmentation de la hauteur d'un garage;
8.1.2 285, côte des Intrépides - réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux;
8.1.3 300, chemin des Palissades - réduction de largeur;
8.1.4 45-47, chemin des Outardes - réduction de l'espace naturel;
8.1.5 Chemin du Lac-Duhamel - implantation d'un garage, empiètement en marge latérale, superficie, largeur et hauteur;
8.1.6 725, rue de la Montagne - augmentation de superficie d'une enseigne;
8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel;
8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
8.3.1 Réunion du 13 juin 2016;
8.3.2 Réunion du 11 juillet 2016;
8.4 Demande de modification d'un tracé d'une servitude - 622, chemin des Boisés;
8.5 Retiré;
8.6 Contribution pour fins de parcs - remplacement d'une partie du lot 4 649 721 du cadastre du Québec;
8.7 Requête introductive d'instance - 275 et 279, chemin des Cerfs - mandat de services professionnels;
8.8 Retiré;
8.9 Acquisition de terrain pour la construction d'un cégep - mise à jour de l'indemnité provisionnelle - dossier SAI-M-212908-1306 (TAQ);

9. Travaux publics
9.1 Renforcement du plancher de la salle de spectacle - contrat;
9.2 Retiré;
9.3 Retiré;
9.4 Retiré;
9.5 Complexe aquatique - nomination des administrateurs;
9.6 Aménagement d'un tunnel - parc linéaire - contrat;
9.7 Entente MRC - aménagement du tunnel du parc linéaire;
9.8 Développement immobilier montée Kavanagh - mesures compensatoires;
9.9 Acceptation provisoire de travaux municipaux de niveau I - réfection et prolongement du chemin des Saisons;
9.10 Relocalisation des réseaux câblés - Espace public;

10. Environnement
10.1 Appui à l'organisme de bassin versant Rivière-Rouge/ Petite-Nation/Rivière au Saumon (RPNS).

11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2016)-100-21, (2016)-102-41 et (2016)-107-8 et invite les personnes présentes à assister à

l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 12 juillet à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- l'établissement, sous conditions, d'une maison de soins palliatifs sur le lot 4 649 721 et la partie sud du lot 5 129 063 qui lui est adjacent dans l'aire d'affectation touristique et faunique et dans la zone TF-642;
- l'agrandissement de la zone TF-642 (terrain du 5080 et 5100 rue Labelle) à même une partie de la zone TF-643 (à l'est de la zone précédente, au nord de la rue Labelle et à l'ouest du terrain appartenant au Grand Lodge).

****

CM16 07 232

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM16 07 233

3.1 Séance du 13 juin 2016

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 juin 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Adoption de règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CM16 07 234

4.1.1 Règlement (2016)-100-20 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'affectation centre-ville

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 13 juin 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-100-20 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À L'AFFECTATION CENTRE-VILLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 235

4.1.2 Règlement (2016)-101-13 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 13 juin 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-101-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 236

4.1.3 Règlement (2016)-102-40 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 13 juin 2016;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-102-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 237

4.2 Règlement (2016)-117-1 modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 13 juin 2016;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-117-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2009)-117 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 07 238

4.3 Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification.

5. Administration

CM16 07 239

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault

Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 240 **5.2 Ski de fond Mont-Tremblant - non-renouvellement des ententes**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revoir les protocoles d'entente de subventions et de contrats de service intervenus avec Ski de fond Mont-Tremblant le 5 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' un préavis écrit est nécessaire avant le 15 septembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'aviser Ski de fond Mont-Tremblant de l'intention de la Ville de ne pas renouveler les ententes suivantes afin de les revoir et d'en renégocier de nouvelles au besoin :

- Entente de subventions :
  - activités de fonctionnement;
  - activités d'entretien des pistes et sentiers d'un tronçon du parc linéaire.

- Entente de contrats de service :
  - entretien régulier des sentiers appartenant à la Ville et de ceux sur lesquels elle détient des servitudes de droit de passage pour le ski de fond et raquette;
  - gratuité d'accès aux citoyens au réseau de pistes de ski de fond et de sentiers de raquette et de marche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Retiré

5.4 Procès-verbal de correction - dépôt

La greffière dépose le procès-verbal de corrections apportées au règlement (2016)-149 concernant les animaux afin d'en corriger la numérotation.

6. Ressources humaines

CM16 07 241 **6.1 Embauche temporaire d'un inspecteur à l'environnement - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT la résolution CM16 06 223 laquelle octroyait un contrat de technologue pour une période à être déterminée;

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour raison de maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE mettre fin au contrat de madame Marie-Lise Langevin, en date du 10 juin 2016 et de procéder à son embauche temporaire à titre d'inspectrice au Service de l'environnement à compter du 13 juin 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 242

6.2 Embauche temporaire d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la hausse de l'achalandage les fins de semaine à l'écocentre et la nécessité d'assurer le service aux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Jacques Ladouceur à titre de préposé à l'écocentre au Service des travaux publics un jour semaine, soit le samedi, à compter du 18 juin 2016 jusqu'au 17 septembre 2016 inclusivement, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. Gestion financière

CM16 07 243

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2016 au montant de 132 748,60 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 124, rue Audet - logement accessoire et augmentation de la hauteur d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-111) vise à autoriser la construction d'un garage :

- avec un logement accessoire au 2e étage alors que le règlement ne le permet pas;
- dont la hauteur est de 6,4 m plutôt que de 85 % de la hauteur du bâtiment principal qui équivaut à 4,66 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-06-138)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.2 285, côte des Intrépides - réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-113) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire à 16,65 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Duhamel.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-06-135)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 300, chemin des Palissades - réduction de largeur

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-116) vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 31,63 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-06-136)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 45-47, chemin des Outardes - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-121) vise à régulariser un pourcentage d'espace naturel de 36 % plutôt que de 60 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU16-06-137)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Chemin du Lac-Duhamel - implantation d'un garage, empiètement en marge latérale, superficie, largeur et hauteur

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-124) vise à régulariser l'implantation d'un garage :

- sur un terrain où il n'y a pas de bâtiment principal alors que le règlement en exige un pour que puisse être implanté un bâtiment accessoire;
- à 3,5 m plutôt qu'à 5 m de la ligne latérale;
- dont la hauteur est de 8,7 m et la largeur de 10,6 m plutôt que de respectivement 8 m et 10 m et le non-assujettissement par rapport à celles d'un futur bâtiment principal;
- dont la superficie est de 112,4 m^2 plutôt que de 65 m^2 et le non-assujettissement par rapport à celle du rez-de-chaussée d'un futur bâtiment principal.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-06-139)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 725, rue de la Montagne - augmentation de superficie d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-126) vise à autoriser l'installation d'une enseigne dont la superficie est de 4,46 m^2 plutôt que 0,5 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-06-140)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel

Rue des Merisiers - Construction résidentielle en secteur montagneux

Cette demande d'un usage conditionnel (2016-UC-117) vise à autoriser la construction d'une habitation résidentielle sur un terrain en secteur montagneux.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-06-134)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM16 07 244 **8.3.1 Réunion du 13 juin 2016**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, de consultations publiques pour les demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE retirer, à la demande de la requérante, le projet de construction sur la rue Napoléon assujetti à un PIIA étant l'objet de la recommandation CCU16-06-142;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 13 juin 2016 :

Accepter la demande d'usage conditionnel sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Rue de Merisiers	CCU16-06-134

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
300, chemin des Palissades	CCU16-06-136
124, rue Audet	CCU16-06-138
Chemin du Lac-Duhamel	CCU16-06-139
725, rue de la Montagne	CCU16-06-140

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
285, côte des Intrépides	CCU16-06-135

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
45-47, chemin des Outardes	CCU16-06-137

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
725, rue de la Montagne	CCU16-06-141
510, rue Labelle	CCU16-06-144
977, rue de Saint-Jovite	CCU16-06-146
814, rue de Saint-Jovite	CCU16-06-147

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1095, rue de Saint-Jovite	CCU16-06-143
155, chemin du Curé-Deslauriers	CCU16-06-145
1239, rue Labelle	CCU16-06-148

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 07 245 **8.3.2 Réunion du 11 juillet 2016**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CCU16-07-166 incluse au procès-verbal du 11 juillet 2016 pour un nouveau bâtiment sur la rue de Saint-Jovite, en retirant la condition relative au revêtement en aluminium.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 246

8.4 Demande de modification d'un tracé d'une servitude - 622, chemin des Boisés

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient une servitude de passage pour un sentier multifonctionnel à être construit sur le lot 5 010 058 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite déplacer la servitude vers la limite nord du lot où les conditions de terrain sont en tous points semblables au tracé actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le déplacement de la servitude sur la limite nord du lot 5 010 058 du cadastre du Québec tel qu'indiqué sur un croquis déposé par le propriétaire, tous les frais étant assumés par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Retiré

CM16 07 247

8.6 Contribution pour fins de parcs - remplacement d'une partie du lot 4 649 721 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la résolution CM15 12 378 autorisant la cession d'une partie du lot 4 649 721 du cadastre du Québec à la Fondation La Traversée qui travaille à la mise sur pied d'une maison de soins palliatifs dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la partie de lot qui fera l'objet d'une nouvelle désignation cadastrale en vue d'être cédée constituait une contribution pour fins de parc hors site au sens de l*a Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, afin de respecter l'esprit de la loi, entend remplacer le lot à céder par un nouvel emplacement destiné à des fins de parc à l'Espace public, encore plus utile et accessible à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit également, avant de se départir de cet immeuble, extraire cette partie du lot 4 649 721 du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la cession de cette partie de lot n'occasionnera aucune enclave et n'empêchera aucun propriétaire de lot d'avoir accès à sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' extraire du domaine public la partie du lot 4 649 721 du cadastre du Québec, mesurant approximativement 9 418,7 m^2 et située à l'intersection de la rue

Labelle et de la montée Ryan, qui fera l'objet d'une nouvelle désignation cadastrale en vue d'une future cession;

QU' une fois la Ville devenue propriétaire du lot 3 278 026 du cadastre du Québec destiné à des fins de parc à l'Espace public, ce dernier fasse partie des terrains acquis à titre de contribution pour fins de parc hors site au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en lieu et place du lot 4 649 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 248

8.7 Demande introductive d'instance - 275 et 279, chemin des Cerfs - mandat de services professionnels

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet LeChasseur avocats ltée pour intenter un recours devant la Cour supérieure en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de toute autre disposition applicable, le cas échéant, (poste budgétaire 02-140-03-412) contre les propriétaires ou occupants du 275 et du 279, chemin des Cerfs, afin d'obtenir la cessation de l'utilisation de chaque immeuble à des fins commerciales (résidence de tourisme, location à court terme), en contravention à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Retiré

CM16 07 249

8.9 Acquisition de terrain pour la construction d'un cégep - mise à jour de l'indemnité provisionnelle - dossier SAI-M-212908-1306 (TAQ)

CONSIDÉRANT QUE dans le cours des procédures d'expropriation pour des fins d'utilité publique, l'avis d'expropriation et l'avis de transfert ont été effectués dans le dossier du Tribunal administratif du Québec mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport de monsieur André Charbonneau, évaluateur, daté du 30 octobre 2013, qui établissait l'indemnité totale à 371 000 $, la Ville a versé ce montant à la Cour supérieure au bénéfice de l'exproprié;

CONSIDÉRANT le rapport subséquent de monsieur Julien Bruyère, évaluateur, daté du 25 mars 2015, qui établit la valeur de l'indemnité totale à 435 000 $;

CONSIDÉRANT QUE nonobstant l'article 53.11 de la *Loi sur l'expropriation* suivant lequel au moins 70 % de l'indemnité provisionnelle doit être déposée, la Ville entend toujours démontrer sa bonne foi en déposant l'entièreté de l'indemnité provisionnelle au bénéfice de l'exproprié;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 64 000 $ à la Cour supérieure, afin d'augmenter l'indemnité provisionnelle versée au dossier SAI-M-212908-1306 au Tribunal administratif du Québec (projet 2013-66), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9. Travaux publics

CM16 07 250 **9.1 Renforcement du plancher de la salle de spectacle - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au renforcement du plancher de la salle de spectacle et que le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Groupe Laverdure Construction inc.	10 134 $
Construction Martin Lapierre	12 675 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Laverdure construction inc. au montant de 10 134 $, taxes en sus (projet 2016-50), payable à même le surplus libre accumulé, pour le renforcement du plancher de la salle de spectacle, le tout conformément aux documents de demande de prix préparés par la firme Génibois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9.2 Retiré
9.3 Retiré
9.4 Retiré

CM16 07 251 **9.5 Complexe aquatique - nomination des administrateurs**

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée dans le cadre de l'aménagement d'un Complexe aquatique requiert le nom des administrateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes à titre d'administrateur du Complexe aquatique pour les secteurs suivants :

- Le directeur du Service des travaux publics - gestion de l'entretien;
- Le directeur du Service de la culture et des loisirs - gestion de la programmation et des opérations;
- La trésorière - gestion des revenus.
- Monsieur Sébastien Messier - administrateur pour Sodem;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 252 **9.6 Aménagement d'un tunnel - parc linéaire - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire à l'intersection de la montée Ryan et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)

Cusson-Morin Construction inc.	623 282,46 $
David Riddell Excavation/Transport	646 977,41 $
Inter Chantiers inc.	656 785,32 $
Sintra inc.	678 100,00 $
Gelco Construction	724 001,03 $
9088-9569 Québec inc.	750 723,75 $

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a émis le 15 juin dernier l'autorisation finale confirmant l'octroi d'une aide financière d'un maximum de 350 000 $ pour le projet d'aménagement d'un tunnel sur la piste du parc linéaire dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Cusson-Morin Construction inc., au montant de 623 282,46 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-637), payable par la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles, pour l'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 07 253 **9.7 Entente MRC - aménagement du tunnel du parc linéaire**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire et qu'une entente doit être conclue à cet effet avec la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion et la signature d'une entente à intervenir avec la MRC des Laurentides afin d'être en mesure de procéder à l'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire à l'intersection de la montée Ryan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 254 **9.8 Développement immobilier montée Kavanagh - mesures compensatoires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande pour la réalisation d'un développement immobilier sur la montée Kavanagh requérant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er avril 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'autorise aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que des mesures compensatoires ne soient prévues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser un plan de gestion des débordements sur une partie du territoire décrivant les mesures

compensatoires à réaliser sur le réseau d'égout sanitaire dans ce secteur afin que le prolongement du réseau d'égout sanitaire dans ce bassin n'occasionne aucune augmentation de la fréquence des débordements;

CONSIDÉRANT QUE des mesures compensatoires doivent être mises en place afin de restreindre les surverses à la station de pompage Principale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage par la présente à faire réaliser les travaux reliés aux mesures compensatoires requises afin de réduire l'apport en eaux parasitaires d'un débit minimum de 2,4 l/sec, soit le débit correspondant à celui-ci anticipé par le projet de développement Kavanagh (projet 131-21965-00 de WSP), à l'intérieur du bassin de drainage de la station de pompage principale et ce, au plus tard en 2017;

QUE la Ville devra déposer et faire approuver au préalable à l'automne 2016 par le MDDELCC, le programme des mesures compensatoires à réaliser en 2017 afin de rencontrer les exigences citées ci-haut et s'engage à effectuer les démarches afin d'obtenir toutes les autorisations requises, le cas échéant au plus tard au printemps 2017;

QUE dans l'éventualité où il serait convenu avec le MDDELCC que les mesures compensatoires permettraient de réduire l'apport en eaux parasitaires d'un débit supérieur à 2,4 l/sec, que la réduction excédentaire des débits serait compilée afin de permettre le prolongement éventuel du réseau d'égout sanitaire dans ce secteur jusqu'à concurrence de la réduction des débits parasitaires découlant des gains attribuables aux mesures compensatoires réalisées en ce sens;

D' assurer la tenue et la mise à jour d'un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage où des débordements aux ouvrages de surverses ont été observées sur le territoire de la Ville, à l'exception de ceux attribuables à des situations d'urgences découlant de bris aux installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 255

9.9 Acceptation provisoire de travaux municipaux de niveau I - réfection et prolongement du chemin des Saisons

CONSIDÉRANT l'entente signée par Station Mont Tremblant en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM15 03 094, pour les travaux de prolongement et de réfection du chemin des Saisons;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux de niveau I du projet de Station Mont Tremblant concernant les travaux de prolongement des réseaux sur le chemin des Saisons;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I (caution d'exécution) dès la réception de la garantie du niveau II, au montant de 87 675 $, conformément à l'entente entérinée par la résolution CM15 03 094.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 07 256

9.10 Relocalisation des réseaux câblés- Espace public

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'aménagement de l'Espace public, il y a lieu de favoriser des vues panoramiques;

CONSIDÉRANT QUE le démantèlement des réseaux câblés aériens d'utilités publiques situés entre le 875 et le 925, rue de Saint-Jovite est possible en relocalisant les réseaux sur certaines rues avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer les formulaires de consentements de travaux nécessaires à l'acceptation des termes et conditions de réalisation de travaux de relocalisation de réseaux câblés selon la proposition H24621 de Bell Canada pour un montant maximum de 82 625 $, taxes en sus, et la proposition DCL-21990791 d'Hydro-Québec pour un montant maximum de 156 555 $, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM16 07 257

10.1 Appui à l'organisme de bassins versants Rivière-Rouge/Petite-Nation/Rivière au Saumon (RPNS)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bassins versants RPNS est présent sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2016-2017 et que ce budget prévoit l'abolition du programme de sensibilisation aux algues bleu-vert en 2016-2017 (*Opération Bleu Vert*) ainsi que des coupures de 10 % du budget de fonctionnement des organismes de bassins versants à partir du 1er avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' une lettre conjointe a été envoyée le 12 mai dernier au député de Papineau par le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre et l'organisme de bassins versants RPNS demandant son soutien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

initiales du maire

0242

initiales de la greffière

D' appuyer la démarche de l'Organisme de bassins versants RPNS dans ses revendications en cette matière;

DE demander au gouvernement du Québec de rétablir les fonds, dans les meilleurs délais possibles, du programme *Opération Bleu Vert* et de l'aide financière attribuée au fonctionnement des organismes de bassins versants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Le maire revient sur le point 8.3.2 - futur bâtiment de l'Espace public.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille note l'accroissement de l'achalandage au Bureau d'information touristique à l'Espace public et salue cette décision.

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM16 07 258 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0202

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 août 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 août 2016** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents, le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 11 juillet 2016;

4. Règlement
4.1 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-35 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
5.2 Destruction annuelle des documents de la Cour municipale;
5.3 Destruction annuelle des documents de l'agglomération de Mont-Tremblant;
5.4 Nominations et autorisations de représenter l'agglomération de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends;
5.5 Protocole d'entente avec la Commission scolaire des Laurentides;
5.6 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination;

6. Ressources humaines
6.1 Affectation intérimaire d'un cadre - Service des ressources humaines;
6.2 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente;
6.3 Embauche d'un mécanicien de véhicules lourds - Service des travaux publics;
6.4 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs;
6.5 Représentation pour le renouvellement de la convention collective des policiers - mandat de services professionnels;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Politique de gestion contractuelle - modification;
7.4 Politique d'achat local - adoption;
7.5 Vente pour taxes 2016 - retrait;
7.6 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis année 2016;

initiales du maire

0203

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 août 2016

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
- 9.1 Remplacement du revêtement de la toiture de la caserne 2 - acceptation provisoire des travaux;
- 9.2 Fourniture et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville - acceptation provisoire des travaux;
- 9.3 Fourniture et transport de sable abrasif 2016-2017 - contrat;
- 9.4 Tamisage de sable abrasif 2016 - contrat;
- 9.5 Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
- 11.1 Autorisation d'événement;

12. Police
- 12.1 Commission sur le service de police - abolition.

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 08 168 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA16 08 169 **3.1 Séance du 11 juillet 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 juillet 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA16 08 170

4.1 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-35 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-A-35 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant.

5. Administration

CA16 08 171

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 172

5.2 Destruction annuelle des documents de la Cour municipale

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents de la Cour municipale en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers de la Cour municipale dont l'échéance de conservation sont les années 2013 à 2016 selon la liste préparée par la greffière de la Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 173

5.3 Destruction annuelle des documents de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2016 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 174

Abrogée par la résolution CA17 12 307

5.4 Nominations et autorisations de représenter l'agglomération de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends

CONSIDÉRANT QUE le nouveau *Code de procédure civile* privilégie les modes privés de prévention et de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de conférence de règlement à l'amiable fait notamment partie de ces modes de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire qu'au moins un représentant de l'agglomération de Mont-Tremblant soit présent avec les avocats lors de ces conférences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de Me Julie Godard, directrice générale adjointe, de Me Annie Tremblay-Gagnon et Me Jean-Michel Frédérick, greffiers adjoints, pour représenter l'agglomération de Mont-Tremblant lors de la tenue de tout mode de règlement des différends, notamment lors de conférence de règlement à l'amiable, et de les autoriser individuellement, à poser tout acte nécessaire et à signer tout document, le tout conformément aux instructions qu'ils auront reçues du conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 175 **5.5 Protocole d'entente avec la Commission scolaire des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant et la Commission scolaire des Laurentides désirent établir un protocole d'entente d'utilisation de leurs infrastructures respectives;

CONSIDÉRANT la résolution de la Commission scolaire adoptée à la séance d'ajournement tenue le 29 juin 2016 autorisant la finalisation des modalités d'un protocole d'entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente concernant l'utilisation des infrastructures sportives, récréatives et culturelles appartenant à l'agglomération ou à la Ville de Mont-Tremblant et à la Commission scolaire des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 176 **5.6 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT QU' un siège est vacant suite au départ de madame Bélinda Proulx;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE nommer madame Ann Johnston à titre de fiduciaire du Domaine Saint-Bernard pour une période de quatre ans soit, du 9 août 2016 au 9 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 08 177

6.1 Affectation intérimaire d'un cadre - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres adoptée le 25 février 2008 par la résolution CA08 02 036 et modifiée le 11 juillet 2011 par la résolution CA11 07 175;

CONSIDÉRANT QUE les postes de coordonnateur et de directeur sont devenus vacants suite au départ de leur titulaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe de permettre à un cadre d'occuper la fonction de coordonnateur au Service des ressources humaines à titre intérimaire pour la durée de la vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE l'adjointe à la direction des ressources humaine affectée à la fonction de coordonnateur à titre intérimaire reçoive le versement de la rémunération pour l'ensemble des fonctions et des responsabilités attribuées à la fonction occupée, ce qui se traduit par une augmentation salariale de dix pour cent de son salaire et ce, rétroactivement au 6 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 178

Modifiée par la résolution CA16 10 226

6.2 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de retraite progressive ou préretraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2016-06 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin d'établir les modalités de retraite progressive ou préretraite, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 179

6.3 Embauche d'un mécanicien de véhicules lourds - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste de mécanicien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Vincent Boivin-Dorion, à titre de mécanicien de véhicules lourds, poste régulier et permanent, au Service des travaux publics à compter du 8 août 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 180 **6.4 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel suite au congé de maternité de la chef d'équipe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Magali Konieczniak, à titre de préposée aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet au Service de la culture et des loisirs à compter du 25 juillet 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 181 **6.5 Représentation pour le renouvellement de la convention collective des policiers - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue entre la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant est échue depuis le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de l'agglomération de Mont-Tremblant de s'adjoindre les services d'un conseiller pour la négociation lors du renouvellement de la convention collective des policiers;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA15 01 011 mandatait la firme Bélanger Sauvé pour représenter la Ville dans les dossiers relevant du domaine des relations de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater Me Frédéric Poirier de la firme Bélanger Sauvé, à titre d'assesseur pour représenter l'agglomération de Mont-Tremblant lors de l'arbitrage pour le renouvellement de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 08 182 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2016 au montant de 299 893,38 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 183 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'approuver la liste des engagements au montant de 44 930,68 $ dont un montant de 6 070,68 $ est payable par le surplus libre accumulé de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 184 **7.3 Politique de gestion contractuelle - modification**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA11 04 083, l'agglomération de Mont-Tremblant a adopté la *Politique de gestion contractuelle* qui contient une disposition favorisant l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant entend adopter une politique distincte afin de favoriser l'achat local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser les modifications apportées à la *Politique de gestion contractuelle* telles que déposées à la présente séance afin d'en retirer les dispositions antérieures relatives à l'achat local et de préciser la prédominance de cette dernière en cas d'incompatibilité avec une nouvelle politique favorisant l'achat local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 185 **7.4 Politique d'achat local - adoption**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant entend favoriser le développement local et tenir compte de ses décisions sur l'économie locale tout en assurant la conclusion d'ententes commerciales à des coûts et des conditions reflétant une saine gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique d'achat local* telle que déposée à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 186 **7.5 Vente pour taxe 2016 - retrait**

CONSIDÉRANT QUE les particularités de certains dossiers en vente pour taxes font en sorte qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'agglomération de Mont-Tremblant de procéder à leur vente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver le retrait des dossiers particuliers, identifiés par le Service des finances, de la vente pour taxes 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 187 **7.6 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis année 2016**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE verser la somme de 12 556,22 $ (poste budgétaire 02-520-00-970), à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour le programme accès-logis de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 08 188 **9.1 Remplacement du revêtement de la toiture de la caserne 2 - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du revêtement de la toiture de la caserne 2 ont été réalisés par l'entreprise Toitures Lessard Provost inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de remplacement du revêtement de la toiture de la caserne 2 en libérant une partie de la retenue contractuelle au montant de 1 400 $, taxes en sus (projet 2016-41), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payé pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 189 **9.2 Fourniture et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de fourniture et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville ont été réalisés par l'entreprise Nordmec Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de fourniture et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville en libérant une partie de la retenue contractuelle au montant 7 425,22 $, taxes en sus (projet 2016-26), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payé pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 190 **9.3 Fourniture et transport de sable abrasif 2016-2017 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant doit procéder à l'achat de sable tamisé pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant pour 8 000 tonnes (taxes en sus)
9262-9310 Québec inc.	78 480 $
Excavation RB Gauthier	82 560 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise 9262-9310 Québec inc. (Excavation Miller 2014), au montant de 78 480 $, incluant redevance, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la fourniture et le transport d'environ 8 000 tonnes de sable tamisé, soit un prix unitaire de 9,25 $/tonne, redevance et taxes en sus, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2016-34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 191 **9.4 Tamisage de sable abrasif 2016 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder au tamisage de sable abrasif pour l'entretien des rues pour la saison hivernale 2016-2017 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant forfaitaire pour 12 000 tonnes (taxes en sus)
Excavation Claude Boivin et Fils inc.	14 720 $
9262-9310 Québec inc.	16 000 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	19 840 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation Claude Boivin et Fils inc., au montant de 14 720 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la location d'un tamiseur et d'un chargeur sur roues avec opérateur pour la production d'environ 12 000 tonnes de sable abrasif, conformément au document d'appel d'offres TP-2016-35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 08 192 **9.5 Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2015 à un appel d'offres public pour le déneigement des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs avec périodes additionnelles

optionnelles de renouvellement pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné à l'entreprise Excavation Miller (2014) par la résolution CA15 07 171 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2015-23;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Excavation Miller (2014), au montant de 48 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-521), pour le déneigement et le déglaçage des voies de service de la route 117 pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 08 193

11.1 Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT la tenue d'événements sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Association de villégiature de Tremblant	Fête de la musique	2 au 5 septembre 2016	Plage du lac Mercier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA16 08 194

12.1 Commission sur le service de police - abolition

CONSIDÉRANT QUE la *Commission sur le Service de police* a été créée en 2003 afin d'établir une liaison entre la collectivité et le Service de police et de conseiller le service et l'agglomération de Mont-Tremblant sur les mesures à prendre pour promouvoir la sécurité des citoyens par des programmes de prévention ou de sensibilisation et

initiales du maire

0212

initiales de la greffière

d'étudier toute autre question relative à la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QU' au fil du temps, plusieurs autres comités, auxquels le Service de police contribue, ont été créés pour des sujets spécifiques relatifs à la sécurité de différentes clientèles;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant répond aux exigences de la *Loi de police* par le maintien de son comité de police composé d'élus représentant la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant considère que la commission, dans sa forme et son mandat actuels, ne répond plus à un besoin réel;

CONSIDÉRANT QUE le service maintiendra la ligne téléphonique (819-425-8614, poste 4030) pour obtenir le pouls des citoyens sur les mesures à prendre relativement à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant tient à remercier les citoyens qui depuis plusieurs années ont donné de leur temps pour cette commission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'abolir la *Commission sur le service de police* et de remercier les membres, soit mesdames Lise Chartrand, Ginette Boucher et messieurs Claude Rivard et Daniel Jasmin pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 08 195 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0228

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 août 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 août 2016** à **19 h 13**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents, le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 11 juillet 2016;

4. Règlements
4.1 Règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Touristique faunique (TF) » - avis de motion;
4.2 Règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642 :
4.2.1 Avis de motion;
4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
4.3 Règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642 :
4.3.1 Avis de motion;
4.3.2 Adoption du second projet de règlement;
4.4 Règlement modifiant le règlement (2014)-137 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et présentation du projet de règlement;
4.5 Règlement modifiant le règlement (2012)-129 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et présentation du projet de règlement;
4.6 Règlement (2016)-143-3 modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption;
4.7 Adoption de projets de règlements :
4.7.1 Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
4.7.2 Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
4.7.3 Règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
4.7.4 Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
4.7.5 Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois);

4.7.6 Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032;

5. Administration

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
5.2 Site du lac Boisseau - fin de l'entente et rétrocession des biens;
5.3 Centre jeunesse des Laurentides - participation;
5.4 Comité de quartier n° 4 - formation du comité et nomination des membres;
5.5 Document de constitution des comités de quartier - modifications;
5.6 Retiré;
5.7 Retiré;
5.8 Nominations et autorisations de représenter la Ville de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme;
6.2 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de l'environnement;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 15, chemin des Palissades - garage en façade avant et empiètement en marge avant;
8.1.2 637, rue Labelle - réduction de la marge arrière;
8.1.3 210-212, chemin du Lac-Duhamel - rénovations d'un bâtiment à moins de 5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;
8.1.4 158, chemin des Mésanges - installation d'un système de chauffage dans une véranda;
8.1.5 161, chemin Plouffe - augmentation de la hauteur d'un muret;
8.1.6 Chemin du Nid-d'Aigle - réductions de profondeurs et de superficie d'un lot;
8.1.7 Allée des Cimes - augmentation du nombre de logements et réduction de la distance avec le ruisseau Clair;
8.1.8 Rue Viau - installation d'un portail d'entrée et d'une boîte pour les matières résiduelles;
8.1.9 Chemin des Saisons - empiètement dans la bande de protection du milieu humide;
8.1.10 2396, rue Labelle - fondation, pente de toit et allée d'accès;
8.1.11 361, chemin du Lac-Mercier - rénovations en rive;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
8.2.1 Réunion du 13 juin 2016;
8.2.2 Réunion du 11 juillet 2016;
8.3 Modification au plan image Jéronard - secteur de la Pinède;
8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;

9. Travaux publics

9.1 Entente de règlement hors cour entre Construction Cogela inc., Les Aciers Fax inc. et la Ville de Mont-Tremblant;
9.2 Aménagement du sentier La Cachée - acceptation provisoire des travaux;
9.3 Chemin de l'Horizon - servitude;
9.4 Appel d'offres services professionnels - Réseau d'égout séparatif - secteur Centre-Ville;

10. Environnement

10.1 Collectes supplémentaires pour les matières résiduelles - entente;

11. Culture et loisirs

11.1 Autorisation d'événements.

12. Police

initiales du maire

0230

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 août 2016

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM16 08 259 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM16 08 260 **3.1 Séance du 11 juillet 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 juillet 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM16 08 261 **4.1 Règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Touristique faunique (TF) » - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Touristique faunique (TF) ».

4.2 Règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642

CM16 08 262 **4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642.

CM16 08 263 **4.2.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt

Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642

CM16 08 264

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642.

CM16 08 265

4.3.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 266

4.4 Règlement modifiant le règlement (2014)-137 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-137 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant.

Conformément aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de règlement est présenté séance tenante par la personne donnant l'avis de motion et un avis public sera publié dans les délais requis.

CM16 08 267

4.5 Règlement modifiant le règlement (2012)-129 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2012)-129 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant.

Conformément aux articles 12 et 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de règlement est présenté séance tenante par la personne donnant l'avis de motion et un avis public sera publié dans les délais requis.

CM16 08 268

4.6 Règlement (2016)-143-3 modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 11 juillet 2016;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse

Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-143-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-143 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4.7 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 13 septembre 2016, à compter de 16 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite.

CM16 08 269

4.7.1 Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 08 270

4.7.2 Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 271

4.7.3 Règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 08 272

4.7.4 Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 273

4.7.5 Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois)

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 274

4.7.6 Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM16 08 275

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 276

5.2 Site du lac Boisseau - fin de l'entente et rétrocession des biens

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de La Conception ont fait l'acquisition de biens situés sur le lot 1 du rang 1 du canton de Clyde sur le site du lac Boisseau;

CONSIDÉRANT QU' une entente intermunicipale est intervenue le 23 novembre 2011 concernant la gestion des lieux, le partage de leur utilisation à des fins communautaires, de même que celle d'une terre du domaine public sous bail où les biens sont situés;

CONSIDÉRANT QU' une résolution a été adoptée respectivement par la Ville et la municipalité de La Conception dans le but de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2017, afin de permettre à la Ville de statuer sur sa volonté de poursuivre ou de mettre un terme à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces biens était pour le bénéfice des jeunes fréquentant les camps de jour;

CONSIDÉRANT QU' en raison de plusieurs facteurs, notamment la distance considérable entre la Ville et le site, le développement de

l'îlot sportif au centre-ville et la nouvelle orientation des camps de jour, la Ville choisit de mettre un terme à cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE mettre un terme à l'entente intermunicipale entre la municipalité de La Conception et la Ville de Mont-Tremblant signée le 23 novembre 2011 et que cette dernière s'engage à défrayer la somme reliée aux frais fixes pour l'année 2016;

DE ne pas appliquer les dispositions prévues à l'article 8 de l'entente concernant le partage de l'actif et du passif, mais plutôt de rétrocéder à la municipalité de La Conception, sans compensation aucune, les biens acquis conjointement notamment, des bâtiments, infrastructures, aménagements, meubles et équipements en raison de l'état actuel de ceux-ci;

D' obtenir de la municipalité de La Conception, une résolution confirmant son acceptation de fin d'entente au 31 décembre 2016 et de confirmer qu'elle dégage la Ville de toute responsabilité en lien avec celle-ci et la rétrocession des actifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 08 277 **5.3 Centre Jeunesse des Laurentides - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 10 billets au montant total de 600 $ (poste budgétaire 02-110-00-972) pour la représentation de la Ville de Mont-Tremblant à l'activité de levée de fonds du Centre Jeunesse des Laurentides qui se tiendra le 30 août 2016 à Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 278 **5.4 Comité de quartier n° 4 - formation du comité et nomination des membres**

CONSIDÉRANT QUE la formation d'un comité de quartier doit être autorisé par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de fondation et la première réunion du comité de quartier n° 4, regroupant les districts 6 et 7, ont eu lieu le 6 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit entériner, par résolution, la nomination des membres de comité de quartier choisis par l'assemblée générale, tel que prévu à l'article 3 du document de constitution des comités de quartier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes membres du comité de quartier n° 4 et ce, pour une période de 2 ans, soit du 9 août 2016 au 9 août 2018 :

- Monsieur Danny Stewart, président (représentant commercial);
- Madame Cathy Lévesque, vice-présidente (résidente);
- Madame Madeleine P. Léonard, secrétaire (résidente);
- Monsieur Normand Létourneau (représentant communautaire);
- Monsieur Jean-Guy Crête (résident);
- Monsieur Christian Fortier (résident).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 08 279

5.5 Document de constitution des comités de quartier - modifications

CONSIDÉRANT la tenue de la première réunion du comité de quartier n° 4 lors de laquelle les membres avait comme mandat de trouver un nom qui caractérise bien l'ensemble du territoire de leur quartier;

CONSIDÉRANT QUE le nom du district 3 est erroné dans le document de constitution;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déterminer une durée aux mandats des membres;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier le document de constitution des comités de quartier comme suit :

- Remplacer dans l'article 1 les mots :
  - « nom à venir » par « Comité urbain » dans le nom du Comité de quartier n° 4;
  - « Lac Desmarais » par « Lac Lamoureux » dans le nom du district 3.

- Ajouter à la suite du 2e paragraphe de l'article 3, le paragraphe suivant :
  - « La durée du mandat de chaque membre est de deux (2) ans et est renouvelable. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Retiré

5.7 Retiré

CM16 08 280

5.8 Nominations et autorisations de représenter la Ville de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends

CONSIDÉRANT QUE le nouveau *Code de procédure civile* privilégie les modes privés de prévention et de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de conférence de règlement à l'amiable fait notamment partie de ces modes de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire qu'au moins un représentant de la Ville de Mont-Tremblant soit présent avec les avocats lors de ces conférences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de Me Julie Godard, directrice générale adjointe, de Me Annie Tremblay-Gagnon et Me Jean-Michel Frédérick, greffiers

adjoints, pour représenter la Ville de Mont-Tremblant lors de la tenue de tout mode de règlement des différends, notamment lors de conférence de règlement à l'amiable, et de les autoriser individuellement, à poser tout acte nécessaire et à signer tout document, le tout conformément aux instructions qu'ils auront reçues du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM16 08 281 **6.1 Embauche d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT le départ définitif d'un inspecteur des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Sandrine-Emmanuelle Séchaud, à titre d'inspectrice des bâtiments au Service de l'urbanisme à compter du 13 juillet 2016, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 282 **6.2 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Éliane Roy, à titre de commis secrétaire au Service de l'environnement pour la période du 6 au 9 septembre 2016 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM16 08 283 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2016 au montant de 194 630,98 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 284 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 120 000 $, payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 15, chemin des Palissades - garage en façade avant et empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-112) vise à autoriser l'implantation d'un garage isolé en cour avant dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la maison et à 0,5 m plutôt qu'à 5 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-07-155)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 637, rue Labelle - réduction de la marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-122) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment à 2,97 m plutôt qu'à 4 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-07-156)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 210-212, chemin du Lac-Duhamel - rénovations d'un bâtiment à moins de 5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-125) vise à autoriser une rénovation de la toiture du bâtiment principal localisé à moins de 5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Duhamel.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-07-158)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 158, chemin des Mésanges - installation d'un système de chauffage dans une véranda

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-127) vise à autoriser l'installation d'un système de chauffage dans une véranda alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-07-160)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 161, chemin Plouffe - augmentation de la hauteur d'un muret

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-134) vise à régulariser la hauteur d'un muret de soutènement de 2,49 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-07-161)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin du Nid-d'Aigle - réductions de profondeurs et de superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-135) vise à régulariser un lot irrégulier, pour fins de construction :

- une superficie de 4 176,2 m^2 plutôt que de 6000 m^2;
- une profondeur de 51,8 m plutôt que de 75 m;

- la profondeur du quadrilatère de 59,48 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-07-159)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Allée des Cimes - augmentation du nombre de logements et réduction de la distance avec le ruisseau Clair

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-140) vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale comprenant 18 logements plutôt que 16 et dont l'aire de stationnement est projetée à 10,12 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux du ruisseau Clair.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-07-157)

Questions du public : des questions sont posées.

8.1.8 Rue Viau - installation d'un portail d'entrée et d'une boîte pour les matières résiduelles

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-142) vise à autoriser :

- l'installation d'un portail d'entrée :
  - sur un terrain vacant;
  - dans l'emprise d'une rue privée;
  - sur la ligne latérale droite plutôt qu'à 2 m de celle-ci;
  - d'une largeur de 4,3 m plutôt que de 6,22 m;

- l'installation d'une boîte pour les bacs à matières résiduelles :
  - sur un terrain vacant;
  - dans l'emprise d'une rue privée;
  - sur la ligne latérale gauche plutôt qu'à 1,5 m de celle-ci.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-07-162)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Chemin des Saisons - empiètement dans la bande de protection du milieu humide

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-144) vise à autoriser l'implantation d'une allée d'accès à 4,14 m et d'une galerie avant à 7,62 m plutôt qu'à 10 m d'un milieu humide.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-07-152)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 2396, rue Labelle - fondation, pente de toit et allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-148) vise à autoriser, alors que le règlement ne le permet pas, pour 3 bâtiments commerciaux dont l'implantation dérogatoire est protégée par droits acquis :

- la modification de la pente de leur toit;
- le remplacement de leur fondation;
- l'aménagement d'une allée d'accès en cour avant dans le prolongement des murs latéraux.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-07-164)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 361, chemin du Lac-Mercier - rénovations en rive

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-149) vise à autoriser des travaux de rénovation à une résidence située en partie dans la rive du lac Mercier.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.
(CCU16-07-163)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CM16 08 285

8.2.1 Réunion du 13 juin 2016

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle proposition en date du 11 juillet 2016 pour une nouvelle construction sur le chemin Napoléon assujetti au PIIA des secteurs de commerces lourd;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la demande pour une nouvelle construction sur le chemin Napoléon faisant l'objet de la recommandation CCU16-06-142 incluse au procès-verbal du 13 juin 2016, le tout aux conditions énumérées dans la résolution en remplaçant la troisième condition par celle-ci :

- la plantation, le long des 2 lignes latérales de cette propriété, d'une rangée d'épinettes blanches avec un espacement maximal de 5 mètres entre chaque arbre et dont la hauteur est de 1,8 mètre minimum lors de la plantation, pour les premiers 20 mètres et de 1 mètre de haut sur un talus de 1 mètre de haut pour le restant de la longueur du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM16 08 286

8.2.2 Réunion du 11 juillet 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE retirer, à la demande du consultant, la demande de dérogation mineure pour le 114, impasse des Cascades étant l'objet de la recommandation CCU16-07-175;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 11 juillet 2016, en retirant, séance tenante, la décision CCU16-07-157 pour l'allée des Cimes :

Accepter conditionnellement la demande de modification au projet intégré sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin des Saisons	CCU16-07-153

Émettre un avis favorable sur l'architecture des bâtiments projetés sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin des Saisons	CCU16-07-154

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
15, chemin des Palissades	CCU16-07-155
637, rue Labelle	CCU16-07-156
Chemin du Nid-d'Aigle	CCU16-07-159
158, chemin des Mésanges	CCU16-07-160

Accepter conditionnellement les demandes de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Saisons	CCU16-07-152
~~Allée des Cimes~~	~~CCU16-07-157~~
210-212, chemin du Lac-Duhamel	CCU16-07-158
161, chemin Plouffe	CCU16-07-161
Rue Viau	CCU16-07-162
361, chemin du Lac-Mercier	CCU16-07-163
2396, rue Labelle	CCU16-07-164

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
224, route 117	CCU16-07-171
151, chemin du Curé-Deslauriers	CCU16-07-174

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2396, rue Labelle	CCU16-07-165
1425, chemin du Village	CCU16-07-167
2823, chemin du Village	CCU16-07-168
468, rue de Saint-Jovite	CCU16-07-169
118, chemin de Kandahar	CCU16-07-170
1545, route 117	CCU16-07-172
85, chemin Napoléon	CCU16-07-173

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

CM16 08 287

8.3 Modification au plan image Jéronard - secteur de la Pinède

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution CM12 06 680 acceptant un plan image de Jéronard ltée pour un projet intégré d'habitation dans le secteur de la Pinède;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a modifié son projet en changeant la typologie des bâtiments et la forme des allées d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le plan image modifié comportera 19 habitations unifamiliales isolées et 21 habitations bifamiliales contiguës pour un total de 40 logements qui se répartiront

autour de 2 nouvelles allées d'accès prenant leur origine dans le prolongement de la rue Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la modification au plan image du secteur de la Pinède dans le projet de Jéronard ltée tel qu'il apparaît sur le plan de monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre, sous le numéro 24 629, minute 1677 en date du 16 décembre 2015, conditionnellement à ce que :

- la rue projetée au nord se raccorde à la rue du Ruisseau avec les courbes de raccordement tout en conservant le point de raccordement avec le projet voisin à l'est;
- la distribution électrique entre les bâtiments et le réseau de distribution soit souterraine.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir les permis de lotissement ou de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 juillet 2016 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Touristique faunique (TF) »;
- Règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642;
- Règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642.

9. Travaux publics

CM16 08 288

9.1 Entente de règlement hors cour entre Construction Cogela inc., Les Aciers Fax inc. et la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QU' il y a une mésentente entre Construction Cogela inc. et son sous-traitant, Les Aciers Fax inc., concernant des services rendus dans le cadre de la construction du Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet 2015, une hypothèque légale de la construction a été publiée par Les Aciers Fax inc. sur l'immeuble du Complexe aquatique sous le numéro 21712204;

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2015, Construction Cogela inc. a signifié une requête en radiation de l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QUE le 3 novembre 2015, Les Aciers Fax inc. ont publié un préavis d'exercice d'un recours hypothécaire de vente sous contrôle de justice concernant le Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution CM15 11 356, la Ville a procédé à l'acceptation partielle des travaux mais a retenu une somme de 149 838 $ en raison des procédures judiciaires et de la mésentente entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2016, une requête en délaissement forcée a été signifiée par Les Aciers Fax inc. en regard du Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est une partie accessoire au litige opposant Les Aciers Fax inc. et Construction Cogela inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît devoir le montant retenu, sous réserve de la correction de certaines déficiences et selon les modalités convenus dans les documents d'appel d'offre (réception des quittances, déclaration solennelles, certificats CSST et CCQ, etc.), mais qu'en raison du litige entre les parties principales, elle ne peut verser la somme à l'une et/ou à l'autre des parties sans une entente entre ces dernières sur la répartition du montant prévoyant une quittance en faveur de la Ville et la radiation de l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement partiel présentement en négociation ne vise que la retenue contractuelle effectuée par la Ville et les conclusions hypothécaires du recours intenté dans le dossier 700-17-013212-161, ce qui mettra fin de façon complète et finale à l'implication de la Ville dans le litige et fera en sorte que l'hypothèque légale de la construction grevant le Complexe aquatique tout comme le préavis d'exercice seront radiés par Les Aciers Fax inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de la transaction et quittance une fois que les parties principales au dossier se seront entendues sur leurs obligations respectives et sur les modalités de versement par la Ville du montant retenu selon les modalités et échéances prévues aux documents d'appel d'offre afin de permettre un règlement complet et final concernant l'implication de la Ville, sous réserve que toutes les parties obtiennent elles aussi par résolutions les autorisations nécessaires à la conclusion de la présente entente;

QU' à défaut d'une entente rapide ou dans le cas où aucune entente n'interviendrait entre les parties principales au dossier, que la Ville se porte demanderesse reconventionnelle dans le but de recouvrer les frais engagés dans le dossier tel que le permettent les documents d'appel d'offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 289 **9.2 Aménagement du sentier La Cachée - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du sentier La Cachée ont été réalisés par l'entreprise Excavation PEA inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement du sentier La Cachée en libérant une partie de la retenue contractuelle au montant de 2 107,72 $, taxes en sus (projet 2016-05), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les

fournisseurs et les sous-traitants ont été payé pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 290

9.3 Chemin de l'Horizon - servitude

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté les résolutions CM14 11 403, CM14 06 235 et CM14 08 304 en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres;

CONSIDÉRANT QU' une autre servitude doit intervenir dans ce dossier affectant une partie du lot 2 803 161 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de servitude à intervenir avec Belvédère Ouareau ltée afin de régulariser les infrastructures d'aqueduc et d'égout de la Ville sur une partie du lot 2 803 161 du cadastre du Québec tel que déterminé au plan 24861 de monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre. Tous les frais relatifs à cette transaction étant à la charge de Belvédère Ouareau ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 08 291

9.4 Appel d'offres services professionnels - Réseau d'égout séparatif - secteur Centre-Ville

CONSIDÉRANT QUE le secteur du Centre-ville est muni de plusieurs conduites d'égouts unitaires recueillant les eaux usées et les eaux pluviales dans une même conduite, ce qui peut avoir pour effet de créer des surverses;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er avril 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'autorise aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que des mesures compensatoires ne soient prévues;

CONSIDÉRANT la mise sur pied récente du Programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pouvant accorder une subvention atteignant 83 % des dépenses admissibles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU, d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres public auprès de firmes d'ingénieurs-conseils pour l'étude préliminaire, la préparation des plans et devis préliminaires, et pour la construction ainsi que pour la surveillance des travaux, le cas échéant, pour le projet de mise en place d'un réseau d'égout séparatif dans le secteur du Centre-ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement

CM16 08 292

10.1 Collectes supplémentaires pour les matières résiduelles - entente

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC à l'égard de l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et la MRC le 22 juin 2015 relativement à la gestion opérationnelle du règlement de la MRC portant sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la gestion quotidienne du règlement, la Ville reçoit des demandes de citoyens, de regroupements de citoyens, de promoteurs ou d'entreprises désirant procéder à des collectes supplémentaires à certains endroits situés sur son territoire et qu'il est parfois nécessaire d'effectuer des collectes supplémentaires les vendredis et les journées fériées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente additionnelle à intervenir entre la MRC des Laurentides, le fournisseur de service et la Ville afin de définir les modalités à respecter par les parties dans le cadre de réception de demandes visant à procéder à une ou des collectes supplémentaires de matières résiduelles sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

11. Culture et loisirs

CM16 08 293

11.1 Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT les demandes d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Moucheurs EnDiablés	Championnat de pêche à la mouche du Commonwealth 2016	28 août au 1er septembre 2016	Stationnement en bordure du chemin Duplessis le long de la rivière du Diable
Association des aviateurs – région Mont-Tremblant	Jeunes en vol	10 et 11 septembre 2016	Aéroport Mont-Tremblant (chemin Wheeler)
Escadron 716	Vente de hot-	17 septembre	Stationnement de l'église

initiales du maire

0245

initiales de la greffière

Laurentien de Tremblant	dogs (levée de fonds)	2016	de St-Jovite (Parc Jasey-Jay Anderson)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 08 294 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 septembre 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 septembre 2016** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents, le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 8 août 2016;

4. Règlement

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
6.2 Retiré;
6.3 Retiré;
6.4 Embauche temporaire d'un commis aux comptes à payer - Service des finances;
6.5 Embauche d'un coordonnateur, service aux utilisateurs - Technologies de l'information;
6.6 Embauche d'un directeur - Service des ressources humaines;
6.7 Embauche d'un directeur, technologie de l'information - Direction générale;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Acquisition d'abribus - contrat;
9.2 Aménagement paysager du carrefour giratoire rue Vaillancourt et route 117 - acceptation finale des travaux;
9.3 Mise à niveau du barrage du lac Tremblant - affectation du surplus;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Legs de la murale de René Derouin par Loto-Québec - entente de partenariat;
11.2 Autorisation d'événement.

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 septembre 2016

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 09 196 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA16 09 197 **3.1 Séance du 8 août 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 8 août 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA16 09 198 **5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 09 199 **6.1 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la vacance du poste dû à un départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Ste-Marie, à titre de journalier/chauffeur/opérateur, poste régulier et permanent au Service des travaux publics à compter du 13 septembre 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois .

6.2 Retiré

6.3 Retiré

CA16 09 200 **6.4 Embauche temporaire d'un commis aux comptes à payer - Service des finances**

CONSIDÉRANT QUE l'article 32 de la convention collective des employés cols bleus/cols blancs permet, à certaines conditions, à un employé de se prévaloir d'une retraite progressive/préretraite;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire sera en retraite progressive/préretraite deux jours/semaine à compter du 26 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' une formation doit être suivie au préalable;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire à temps partiel de madame Lucie Laurin, à titre de commis aux comptes à payer au Service des finances à compter du 19 septembre 2016, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 09 201 **6.5 Embauche d'un coordonnateur, service aux utilisateurs - Technologies de l'information**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordonnateur, service aux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Patrice Corteggiani à titre de coordonnateur, service aux utilisateurs - Technologies de l'information à compter du 13 septembre 2016 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 09 202 **6.6 Embauche d'un directeur - Service des ressources humaines**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur - Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Daniel Hébert, à titre de directeur - Service des ressources humaines à compter du 17 octobre 2016 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 09 203 **6.7 Embauche d'un directeur, technologie de l'information - Direction générale**

CONSIDÉRANT le volume actuel de travail et les besoins d'analyse au niveau de la technologie de l'information;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, à l'embauche de monsieur Réal Mondor à titre de directeur, technologie de l'information - Direction générale à compter du 20 août 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir, le tout payable par le surplus libre accumulé d'agglomération et par le surplus libre accumulé local, conformément au règlement sur les dépenses mixtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 09 204 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2016 au montant de 209 349,57 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 09 205 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 5 335,99 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 09 206 **9.1 Acquisition d'abribus - contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder à l'acquisition d'abribus et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Manufacturier Sheltec inc.	39 285 $
Industrie Fabco inc.	41 697 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Manufacturier Sheltec inc., au montant de 39 285 $, taxes en sus (projet 2016-57), payable par le surplus libre accumulé, pour la fourniture et la mise en place de 3 abribus complet incluant les bases de béton, bancs, support à vélo et support à horaire, conformément au document d'appel d'offres TP-2016-40 et que l'attribution du contrat soit conditionnel à l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 09 207

9.2 Aménagement paysager du carrefour giratoire rue Vaillancourt et route 117 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement paysager pour le carrefour giratoire rue Vaillancourt et route 117 ont été réalisés par l'entreprise Paysagiste Northland inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme KAP, Karine Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Paysagiste Northland inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 1 692 $, taxes en sus (projet 2014-92), pour les travaux d'aménagement paysager du carrefour giratoire rue Vaillancourt et route 117;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 09 208

9.3 Mise à niveau du barrage du lac Tremblant - affectation du surplus

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adoption de la résolution CA16 05 118 la Ville accordait à l'entreprise Gelco Construction inc. le contrat pour la mise à niveau du barrage du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux des imprévus ont été rencontrés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'affectation d'un montant de 31 500 $ (projet 2013-56) au surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 09 209

11.1 Legs de la murale de René Derouin par Loto-Québec - entente de partenariat

CONSIDÉRANT QUE Loto-Québec veut faire don à la Ville d'une murale de l'artiste René Derouin pour la rotonde de l'entrée de la bibliothèque Samuel-Ouimet;

CONSIDÉRANT QUE ce legs requiert une entente entre tous les partenaires impliqués, soit l'artiste, l'organisme MU (Murales urbaines), qui réalisera la murale, Loto-Québec et la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat à intervenir pour le legs de la murale de l'artiste René Derouin et d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à signer et à représenter la Ville aux fins de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 09 210

11.2 Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

initiales du maire

0032

initiales de la greffière

Organismes	Activité	Date	Lieu
Aide à l'enfance Canada	Journée Premières Nations	2 octobre 2016	Parc Daniel-Lauzon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA16 09 211

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0621

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 septembre 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 septembre 2016** à **19 h 12**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents, le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 13 septembre à 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
II. Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
III. Règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
IV. Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
V. Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois);
VI. Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 8 août 2016;

4. Règlements
4.1 Adoption de règlements :
4.1.1 Règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Touristique faunique (TF) »;
4.1.2 Règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642;
4.1.3 Règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642;
4.2 Règlement (2016)-129-1 modifiant le règlement (2012)-129 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;
4.3 Règlement (2016)-137-1 modifiant le règlement (2014)-137 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;

initiales du maire

0622

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 septembre 2016

5. Administration

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
5.2 Paroisse Saint-Jovite - protocole d'entente;
5.3 Retiré;
5.4 Route d'entraînement IRONMAN;
5.5 Comité de quartier n° 1 - renouvellements et nominations;
5.6 Tournoi de golf du Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers de Mont-Tremblant - participation;
5.7 Plein Air Mont-Tremblant - nomination;
5.8 Osez! Rendez-Vous Affaires - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Reconduction de l'embauche temporaire d'un inspecteur en bâtiment - Service de l'urbanisme;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
- 8.1.1 Retiré (Chemin de la Mansarde);
- 8.1.2 614-616, rue Brown - empiètement en marge avant;
- 8.1.3 108, rue Viau - réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux;
- 8.1.4 112, rue Bondurand - escalier en façade du bâtiment;
- 8.1.5. 121-127, chemin des Légendes - génératrice en cour avant, empiètement en marge latérale, aire de stationnement en façade du bâtiment et largeur de l'allée de circulation;
- 8.1.6 2760-2764, chemin du Village - réduction de distances avec la ligne naturelle des hautes eaux et empiètement en marge latérale;
- 8.1.7. Rue Dubois (allée des Perséides) - augmentation de pentes;
- 8.1.8 135, rue de l'Iris - implantation d'un stationnement en façade du bâtiment principal;
- 8.1.9 140, rue Matte - réduction de superficie;
- 8.1.10 485-545, chemin Saint-Bernard - augmentation de superficie d'une enseigne;
- 8.1.11 223, chemin des Cerfs - augmentation de superficie et de largeur de mur;

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :
- 8.2.1 Réunion du 11 juillet 2016;
- 8.2.2 Réunion du 22 août 2016;

8.3 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification;
8.4 Acquisition de terrain pour la construction d'un cégep - entente hors cour - dossier TAQ SAI-M-212908-1306;
8.5 Demande de modification réglementaire - exploitation d'un gîte du passant - 1160, rue Émond;

9. Travaux publics

9.1 Relocalisation de la piste de ski de fond A20 - acceptation finale des travaux;
9.2 Projet de développement Aqua - engagement de mesures compensatoires;
9.3 Aménagement d'un parc récréatif pour vélo - acceptation provisoire des travaux;
9.4 Reconstruction mécanique de procédé - station de pompage des Chutes - contrat;
9.5 Acquisition et installation d'une pompe Flygt - station de pompage Base Sud - contrat;
9.6 Pavage conventionnel sur la montée des Trilles et d'un stationnement sur le chemin du Village - acceptation finale des travaux;
9.7 Réseaux d'égout séparatifs secteur Centre-ville - mandat de services professionnels;
9.8 Réparation de bris d'aqueduc au poste de surpression de la Forêt - affectation de la réserve aqueduc Mont-Tremblant;
9.9 Entente de maintien d'aménagements - parc national du Mont-Tremblant;

initiales du maire

0623

initiales de la greffière

10. Environnement
- 10.1 Retiré;
- 10.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs - contrat;
- 10.3 Contrôle biologique des insectes piqueurs - autorisation;
- 10.4 Calcul de la redistribution des redevances à l'enfouissement - demande à la MRC;
- 10.5 Service de recharge public pour les véhicules électriques - entente.

11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2016)-100-22, (2016)-101-14, (2016)-102-42, (2016)-103-12, (2016)-106-14 et (2016)-107-9 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 13 septembre à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- la création de la zone TO-801-1 avec les normes spéciales de la zone TO-803 et l'intégration de cette nouvelle zone dans les dispositions spéciales du Versant Soleil dans les règlements affectés *(plan d'urbanisme, permis et certificats, zonage et lotissement* (secteur est du Versant Soleil);
- l'intégration de dispositions pour autoriser :
  - o les cabanes à sucre en usage complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032 et assujettir cet usage au règlement sur les usages conditionnels (secteur chemin de Brébeuf à l'est du 400, montée Fortier);
  - o un centre sportif dans la zone TM-110 et l'agrandissement du secteur 4 du PIIA pour y assujettir ce centre sportif (secteur est de la rue du Couvent);
  - o pour un projet intégré dans la zone RF-452, que l'aire d'isolement entre un bâtiment de tout groupe d'usage et une allée d'accès soit de 3 mètres (secteur rues de l'Iris et Desjardins);
  - o les entrées au sous-sol sur la façade principale dans les zones RF-451-1 et RM-451 (secteur rues de l'Iris et Desjardins);
- l'agrandissement des zones :
  - o TF-573 à même la zone V-571 pour autoriser la résidence de tourisme ainsi que l'agrandissement de l'aire d'affectation TF à même l'aire d'affectation V au plan d'urbanisme (secteur rue McDermott);
  - o TM-935 à même une partie de la zone TM-934 pour y autoriser la résidence de tourisme (secteur sud du chemin de la Paroi);
- l'ajout des services financiers, des services de taxi et de lave-auto comme usage complémentaire à l'usage service de taxi dans la zone CA-466 et ne plus assujettir les services de taxi à la superficie d'implantation au sol du bâtiment (secteur est de la rue de Saint-Jovite);
- l'augmentation du nombre d'étages de 2 ½ à 3 et l'interdiction des sous-sols et/ou mezzanines dans la zone TF-508 (secteur sud du chemin des Saisons);
- la relocalisation de l'aire d'affectation FA dans l'aire d'affectation VF et l'ajustement des limites du corridor faunique affectant les zones V-531, FA-520-2, VF-520-1, VF-519-1, FA-519-2, FA-534-2 et VF-534-1 (secteur chemins Pain-de-Sucre et au nord de l'Érablière);
- le remplacement de l'aire d'affectation RM par RA et l'ajustement des limites des aires d'affectation RF et RM ainsi que des zones RF-453, RF-452-1, RF-451-2, RM-451-3 et RF-452-1 (secteur des rues de l'Iris et Desjardins);

initiales du maire

0624

initiales de la greffière

- l'ajustement des normes des zones RA-450, RF-452-1 et RM-451-3 pour les usages habitation unifamiliale en structure du bâtiment isolé ou contiguë et habitation trifamiliale en structure du bâtiment jumelé (secteur des rues de l'Iris et Desjardins);
- le remplacement de la grille des usages et des normes de la zone RF-453 par la grille des usages et normes RA-453 pour autoriser un secteur de mini maison unifamiliale (secteur parc de Nos-Étoiles et rue de l'Iris).

****

CM16 09 295 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM16 09 296 **3.1 Séance du 8 août 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 août 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Adoption de règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CM16 09 297 **4.1.1 Règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Touristique faunique (TF) »**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 août 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-100-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AUX USAGES COMPATIBLES AUX AIRES D'AFFECTATION « TOURISTIQUE FAUNIQUE (TF) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0625

initiales de la greffière

CM16 09 298

4.1.2 Règlement (2016)-102-41 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TF-642

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 8 août 2016;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-102-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À LA ZONE TF-642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 299

4.1.3 Règlement (2016)-107-8 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone TF-642

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 8 août 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-107-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT À LA ZONE TF-642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 09 300

4.2 Règlement (2016)-129-1 modifiant le règlement (2012)-129 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 août 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-129-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2012)-129 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 301

4.3 Règlement (2016)-137-1 modifiant le règlement (2014)-137 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 août 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-137-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-137 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM16 09 302

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 303

5.2 La Fabrique de la paroisse Saint-Jovite - protocole d'entente

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage au centre-ville avec l'arrivée du projet de l'Espace public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire permettre l'accès à un service gratuit et de courte durée au réseau WiFi dans un secteur du centre-ville et que ce service requiert l'installation d'équipements à un endroit stratégique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une entente à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre la Ville et La Fabrique de la paroisse Saint-Jovite pour l'installation d'équipements au clocher de l'église de Saint-Jovite, servant à offrir le réseau WiFi dans le secteur centre-ville, notamment sur une portion de la rue de Saint-Jovite pour le bénéfice des citoyens et visiteurs fréquentant ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Retiré

CM16 09 304

5.4 Route d'entraînement IRONMAN

CONSIDÉRANT la popularité des événements IRONMAN et la croissance significative des camps d'entraînement de cyclisme sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une route d'entraînement IRONMAN avec une signalisation complète et permanente sur une distance de 90 km qui répondra aux normes de sécurité tant pour les cyclistes que les automobilistes;

initiales du maire

0627

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a répondu favorablement à la demande de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 22 juillet 2016, le MTMDET accepte de procéder à l'accompagnement technique entourant la mise en œuvre de la route d'entraînement en procédant notamment à la cartographie du parcours permanent, à l'élaboration de l'écusson d'identification, de la fiche technique qui l'accompagne et du bordereau pour l'achat de fourniture, et que le MTMDET procédera également à l'installation et le remplacement des panneaux sur son réseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) la volonté de la Ville de mettre en œuvre la Route d'entraînement IRONMAN;

DE procéder, dans les années à venir, à l'achat de panneaux et de la fourniture requise à leur installation, tant pour le réseau routier municipal que provincial, et en assumer les frais;

DE procéder à l'installation des panneaux sur le parcours traversant le réseau routier municipal et veiller à leur entretien;

D' assurer la livraison au MTMDET de panneaux nécessitant un remplacement au fil des ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 09 305 **5.5 Comité de quartier n° 1 - renouvellements et nominations**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE renouveler le mandat des personnes suivantes pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'au 12 septembre 2018 :
- Monsieur Philippe Laudat;
- Madame Mélanie Matte;
- Monsieur Camil Rochefort;
- Madame Karen Sampson;
- Monsieur Philippe Lapointe.

DE nommer les personnes suivantes pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'au 12 septembre 2018 :
- Madame Lise Brunelle;
- Madame Cathy St-Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 09 306 **5.6 Tournoi de golf du Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers de Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller Pierre Labonté et madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à représenter la Ville lors du tournoi de golf du Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers de Mont-Tremblant qui se tiendra le 8 septembre 2016 au Golf Le Maître et d'acheter 2 billets pour un montant total de 350 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 307 **5.7 Plein Air Mont-Tremblant - nomination**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Michel Collins à titre de président;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE confier à monsieur André Jean Lauzon le poste de président directeur général de Plein Air Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 308 **5.8 Osez! Rendez-Vous Affaires - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville au Osez! Rendez-Vous Affaires qui se tiendra le 4 octobre au Fairmont Tremblant et d'acheter 1 billet pour un montant total de 80 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM16 09 309 **6.1 Reconduction de l'embauche temporaire d'un inspecteur en bâtiment - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT le volume de travail au Service de l'urbanisme et l'absence pour vacances du titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE reconduire l'embauche temporaire de monsieur Alexandre Poirier, à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme, pour la période du 29 août 2016 au 9 septembre 2016 inclusivement, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0629

initiales de la greffière

7. Gestion financière

CM16 09 310

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2016 au montant de 264 586,26 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Retiré (Chemin de la Mansarde)

8.1.2 614-616, rue Brown - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-152) vise à régulariser l'implantation d'une résidence à 7,05 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-08-179)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 108, rue Viau - réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-153) vise à :

- régulariser la conversion d'une véranda en pièce habitable située sur la rive de 20 m du lac Tremblant;
- autoriser un projet d'agrandissement à 20,4 m plutôt qu'à 25 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Tremblant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-08-181)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 112, rue Bondurand - escalier en façade du bâtiment

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-157) vise à autoriser la construction, en cour avant, d'un escalier ouvert extérieur donnant accès au sous-sol alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU16-08-182)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 121-127, chemin des Légendes - génératrice en cour avant, empiètement en marge latérale, aire de stationnement en façade du bâtiment et largeur de l'allée de circulation

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-158) vise à régulariser l'aménagement d'un terrain hôte d'une habitation multifamiliale dont :

- l'aire de stationnement est située sur la ligne latérale plutôt qu'à 1 m de celle-ci et en cour avant, entre le prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment alors que le règlement ne le permet pas;
- l'allée d'accès à double sens a une largeur à certains endroits de 9,48 m plutôt que de 6,5 m;

- une génératrice est installée en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-08-183)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 2760-2764, chemin du Village - réduction de distances avec la ligne naturelle des hautes eaux et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-161) vise à :
- autoriser un projet d'agrandissement à 20,85 m plutôt qu'à 25 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Tremblant et à 6,4 m de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 12 m;
- autoriser des travaux à une résidence située en partie sur la rive de 20 m du lac Tremblant.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-08-189)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7. Rue Dubois (allée des Perséides) - augmentation de pentes

Cette demande de dérogation mineure vise à réaffirmer la validité des pentes d'une allée d'accès :
- qui varient entre 15,5 % et 21,58 % plutôt que de 12 % en vertu du règlement (2008)-102;
- dont la pente des 5 premiers mètres est de 11,55 % plutôt que de 3 % audit règlement.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-08-184)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 135, rue de l'Iris - implantation d'un stationnement en façade du bâtiment principal

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-165) vise à autoriser l'implantation d'une aire de stationnement en partie dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-08-185)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 140, rue Matte - réduction de superficie

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-166) vise à autoriser l'exploitation d'un gîte du passant sur un terrain dont la superficie est de 5 041,1 m^2 plutôt que de 6 000 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-08-186)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 485-545, chemin Saint-Bernard - augmentation de superficie d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-167) vise à autoriser le remplacement d'une enseigne avec une superficie de 3,53 m^2 plutôt que de 2 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-08-191)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 223, chemin des Cerfs - augmentation de superficie et de largeur de mur

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-168) vise à autoriser un projet d'agrandissement pour lequel :

- la superficie du bâtiment est de 318 m^2 plutôt que de 280 m^2;
- la largeur du mur latéral droit est de 9,75 m plutôt que de 8 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-08-187)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CM16 09 311 **8.2.1 Réunion du 11 juillet 2016**

CONSIDÉRANT la tenue, lors de la séance du 8 août 2016, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure ci-dessous décrite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CCU16-07-157 incluse au procès-verbal du 11 juillet 2016 à l'effet d'accepter conditionnellement la dérogation mineure 2016-DM-140 à l'égard d'un lot non construit sur l'allée des Cimes en ajoutant 2 conditions se lisant comme suit :

QUE le stationnement soit construit tel que représenté au plan projet d'implantation tout en intégrant le jardin récupérateur des eaux pluviales indiqué dans la recommandation CCU16-07-157;

QUE l'architecture du bâtiment projeté soit similaire par ses matériaux, gabarit, couleurs et hauteur, à celle des bâtiments du même projet immobilier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM16 09 312 **8.2.2 Réunion du 22 août 2016**

Modifiée par la résolution CM17 02 053

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

initiales du maire

0632

initiales de la greffière

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE reporter la demande de dérogation mineure pour un lot vacant sur le chemin de la Mansarde faisant l'objet de la recommandation CCU16-08-180 et de demander au comité consultatif d'urbanisme d'en refaire l'analyse suite au dépôt de nouvelles études;

D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 112, rue Bondurand faisant l'objet de la recommandation CCU16-08-182 aux conditions suivantes :

- que l'escalier ouvert extérieur donnant accès au sous-sol soit construit en « L » ou en « U » sans empiéter dans la marge avant;
- qu'un aménagement paysager soit prévu entre la rue et l'escalier afin de le dissimuler.

D' entériner la recommandation CCU16-08-187 (demande de dérogation mineure pour le 223, chemin des Cerfs) en retirant la condition concernant la porte sur l'élévation latérale droite;

D' entériner la recommandation CCU16-08-188 (agrandissement au 223, chemin des Cerfs) en modifiant la condition comme suit :

- la modification de la nouvelle porte d'entrée localisée en façade du bâtiment par un modèle sans fenêtre latérale ou avec une fenêtre de chaque côté.

D' accepter la demande d'installation d'une enseigne projetante au 967, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU16-08-196 conformément à la nouvelle proposition de monsieur Yan-Éric Côté datée du 11 août 2016 et déposée le 23 août 2016;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 22 août 2016 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
614-616, rue Brown	CCU16-08-179
108, rue Viau	CCU16-08-181
140, rue Matte	CCU16-08-186
485-545, chemin Saint-Bernard	CCU16-08-191

en remboursant les frais de 450 $ versés pour la demande de dérogation mineure visant la propriété du 485-545, chemin Saint-Bernard;

Accepter conditionnellement les demandes de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
121-127, chemin des Légendes	CCU16-08-183
Rue Dubois (allée des Perséides)	CCU16-08-184
135, rue de l'Iris	CCU16-08-185
2760-2764, chemin du Village	CCU16-08-189

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2760-2764, chemin du Village	CCU16-08-190
3035, chemin de la Chapelle	CCU16-08-195
1006, rue de Saint-Jovite	CCU16-08-197

initiales du maire

0633

initiales de la greffière

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
485-545, chemin Saint-Bernard	CCU16-08-192
3000, chemin de la Chapelle	CCU16-08-193
3035, chemin de la Chapelle	CCU16-08-194
967, rue de Saint-Jovite	CCU16-08-196

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 313

8.3 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification

CONSIDÉRANT QU' une entente cadre est intervenue le 10 novembre 2008 entre la Ville et 3054136 Nova Scotia Company pour la réalisation du développement de l'hôtel-spa le Franceschini;

CONSIDÉRANT QUE des prolongations ont été accordées par les résolutions CM10 06 190, CM12 04 612, CM13 11 390 et CM15 04 124, cette dernière accordant une prolongation du délai jusqu'au 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU' une demande datée du 16 août 2016 a été adressée par le promoteur afin de prolonger à nouveau le délai prévu à l'article 8 de cette entente, délai pendant lequel la Ville s'engage à ne pas apporter de modifications à son règlement de zonage qui pourraient compromettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande est motivée par la situation économique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier l'article 8 de l'entente avec 3054136 Nova Scotia Company et de prolonger jusqu'au 31 octobre 2017 le délai pour le dépôt d'une demande de permis ou de PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 314

8.4 Acquisition de terrain pour la construction d'un cégep - entente hors cour - dossier TAQ SAI-M-212908-1306

CONSIDÉRANT QUE dans le cours des procédures d'expropriation pour des fins d'utilité publique, l'avis d'expropriation et l'avis de transfert ont été effectués dans le dossier du Tribunal administratif du Québec mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport de monsieur Julien Bruyère, évaluateur, en date du 25 mars 2015 établissant la valeur de l'indemnité, la Ville adoptait la résolution CM16 07 249 autorisant le paiement du montant résiduel nécessaire afin d'augmenter l'indemnité provisionnelle à la pleine valeur établie par l'évaluateur;

CONSIDÉRANT QU' un règlement hors cour est intervenu entre le propriétaire du lot 5 456 987 et la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser et de ratifier la signature de l'entente de règlement hors cour intervenue avec le propriétaire du lot 5 456 987 du cadastre du Québec en date du 24 août 2016;

DE mandater les professionnels nécessaires à cette transaction, incluant la préparation des quittances et de la déclaration de règlement hors cour mettant fin au dossier devant le Tribunal administratif du Québec et d'autoriser le service des finances à procéder au versement du solde de l'indemnité d'expropriation et ce, conformément à l'entente du 24 août 2016, le tout payable par le surplus libre accumulé (projet 2013-66);

QUE monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 315

8.5 Demande de modification réglementaire - exploitation d'un gîte du passant - 1160, rue Émond

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification réglementaire a été déposée par la nouvelle propriétaire du 1160, rue Émond situé dans la zone RA-350 pour y autoriser l'exploitation d'un gîte du passant;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle vise à bonifier l'offre d'hébergement de qualité en stipulant que toute chambre ou pièce mise à la disposition des locataires aux fins du gîte du passant peut être localisée au rez-de-chaussée ou aux étages supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit localiser les pièces principales destinées à la clientèle dans le sous-sol de la résidence n'assurant pas la qualité de l'offre d'hébergement souhaitée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme visant l'exploitation d'un gîte du passant au 1160, rue Émond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM16 09 316

9.1 Relocalisation de la piste de ski de fond A20 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de relocalisation de la piste de ski de fond A20 ont été réalisés par l'entreprise Multiservices MD inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Multiservices MD inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 5 606,98 $, taxes en sus (projet 2013-74), pour les travaux de relocalisation de la piste de ski de fond A20;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 317

9.2 Projet de développement Aqua - engagement de mesures compensatoires

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande pour la réalisation d'un développement immobilier sur la rue Labelle, requérant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er avril 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'autorise aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que des mesures compensatoires ne soient prévues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser un plan de gestion des débordements sur une partie du territoire décrivant les mesures compensatoires à réaliser sur le réseau d'égout sanitaire dans ce secteur afin que le prolongement du réseau d'égout sanitaire dans ce bassin n'occasionne aucune augmentation de la fréquence des débordements;

CONSIDÉRANT QUE des mesures compensatoires doivent être mises en place afin de restreindre les surverses à la Station de pompage principale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage par la présente à faire réaliser les travaux reliés aux mesures compensatoires requises afin de réduire l'apport en eaux parasitaires d'un débit minimum de 0,75 l/sec, soit le débit correspondant à celui-ci anticipé par le projet de développement Aqua (no projet GASG-1501 de la firme *Ingémax*), à l'intérieur du bassin de drainage de la station de pompage principale, et ce au plus tard en 2017;

QUE la Ville devra déposer et faire approuver au préalable à l'automne 2016 par le MDDELCC le programme des mesures compensatoires à réaliser en 2017 afin de rencontrer les exigences citées ci-haut et s'engage à effectuer les démarches afin d'obtenir toutes les autorisations requises, le cas échéant au plus tard au printemps 2017;

QUE dans l'éventualité où il serait convenu avec le MDDELCC que les mesures compensatoires permettraient de réduire l'apport en eaux parasitaires d'un débit supérieur à 0,75 l/sec, que la réduction excédentaire des débits soit compilée afin de permettre le prolongement éventuel du réseau d'égout sanitaire dans ce secteur jusqu'à concurrence de la réduction des débits

parasitaires découlant des gains attribuables aux mesures compensatoires réalisées en ce sens;

D' assurer la tenue et la mise à jour d'un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage où des débordements aux ouvrages de surverses ont été observés sur le territoire de la Ville, à l'exception de ceux attribuables à des situations d'urgences découlant de bris aux installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 09 318

9.3 Aménagement d'un parc récréatif pour vélo - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un parc récréatif de vélo ont été réalisés par l'entreprise Enviroforêt inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement d'un parc récréatif de vélos en libérant une partie de la retenue contractuelle au montant de 2 098,32 $, taxes en sus (projet 2015-47), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 09 319

9.4 Reconstruction mécanique de procédé - station de pompage des Chutes - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la reconstruction de la mécanique de procédé pour la station de pompage des Chutes et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	14 827 $
Groupe Québeco inc.	15 654 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 14 827 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-01-521), payable par la réserve d'égout Mont-Tremblant, pour les travaux de reconstruction de la mécanique de procédé de la station de pompage des Chutes, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 320

9.5 Acquisition et installation d'une pompe Flygt - station de pompage Base Sud - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition et l'installation d'une pompe Flygt pour la station de pompage Base Sud et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	70 926,00 $
Groupe Québeco inc.	73 479,00 $
Plomberie Brébeuf inc.	75 330,00 $
Pompes et Moteurs Réal Jean ltée	89 325,89 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 70 926 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-02-521), payable par la réserve d'égout Mont-Tremblant, pour l'acquisition et l'installation d'une pompe Flygt à la station de pompage Base Sud, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 321

9.6 Pavage conventionnel sur la montée des Trilles et d'un stationnement sur le chemin du Village - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel sur la montée des Trilles et d'un stationnement sur le chemin du Village ont été réalisés en 2015 par l'entreprise Asphalte Bélanger inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Asphalte Bélanger inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 1 176,70 $, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel sur la montée des Trilles et d'un stationnement sur le chemin du Village qui ont été réalisés en 2015, répartis dans les projets suivants :

- Montée des Trilles projet 2015-39;
- Stationnement chemin du Village projet 2015-36.

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 322

9.7 Réseaux d'égout séparatifs secteur Centre-ville - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la planification de la mise en place de réseaux d'égout séparatifs dans le secteur Centre-ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Pointage global
WSP Canada inc.	7,48
BHP experts-conseils S.E.C	5,67
Les Consultants S.M inc.	5,32
Cima+ S.E.N.C.	4,94
EFEL Experts-conseils inc.	4,88
TETRA TECH QI inc.	3,7
N. Sigouin Infra-conseils	Non qualifié

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter la soumission ayant obtenu le plus haut pointage global (7,48) suite à l'étude des offres techniques et monétaires, soit celle de l'entreprise WSP Canada inc. au montant de 173 689 $, taxes en sus (projets 2016-61, 2016-62 et 2016-63) payable par la réserve d'égout de Saint-Jovite pour un montant de 50 000 $ et payable par la réserve d'usine de Saint-Jovite pour un montant de 123 689 $, pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance du projet de mise en place de réseaux d'égout séparatifs dans le secteur Centre-ville, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-41, le tout réparti comme suit (taxes en sus) :

- Préparation des plans et devis préliminaires : 62 734 $;
- Préparation des plans et devis pour soumissions : 10 543 $;
- Surveillance du lot 1 : 29 705 $;
- Surveillance du lot 2 : 32 529 $;
- Surveillance du lot 3 : 38 178 $.

QUE l'octroi des mandats de surveillance soit conditionnel à la réalisation des travaux pour chacun des lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 09 323

9.8 Réparation de bris d'aqueduc au poste de surpression de la Forêt - affectation de la réserve aqueduc Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QU' un bris majeur d'aqueduc est survenu le 29 juillet dernier au poste de surpression de la Forêt, requérant des travaux de réparation en urgence;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses ont été engendrées, lesquelles étaient imprévues au budget d'opération 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le transfert d'un montant de 21 000 $, taxes en sus, au poste budgétaire 02-413-01-521 de la réserve d'aqueduc Mont-Tremblant pour les coûts engendrés lors de la réparation du bris d'aqueduc survenu le 29 juillet dernier au poste de surpression de la Forêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 324 **9.9 Entente de maintien d'aménagements - parc national du Mont-Tremblant**

CONSIFÉRANT QUE la Ville a aménagé des stationnements, des escaliers et des sentiers, en partie sur son territoire et en partie à l'intérieur des limites du parc national du Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements ont été faits dans le but de faciliter l'accès aux résidents de la Ville à une section de la rivière du Diable située à l'extérieur du parc;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est disposé à tolérer la présence de certains de ces aménagements à l'intérieur des limites du parc, dans la mesure où ils ne nuisent pas à la conservation du milieu naturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de permettre à la Ville de réaliser les travaux d'entretien et de réparation requis pour assurer le maintien des aménagements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement

10.1 Retiré

CM16 09 325 **10.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au contrôle biologique des insectes piqueurs sur l'ensemble de son territoire pour les années 2017, 2018 et 2019, et que le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Pointage technique	Pointage global
GDG Environnement ltée	98	2.31
Conseillers forestiers Roy	42	-

CONSIDÉRANT QUE seul les soumissionnaires ayant obtenu un pointage technique au-dessus de 70 ont vu leur enveloppe de prix dépouillée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise GDG Environnement ltée au montant de 552 900 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-496), pour les services de contrôle biologique des insectes piqueurs pour une période de 3 ans conformément à l'appel d'offre ENV 2016-02 et réparti comme suit :

Année 2017 : 184 300 $;
Année 2018 : 184 300 $;
Année 2019 : 184 300 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 326 **10.3 Contrôle biologique des insectes piqueurs - autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle des insectes piqueurs a été attribué à GDG Environnement ltée pour les années 2017, 2018 et 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la firme GDG Environnement ltée à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 09 327 **10.4 Calcul de la redistribution des redevances à l'enfouissement - demande à la MRC**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) redistribue annuellement aux municipalités un pourcentage des redevances à l'enfouissement, basé sur la performance de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville serait pénalisée par la méthodologie de calcul actuel car le nombre officiel de résidents permanents est de beaucoup inférieur au tonnage de déchets générés par tous les villégiateurs et touristes de Mont-Tremblant, ce qui génère un fort tonnage d'enfouissement par résident;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la Ville, accompagnée par la MRC des Laurentides, entreprenne des démarches de révision officielle du calcul auprès du MDDELCC afin de recevoir sa juste part de redistribution des redevances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0641

initiales de la greffière

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 09 328 **10.5 Service de recharge public pour les véhicules électriques - entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire contribuer à la diminution des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige que la Ville signe un protocole d'entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de se voir confier la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confiant à la Ville la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe intervient pour les deux points suivants :

- Au résumé de l'assemblée de consultation publique de la présente séance, il n'a pas mentionné son lien avec le secteur rue McDermott mais il précise qu'il s'est retiré de toute discussion sur ce point en caucus;
- Il suggère que la vitesse soit réduite de 90 km/hr à 70 km/hr sur la montée Ryan. Le maire le remercie de cette intervention et il mentionne qu'il en sera référé au comité interne de circulation.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 09 329 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0169

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

5 octobre 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **5 octobre 2016** à **midi**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Nomination de cadets policiers - application des dispositions règlementaires sur la résidence de tourisme;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA16 10 212

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA16 10 213

4. Nomination de cadets policiers - application des dispositions règlementaires sur la résidence de tourisme

CONSIDÉRANT les dispositions de la réglementation d'urbanisme interdisant dans certaines zones la résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les nuisances générées par la résidence de tourisme, aussi appelée « location à court terme », sont

initiales du maire

0170

initiales de la greffière

particulièrement concentrées le soir, la nuit et les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire appliquer la réglementation sur la résidence de tourisme lors de ces périodes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE nommer les cadets policiers, fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application des dispositions applicables sur la résidence de tourisme de la réglementation d'urbanisme, selon les formalités et pouvoirs prévus par règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 10 214 **6. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 octobre 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 octobre 2016** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Sont également présentes, la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 12 septembre 2016;

4. Règlements
4.1 Règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun des personnes - avis de motion;
4.2 Règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion;
4.3 Règlement (2016)-A-35-1 modifiant le règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire - Service des travaux publics;
6.2 Retiré;
6.3 Signature de la lettre d'entente 2016-04;
6.4 Nomination de deux capitaines aux opérations par intérim - Service de sécurité incendie;
6.5 Embauche régulière d'un technicien informatique niveau 2 - Technologie de l'information - Direction générale;
6.6 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;
6.7 Résolution CA16 08 178 - modification;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Assurance accidents - renouvellement;
7.4 Retiré;
7.5 Assurances générales - contrats;
7.6 Activité reconnaissance des employés;
7.7 Autorisation de signatures des effets bancaires;

8. Urbanisme (non applicable)

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 octobre 2016

9. Travaux publics
9.1 Service de transport en commun - desserte de la Samaritaine - modifications;
9.2 Vente d'actifs municipaux - contrats;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Plan d'action stratégique en culture 2017-2019 - adoption;

12. Police

13. Incendie
13.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel.

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 10 215 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA16 10 216 **3.1 Séance du 12 septembre 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 12 septembre 2016, tel que déposé, en modifiant la résolution CA16 09 203 par le remplacement des mots « 20 août 2016 » par « 25 juillet 2016 » dans le résolu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA16 10 217 **4.1 Règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun des personnes - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes. Le projet de règlement est

déposé séance tenante et un résumé de ses dispositions sera publié dans un journal local et affiché dans les véhicules du transporteur pour une période de trente (30) jours, conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*.

Le projet de règlement vise à modifier le circuit de la desserte de la Samaritaine au secteur Centre-ville.

CA16 10 218 **4.2 Règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Hugh Scott à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

CA16 10 219 **4.3 Règlement (2016)-A-35-1 modifiant le règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption**

Les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 8 août 2016;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-35-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-A-35 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA16 10 220 **5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 10 221 **6.1 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel suite à la nomination à un poste régulier d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire le 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les besoins de personnel de voirie pour terminer la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Simon Lacasse, à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics à compter du 13 septembre 2016 pour une période de 11 semaines selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Retiré

CA16 10 222 **6.3 Signature de la lettre d'entente 2016-04**

CONSIDÉRANT la création de la fonction de technicien en informatique niveau 2;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective ne prévoit pas ce cas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2016-04 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de modifier la convention collective par l'ajout de l'article 8.10 concernant l'horaire de travail du technicien informatique niveau 2 et l'ajout à l'annexe C du salaire du technicien informatique niveau 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 10 223 **6.4 Nomination de deux capitaines aux opérations par intérim - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la vacance des postes de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de capitaine aux opérations par intérim;

CONSIDÉRANT une période de rotation en alternance selon les besoins du Service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de messieurs Philippe Malherbe et Raynald Wherry à titre de capitaine aux opérations par intérim au Service de sécurité incendie pour une période d'un an à compter du 12 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 10 224 **6.5 Embauche régulière d'un technicien informatique niveau 2 - Technologie de l'information - Direction générale**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de s'adjoindre une personne agissant à titre de technicien informatique niveau 2, en raison du volume actuel de travail et des besoins de soutien aux usagers;

CONSIDÉRANT la création d'un poste régulier de technicien informatique niveau 2 pour pallier à ces besoins;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de Cédric Jacquemin, à titre de technicien informatique niveau 2, technologie de l'information, direction générale à compter du 17 octobre 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 10 225 **6.6 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de répartiteur temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Vicky Cloutier, à titre de répartiteur-préposée au MIP au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police à compter du 17 octobre 2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 10 226 **6.7 Résolution CA16 08 178 - modification**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA16 08 178 par le remplacement dans le résolu du numéro de la lettre d'entente « 2016-06 » par « 2016-02 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. Gestion financière

CA16 10 227 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre au montant de 220 955,51 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA16 10 228 **7.3 Assurance accidents - renouvellement**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une

assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant tient également à assurer les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance accidents avec Courtage d'assurance Claude Hétu inc. pour la période du 1er novembre 2016 au 1er novembre 2017 au coût de 5 497 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Retiré

CA16 10 229 **7.5 Assurances générales - contrats**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE la MMQ recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages et automobile des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 326 185 $, taxes en sus, pour les assurances en responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages et automobiles des propriétaires pour la période du 1er novembre 2016 au 1er novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 10 230 **7.6 Activité reconnaissance des employés**

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au travail;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à confier aux services des Finances et des Ressources humaines l'organisation d'une activité de reconnaissance des

employés prévue en décembre 2016 et d'allouer un budget de 16 195 $, taxes en sus, à cette fin (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 10 231 **7.7 Autorisation de signatures des effets bancaires**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA14 08 190 a abrogé la résolution CA14 07 168 qui abrogeait la résolution CA13 11 230 autorisant certains fonctionnaires à signer les effets bancaires au nom de l'agglomération de Mont-Tremblant et qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des signataires autorisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou le trésorier adjoint soient les représentants de la Ville de Mont-Tremblant à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Populaire de Mont-Tremblant;

QUE ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants pour et au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative.

QUE la trésorière ou le trésorier adjoint exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile aux fins des opérations de la Ville.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature du maire ou du maire suppléant conjointement avec la signature de la trésorière ou du trésorier adjoint.

QUE si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnait toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée pas celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de tout autre manière;

QUE cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse Populaire de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 10 232 **9.1 Service de transport en commun - desserte de la Samaritaine - modifications**

CONSIDÉRANT QUE la Ville dessert actuellement un circuit reliant l'organisme de bienfaisance La Samaritaine au secteur Centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire bonifier le service en modifiant la tarification de façon à faciliter l'accès à la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la tarification actuelle est de 1 $ le passage et que l'organisme La Samaritaine débourse la majeure partie des droits de passages de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE retirer la tarification de 1 $ par passage afin de permettre la gratuité du service de transport municipal à La Samaritaine de Mont-Tremblant et ce, conditionnellement au paiement par cet organisme à la Ville d'une contribution annuelle de 1 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 10 233 **9.2 Vente d'actifs municipaux - contrats**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public via le Centre de services partagés du Québec pour vendre certains équipements usagés et véhicules municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des équipements usagés et véhicules appartenant à la Ville en acceptant les offres des soumissionnaires et de payer au Centre de services partagés du Québec les frais de vente tels qu'indiqués ci-dessous :

ÉQUIPEMENT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	Frais CSPQ
Camion 6 roues 6x6, Ford F-550, année 1999	9269-0254 Qc inc.	11 800,92 $	10%
VUS Ford Escape, année 2006	Stephane Boisvert	1 357,00 $	12%
Camionnette 4x4 Ford F-150, année 2002	Michel Proulx	666.00 $	35%
Automobile Chevrolet Impala année 2012	Badea Stelian	1 404,00 $	12%
Automobile Chevrolet Impala année 2009	9269-0254 Qc inc.	653,27 $	35%
Automobile Chevrolet Impala année 2006	Gilles Bergeron	307,00 $	35%
Lot de pneus d'été sur roues de marque Goodyear – 245-70-19.5	9269-0254 Qc inc.	660,12 $	35%
Roues en acier, 19.5, 8 troues			
Lot de pneus variés (3 hiver, 8 été, 2 avant 19.5	9269-0254 Qc inc.	1 100,00 $	12%
Pneus variés 6 avant, 6 hiver, 5 été19.5			
Pneus hiver, 225-60-18 marque Eagle Ultragrip			
Pneus hiver, 225-55-17 marque Goodyear Ultragrip			

Lot de filtres : huile, essence, air, transmissions et antigel	9269-0254 Qc inc.	3 000,18 $	12%
Lot de pièces pour Ford F-550			
Lot de pièces pour GMC 5500			
Lot de pièces pour véhicule Bombardier			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 10 234 **11.1 Plan d'action stratégique en culture 2017-2019 - adoption**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant reconnaît la culture comme l'un des piliers du développement durable et l'un des moteurs de l'économie et du tourisme locaux;

CONSIDÉRANT QUE le premier plan d'action stratégique en culture, qui s'est échelonné de 2012 à 2016, a permis la réalisation de plusieurs projets et la mise en place de programmes et de mesures qu'il est important de poursuivre dans un deuxième plan d'action;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le plan d'action stratégique en culture pour les années 2017 à 2019 tel qu'élaboré par la Commission culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

CA16 10 235 **13.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme et qu'elle doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE transmettre à la MRC des Laurentides la présente résolution de demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe demande que des actions soient entreprises afin de diminuer le trafic sur la montée Ryan, entre la route 117 et la Station Mont Tremblant durant les périodes de fort achalandage, notamment par l'augmentation du nombre de préposés à l'accueil des stationnements à la Station.

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 10 236 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0228

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 octobre 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 octobre 2016** à **19 h 21**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Sont également présentes, la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 12 septembre 2016;

4. Règlements
4.1 Avis de motion :
4.1.1 Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
4.1.2 Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
4.1.3 Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois);
4.2 Règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
4.2.1 Avis de motion;
4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
4.3 Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1 :
4.3.1 Avis de motion;
4.3.2 Adoption du second projet de règlement;
4.4 Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032 :
4.4.1 Avis de motion;
4.4.2 Adoption du second projet de règlement;
4.5 Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures - avis de motion;
4.6 Règlement décrétant des acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du village et du centre-ville ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 990 000 $ pour sa réalisation - avis de motion;
4.7 Règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain :
4.7.1 Avis de motion;
4.7.2 Adoption du projet de règlement;

initiales du maire

0229

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 octobre 2016

5. Administration
- 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
- 5.2 Gala Excellence de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;
- 5.3 Opération Nez Rouge - contribution financière;
- 5.4 Événements Sportifs Mont-Tremblant - conseil d'administration;
- 5.5 Mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme - acquisitions immobilières au secteur du Village;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière
- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Retiré;
- 7.4 Assurance en responsabilité civile pour le parc de « pumptrack » - contrat;

8. Urbanisme
- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
  - 8.1.1 Chemin de la Mansarde - réduction de la largeur de la ligne de terrain adjacente au lac d'un lot projeté;
  - 8.1.2 114, impasse des Cascades - réductions de la superficie, de la profondeur et de la largeur de la ligne de terrain adjacente au lac;
  - 8.1.3 118, impasse des Cascades - réductions de la superficie, de la profondeur et de la largeur des lignes de terrain adjacentes au lac et à la rue;
  - 8.1.4 590, chemin Desmarais - empiètement d'un terrain de sport en marge avant;
  - 8.1.5 Rue Cachée - empiètement en marge arrière;
  - 8.1.6 160, chemin du Lac-Lamoureux - augmentation de la superficie sur pilotis;
  - 8.1.7 169, rue Harrisson - augmentation de la superficie d'un garage;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 septembre 2016;
- 8.3 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats;
- 8.4 Modification au tracé d'une servitude pour une piste multifonctionnelle - G7 Développement inc.;
- 8.5 Fondation La Traversée - cession d'un immeuble à des fins de soins palliatifs;
- 8.6 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;

9. Travaux publics
- 9.1 Déneigement du stationnement du Complexe aquatique - contrat;
- 9.2 Peinture de la toiture de la salle de spectacle - acceptation provisoire;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Retiré;
- 9.5 Demande d'aide financière pour l'implantation de réseaux d'égouts séparatifs - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;
- 9.6 Demande d'aide financière pour l'implantation de réseaux d'égouts séparatifs - Fonds des petites collectivités;

10. Environnement
- 10.1 Achat de bacs noirs et bacs verts;
- 10.2 Entente intermunicipale - futur site de compostage RIDR - déclaration d'intention.

11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

initiales du maire

0230

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 octobre 2016

****

CM16 10 330 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM16 10 331 **3.1 Séance du 12 septembre 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 septembre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Avis de motion

CM16 10 332 **4.1.1 Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

CM16 10 333 **4.1.2 Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1.

CM16 10 334 **4.1.3 Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois)**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois).

4.2 Règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM16 10 335 **4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM16 10 336 **4.2.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1

CM16 10 337 **4.3.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1.

CM16 10 338 **4.3.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032

CM16 10 339 **4.4.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032.

CM16 10 340 **4.4.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 341 **4.5 Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois concernant le prochain point.

CM16 10 342 **4.6 Règlement décrétant des acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du village et du centre-ville ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 990 000 $ pour sa réalisation - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant des acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du village et du centre-ville ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 990 000 $ pour sa réalisation.

4.7 Règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain

CM16 10 343 **4.7.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

CM16 10 344 **4.7.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM16 10 345 **5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 346 **5.2 Gala Excellence de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 3 billets au montant total de 480 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346), pour la représentation de la Ville au Gala Excellence de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui aura lieu le 29 octobre au Centre des congrès de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 347 **5.3 Opération Nez Rouge - contribution financière**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 500 $ (poste budgétaire 02-110-00-972) à Opération Nez Rouge dont les fonds amassés seront remis à Tornade Jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 348 **5.4 Événements Sportifs Mont-Tremblant - conseil d'administration**

CONSIDÉRANT la création d'Événements Sportifs Mont-Tremblant (ESMT), organisme sans but lucratif dont le mandat est l'organisation d'événements sportifs;

CONSIDÉRANT QU' ESMT aura notamment comme mandat la gestion des événements IRONMAN à compter du 1er janvier 2017;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la Ville de siéger sur le conseil d'administration de ESMT en raison de son intérêt à participer à l'organisation et à la promotion d'activités conformes aux articles 93 et 94 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Luc Brisebois ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que le directeur général à siéger sur le conseil d'administration de Événements Sportifs Mont-Tremblant et de permettre à la directrice administrative d'assurer le soutien administratif à cet organisme en lien avec les événements IRONMAN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 349 **5.5 Mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme - acquisitions immobilières au secteur du Village**

CONSIDÉRANT QUE la Ville adoptait le 12 août 2013 le règlement (2013)-100-13 afin d'ajouter au plan d'urbanisme des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) dans les secteurs du Village et du Centre-ville, lesquels seront amendés afin d'en préciser les objectifs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un PPU, les articles 85 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* accordent à la Ville des pouvoirs d'acquisition d'immeubles en vue de leur aliénation ou de leur location, d'expropriation, de détention et d'administration de ces immeubles;

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue entre la Ville et le propriétaire d'immeubles sur lesquels la Ville avait imposé des réserves foncières en vue de la mise en œuvre du PPU dans le secteur du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature d'une offre d'achat en vue de l'acquisition de gré à gré des immeubles actuellement connus et désignés comme étant les lots 2 803 215, 2 803 237, 2 803 238, 2 803 255, 2 803 256, 2 803 257, 2 803 279, 2 803 299, 2 803 300, 2 803 351 du cadastre officiel du Québec, pour une somme de 4 500 000 $, dont un dépôt non-remboursable au montant de 100 000 $ (payable par le surplus libre accumulé) à être versé au notaire en fidéicommis à la signature de l'offre d'achat dont les principaux éléments font l'objet d'un projet déposé au conseil;

QUE ce dépôt soit ensuite versé par le notaire au promettant-vendeur ou à son représentant dûment autorisé à la condition que, dans les trente (30) jours de la signature de l'offre d'achat, la société 6966578 Canada inc. se soit désistée totalement de la *Requête pour fixation d'une indemnité suite à l'abandon d'une réserve* au Tribunal administratif du Québec (dossier SAI-M-234590-1502) et ait renoncé à toute autre poursuite contre la Ville en lien avec cette réserve;

QU' une fois le désistement obtenu, d'autoriser la signature de l'acte de vente sous réserve de l'entrée en vigueur de tout règlement d'urbanisme requis afin de préciser les objectifs à l'origine de cette transaction et au besoin, sous réserve de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt pour le financement de cette transaction;

DE mandater tous les professionnels nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution (poste budgétaire 02-140-03-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM16 10 350

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2016 au montant de 166 286,67 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

7.3 Retiré

CM16 10 351

7.4 Assurance en responsabilité civile pour le parc de « pumptrack » - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'ouverture d'un parc de « pumptrack » le 22 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de BFL Canada risques et assurances Inc. au montant 5 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420) pour le contrat d'assurance en responsabilité civile du parc de « pumptrack » pour la période du 22 août 2016 au 22 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Chemin de la Mansarde - réduction de la largeur de la ligne de terrain adjacente au lac d'un lot projeté

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-130) vise à autoriser la création d'un lot dont la largeur de la ligne de terrain adjacente au lac Beauvallon est de 47,75 m plutôt que de 100 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU16-09-201)

Questions du public : une question est posée.

8.1.2 114, impasse des Cascades - réductions de la superficie, de la profondeur et de la largeur de la ligne de terrain adjacente au lac

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-143) vise à autoriser une opération cadastrale à partir de lots existants visant la création d'un lot irrégulier dont :

- la largeur de la ligne de terrain adjacente au lac est de 21,13 m plutôt que de 75 m;
- la superficie est de 4 477 m^2 plutôt que de 10 000 m^2;
- la profondeur est de 69 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-09-202)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 118, impasse des Cascades - réductions de la superficie, de la profondeur et de la largeur des lignes de terrain adjacentes au lac et à la rue

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-150) vise à autoriser une opération cadastrale à partir de lots existants visant la création d'un lot irrégulier dont :

- la largeur de la ligne de terrain adjacente au lac est de 32,95 m plutôt que de 75 m;
- la largeur sur la rue est de 60 m plutôt que de 75 m;
- la superficie est de 4 485 m^2 plutôt que de 10 000 m^2;
- la profondeur est de 37 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-09-202)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 590, chemin Desmarais - empiètement d'un terrain de sport en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-171) vise à autoriser l'implantation d'un terrain de sport à 5,79 m plutôt qu'à 10 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-09-204)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Rue Cachée - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-172) vise à autoriser la construction d'une résidence dont une section est implantée à 10,6 m plutôt qu'à 15 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-09-203)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 160, chemin du Lac-Lamoureux - augmentation de la superficie sur pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-173) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence avec une fondation sur pilotis qui représente 33,17 %, plutôt que 20 %, de la superficie au sol du bâtiment qui repose sur des fondations continues.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-09-205)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 169, rue Harrisson - augmentation de la superficie d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-177) vise à autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 83,2 m^2 plutôt que de 65 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-09-206)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM16 10 352

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 septembre 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE reporter à une prochaine séance, la décision portant sur la recommandation CCU16-09-208 concernant le 100, chemin Napoléon, compte tenu de la nécessité de préciser la demande du propriétaire;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 19 septembre 2016 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue Cachée	CCU16-09-203
160, chemin du Lac-Lamoureux	CCU16-09-205
169, rue Harrisson	CCU16-09-206

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
114 et 118, impasse des Cascades	CCU16-09-202
590, chemin Desmarais	CCU16-09-204

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin de la Mansarde	CCU16-09-201

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
131, chemin de Kandahar	CCU16-09-207

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 353 **8.3 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats au comité consultatif d'urbanisme de monsieur Carol Matte, à titre de président et de monsieur Yvon Labonté du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 354 **8.4 Modification au tracé d'une servitude pour une piste multifonctionnelle - G7 Développement inc.**

CONSIDÉRANT QUE G7 Développement inc., dans le cadre de la réalisation de son projet, a cédé à des fins de parcs une servitude pour une piste multifonctionnelle située dans la phase 8;

CONSIDÉRANT QUE la planification de la phase 8 et la construction du terrain de tennis engendre des conflits avec le tracé de cette servitude que G7 Développement inc. propose de déplacer à ses frais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un amendement à la servitude publiée sous le numéro 16240040 au bureau de la publicité des droits de Labelle, afin que le tracé soit tel qu'il apparait sur deux plans préparés par l'agence Relief Design, en date du 8 septembre 2016 intitulés *Piste multifonctionnelle Secteur tennis* et *Piste multifonctionnelle Phase 8*, tous les frais relatifs à cette modification étant à la charge de G7 Développement inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 355 **8.5 Fondation La Traversée - cession d'un immeuble à des fins de soins palliatifs**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation La Traversée travaille à la mise sur pied d'une maison de soins palliatifs afin d'accueillir les personnes en fin de vie de la région des hautes Laurentides dont l'accès et les soins offerts seront entièrement gratuits, sans égard à l'âge, à la religion ou à la langue;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie du support du Ministre de la santé et des services sociaux, des députés des circonscriptions de

Labelle et de Bertrand et de la responsable du dossier au CISSS des Laurentides, ainsi que du financement de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a confirmé sa participation à ce projet qui s'inscrit dans l'objectif d'offrir à ses citoyens et à ceux de la région des services de fin de vie de qualité, empreints de dignité, dans un environnement exceptionnel et paisible;

CONSIDÉRANT QUE les autorisations nécessaires ont été confirmées, notamment aux fins du changement d'usage que nécessitait l'aménagement d'une maison de soins palliatifs à cet endroit et qu'une partie du lot 5 129 063 adjacent doit être intégré au projet afin de respecter l'ensemble de la règlementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la cession et la fermeture de cette ancienne rue et de la partie du lot 4 649 721 ayant fait l'objet de la résolution CM15 12 378 n'occasionneront aucune enclave et n'empêcheront aucun propriétaire de lot d'avoir accès à sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette partie du lot adjacent est située dans l'emprise de l'ancienne montée Ryan dont il y a lieu de décréter la fermeture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE décréter la fermeture de cette section de l'ancienne montée Ryan et d'extraire du domaine public le lot connu et désigné comme étant le lot 5 129 063 du cadastre du Québec et la partie du lot 4 649 721 ayant fait l'objet de la résolution CM15 12 378;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à la cession à titre gratuit de la partie du lot 5 129 063 ci-dessus mentionnée d'une superficie d'environ 1351 mètres carrés adjacente au lot 4 649 721 et d'une partie du lot 4 649 721 du cadastre du Québec, plus précisément connue sous le nom de Beauvallon, tel que prévu à la résolution CM15 12 378 adoptée antérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.6 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 septembre 2016 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
- Règlement (2016)-102-42 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
- Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau Villageois);

- Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032.

9. Travaux publics

CM16 10 356 **9.1 Déneigement du stationnement du Complexe aquatique - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire procéder au déneigement du stationnement du complexe aquatique et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entrepreneurs locaux pour ce projet et qu'une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Excavation Claude Boivin et Fils inc., au montant de 16 157,98 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-41-522), pour le déneigement du stationnement du Complexe aquatique, incluant le débarcadère, l'aire de livraison et la voie d'accès véhiculaire, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-41 et ce, pour une période de 2 ans réparti comme suit :

Période hivernale 2016-2017 7 999,00 $;
Période hivernale 2017-2018 8 158,98 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 357 **9.2 Peinture de la toiture de la salle de spectacle - acceptation provisoire**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de peinture de la toiture de la salle de spectacle ont été réalisés par l'entreprise Rénovation en Action (9217 2097 Québec inc.) en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de peinture de la toiture de la salle de spectacle en libérant une partie de la retenue contractuelle au montant de 2 160 $, taxes en sus (projet 2016-25), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

9.4 Retiré

CM16 10 358 **9.5 Demande d'aide financière pour l'implantation de réseaux d'égouts séparatifs - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' autoriser la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de mise en place de réseaux d'égouts séparatifs dans le secteur Centre-ville auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds pour l'Eau Potable et le Traitement des Eaux Usées (FEPTEU);

QUE soit confirmé par la présente l'engagement de la Ville de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;

QUE la Ville de Mont-Tremblant désigne le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 359

9.6 Demande d'aide financière pour l'implantation de réseaux d'égouts séparatifs - Fonds des petites collectivités

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités (FPC) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de mise en place de réseaux d'égouts séparatifs dans le secteur Centre-Ville auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités (FPC);

QUE soit confirmé par la présente l'engagement de la Ville de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles aux projets incluant le seuil minimal d'immobilisations et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;

QUE la Ville de Mont-Tremblant désigne le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement

CM16 10 360 **10.1 Achat de bacs noirs et bacs verts**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit régulièrement s'assurer d'une disponibilité de bacs sur roues et renflouer son inventaire au besoin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres regroupé pour ses municipalités ayant besoin de bacs et obtenu des soumissions en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'achat, auprès de la MRC des Laurentides, de 144 bacs verts au prix de 64,61 $ l'unité pour un montant total de 9 303,84 $, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-452-10-695) et de 144 bacs noirs au prix de 64,61 $ l'unité pour un montant total de 9 303,84 $, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-451-10-695) livrables en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 10 361 **10.2 Entente intermunicipale - futur site de compostage RIDR - déclaration d'intention**

CONSIDÉRANT la résolution R.3427 16.09.21 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) concernant la mise en place d'un futur site de compostage des matières organiques de la RIDR;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui souhaitent participer au projet doivent en aviser la RIDR avant le 31 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE confirmer l'intention de la Ville de participer au projet du futur site de compostage de la RIDR concernant les matières organiques qui seront collectées sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Madame Lilianne Labelle-Gauthier dépose une pétition afin que la rue des Lilas soit pavée.

16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 10 362 **19. Levée de la séance**

initiales du maire

0242

initiales de la greffière

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0518

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 novembre 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 novembre 2016** à **7 h 57**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Avis de motion :
   - 4.1 Règlement (2016)-102-42-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
   - 4.2 Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif;

5. Deuxième période de questions;

6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM16 11 363

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0519

initiales de la greffière

4. Avis de motion

CM16 11 364

4.1 Règlement (2016)-102-42-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-102-42-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

CM16 11 365

4.2 Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif

Avis de motion est donné par monsieur Kevin Ratcliffe à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM16 11 366

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 8 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 novembre 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 novembre 2016** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents, le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

Discours du maire sur la situation financière

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance extraordinaire du 5 octobre 2016;
3.2 Séance ordinaire du 11 octobre 2016;

4. Règlements
4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017 - avis de motion;
4.2 Règlement (2016)-A-48 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - adoption;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
5.3 Rapport du maire sur la situation financière de l'agglomération de Mont-Tremblant;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs;
6.2 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
6.3 Embauche temporaire d'une technicienne juridique - Cour municipale, Service du greffe;
6.4 Adoption des modifications à l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant;
6.5 Embauche temporaire de trois préposés aux parcs - Service des travaux publics;
6.6 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et des équipements - Service des travaux publics;
6.7 Embauche temporaire d'une secrétaire, soutien administratif à temps partiel - Service de police;
6.8 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

7.2 Liste des engagements;
7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2016;
7.4 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 2000-3, 2000-04, (2008)-A-19, (2010)-A-25, (2014)-138, (2014)-139, (2014)-140, (2015)-A-40 et (2016)-148 :
7.4.1 Concordance;
7.4.2 Prolongation;
7.4.3 Courte échéance;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite - acceptation finale des travaux;
9.2 Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - contrat;
9.3 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats;
9.4 Fourniture et transport de pierre abrasive 2016-2017 - contrat;
9.5 Mise à niveau du barrage au lac Tremblant - acceptation provisoire des travaux.

10. Environnement (non applicable)
11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 11 237 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA16 11 238 **3.1 Séance extraordinaire du 5 octobre 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 5 octobre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 11 239 **3.2 Séance ordinaire du 11 octobre 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 octobre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA16 11 240 **4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017.

CA16 11 241 **4.2 Règlement (2016)-A-48 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Hugh Scott à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur Hugh Scott
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, le RÈGLEMENT (2016)-A-48 MODIFIANT LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF ANNEXÉE AU DÉCRET 846-2005 CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CA16 11 242 **5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 243

5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 4 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 244

Modifiée par la résolution CA16 12 270

5.3 Rapport du maire sur la situation financière de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Luc Brisebois a fait son rapport sur la situation financière de l'agglomération de Mont-Tremblant au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'agglomération de Mont-Tremblant et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et de décréter que le rapport sera publié dans le journal L'Information du Nord du 23 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA16 11 245

6.1 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le remplacement du personnel absent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Isabelle Asselin, à titre de préposée aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet au Service de la culture et des loisirs à compter du 17 octobre 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 246

6.2 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le besoin de personnel pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Félix Morand-Campeau, Stéphane Gauthier et Alexis Paquin, à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics pour une période de 22 semaines à compter du 7 novembre 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 247 **6.3 Embauche temporaire d'une technicienne juridique - Cour municipale, Service du greffe**

CONSIDÉRANT les absences ponctuelles du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT la vacance du poste pour la prise d'un congé de maternité et parental par le titulaire;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Sylvie Proulx, à titre de technicienne juridique à la Cour municipale, Service du greffe, sur appel à compter du 12 octobre 2016 et à temps plein à compter du 5 décembre 2016, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 11 248 **6.4 Adoption des modifications à l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre à jour l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant adopté par la résolution CA13 05 110 et modifié par la résolution CA15 03 063;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme de la Ville de Mont-Tremblant, tel que préparé par le Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 249 **6.5 Embauche temporaire de trois préposés aux parcs - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les travaux requis pour l'installation des décorations d'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de mesdames Denise Légaré et Isabelle Meilleur pour la période du 7 au 11 novembre 2016 et de monsieur Benoît

Émond pour la période du 31 octobre au 25 novembre 2016, pour la préparation et l'installation des décorations d'hiver dans divers secteurs de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 250 **6.6 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et des équipements - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la liste des travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Jonathan Major, à titre de préposé à l'entretien des immeubles et des équipements au Service des travaux publics pour une période de 7 semaines à compter du 17 octobre 2016, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 251 **6.7 Embauche temporaire d'une secrétaire, soutien administratif à temps partiel - Service de police**

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour des raisons de maladie;

CONSIDÉRANT la retraite progressive de l'adjointe administrative;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Alexandra Dinelle-Elliott à titre de secrétaire, soutien administratif à temps partiel, 4 jours/semaine, au Service de police à compter du 2 novembre 2016, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 252 **6.8 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de retraite progressive ou préretraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2016-05 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à la demande de retraite progressive ou préretraite, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 11 253 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016 au montant de 307 618,42 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 254 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 9 087,05 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 255 **7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2016**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt par la trésorière, des états comparatifs semestriels en date du 30 septembre 2016, tel qu'en fait foi le document déposé en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution comme si reproduit au long, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 2000-3, 2000-04, (2008)-A-19, (2010)-A-25, (2014)-138, (2014)-139, (2014)-140, (2015)-A-40 et (2016)-148

CA16 11 256 **7.4.1 Concordance**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 7 851 000 $;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt	Montant
(2014)-139	185 000 $
2000-03	61 400 $
(2014)-140	112 000 $
2000-04	58 200 $
(2008)-A-19	4 071 900 $
(2010)-A-25	230 900 $
(2010)-A-25	707 600 $
(2014)-138	710 000 $
(2016)-148	1 000 000 $
(2015)-A-40	714 000 $

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 7 851 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinées aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470 rue Charbonneau, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 257

7.4.2 Prolongation

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant avait le 28 novembre 2016, un montant de 5 130 000 $ à renouveler, sur un emprunt original de 7 884 000 $, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements d'emprunts 2000-03, 2000-04, (2008)-A-19 et (2010)-A-25;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement soit datée du 6 décembre 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant emprunte 5 130 000 $ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 258 **7.4.3 Courte échéance**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 851 000 $, effectué en vertu des règlements 2000-3, 2000-04, (2008)-A-19, (2010)-A-25, (2014)-138, (2014)-139, (2014)-140, (2015)-A-40 et (2016)-148, la Ville de Mont-Tremblant émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement n° 26 - 7 554 000 $

- **cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2016) en ce qui a trait aux amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros (2008)-A-19, (2010)-A-25, (2014)-138, (2016)-148 et (2015)-A-40, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement n° 27 - 297 000 $

- **cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2016) en ce qui a trait aux amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros (2014)-139 et (2014)-140, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 11 259 **9.1 Réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite, entre la rue Demontigny et le pont de la Rivière-du-Diable ont été réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme WSP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Uniroc Construction inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 31 875,59 $, taxes en sus (projet 2015-18), pour les travaux de réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 260 **9.2 Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant doit procéder au déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, d'abribus, d'arrêt d'autobus ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Levert Paysage (1995), au montant de 78 000 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, de 18 abribus, de 6 arrêts d'autobus ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair pour la période du 15 novembre 2016 au 15 mai 2017, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2016-44 et réparti comme suit :

- Période du 15 novembre 2016 au 15 mai 2017 25 500 $ (taxes en sus);
- Période du 15 octobre 2017 au 15 mai 2018 26 000 $ (taxes en sus);
- Période du 15 octobre 2018 au 15 mai 2019 26 500 $ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 11 261 **9.3 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 comme suit :

- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Sylvie Gourde, membre;
- le directeur du Service des travaux publics;
- l'adjointe administrative du Service des travaux publics;
- la commis-secrétaire - transport en commun du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 11 262 **9.4 Fourniture et transport de pierre abrasive 2016-2017 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant doit procéder à l'achat de pierre concassée 5 à 10 mm pour l'entretien hivernal des rues et trottoirs et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Montant pour 3 000 tonnes (taxes en sus)**
Carrière Miller 2015	50 430 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	540 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Carrière Miller 2015, au montant de 50 430 $, incluant redevance, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621), pour la fourniture et le transport d'environ 3 000 tonnes de pierre concassée 5 à 10 mm, soit un prix unitaire de 16,25 $/tonne, redevance et taxes en sus, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2016-45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 11 263 **9.5 Mise à niveau du barrage au lac Tremblant - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise à niveau du barrage du lac Tremblant ont été réalisés par l'entreprise Gelco Construction inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par monsieur Luc Laliberté, ingénieur-conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' approuver le paiement à l'entreprise Gelco (à même le surplus libre accumulé, tel qu'autorisé par la résolution CA16 09 208) des travaux supplémentaires au montant de 20 530,59 $, taxes en sus, auquel la retenue contractuelle de 10 % a été appliquée;

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de mise à niveau du barrage du lac Tremblant en libérant 50 % de la retenue contractuelle au montant de 11 709,30 $, taxes en sus (projet 2013-56 - payable par le règlement d'emprunt 2015-A-41), et auquel une retenue contractuelle résiduelle de 5 % de la valeur du contrat final a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)
11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Madame la conseillère Thérèse Barrette annonce la projection du film concernant l'environnement. Le film DEMAIN sera présenté gratuitement le mardi 29 novembre, 19 h, à la salle Anna-Archambault de l'école secondaire Curé-Mercure.

initiales du maire

0037

initiales de la greffière

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 11 264 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0659

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 novembre 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 novembre 2016** à **19 h 22**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents, le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :

I. Règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

***

Discours du maire sur la situation financière

***

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
- 3.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2016;
- 3.2 Séance extraordinaire du 9 novembre 2016;

4. Règlements
- 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017 - avis de motion;
- 4.2 Adoption de règlements :
  - 4.2.1 Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
  - 4.2.2 Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
  - 4.2.3 Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois);
- 4.3 Adoption de règlements :
  - 4.3.1 Règlement (2016)-102-42-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
  - 4.3.2 Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif;
  - 4.3.3 Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1;
  - 4.3.4 Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032;

initiales du maire

0660

initiales de la greffière

4.4 Règlement (2016)-150 décrétant des acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du village et du centre-ville ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 990 000 $ pour sa réalisation - adoption;
4.5 Règlement (2016)-151 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures - adoption;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
5.2 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
5.3 24h de ski de Tremblant - participation;
5.4 Retiré;
5.5 Retiré;
5.6 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation;
5.7 Expansion du réseau wi-fi - rue de Saint-Jovite et chemin du Village;
5.8 Fourniture et installation des équipements wi-fi - contrat;
5.9 Ski de fond Mont-Tremblant :
5.9.1 Subventions saison 2016-2017;
5.9.2 Contrat de service saison 2016-2017;
5.10 Réclamation d'assurance - dossier 700-17-009407-122;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche temporaire d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2016;
7.4 Affectation du surplus non affecté;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 2396, rue Labelle - rénovation en rive, empiètements en marges avant, latérale et dans le corridor de signature, réduction de la largeur d'une allée d'accès et de sa distance avec la ligne naturelle des hautes eaux du lac Ouimet;
8.1.2 315, route 117 - aires d'entreposage visibles du corridor de signature et réduction du nombre d'arbres dans la bande de protection du corridor de signature;
8.1.3 315, allée Paisible - implantation d'un garage isolé attenant à un bâtiment accessoire;
8.1.4 141, rue Rabellino - augmentation de la hauteur d'un muret de soutènement;
8.1.5 228, chemin Jean-Marie - réduction de la distance entre le bâtiment principal et une remise;
8.1.6 135, 7e rang - réduction de superficie;
8.1.7 1595-1599, route 117 - empiètement en marge arrière;
8.1.8 100, chemin Napoléon - augmentation de la hauteur de 2 enseignes;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 octobre 2016;
8.3 Identification d'un toponyme pour un lac et d'un odonyme pour deux allées d'accès existantes;

9. Travaux publics
9.1 Pavage conventionnel 2015 - acceptation finale des travaux;
9.2 Service de contrôle animalier - contrat;
9.3 Entente de travaux conjoints avec le MTMDET - réfection de la route 327 - entrée du Village vs réfection du réseau d'aqueduc;
9.4 Aménagement du Complexe aquatique - acceptation finale des travaux;
9.5 Retiré;
9.6 Projet Via Tremblant phase 1 - acceptation provisoire des travaux municipaux de niveau I;
9.7 Fleurons du Québec - participation au dévoilement officiel;

initiales du maire

0661

initiales de la greffière

9.8 Réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle - acceptation provisoire des travaux;
9.9 Projet Station Nature - Construction Premia inc. - acceptation finale des travaux;
9.10 Prolongement du chemin de l'Albatros - Station Mont Tremblant - acceptation finale des travaux et municipalisation;
9.11 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Jéronard ltée - acceptation finale des travaux et municipalisation;
9.12 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rue;
9.13 Pavage conventionnel 2016 - acceptation provisoire des travaux;
9.14 Municipalisation - réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - projet Pure Tremblant;
9.15 Demande d'aide financière aménagement de terrains de tennis - Fonds des petites collectivités;
9.16 Demande d'occupation permanente du domaine public - chemin de la Muraille;
9.17 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports - pavage sur la route 327;
9.18 Retrait de la signalisation « camion interdit » sur la route 327 - demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
9.19 Stabilisation talus - affaissement extrémité rue Nelson;
9.20 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - construction de rue et prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts - projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède;

10. Environnement
10.1 Appui pour le rejet du projet de Loi sur les hydrocarbures;
10.2 Proposition sur le partage des redevances issues des hydrocarbures;
10.3 Utilisation du futur site de compostage de la RIDR - entente;

11. Culture et loisirs
11.1 Choeur Tremblant - achat de billets pour les jeunes;
11.2 Autorisation d'événements;

12. Police
13. Incendie
14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance
15.1 Pétition pour le pavage du chemin Clermont-Dubois.

16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, à l'aide d'une présentation, explique la portée du règlement (2016)-100-23 dont les modifications portent sur une mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain en leur intégrant un programme d'acquisition d'immeubles qui vient préciser les intentions de la Ville.

CM16 11 367 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0662

initiales de la greffière

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CM16 11 368 **3.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 octobre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 369 **3.2 Séance extraordinaire du 9 novembre 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM16 11 370 **4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017.

4.2 Adoption de règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet des règlements.

CM16 11 371 **4.2.1 Règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-100-22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 372

4.2.2 Règlement (2016)-101-14 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-101-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA NOUVELLE ZONE TO-801-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 373

4.2.3 Règlement (2016)-106-14 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 4 (noyau villageois)

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-106-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 PAR L'AGRANDISSEMENT DU SECTEUR 4 (NOYAU VILLAGEOIS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Adoption de règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet des règlements.

CM16 11 374

4.3.1 Règlement (2016)-102-42-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance extraordinaire du 9 novembre 2016;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-102-42-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 375

4.3.2 Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Kevin Ratcliffe à la séance extraordinaire du 9 novembre 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-102-42-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À ZONE TM-140 AFIN D'AUTORISER UN CENTRE SPORTIF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 376

4.3.3 Règlement (2016)-103-12 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux dispositions de la nouvelle zone TO-801-1

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-103-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA NOUVELLE ZONE TO-801-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 377

4.3.4 Règlement (2016)-107-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'usage cabane à sucre complémentaire à l'habitation dans la zone VR-1032

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-107-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT À L'USAGE CABANE À SUCRE COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION DANS LA ZONE VR-1032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 378

4.4 Règlement (2016)-150 décrétant des acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du village et du centre-ville ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 990 000 $ pour sa réalisation - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-150 DÉCRÉTANT DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES POUR LA RÉALISATION DES PPU DU VILLAGE ET DU CENTRE-VILLE AINSI QU'UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 4 990 000 $ POUR SA RÉALISATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 379

4.5 Règlement (2016)-151 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-151 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CM16 11 380

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 381

Modifiée par la résolution CM16 12 429

5.2 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Luc Brisebois a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et de décréter que le rapport sera publié dans le journal L'Information du Nord le 23 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 382 **5.3 24h de ski de Tremblant - participation**

CONSIDÉRANT QUE des campagnes de financement sont organisées au profit du bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement 24h de ski de Tremblant par l'attribution d'une somme maximale de 4 500 $ (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre à une équipe de représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra du 9 au 11 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Retiré

5.5 Retiré

CM16 11 383 **5.6 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de billets pour la somme de 920 $ (poste budgétaire 02-110-00-346), pour la partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant qui aura lieu le 25 novembre au Fairmont Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 11 384 **5.7 Expansion du réseau wi-fi - rue de Saint-Jovite et chemin du Village**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire l'expansion du réseau wi-fi sur une portion de l'artère de la rue de Saint-Jovite et du chemin du Village et que la direction générale a procédé à une demande de prix pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Entrepreneur	Montant de la soumission (taxes en sus)
ESI Technologies	12 534,06 $
CDW Canada	17 418,72 $
Insight Canada	17 447,77 $

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme de l'entreprise ESI Technologie inc. au montant de 12 534,06 $, taxes en sus (projet 2016-71), pour l'expansion du réseau wi-fi sur une portion de l'artère de la rue de Saint-Jovite et du chemin du Village, le tout payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 11 385

5.8 Fourniture et installation des équipements wi-fi - contrat

CONSIDÉRANT QU' il est requis de faire l'installation des équipements wi-fi dans le cadre du projet d'expansion du réseau;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service de la technologie de l'information en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de gré à gré à l'entreprise Vidéo Comm Électronique inc. pour la fourniture et l'installation des équipements au montant de 5 460 $, taxes en sus (projet 2016-71), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Ski de fond Mont-Tremblant

CM16 11 386

5.9.1 Subventions saison 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville et Ski de fond Mont-Tremblant pour la préparation et l'entretien de la surface d'un tronçon du parc linéaire allant de la limite sud de la Ville au chemin des Boisés et pour les activités de fonctionnement de l'organisme;

DE verser les contributions selon les modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 387

5.9.2 Contrat de service saison 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire contribuer financièrement pour que les citoyens aient accès gratuitement au réseau de pistes de ski de fond, de sentiers de raquette et de marche sur présentation de leur carte Citoyen/Citoyenne valide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville et Ski de fond Mont-Tremblant pour permettre l'accès gratuit aux citoyens au réseau de pistes de ski de fond, de sentiers de raquette et de marche sur présentation de leur carte Citoyen/Citoyenne valide;

DE verser la contribution selon les modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 388 **5.10 Réclamation d'assurance - dossier 700-17-009407-122**

CONSIDÉRANT la signification d'une requête introductive d'instance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des documents nécessaires au dossier de la Cour supérieure 700-17-009407-122, conformément à la recommandation commune de l'expert en sinistre mandaté par les assureurs et du Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM16 11 389 **6.1 Embauche temporaire d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la hausse de l'achalandage durant la saison automnale à l'écocentre et la nécessité d'assurer le service aux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Donald Méthot, à titre de préposé à l'écocentre au Service des travaux publics, 38 heures semaine, soit du mardi au samedi, à compter du 18 octobre 2016 jusqu'au 3 décembre 2016 inclusivement, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. Gestion financière

CM16 11 390 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016 au montant de 161 031,29 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM16 11 391

7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2016

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt par la trésorière, des états comparatifs semestriels en date du 30 septembre 2016, tel qu'en fait foi le document déposé en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution comme si reproduit au long, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 392

7.4 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2015 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit, aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant, des matières résiduelles de Mont-Tremblant et de la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles, pour un montant total de 676 286,38 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 2396, rue Labelle - rénovation en rive, empiètements en marges avant, latérale et dans le corridor de signature, réduction de la largeur d'une allée d'accès et de sa distance avec la ligne naturelle des hautes eaux du lac Ouimet

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-148) vise à autoriser :

- alors que le règlement ne le permet pas, la rénovation de 3 bâtiments à vocation commerciale dont l'implantation, dans la rive du lac Ouimet, est protégée par droits acquis;
- l'implantation d'un agrandissement à 3,6 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant et à 10 m du corridor de signature qu'est la rue Labelle;
- la construction d'une allée d'accès à double sens avec une largeur de 3,5 m plutôt que de 5 m et son implantation à 21,91 m plutôt qu'à 30 m de la ligne naturelle des hautes eaux;
- la construction d'un porche d'entrée à 2,66 m plutôt qu'à 4 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-10-212)

Questions du public : une question est posée.

8.1.2 315, route 117 - aires d'entreposage visibles du corridor de signature et réduction du nombre d'arbres dans la bande de protection du corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-179) vise à autoriser, dans le cadre de la transformation d'un magasin de meubles en concessionnaires automobiles :

- l'implantation d'aires d'entreposage extérieur en cours avant, latérale et arrière, visibles à partir du corridor de signature qu'est la route 117 et sans écran opaque pour les dissimuler;
- un total de 14 arbres plutôt que de 35 arbres dans la bande de protection du corridor de signature située en cour avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-10-213)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.3 315, allée Paisible - implantation d'un garage isolé attenant à un bâtiment accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-181) vise à régulariser la construction d'un garage isolé qui sera attenant à un bâtiment accessoire plutôt qu'à 2 m de ce dernier.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-10-216)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 141, rue Rabellino - augmentation de la hauteur d'un muret de soutènement

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-182) vise à régulariser l'implantation d'un muret de soutènement en cour latérale d'une hauteur de 2,2 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-10-232)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 228, chemin Jean-Marie - réduction de la distance entre le bâtiment principal et une remise

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-183) vise à régulariser l'implantation d'une remise isolée à 2,5 m plutôt qu'à 3 m de la résidence.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-10-215)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 135, 7e rang - réduction de superficie

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-184) vise à autoriser l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol sur un terrain d'une superficie de 4 988,7 m^2 plutôt que de 5 000 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-10-217)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1595-1599, route 117 - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-198) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 5,81 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-10-223)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.8 100, chemin Napoléon - augmentation de la hauteur de 2 enseignes

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-204) vise à autoriser l'installation :
- d'une enseigne rattachée dont la hauteur est de 2,44 m plutôt que de 1,5 m;
- d'une enseigne sur poteaux dont la hauteur est de 6,71 m plutôt que de 5,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-10-218)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM16 11 393

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 octobre 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2016-DM-179 pour le 315, route 117;

CONSIDÉRANT la localisation de l'enseigne prévue au 258, rue de Saint-Jovite sur l'élévation latérale du bâtiment et sur sa section arrière, la rendant peu visible de la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande d'agrandissement et de rénovations pour le 315, route 117 faisant l'objet de la recommandation CCU16-10-214 conformément à la perspective de la façade avant réalisée par la firme d'architectes Parent Labelle, datée du 13 octobre 2016, aux plans d'aménagement du site de la firme Kap datés du 13 octobre 2016 ainsi qu'au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Daniel Robidoux portant le numéro 67 209-C, minute 6912 et daté du 13 octobre 2016; le tout conditionnellement au dépôt d'une garantie financière représentant 2 % de la valeur du projet (minimum 500 $ maximum 10 000 $);

D' entériner la recommandation CCU16-10-231 (installation d'une enseigne rattachée au 258, rue de Saint-Jovite) en retirant la condition concernant l'épaisseur du relief;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 17 octobre 2016 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
315, route 117	CCU16-10-213
228, chemin Jean-Marie	CCU16-10-215
315, allée Paisible	CCU16-10-216
135, 7e rang	CCU16-10-217
100, chemin Napoléon	CCU16-10-218
1595-1599, route 117	CCU16-10-223

initiales du maire

0672

initiales de la greffière

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2396, rue Labelle	CCU16-10-212
141, rue Rabellino	CCU16-10-232

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
100, chemin Napoléon	CCU16-10-219
916-918, rue Labelle	CCU16-10-220
2055, rue Léonard	CCU16-10-225
121, chemin de Kandahar	CCU16-10-227
967, rue de Saint-Jovite	CCU16-10-228
118, chemin de Kandahar	CCU16-10-229

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Secteur Station Mont Tremblant	CCU16-10-221
745, rue de Saint-Jovite	CCU16-10-222
1595-1599, route 117	CCU16-10-224
121, chemin de Kandahar	CCU16-10-226
700, rue de Saint-Jovite	CCU16-10-230

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 394

8.3 Identification d'un toponyme pour un lac et d'un odonyme pour deux allées d'accès existantes

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une allée d'accès du projet AQUA (situé sur le site de l'ancien Durolam) et que la proposition fait référence à monsieur Guy Gérin-Lajoie, grand architecte qui a été grandement impliqué dans le développement de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une allée d'accès du projet Via Tremblant (près de la rue des Pionniers) et que la proposition fait référence au thème de l'autre voie de circulation du projet;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un lac artificiel sans nom dans le projet de Via Tremblant et que la proposition fait référence au thème des voies de circulation du projet;

CONSIDÉRANT QU' il est de la prérogative de la Commission de toponymie du Québec de nommer les lacs;

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE nommer la nouvelle allée d'accès du projet AQUA qui est située en partie sur les lots 5 903 453 à 5 903 455 du cadastre du Québec, *l'allée Guy-Gérin-Lajoie*;

DE nommer l'allée du projet Via Tremblant qui est située en partie sur les lots 4 031 232 et 5 681 889 du cadastre du Québec, *l'allée de l'Harmonie*;

initiales du maire

0673

initiales de la greffière

DE recommander à la Commission de toponymie du Québec de nommer le lac situé en partie sur le lot 5 636 849 du cadastre du Québec, *lac de la Sérénité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM16 11 395

9.1 Pavage conventionnel 2015 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2015 ont été réalisés par l'entreprise Construction Bauval inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Construction Bauval inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 47 335,02 $, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel 2015 répartis dans les projets suivants :

- Croissant Gérard-Côté projet 2015-10;
- Croissant du Roselin projet 2015-11;
- Chemin du Bouton-d'Or projet 2015-12;
- Chemin des Castors projet 2015-13;
- Chemin du Lac-Duhamel projet 2015-14;
- Chemin du Tour-du-Lac projet 2015-15;
- Rues Viau et de l'Estacade projet 2015-16;
- Rue du Sommet projet 2015-17;
- Chemin Desmarais projet 2014-68;
- Rue Dicaire et chemin de la Falaise projet 2014-91;
- Chemins de l'Horizon et des Ancêtres projet 2014-93;
- Impasse de la Savane et chemin du Faubourg projet 2015-23;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 396

9.2 Service de contrôle animalier - contrat

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville arrivera à échéance le 31 janvier prochain et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que le résultat est le suivant :

Soumissionnaires	Période de 3 ans (montant taxes en sus)
Robert Rochon	194 400 $
Karen Wehner	197 700 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme soit celle de monsieur Robert Rochon au montant de 194 400 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-292-00-451), pour le service de contrôle animalier, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2016-43 et ce, pour une période de 3 ans réparti comme suit :

- Période du 1er février 2017 au 31 janvier 2018 64 800 $ (taxes en sus);
- Période du 1er février 2018 au 31 janvier 2019 64 800 $ (taxes en sus);
- Période du 1er février 2019 au 31 janvier 2020 64 800 $ (taxes en sus);

QU' à chacun de ces montants s'ajoutent des revenus annuels de vente de licences de chiens et de chats de l'ordre de 30 000$, le tout selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres TP-2016-43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 397 **9.3 Entente de travaux conjoints avec le MTMDET - réfection de la route 327 - entrée du Village vs réfection du réseau d'aqueduc**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser des travaux de réfection du réseau d'aqueduc sur une section du chemin du Village sur une longueur de 1 400 mètres entre la rue du Couvent et la rue Barnes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient être visés par une subvention dont l'échéance est à déterminer;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure routière appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et que celui-ci prévoit effectuer des travaux de réfection de la route 327 sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT QU' il serait judicieux et souhaitable de planifier la réalisation conjointe des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE demander au MTMDET de conclure avec la Ville de Mont-Tremblant un protocole d'entente visant l'établissement des coûts et des responsabilités de chacune des parties, de même que la retenue d'un échéancier afin de réaliser un projet conjoint pour les travaux d'infrastructures, visant, notamment, la réfection de la chaussée et du réseau d'aqueduc pour la route 327 à l'entrée du secteur Village entre la rue du Couvent et la rue Barnes;

DE désigner le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 398 **9.4 Aménagement du Complexe aquatique - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du Complexe aquatique ont été réalisés par l'entreprise Construction Cogela inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par le Groupe-conseil Roche ltée et ses collaborateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder, sous réserve de la résolution CM15 10 356 et des sommes retenues s'y rapportant, à l'acceptation finale des travaux d'aménagement du Complexe aquatique en libérant la retenue contractuelle (représentant 5 % du coût total du projet), soit un montant de 643 920,50 $, taxes en sus (projet 2013-60);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Retiré

CM16 11 399

9.6 Projet Via Tremblant phase 1 - acceptation provisoire des travaux municipaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par l'entreprise 9134-2857 QUÉBEC INC en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM15 05 166, pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet de développement Via Tremblant phase 1, adjacent à la rue des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux de niveau 1 du projet de développement Via Tremblant phase 1, adjacent à la rue des Pionniers, concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie des lots 4 031 232, 4 955 646, 4 955 647, 4 955 648, 4 955 649, 5 636 850 et 3 280 713 du cadastre du Québec;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I (368 082 $) dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % (36 808 $) de l'évaluation des coûts totaux pour le projet;

D' autoriser le paiement à 9134-2857 QUÉBEC INC d'un montant de 8 840,74 $, taxes en sus, (projet 2015-31) payable par la réserve d'aqueduc secteur Saint-Jovite, le tout pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue des Pionniers payable par la Ville et inclus à l'entente relative aux travaux municipaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 400 **9.7 Fleurons du Québec - participation au dévoilement officiel**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Corporation des Fleurons du Québec, organisme créé avec le mandat d'organiser et de promouvoir la classification horticole des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Roxanne Lacasse, ainsi que monsieur le conseiller Pascal DeBellefeuille et monsieur Jean-Benoît Crosnier, responsable parcs et immeubles, à représenter la Ville au dévoilement officiel des résultats de la onzième édition des Fleurons du Québec qui se tiendra le 1er décembre 2016 à Québec et de payer les frais d'inscription au coût de 145 $, taxes en sus, par personne et les autres dépenses inhérentes à cet événement (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 401 **9.8 Réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle ont été réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' approuver le décompte final du contrat de réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle réalisé par l'entreprise Uniroc Construction inc. au montant total de 130 430,39 $, taxes en sus;

DE procéder au paiement de la retenue spéciale ayant été appliquée pour des travaux correctifs au montant de 30 000 $, taxes en sus, auquel une retenue de 10 % a été appliquée (projet 2015-18);

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection du tronçon du chemin de la Chapelle en libérant la moitié de la retenue contractuelle, soit un montant de 6 521,52 $, taxes en sus (projet 2015-18), et de conserver une retenue contractuelle résiduelle du même montant qui sera remboursé lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 402 **9.9 Projet Station Nature - Construction Premia inc. - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT l'entente signée par Construction Premia inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM14 02 075, pour le projet intégré d'habitations Station Nature, afin de prolonger les

réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le lot 5 336 641 adjacent à la rue Labelle;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics recommandent l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet Station Nature pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le lot 5 336 641 adjacent à la rue Labelle et d'autoriser le remboursement de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, soit un montant de 12 667 $, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec Construction Premia inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de la remise par le promoteur des quittances complètes, ou d'une déclaration statutaire, confirmant que tous et chacun des fournisseurs et sous-traitants ayant œuvré sur les travaux ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 403

9.10 Prolongement du chemin de l'Albatros - Station Mont Tremblant - acceptation finale des travaux et municipalisation

CONSIDÉRANT l'entente signée par Station Mont Tremblant en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM14 02 072, pour les travaux de prolongement du chemin de l'Albatros;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics recommandent l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de procéder à la municipalisation du chemin de l'Albatros avec les réseaux d'aqueduc et d'égouts s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE le chemin et les réseaux sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet de prolongement du chemin de l'Albatros et d'autoriser la libération de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, soit une caution au montant de 31 150 $, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec Station Mont Tremblant ;

QUE cette libération soit effectuée sous réserve de la remise par le promoteur des quittances complètes, confirmant que tous et chacun des fournisseurs et sous-traitants ayant œuvré sur les travaux ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations;

D' autoriser la signature des actes de cession et de servitude à intervenir pour la municipalisation du chemin de l'Albatros avec les réseaux d'aqueduc et d'égouts s'y trouvant, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux ayant été signée avec la Ville, à la confirmation que le chemin et les réseaux soient libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 404

9.11 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Jéronard ltée - acceptation finale des travaux et municipalisation

CONSIDÉRANT l'entente signée par Jéronard ltée en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM12 06 684, pour les travaux de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics recommandent l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de procédé à la municipalisation du prolongement de boulevard du Docteur-Gervais avec les réseaux d'aqueduc et d'égouts s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE le chemin et les réseaux sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais et d'autoriser la libération de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, soit une caution au montant de 43 967 $, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec Jéronard ltée;

QUE cette libération de caution soit effectuée sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats ayant été déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations;

D' autoriser la signature des actes de cession et de servitude à intervenir pour la municipalisation du prolongement de boulevard du Docteur-Gervais avec les réseaux d'aqueduc et d'égouts s'y trouvant, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux ayant été signée avec la Ville, à la confirmation que le chemin et les réseaux soient libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 405 **9.12 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rue**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire ajouter de l'éclairage public;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place de luminaires de rues aux emplacements suivants;

Endroit	No poteau
Rue Labelle - près parc Jasey-Jay Anderson (250W)	S8D1Y
Rue Labelle - près de l'abribus école Fleur-Soleil (250W)	C5R9K
Rue Labelle - en face du numéro civique 544 (250W)	W0V6A
Rue Labelle - près traverse piétons - remplacer 100 W par 250 W	H5G3X
Rue Labelle - en face du numéro civique 508 (250W)	M8D9S
1295, rue Labelle - près boites postales (100W)	Z8G6H
8e Rang - intersection chemin de la Bohème (100W)	R5W5X
Chemin du Lac-Dufour (100W)	780
Chemin du Lac-Mercier - extrémité (100W)	2410-76

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement par luminaire (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les luminaires selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 406 **9.13 Pavage conventionnel 2016 - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2016 ont été réalisés par l'entreprise Pavage Multipro inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' approuver le décompte final du contrat de pavage conventionnel 2016 réalisé par Pavage Multipro inc. au montant total de 859 004,96 $, taxes en sus;

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de pavage conventionnel 2016 en libérant la moitié de la retenue contractuelle des travaux, soit un montant de 42 950,25 $, taxes en sus (projets 2016-08, 2016-10 à 2016-23) et conserver une retenue contractuelle résiduelle du même montant qui sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 407

9.14 Municipalisation - réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - projet Pure Tremblant

CONSIDÉRANT QUE Pure Tremblant inc. et Station Mont Tremblant s.e.n.c. ltée désirent céder à la Ville les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire mis en place dans le cadre du projet de développement Pure Tremblant tel que prévu à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et autorisée par les résolutions CM13 12 441 et CM14 04 162;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux mis en place sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude concernant la municipalisation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire (prolongement du chemin de l'Albatros et sur l'allée de l'Académie) mis en place dans le cadre du projet de développement immobilier Pure Tremblant, le tout conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville, à la remise d'une confirmation que les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sont libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et à ce que tous les frais de cession soient assumés par le cédant.

Cette cession exclut cependant les branchements de service entre la conduite principale d'aqueduc et la vanne d'arrêt de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 408

9.15 Demande d'aide financière aménagement de terrains de tennis - Fonds des petites collectivités

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités (FPC) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de 4 terrains de tennis à l'intérieur de l'ilot sportif dans le secteur Centre-Ville auprès du ministère désigné, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2 - Infrastructures collectives;

QUE soit confirmé par la présente l'engagement de la Ville de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;

QUE la Ville de Mont-Tremblant désigne le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 11 409

9.16 Demande d'occupation permanente du domaine public - chemin de la Muraille

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin de la Muraille, Excavation R.B. Gauthier inc., demande une occupation permanente du domaine public en vue de la municipalisation prochaine du chemin de la Muraille pour un muret de pierre et une enseigne se trouvant dans son emprise, à l'entrée du chemin, adjacent au lot 3 647 220;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public à Excavation R.B. Gauthier inc., pour un muret de pierre et une enseigne se trouvant dans l'emprise du chemin de la Muraille sur le lot 3 647 374, adjacent au lot 3 647 220, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées, d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 et que cette autorisation soit conditionnelle à l'acquisition du lot 3 647 374 par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 410

9.17 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports - pavage sur la route 327

CONSIDÉRANT QUE le pavage du tronçon de la route 327 situé entre le chemin Champagne et la rue du Couvent est dans un état de dégradation très avancé, à un point tel que celui-ci pourrait compromettre la sécurité des usagers de cette route;

CONSIDÉRANT QUE cette route est une des artères névralgiques les plus importante et achalandée par la circulation locale et touristique ainsi que par les nombreux cyclistes qui sont en augmentation notable, entre autres, en raison du positionnement de la Ville de Mont-Tremblant à titre de destination d'entrainement et favorisant l'activité physique, dont la pratique du vélo;

CONSIDÉRANT QUE la route 327 est de juridiction provinciale ce qui implique que l'entretien et la réfection de celle-ci relève du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les autorités provinciales ont confirmés à plusieurs occasions que le projet de réfection de la route 327 incluant des bandes cyclables entre la route 117 et la rue du Couvent serait réalisée à l'intérieur d'un programme triennal, et ce depuis 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE réitérer et de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de procéder à la réfection du tronçon de la route 327 situé entre le chemin Champagne et la rue du Couvent, et ce dès 2017 incluant la mise en place de bandes cyclables asphaltées d'une largeur minimale de 1,5 mètres afin de sécuriser la circulation des cyclistes;

QUE dans un contexte où le MTDET serait contraint, pour des considérations de logistiques, financières ou de priorités, de ne pouvoir de réaliser l'ensemble du projet résiduel de réfection de la route 327, qu'il réalise minimalement, en 2017, la réfection (incluant les bandes cyclables) du tronçon situé entre le chemin Champagne et la montée Ryan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 11 411

9.18 Retrait de la signalisation « camion interdit » sur la route 327 - demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

CONSIDÉRANT la présence de la caserne d'incendie n° 2 située sur la route 327 et du garage municipal situé au 109, chemin de la Sablière, sur une rue adjacente à la route 327;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation présente est contraignante dans la planification des déplacements des véhicules lourds sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les routes alternatives se trouvent dans des secteurs résidentiels et donc que leur utilisation pourrait troubler la tranquillité et la sécurité des citoyens y résidant;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un réseau de camionnage qui dirige les véhicules lourds sur le réseau routier le plus approprié et qui favorise l'aspect fonctionnel et sécuritaire du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) :

- le retrait de la signalisation interdisant les camions et qui est actuellement présente sur la rue Labelle (route 327), entre la rue de Saint-Jovite et la rue du Couvent, ainsi que sur la rue Léonard (route 327), entre la rue de Saint-Jovite et la route 117;

- la modification de la règlementation en conséquence afin d'y permettre la circulation des véhicules lourds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 412

9.19 Stabilisation talus - affaissement extrémité rue Nelson

CONSIDÉRANT QU' un glissement de terrain à l'extrémité de la rue Nelson est survenu provoquant un affaissement relativement important, ce qui pourrait mettre en péril l'intégrité

d'infrastructures municipales dans ce secteur, ainsi que de certaines propriétés privées riveraines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'octroi d'un budget de 60 000 $, payable par le surplus libre accumulé, afin de permettre au service des travaux publics de procéder aux travaux de stabilisation requis, le tout en conformité avec l'étude et les recommandations soumises pat la firme *GHD*;

DE désigner le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à formuler et à signer tous les documents associés à l'obtention des permis et autorisations requis permettant la réalisation des travaux de stabilisation de l'affaissement de terrain survenu à l'extrémité de la rue Nelson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 413

9.20 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - construction de rue et prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts - projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 11 novembre 2016 par monsieur Joël Léonard, président de Léonard & Caranta construction (2016) inc., pour la construction de nouvelles rues et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour le projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme WSP, et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par monsieur Joël Léonard, président de Léonard & Caranta construction (2016) inc., pour effectuer les travaux de construction de nouvelles rues et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour le projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède, soit sur des parties des lots 3 280 649, 4 311 101, 4 426 099 et 5 389 758 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM16 11 414 **10.1 Appui pour le rejet du projet de *Loi sur les hydrocarbures***

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU QUE le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

ATTENDU QUE ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

ATTENDU QUE l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU QUE les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le*

développement durable et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU QUE le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;

DE dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;

DE joindre la vaste campagne d'information et de mobilisation auprès des municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 415 **10.2 Proposition sur le partage des redevances issues des hydrocarbures**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élus municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

CONSIDÉRANT QUE l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraine de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;

CONSIDÉRANT QUE pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

initiales du maire

0686

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QU' un tel développement entraine des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port-Menier;

CONSIDÉRANT QU' un tel développement dans une communauté entrainerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT QUE l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales que la Fédération Québécoise des Municipalité représente;

DE rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;

DE faire connaitre publiquement notre opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;

D' appuyer, s'il y a lieu, un mémoire déposé à ces fins lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;

DE participer, s'il y a lieu, à un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 416 **10.3 Utilisation du futur site de compostage de la RIDR - entente**

CONSIDÉRANT QUE la Régie inter-municipale des déchets de la Rouge (RIDR) demande aux municipalités participantes d'approuver et d'autoriser la signature de l'entente inter-municipale concernant l'utilisation du futur site de compostage des matières organiques de la RIDR;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet de définir les modalités d'utilisation du compostage dans un bâtiment fermé à pression négative ainsi que le mode de répartition des coûts et revenus pour les municipalités participantes;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente inter-municipale concernant l'utilisation du futur site de compostage des matières organiques de la RIDR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM16 11 417 **11.1 Chœur Tremblant - achat de billets pour les jeunes**

CONSIDÉRANT QUE le Chœur Tremblant souhaite promouvoir la musique classique auprès des jeunes en leur offrant gratuitement des billets pour son prochain spectacle présenté à l'église de Saint-Jovite le 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif d'éveil musical et culturel correspond aux objectifs de la Politique jeunesse de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE rembourser, jusqu'à concurrence de 500 $ et sur présentation d'un rapport, les billets des jeunes de moins de 18 ans qui assisteront au prochain spectacle du Chœur Tremblant intitulé *Requiem,* une œuvre de Wolfgang Amadeus Mozart (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 11 418 **11.2 Autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT les demandes d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

initiales du maire

0688

initiales de la greffière

D' autoriser les événements suivants :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Ville de Mont-Tremblant	Parade du Père Noël	3 décembre 2016	Du 754 au 1145, rue de Saint-Jovite
Association de villégiature Tremblant	24h Tremblant	9, 10 et 11 décembre 2016	Station Mont Tremblant

D' autoriser, pour l'événement du 24h Tremblant, la fermeture de la rue Curé-Deslauriers au coin du chemin des Voyageurs jusqu'au carrefour giratoire de l'hôtel Marriott, le samedi 10 décembre de 11 h à 12 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Pétition pour le pavage du chemin Clermont-Dubois.

16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 11 419 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0657

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

25 novembre 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 novembre 2016** à **8 h 32**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Règlement (2016)-150 décrétant des acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du village et du centre-ville ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 990 000 $ pour sa réalisation - dépôt du certificat;

5. Règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain - adoption;

6. Deuxième période de questions;

7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM16 11 420 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0658

initiales de la greffière

CM16 11 421

4. Règlement (2016)-150 décrétant des acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du village et du centre-ville ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 990 000 $ pour sa réalisation - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier adjoint dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2016)-150 décrétant des acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du village et du centre-ville ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 990 000 $ pour sa réalisation. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2016)-150 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM16 11 422

5. Règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-100-23 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 PAR LA MISE À JOUR DES PROGRAMMES PARTICULIERS D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS ET DU NOYAU URBAIN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM16 11 423

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 8 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0657

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 décembre 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 décembre 2016** à **19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : monsieur Kevin Ratcliffe, district 1

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2017;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2017, 2018 et 2019;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

****

La séance extraordinaire est ajournée pour fins de présentation du budget.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS PAR LA TRÉSORIÈRE

Reprise de la séance ajournée à 19 h 20.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM16 12 424

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0658

initiales de la greffière

CM16 12 425 **4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2017**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2017, au montant de 21 021 880 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 12 426 **5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2017, 2018 et 2019**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2017, 2018 et 2019, montrant des dépenses de 29 179 430 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM16 12 427 **7. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0220

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 décembre 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 décembre 2016** à **19 h 22**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2017;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2017, 2018 et 2019;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA16 12 265 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA16 12 266 **4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2017**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain

exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2017 au montant de 18 718 750 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 267

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2017, 2018 et 2019

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2017, 2018 et 2019, montrant des dépenses de 7 390 300 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 12 268

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 décembre 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 décembre 2016** à **19 h 23**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents, le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 14 novembre 2016;

4. Règlements
4.1 Règlement (2016)-A-49 établissant les taux de taxes pour l'année 2017 - adoption;
4.2 Règlement (2016)-A-33-4 modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption;
4.3 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
5.3 Calendrier des séances 2017;
5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - nominations et renouvellement de mandats;
5.5 Tourisme aérien Laurentides - entente 2017;
5.6 Carte numérique citoyen - contrat;

6. Ressources humaines
6.1 Retiré;
6.2 Embauche d'un stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics;
6.3 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré
7.3 Radiation d'amendes et frais - Cour municipale;
7.4 Affectation du surplus non affecté;
7.5 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

initiales du maire

0027

initiales de la greffière

9.1 Construction d'un abri - Place de la gare - acceptation finale des travaux;
9.2 Remplacement des déshumidificateurs de l'aréna - acceptation finale des travaux;
9.3 Vente d'actifs municipaux - contrats;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Surveillance des plateaux sportifs 2017 - renouvellement de contrat;

12. Police

13. Incendie
13.1 Fourniture d'un logiciel de gestion des horaires - contrat.

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA16 12 269

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA16 12 270

3.1 Séance du 14 novembre 2016

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 novembre 2016, tel que déposé en remplaçant dans la résolution CA16 11 244 les mots « publié dans le journal L'Information du Nord du 23 novembre 2016 » par « distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA16 12 271

4.1 Règlement (2016)-A-49 établissant les taux de taxes pour l'année 2017 - adoption

initiales du maire

0028

initiales de la greffière

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 14 novembre 2016;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-49 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 272 **4.2 Règlement (2016)-A-33-4 modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 11 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-A-33-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2013)-A-33 CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 12 273 **4.3 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification.

5. Administration

CA16 12 274 **5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 275 **5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de

l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse et de messieurs Hugh Scott et François Marcoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 276 **5.3 Calendrier des séances 2017**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2017, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant :

Lundi, 23 janvier
Lundi, 13 février
Lundi, 13 mars
Lundi, 10 avril
Lundi, 8 mai
Lundi, 12 juin
Lundi, 10 juillet
Lundi, 14 août
Lundi, 11 septembre
Lundi, 2 octobre
Lundi, 20 novembre
Lundi, 18 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 277 **5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - nomination et renouvellement de mandat**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer madame Julie Godard en remplacement de madame Annie Tremblay-Gagnon et de renouveler le mandat de monsieur Normand Létourneau au conseil d'administration de Les Habitations du Ruisseau Noir inc., pour une période de 2 ans soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 278 **5.5 Tourisme aérien Laurentides - entente 2017**

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 155 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement du tourisme aérien de « Destination Mont-Tremblant »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette

Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville et Tourisme aérien Laurentides qui prévoit notamment une contribution financière de 120 000 $ répartie en trois versements de 40 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-973) comme suit :

- le 15 janvier 2017;
- le 15 février 2017;
- le 15 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA16 12 279 **5.6 Carte numérique citoyen - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire évoluer le concept de « Ville intelligente » en intégrant un système de carte numérique;

CONSIDÉRANT QU' une solution informatisée permettrait de diminuer le temps de gestion, les risques d'erreur, l'empreinte écologique en éliminant plusieurs formulaires et de fournir un accès à distance en temps réel via un portail Internet aux citoyens / citoyennes;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service de la technologie de l'information en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et la Politique d'achat local;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise B-Citi Solution inc. pour l'implantation d'une solution informatisée de carte numérique citoyen, à partir de janvier 2017 incluant la mise en place au montant de 5 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-414) et l'hébergement payable mensuellement au montant de 1 250 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-414). B-Citi Solution inc. sera responsable de l'hébergement des données ainsi que de la maintenance du logiciel-service et ce, pour une durée de 1 an avec possibilité de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CA16 12 280 **6.2 Embauche d'un stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'absence du technicien travaux publics pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la difficulté de recruter pour une période non déterminée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Samuel Léonard, à titre de stagiaire en génie civil - division services techniques du Service des travaux publics pour la période du 20 décembre 2016 au 28 avril 2017 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 281 **6.3 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de retraite progressive ou préretraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2016-06 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à la demande de retraite progressive ou préretraite, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA16 12 282 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2016 au montant de 262 780,39 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA16 12 283 **7.3 Radiation d'amendes et de frais - Cour municipale**

CONSIDÉRANT QUE des amendes et frais relatifs à des constats d'infraction sont prescrits et / ou les défendeurs sont introuvables et qu'il convient de radier ces comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE dans certains dossiers, il y a des amendes et frais relatifs à des constats pour lesquels les compagnies ont fait faillite ou qui sont radiées ou introuvables et qu'il convient de radier ces comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE dans certains dossiers, il y a des amendes et frais relatifs à des constats où les défendeurs sont décédés et qu'il convient de radier ces comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE dans certains dossiers, des frais judiciaires doivent être annulés en raison d'erreurs administratives ou de corrections qui ont été apportées et qu'il convient de radier ces montant à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE radier les amendes et frais pour un total de 30 771,49 $, tels que détaillés à l'annexe préparée par le Service des finances et la Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 284 **7.4 Affectation du surplus non affecté**

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats de l'année financière 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 2 983,50 $ du surplus affecté au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 285 **7.5 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016**

CONSIDÉRANT l'article 108 de la *Loi sur les cités et ville* selon lequel le conseil doit nommer un vérificateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE nommer la firme Amyot Gélinas, comptables-agréés, à titre de vérificateur pour l'exercice municipal qui se terminera le 31 décembre 2016, au coût de 21 740 $, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA16 12 286 **9.1 Construction d'un abri - Place de la gare - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé en 2015 à la construction d'un abri à la Place de la Gare en conformité avec les plans et devis préparés par la firme Parent-Labelle architectes inc. ainsi que la firme d'ingénierie Génibois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit un montant total de 2 507,50 $, taxes en sus (projet 2015-52), à l'entreprise Groupe Laverdure Construction inc., pour la construction d'un abri à la Place de la Gare;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 287

9.2 Remplacement des déshumidificateurs de l'aréna - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des déshumidificateurs de l'aréna ont été réalisés par l'entreprise Fixair inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit un montant total de 1 912,50 $, taxes en sus (projet 2015-28), à l'entreprise Fixair inc., pour le remplacement des déshumidificateurs de l'aréna;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA16 12 288

9.3 Vente d'actifs municipaux - contrats

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public via le Centre de services partagés du Québec pour vendre certains équipements usagés et véhicules municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des équipements usagés et véhicules appartenant à la Ville en acceptant les offres des soumissionnaires et de payer au Centre de services partagés du Québec les frais de vente tels qu'indiqués ci-dessous :

ÉQUIPEMENT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	Frais CSPQ
Camionnette Ford F-250 2003	Adrian Cucoara	2 016,00 $	12%
Automobile Chevrolet Impala 2011	Centre de l'Auto CML	1 311,11 $	12%
Automobile Chevrolet Impala 2007	Amélie Kingsbury-Menard	511,11 $	35%
Lot de chaines à glace pour pneu 19.5	Emilien Arsenault	521,11 $	35%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA16 12 289

11.1 Surveillance des plateaux sportifs 2017 - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE des activités organisées dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure nécessitent la présence d'une

personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne au terrain multisports est nécessaire pour faire respecter la règlementation et effectuer des tâches telles que la surveillance lors des parties et entraînements, le contrôle des entrées, le service à la clientèle ainsi que l'entretien et la vérification des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA14 12 266 attribuait le contrat à madame Jo-Anne Vallée avec possibilité de renouvellement par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de surveillance des plateaux sportifs pour l'année 2017 à madame Jo-Anne Vallée au taux horaire prévu au contrat, pour un montant maximal de 21 500 $, conformément au document d'appel d'offres (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. Police

13. Incendie

CA16 12 290 **13.1 Fourniture d'un logiciel de gestion des horaires - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie requiert l'utilisation d'une solution informatisée de gestion des horaires dans le but d'améliorer la gestion et la planification des horaires de travail;

CONSIDÉRANT QU' une solution informatisée permettrait de diminuer le temps de gestion, les risques d'erreur, l'empreinte écologique en éliminant plusieurs formulaires et de fournir un accès à distance 24 heures sur 24, 7 jours par semaine sur portail Internet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà fait l'acquisition de licences perpétuelles pour ce logiciel en 2009;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service de la technologie de l'information en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et la Politique d'achat local;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à l'entreprise HoraSphère pour la fourniture et l'installation d'une solution informatisée de gestion des horaires à partir du 1er janvier 2017, comme suit :

- Formation 1 800 $ (poste budgétaire 02-221-00-454);
- Mise à niveau des versions 1 800 $ (poste budgétaire 02-221-00-414);
- Implantation du système 250 $ payable mensuellement et ce, sur une période de 3 ans (poste budgétaire

initiales du maire

0035

initiales de la greffière

02-221-00-414), avec possibilité de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA16 12 291 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0693

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 décembre 2016

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 décembre 2016** à **19 h 34**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents, le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
- 3.1 Séance ordinaire du 14 novembre 2016;
- 3.2 Séance extraordinaire du 25 novembre 2016;

4. Règlements
- 4.1 Règlement (2016)-152 établissant les taux de taxes pour l'année 2017 - adoption;
- 4.2 Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - avis de motion;
- 4.3 Retiré;
- 4.4 Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif - dépôt du certificat;
- 4.5 Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif - retrait;

5. Administration
- 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
- 5.2 Chevaliers de Colomb - contribution financière;
- 5.3 Calendrier des séances 2017;
- 5.4 Déclarations de dons 2016 - dépôt;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière
- 7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme
- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
  - 8.1.1 2376, rue Labelle - empiètements en marges avant, latérale et dans la bande de protection du corridor de signature, augmentation de la superficie sur pilotis et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux;
  - 8.1.2 Chemin des Franciscains - implantation d'un quai, d'un sentier et d'une passerelle;
  - 8.1.3 1323, rue Labelle - absence de bordure, de lignes peintes et de système de drainage dans le stationnement;

initiales du maire

0694

initiales de la greffière

8.1.4 120, chemin de Brébeuf - absence de bordure et de pavage dans le stationnement;
8.1.5 1018-1020, rue Longpré - augmentation de la superficie d'une fondation sur pilotis;
8.1.6 1507, route 117 - augmentation de l'espacement entre les arbres;
8.1.7 169, route 117 - aménagements de la bande tampon et de l'aire de transformation de concassage et relocalisation des procédés de concassage;
8.1.8 136, chemin Lapointe - augmentation de la hauteur et de la superficie d'une remise;
8.1.9 Centre de villégiature Tremblant - installation d'une enseigne numérique;
8.1.10 228, rue du Couvent - empiètement en marge avant;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 14 novembre 2016;
8.3 Installation d'une murale - 763, rue de Saint-Jovite - autorisation;
8.4 Servitude pour la piste la Sciotte - lots 2 802 864 et 2 802 865 du cadastre du Québec;
8.5 Dépôt du compte-rendu de l'assemblée publique de consultation;

9. Travaux publics
9.1 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - contribution financière 2016;
9.2 Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemins Jean-Paul-Riopelle, Jean-Paul-Lemieux et Marc-Aurèle-Fortin;

10. Environnement

11. Culture et loisirs
11.1 Passerelle des arts - contrats d'exécution d'œuvres d'art;
11.2 Renouvellement de l'entente avec La Société canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM16 12 428 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM16 12 429 **3.1 Séance ordinaire du 14 novembre 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre

heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016, tel que déposé en remplaçant dans la résolution CM16 11 381 les mots « publié dans le journal L'Information du Nord du 23 novembre 2016 » par « distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 12 430 **3.2 Séance extraordinaire du 25 novembre 2016**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 novembre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CM16 12 431 **4.1 Règlement (2016)-152 établissant les taux de taxes pour l'année 2017 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 14 novembre 2016;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2016)-152 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 12 432 **4.2 Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification.

4.3 Retiré

CM16 12 433 **4.4 Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif - dépôt du certificat**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier adjoint dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif.

Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 45 et qu'il y a eu 45 demandes. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu.

CM16 12 434 **4.5 Règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif - retrait**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement (2016)-102-42-2 lors de la séance du 14 novembre 2016 et la réception en nombre suffisant de demandes valides des personnes habiles à voter concernées pour tenir une procédure d'enregistrement;

CONSIDÉRANT QUE suite à la procédure d'enregistrement tenue le 8 décembre dernier, un nombre suffisant de personnes concernées sont venues enregistrer des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur à l'effet de retirer son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder au retrait du règlement (2016)-102-42-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone TM-140 afin d'autoriser un centre sportif, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CM16 12 435 **5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 12 436 **5.2 Chevaliers de Colomb - contribution financière**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 200 $ (poste budgétaire 02-110-00-972), pour le brunch des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 12 437 **5.3 Calendrier des séances 2017**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2017 immédiatement après la séance du conseil d'agglomération et selon le calendrier suivant :

Lundi, 23 janvier
Lundi, 13 février
Lundi, 13 mars
Lundi, 10 avril
Lundi, 8 mai
Lundi, 12 juin
Lundi, 10 juillet
Lundi, 14 août
Lundi, 11 septembre
Lundi, 2 octobre
Lundi, 20 novembre
Lundi, 18 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Déclarations de dons 2016 - dépôt

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* le greffier adjoint dépose le registre des déclarations de dons en date du 12 décembre 2016.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM16 12 438 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois novembre 2016 au montant de 132 661,34 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 2376, rue Labelle - empiètements en marges avant, latérale et dans la bande de protection du corridor de signature, augmentation de la superficie sur pilotis et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-151) vise à :

- Autoriser un agrandissement :
  - dont l'implantation :
    - est à 3,21 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant;
    - est à 15,58 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Ouimet;
    - empiète de 2,79 m dans la bande de protection du corridor de signature de 6 m;
  - dont la fondation sur pilotis, additionnée à une section du bâtiment déjà sur pilotis, représente 26 % plutôt que 20 % de la superficie au sol du bâtiment qui repose sur des fondations continues.

- Régulariser l'implantation d'un ancien cabanon transformé en pièce habitable :
  - à 1,86 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant;
  - à 3,06 m plutôt qu'à 6 m de la ligne latérale droite;
  - à 15,15 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux;
  - empiète de 4,14 m dans la bande de protection du corridor de signature de 6 m.

- Régulariser l'implantation d'un cabanon :
  - à 2,6 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant;
  - à 16,24 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux;
  - empiète de 3,4 m dans la bande de protection du corridor de signature de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU16-11-244)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.2 Chemin des Franciscains - implantation d'un quai, d'un sentier et d'une passerelle

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-180) vise à autoriser, au lac Desmarais, l'implantation :
- d'un quai sur un lot vacant alors que le règlement ne le permet pas;
- d'un sentier et d'une passerelle de bois sur pilotis dans la bande de protection de 15 m entourant un milieu humide.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-11-240)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1323, rue Labelle - absence de bordure, de lignes peintes et de système de drainage dans le stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-197) vise à, alors que le règlement les exige, régulariser l'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 7 cases sans :
- lignes peintes pour délimiter chacune des cases de stationnement;
- bordure en asphalte ou béton à son pourtour;
- système de drainage de surface.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU16-11-237)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 120, chemin de Brébeuf - absence de bordure et de pavage dans le stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-199) vise à, alors que le règlement les exige, régulariser l'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 28 cases sans qu'elle soit :

- recouverte d'asphalte, de béton ou de pavé imbriqué;
- entourée de façon continue d'une bordure.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-11-236)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.5 1018-1020, rue Longpré - augmentation de la superficie d'une fondation sur pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-205) vise à autoriser la transformation d'une véranda en pièce habitable dont la fondation sur pilotis représente 37 % plutôt que 20 % de la superficie au sol du bâtiment qui repose sur des fondations continues.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-11-242)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 1507, route 117 - augmentation de l'espacement entre les arbres

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-209) vise à régulariser la plantation d'arbres dans la bande de protection du corridor de signature avec un espacement supérieur à 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-11-238)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 169, route 117 - aménagements de la bande tampon et de l'aire de transformation de concassage et relocalisation des procédés de concassage

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-212) vise à prolonger les délais de 12 à 48 mois suivant l'émission du permis de la carrière pour :

- l'aménagement d'une bande tampon;
- l'aménagement du plateau identifié au plan d'aménagement d'ensemble par la mention « aire de transformation projetée de concassage primaire et secondaire »;
- la relocalisation des procédés de concassage primaires et secondaires sur le plateau d'aire de transformation.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-11-239)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.8 136, chemin Lapointe - augmentation de la hauteur et de la superficie d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-217) vise à régulariser la reconstruction d'une remise dont :

- la hauteur est de 4,35 m plutôt que de 2,5 m;
- la superficie est de 32,69 m^2 plutôt que de 22 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-11-241)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Centre de villégiature Tremblant - installation d'une enseigne numérique

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-220) vise à autoriser l'installation d'une enseigne sur le bâtiment à la base de la télécabine « Express » :

- à affichage électronique alors que le règlement ne le permet pas;
- d'une 2e enseigne posée à plat sur le mur du bâtiment plutôt qu'une seule;
- dont la superficie est de 5,29 m^2 plutôt que de 0,5 m^2;
- dont le matériau principal est un écran numérique plutôt que de bois, métal ou pierre;
- dont l'éclairage se fait par une source de lumière intérieure plutôt que par réflexion;
- qui affiche une marque de commerce alors que les enseignes dont la réclame sert à des fins publicitaires ou commerciales sont interdites.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-11-243)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 228, rue du Couvent - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-222) vise à autoriser l'installation d'une fenêtre en saillie à 6,05 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-11-246)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM16 12 439

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 14 novembre 2016

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en attente du dépôt d'un plan d'ensemble de l'affichage et de la signalisation pour la Station Mont Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' entériner la recommandation CCU16-11-240 ayant pour objet une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un quai, d'un sentier et d'une passerelle sur le chemin des Franciscains en modifiant la première condition de façon à porter à un maximum de 1,5 mètre la largeur du sentier et de la passerelle et en proposant au requérant l'utilisation de bois non traité (pruche ou cèdre) afin de délimiter le sentier;

DE refuser la demande de dérogation mineure faisant l'objet de la recommandation CCU16-11-243 pour l'installation d'une enseigne numérique à la Station Mont Tremblant;

DE reporter la décision sur la recommandation CCU16-11-251 ayant pour objet une rénovation au 151, chemin du Curé-Deslauriers;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 14 novembre 2016 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1507, route 117	CCU16-11-238
169, route 117	CCU16-11-239
136, chemin Lapointe	CCU16-11-241
1018-1020, rue Longpré	CCU16-11-242
228, rue du Couvent	CCU16-11-246

sans remboursement des frais de 450 $ versés pour la demande de dérogation mineure visant la propriété du 1507, route 117;

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
120, chemin de Brébeuf	CCU16-11-236

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1323, rue Labelle	CCU16-11-237

sans remboursement des frais de 450 $ versés pour la demande de dérogation mineure visant cette propriété;

Accepter en partie et conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
2376, rue Labelle	CCU16-11-244

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2376, rue Labelle	CCU16-11-245
228, rue du Couvent	CCU16-11-247
116-130, chemin au Pied-de-la-Montagne	CCU16-11-250
151, chemin du Curé-Deslauriers	CCU16-11-252
965, rue de Saint-Jovite	CCU16-11-253
3035, chemin de la Chapelle	CCU16-11-255
20, chemin Napoléon	CCU16-11-256

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
834, rue de Saint-Jovite	CCU16-11-249
1072, rue de Saint-Jovite	CCU16-11-254
120, chemin de Brébeuf	CCU16-11-257

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
925, rue de Saint-Jovite	CCU16-11-248

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 12 440 **8.3 Installation d'une murale - 763, rue de Saint-Jovite - autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 763, rue de Saint-Jovite souhaite installer sur le mur donnant sur le stationnement, quatre photos en noir et blanc représentant des cultivateurs des années 40, entourées d'un cadre de bois et totalisant une superficie de 8,9 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la demande déposée par le représentant de la Société coopérative agricole des Fermes du Nord du 763, rue de Saint-Jovite, pour l'installation d'une murale conformément au document de monsieur Sylvain Paquette daté du 8 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM16 12 441

Modifiée par la résolution CM17 03 096

8.4 Servitude pour la piste la Sciotte - lots 2 802 864 et 2 802 865 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite régulariser l'emprise de sentiers existant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots 2 802 864 et 2 805 865 du cadastre du Québec acceptent d'accorder une servitude de passage à la Ville pour la piste la Sciotte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une servitude de passage pour la piste la Sciotte sur les lots précités, soit d'environ 32 mètres de long par 4 mètres de large pour le lot 2 802 864 et d'environ 144 mètres de long par 4 mètres de large pour le lot 2 805 865.

Tous les frais professionnels et de publication reliés à ces servitudes sont à la charge de la Ville (projet 2016-60), payables par le fonds de parcs, et les superficies de ces servitudes sont calculées comme étant une contribution à des fins de terrains de jeux et d'espaces naturels anticipée pour chacun de ces lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Dépôt du compte-rendu de l'assemblée publique de consultation

Le directeur du Service de l'urbanisme monsieur Louis-Martin Levac dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 novembre 2016 en regard du projet de règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

9. Travaux publics

CM16 12 442

9.1 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - contribution financière 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu attribuer pour l'exercice financier 2016-2017, une subvention de 45 000 $ par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins du Tour-du-Lac, de la côte Commandant et des rues Dubois et Estelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Tour-du-Lac (projet 2016-23), de la côte Commandant (projet 2016-10) et des rues Dubois (projet 2016-12) et Estelle (projet 2016-13), au montant de 45 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 12 443

9.2 Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemins Jean-Paul-Riopelle, Jean-Paul-Lemieux et Marc-Aurèle-Fortin

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant la construction des chemins Jean-Paul-Riopelle, Jean-Paul-Lemieux et Marc-Aurèle-Fortin, le propriétaire Espace Tremblant Développement inc. désire procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place et au raccordement de 5 luminaires de rue de 100 watts HPS comme suit :

- chemin des Bois-Francs intersection du chemin Jean-Paul-Riopelle (poteau R7W9G);
- chemin Jean-Paul-Riopelle intersection du chemin Jean-Paul-Lemieux (poteau M9U8H);
- chemin Jean-Paul-Riopelle intersection du chemin Marc-Aurèle-Fortin (poteau Z8H2G);
- dans le rond-point du chemin Marc-Aurèle-Fortin (poteau 15D6);
- dans le rond-point du chemin Jean-Paul-Lemieux (poteau X3C4Q).

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des luminaires (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les luminaires selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);

QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au propriétaire, jusqu'à ce que ces chemins soient cédés officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM16 12 444 **11.1 Passerelle des arts - contrats d'exécution d'œuvres d'art**

CONSIDÉRANT QUE les œuvres proposées par les artistes Élise Lalumière et Geneviève Mercure ont été retenues par le comité de sélection dans le cadre du projet Passerelle des arts;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'un contrat comprenant toutes les modalités d'exécution de l'œuvre est requise avec chaque artiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le directeur du Service de la culture et des loisirs, des contrats d'exécution d'œuvres pour le projet Passerelle des arts et le versement des sommes prévues aux contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM16 12 445 **11.2 Renouvellement de l'entente avec La Société canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit prendre des mesures pour assurer la protection de ses citoyens et de leurs biens en cas de sinistres, conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre et que la mission de la Croix-Rouge est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter à titre d'auxiliaire les pouvoirs publics et les municipalités locales, lors de sinistres mineurs ou majeurs et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature du renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

DE verser les sommes visées par l'entente (poste budgétaire 02-230-00-494), soit :

- 0,16 $ per capita - 2017;
- 0,16 $ per capita - 2018;
- 0,16 $ per capita - 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0705

initiales de la greffière

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM16 12 446 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0657

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 décembre 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **20 décembre 2016** à **8 h 01**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Absences :
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Espace public - vente de terrains - lots 3 277 985 et 3 277 999 du cadastre du Québec;

5. Deuxième période de questions;

7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM16 12 447

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0658

initiales de la greffière

CM16 12 448

4. Espace public - vente de terrains - lots 3 277 985 et 3 277 999 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces lots permettra d'y faire ériger un bâtiment destiné notamment à accueillir des locataires et à dynamiser l'Espace public;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE vendre à Construction Louis Beaudoin inc. les lots 3 277 985 et 3 277 999 du cadastre officiel du Québec pour la somme de 90 000 $, à être versé au surplus libre accumulé;

D' autoriser la signature de l'acte de vente préparé par Me Amélie Gélinas, notaire, et tous documents y afférents, suivant les ententes préétablies entre la Ville et l'acquéreur, tous les frais relatifs à la réalisation de ces transactions devant être acquittés en parts égales par la Ville et l'acquéreur;

QUE l'acte de vente prévoit l'engagement de l'acquéreur à rétrocéder à la Ville une partie des lots vendus qui excède ce qui est nécessaire pour le maintien des ouvrages construits par l'acquéreur, telle partie à être rétrocédée étant approximativement définie au plan cadastral complémentaire préliminaire produit le 3 novembre 2016 par Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, portant le numéro 25744 de ses plans, comme étant les futurs lots 6 014 767 et 6 014 765;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner plein effet à la présente résolution, incluant l'acte de rétrocession à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM16 12 449

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 8 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0659

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 décembre 2016

Luc Brisebois
Maire
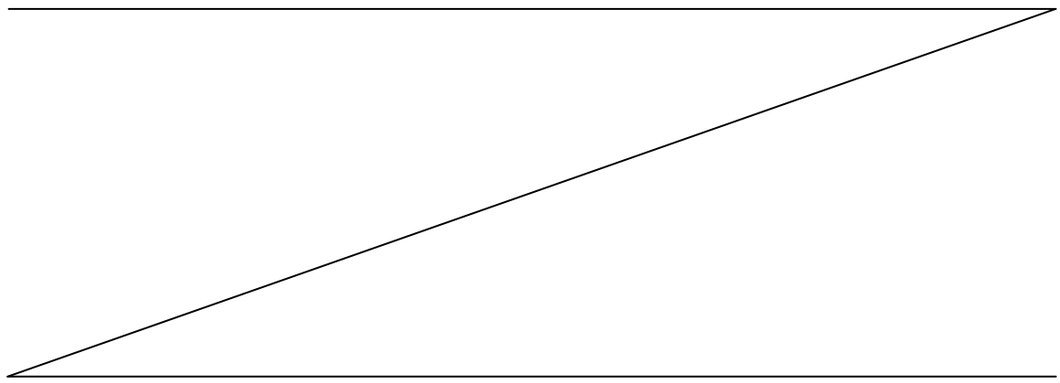
Marie Lanthier
Greffière